TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 639 | 28 PAGES | — SAMEDI 14 AVRIL 1979

PARAPHÉS A GENÈVE

Les nouveaux accords douaniers et commerciaux devront être ratifiés par les Parlements

LIRE PAGE 25



Fondateur : Hubert Beuve-Méry | Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 50 ris. ; Italie, 400 l. ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 150 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09

C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

Le conflit saharien

Nouakchott entend « rester fidèle à l'alliance marocaine » nous déclare le premier ministre mauritanien

L'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe en Mauritanie et la visite qu'effectue à Rabat M. Jean François-Poncet, remettent au premier plan de l'actualité la crise du Sahara occidental.

Bien que les questions bilatérales fassent officiellement l'objet des entretiens du ministre français des affaires étrangères, il ne fait pas de doute que les différents aspects du conflit saharien seront largement abordés au cours de cette visite.

Rabat, qui avait assisté avec inquiétude à la chute du président Ould Daddah, a cependant repris quelque espoir avec l'arrivée au pouvoir du lieutenant-colonel Ahmed Ould Bouceif, qui a supplanté — tout en le maintenant à son poste — le chef de l'Etat, le colonel Ould Saleck.

Dans un entretien accordé à notre envoyé spécial, le nouveau chef du gouvernement affirme sa volonté de « *ne pas mettre en cause l'alliance marocaine* » et d'y « *rester fidèle* ». Tout en poursuivant, il est vrai, les conversations avec le Front Polisario et en recherchant le rétablissement des relations diplomatiques avec Alger. Sa marge de manœuvre risque cependant d'être étroite. Les dirigeants sahraouis ont déjà manifesté leur opposition à la nouvelle équipe dirigeante mauritanienne, accusée de « *mettre en cause la dynamique de la paix* ».

(Lire page 3.)

M. François-Poncet à Rabat

M. François-Poncet aura du mal à faire croire que la série d'entretiens qu'il commence ce vendredi 13 avril à Rabat portera surtout sur les relations franco-marocaines. Que le Maroc soit pour la France un partenaire important et amical, c'est certain ; que la France ne veuille pas être impliquée dans un conflit territorial empoisonné, ce l'est aussi. Mais l'impartialité n'est pas l'indifférence. Alors qu'elle pratique une politique arabe active, la France voudrait-elle ignorer le conflit qui oppose au Sahara les nations arabes qui lui sont le plus proches, elle ne le pourrait pas.

Avec son collègue marocain, M. Boucetta, le ministre des affaires étrangères présidera d'abord la commission permanente franco-marocaine qui, créée en 1971, n'a, curieusement, tenu encore qu'une session plénière. Il sera aussi reçu par Hassan II et par M. Maati Bouabid, nouveau premier ministre marocain.

Au plan bilatéral, les relations franco-marocaines sont excellentes, mais, du fait même de leur ampleur, elles ne sont pas sans problème : 380 000 Marocains travaillent en France et 48 000 Français — dont plus de 5 000 enseignants — au Maroc, que des milliers de touristes français visitent chaque année. La France est le premier partenaire commercial du Maroc. Mais les relations économiques donnent des signes de faiblesse. Il est certes bon que le déficit commercial marocain avec la France (d'ailleurs totalement compensé par les « importations invisibles ») se réduise, mais il est regrettable que ce soit en partie par une diminution des ventes françaises. Les signatures de contrats d'équipement franco-marocains sont tombées de 2 300 millions en 1977 à 722 millions en 1978. De là à présumer que les difficultés marocaines s'aggravent, et pour une part importante en raison de la guerre du Sahara, il n'y a qu'un pas, que les mauvais esprits ne sont pas seuls à franchir.

Le renouveau d'intérêt de la France pour le Maghreb intervient à un moment où la volonté politique chez les uns, le destin chez les autres, imposent une sorte d'hésitation et l'occasion d'une réflexion. A Alger, à Nouakchott, à Rabat, de nouvelles équipes viennent d'être mises en place. Au Maroc, où le roi reste le maître du jeu, des inflexions sont sensibles. L'amitié de Hassan II pour le chah déchu et le président Sadate n'ont pas empêché le gouvernement marocain de féliciter M. Bazargan pour la proclamation de la République islamique d'Iran, d'approuver les décisions anti-égyptiennes du sommet de Bagdad et de rappeler son ambassadeur au Caire. Ces manifestations de solidarité arabe coïncident au Sahara avec un regain d'activité des forces marocaines.

Il n'appartient pas à M. François-Poncet, qui se rendra sous peu à Alger et recevra à Paris son collègue tunisien, M. Fitouri, de donner des conseils au Maroc ni aux autres Etats concernés. Du moins peut-il leur faire remarquer que, si le conflit du Sahara, vu à la loupe, est insoluble, il est aussi irrationnel, pour ne pas dire plus, pour qui prend du champ. Quel dirigeant maghrébin aura l'audace d'élever le débat, de rappeler qu'au temps des guerres anticoloniales Mohammed V, le G.P.R.A. et M. Bourguiba aspiraient à un Maghreb fraternellement uni ? La France s'inquiétait alors de cette communion des esprits. Elle n'y trouverait aujourd'hui, et ne serait pas la seule, que des avantages.

La crise rhodésienne

Des commandos de Salisbury lancent un raid contre le quartier général nationaliste dans la capitale de la Zambie

Des commandos rhodésiens transportés par avion ou par hélicoptère ont attaqué, ce vendredi 13 avril, à 3 heures du matin, le quartier général du mouvement nationaliste ZAPU et la résidence de son chef, M. Joshua Nkomo, à Lusaka, capitale de la Zambie.

Ces bâtiments, ainsi que d'autres édifices utilisés par la ZAPU, ont été détruits au cours du raid, qui a duré deux heures et qui a fait des victimes, précisent les autorités zambiennes. Un porte-parole militaire a toutefois déclaré à Salisbury : « Nous ne sommes au courant de rien. »

Le quartier général de M. Nkomo a été réduit en cendres par les attaquants, qui disposaient de véhicules tout-terrain et d'artillerie légère ; ils auraient même maquillé certains véhicules aux couleurs de l'armée zambienne, selon des témoins. Le Q.G. de M. Nkomo était aussi utilisé par l'organisation nationaliste de Namibie, la SWAPO, ainsi que par d'autres mouvements de libération. Plusieurs immeubles des environs, dont la résidence du président de la République zambienne, ont été atteints par les projectiles.

MM. Nkomo et Mugabe, co-présidentnts du Front patriotique, sont actuellement à Lusaka où se termine, ce vendredi, une conférence de solidarité des peuples afro-asiatiques.

C'est la première fois que des troupes rhodésiennes attaquent des objectifs situés dans la capitale zambienne, dont la banlieue avait toutefois déjà été bombardée. Depuis le début de la semaine, Salisbury a intensifié ses opérations contre les nationalistes basés en Zambie : quatre raids aériens ont été effectués ces derniers jours. Selon Lusaka, le dernier de ceux-ci a fait, mercredi 11 avril, cent trente-six morts et deux cents blessés parmi les réfugiés rhodésiens d'un camp situé au nord de la Zambie, non loin de la frontière avec le Zaïre. La veille, un autre raid opéré contre un camp de l'armée zambienne, avait causé la mort d'un coopérant civil ouest-allemand ; un autre avait été blessé. Les militaires rhodésiens affirment toutefois que leurs opérations n'ont pas atteint d'objectifs civils.

Jeudi, M. Kurt Waldheim secrétaire général de l'ONU, avait « *condamné ces attaques dans les termes les plus vigoureux* » et avait fait part de sa « *profonde indignation* ».

Cette recrudescence des activités militaires du régime de M. Smith intervient alors que la Rhodésie est en pleine campagne électorale. Mardi, les électeurs blancs s'étaient rendus aux urnes. Sur les vingt-huit sièges qui leur sont réservés dans la prochaine Assemblée multiraciale, vingt ont déjà été remportés par le Front rhodésien de M. Smith, qui semble assuré de s'adjuger les huit autres. La majorité noire pourvoira les soixante-douze sièges qui lui reviennent entre le 17 et le 21 avril. Les électeurs blancs ont voté avant les Noirs afin de pouvoir être mobilisés pour assurer la sécurité du scrutin, auquel s'opposent les nationalistes. Plus de soixante-dix mille hommes, y compris, pour la première fois, des réservistes de plus de cinquante ans, ont été chargés de protéger les bureaux de vote.

LA MAFIA JAPONAISE

Lire page 5 le début de l'enquête de notre correspondant Philippe PONS.

L'aggravation du chômage

Le patronat demande un troisième « pacte national pour l'emploi »

Le nombre des chômeurs indemnisés par les ASSEDIC a augmenté de 2 % en mars, passant de 768 596 à 782 702 personnes, indique, ce vendredi 13 avril, M. André Bergeron, secrétaire général de F.O. et président de l'UNEDIC (lire page 28).

Les statistiques globales de l'emploi publiées ce jour devaient d'ailleurs indiquer, pour le quatrième mois de suite, une nouvelle augmentation du nombre des demandeurs d'emploi, une fois corrigées les variations saisonnières (le volume des offres d'emploi non satisfaites restant bas). En données brutes, les demandes d'emploi devaient, en revanche, être un peu moins nombreuses, comme il est habituel à cette période de l'année.

Cette situation a conduit le C.N.P.F. a demander au gouvernement l'élaboration d'un troisième « pacte national » en faveur de l'embauche des jeunes, tandis que la C. G. T. mettait en place un comité national de défense des chômeurs regroupant ses cent cinquante-trois comités locaux existants.

Dans sa première déclaration à la presse, M. Jacques Baudouin, maître des requêtes au Conseil d'Etat et nouveau directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi, estime notamment que « seules les personnes réellement désireuses de travailler devaient figurer dans les fichiers de l'A.N.P.E. »

Un entretien avec le directeur de l'A.N.P.E.

« Seules les personnes réellement désireuses de travailler devraient figurer dans les fichiers »

« *Dans quelle situation avez-vous trouvé, lors de votre entrée en fonctions, l'Agence nationale pour l'emploi et partagez-vous toutes les analyses et les conclusions du rapport Farge ?*

— En prenant mes fonctions à la tête de l'A.N.P.E., j'ai éprouvé le sentiment de diriger un établissement qui, non seulement avait grandi très vite sous la pression de l'événement, mais qui avait dû également se charger — comme il advient fréquemment pour les plus jeunes — des tâches les plus lourdes et les plus difficiles. L'Agence ne compte encore qu'une dizaine d'années de fonctionnement ; pendant cette période, son budget a plus que décuplé et ses effectifs sont passés de trois mille cinq cents à neuf mille agents environ.

» On ne saurait, par suite, s'étonner de constater qu'il n'y existe encore ni tradition affirmée ni esprit de corps très développé et que des déviations de portée d'ailleurs limitée, et que je qualifierai volontiers de « juvéniles », soient apparues ici et là.

Propos recueillis par MICHEL CASTAING.

(Lire la suite page 27.)

Les élections européennes

La difficile gestation des listes

La campagne pour l'élection des représentants de la France à l'Assemblée des Communautés européennes s'ouvrira officiellement le 26 mai.

Elle est toutefois déjà largement entamée : M. Jacques Chirac a entrepris une tournée des grandes villes de France ; Mme Simone Veil a fait savoir que la sienne commencerait le 25 avril à Marseille, et se poursuivrait par cinq autres grandes réunions publiques en province. M. Giscard d'Estaing prononcera dans un mois, à l'occasion d'un voyage officiel en Alsace, un discours sur l'avenir de l'Europe, qui devrait donner le ton à la campagne de ceux qui soutiennent son entreprise.

Surtout, les listes de candidats sont désormais connues pour l'enssentiel. Celle du parti communiste a été rendue publique la première ; après discussion dans les fédérations, elle est maintenant définitive. Nous publions celle du parti socialiste, qui doit encore être soumise à la ratification d'une convention nationale le 22 avril. Le R.P.R. a fait connaître, jeudi, les noms de soixante-six de des quatre-vingt-un candidats. Les autres places seront pourvues après les vacances de Pâques, mais l'on sait déjà que les chefs de file seront MM. Jacques Chirac et Michel Debré.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 8.)

RELIGIONS, SURVIE ET RÉSURRECTION

Une forêt de symboles et de mythes

par HENRI FESQUET

En bonne pédagogue attentive au cycle des saisons, la liturgie convie chaque printemps les fidèles à la mort et à la renaissance de Jésus. Pâques est le sommet d'une aventure pleine de tendresse, de poésie et de scandales. Qu'un Dieu meure supplicié entre deux brigands et qu'il resurgisse trois jours après est un avatar curieux qui hante la mémoire du croyant mais paraît aberrant aux esprits modernes.

Le christianisme n'a pourtant pas tout à fait innnové en ce domaine. Comment l'aurait-il pu ? Il est arrivé trop tard dans un monde trop vieux. La plus jeune des grandes confessions après l'islam s'est inspirée des sources qui l'ont précédée. Fussent-elles religieuses, les vérités ne tombent pas du ciel toutes faites. Les grands prophètes empruntent toujours, consciemment ou non, quelque chose à leurs devanciers : ils ont été des disciples avant de devenir des maîtres.

Une religion est à la fois un héritage et un commencement enraciné dans une culture et un milieu. Elle s'inscrit dans une société, une race, et doit beaucoup à la chair et au sang. Jésus est fils de Marie, épouse de Joseph ; israélite, il se présente lui-même comme le continuateur du judaïsme. Il n'a pas fait table rase du passé : « *Je ne suis pas venu abolir la loi mais l'accomplir.* » Ni omniscient ni infaillible, le Christ a pris conscience progressivement de son identité et de sa mission. Il a joué à plein le jeu de l'incarnation.

Pourquoi les récentes découvertes sur les esséniens et le maître de justice ont-elles tant gêné, dans un premier temps, les apologètes ? Jésus serait-il plus grand s'il était moins de son temps ?

Qu'importe, dira-t-on, les points communs entre l'enseignement de Jésus et celui d'autres prophètes ? Ce qui compte, c'est son apport spécifique... Il est vrai, mais à condition de se montrer lucide et de ne pas majorer, par ignorance ou fanatisme, le neuf aux dépens de l'ancien. D'autres religions ont prêché l'amour, le pardon des ennemis, l'unicité de Dieu, ont cru aux peines de l'enfer, au caractère expiatoire du sang versé, ou à la résurrection de la chair. Sans Ancien Testament pas de Nouveau possible.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Témoignages...

« Les témoignages sûrs sont de plus en plus rares », *nous disait M. Christian Bonnet, jeudi, sur TF 1. Le ministre sait de quoi il parle. N'est-ce pas l'un de ses brigadiers-chefs qui reconnaissait, lors du procès des autonomes du 23 mars, avoir* « corrigé » *un rapport de police pour en* « expurger certaines anomalies »... *et pour les besoins de la cause.*

Il est vrai qu'on ne saurait être aussi exigeant sur la rigueur d'un rapport de police que l'est M. Bonnet pour le témoignage d'un simple citoyen.

Ph. B.

REVOIR « LE CHAGRIN ET LA PITIÉ »

Le regard inversé

La télévision garantit l'événement. Elle est la mystérieuse entremetteuse qui détient l'accès à l'intimité des foyers, et elle assure ainsi le succès, la vente, de l'information et du produit — notamment quand ce produit est culturel. « Le Chagrin et la pitié » est nouveau présenté sur les écrans parisiens à la faveur de l'actualité créée par « Holocauste ». Mais cette deuxième sortie, huit ans après, n'est pas un événement. La télévision ignore le film. Elle ne veut pas en entendre parler.

Quand Marcel Ophüls (le réalisateur) et André Harris travaillèrent à leur « chronique d'une ville française sous l'occupation », en 1969, ils la destinaient au petit écran, et naturellement aux télespectateurs français en premier lieu. Les télévisions belge, allemande, italienne, britannique, américaine, et d'autres, ont accueilli et commenté les quatre heures et demie de témoignages et de documents. L'O.R.T.F. ne s'est pas manifesté. Il n'était d'ailleurs pas obligé de le faire, puisqu'il n'était pas le commanditaire du film. A ce moment-là, en 1971, la direction ne l'a même pas visionné.

Puis M. Arthur Conte, nouveau président - directeur général de l'Office, a annoncé que « le Chagrin et la pitié » serait diffusé. A ce jour, aucune chaîne ne l'a acheté. Le film a vieilli, pour certains il s'est démodé, il n'est même pas utilisable pour « les Dossiers de l'écran », d'Antenne 2, puisqu'il contient le débat qui est censé le suivre.

Récompensé par le prix Sadoul, en 1970, vu par six cent mille spectateurs en France, ce qui est *beaucoup pour un documentaire,* le film n'aurait pas, à la télévision, le retentissement un peu flou d'un feuilleton. Il serait l'occasion de revenir sur des traumatismes pour mieux les comprendre.

CLAIRE DEVARRIEUX.

(Lire la suite page 18.)

RELIGION

Dialogue impossible ?

par PAUL VIGNAUX (*)

DECEDE il y a quelques mois, le Père Gaston Fessard S.J. ne peut être oublié par ceux qui savent la place qu'il occupa, avant guerre, au début même de sa carrière philosophico-théologique, dans le petit cercle, autour de *Kojève, des initiateurs de la renaissance* hégélienne en France, ni par tous ceux qui se souviennent de sa contribution de 1941 à la Résistance : *France prends garde de perdre ton âme*, premier cahier clandestin *« du témoignage chrétien »* Ce passé invite à lire l'ouvrage posthume *Chrétiens marxistes et théologie de la libération* (1) lié, selon le préfacier, à une longue réflexion sur *« la crise de l'Eglise en France »* manifeste notamment dans les *« déviations doctrinales »* de mouvements d'action catholique. En effet, ce ne sont pas *« seulement quelques prêtres et chrétiens isolés mais la hiérarchie elle-même »* que mettent en cause *« les progrès de la marxisation de l'Eglise de France ces dernières années »*.

Son ouvrage de 1978 reprend la dialectique de son livre de 1937, à la première époque de la « main tendue » aux travailleurs chrétiens : *le Dialogue catholique-communiste est-il possible ?* La réponse était : dialogue impossible en raison d'une *« scission du langage »*, *commun* seulement en apparence. On pouvait déjà en 1937 observer que l'argumentation portait contre le parti de Maurice Thorez dont elle présentait la pratique stalinienne comme l'application logique *du* marxisme, celui de Marx lui-même dans ses écrits philosophiques de jeunesse où il apparaît *« héritier du christianisme hégélien »*. L'argumentation ne portait pas contre *une autre* interprétation de la pensée marxienne et un usage de cette pensée différent de celui qu'en font l'intérêt suprême du parti ou la raison d'Etat dans une structure stalinienne du parti ou de l'Etat : en 1978 comme en 1937, mais combien plus clairement ! ce n'est pas devant *le* marxisme comme *un* système qu'on peut se situer ; on se trouve devant *des* marxismes. Ce n'est donc *pas* au *« dialogue catholique-communiste »*, mais à une *autre* situation, posant un problème *autre*, qu'avait affaire la Commission épiscopale du monde ouvrier dont le Père Fessard met en question le *« discernement spirituel »*, lorsqu'en 1972 ses membres rencontraient des militants ouvriers ayant *« fait un choix socialiste »*, voire *« une option socialiste* à référence marxiste ».

Référence donc à « la lutte des classes » traitée par *Chrétiens marxistes et théologie de la libération* en *« principe d'action »* : le *document épiscopal* l'envisage au contraire comme *« un fait, une donnée essentielle de la classe ouvrière »* — entendons de la conscience d'appartenance à une classe que les évêques trouvent chez leurs interlocuteurs militants, forts de leur expérience et d'évocations d'événements passés. Le dialecticien aux prises avec une idéologie ne s'interroge même pas sur la consistance de cette donnée *présentée comme* le « fait ». Il situe *« à partir de 1970 »* l'« acceptation de la lutte de classes » par un grand nombre de travailleurs chrétiens, mais sans rappeler le mouvement ouvrier de mai-juin 1968 auquel ces travailleurs avaient participé : réponse de masse à un long refus français, patronal et gouvernemental, de négocier les conditions de travail avec les organisations représentatives de salariés.

Le livre ne manifeste d'ailleurs aucune attention au fondement, dans les sociétés industrielles, des conflits du travail qui en sont une évidente caractéristique, ni aux raisons plus spécifiques qui donnent à ces conflits dans la société française et d'autres, moins soumises à l'influence marxiste, l'aspect *de classe*.

Un manque de discernement

Il n'y a pas à s'étonner, comme le Père Fessard, du fait que l'assemblée épiscopale de 1972 ait remarqué que l'*« analyse (marxiste) en termes de lutte des classes a aidé beaucoup de militants à cerner plus précisément les mécanismes structurels des injustices... »*. On devrait s'étonner plutôt qu'il ait fallu la *« référence marxiste »* pour éveiller des chrétiens à la conscience de l'aspect conflictuel du mouvement social. Si, dans ce mouvement, le milieu ouvrier militant s'affirme « *moteur* » d'autres catégories sociales, un polémiste *peut bien lui attribuer « la stratégie du parti* [communiste], *avant-garde de la classe ouvrière »*, mais l'attribution restera discutable pour tous ceux qui savent combien la conception léniniste du parti fait problème dans l'histoire internationale du « choix socialiste ».

A relire les documents épiscopaux *qu'elle met en cause*, on constate que la dialectique de *Chrétiens marxistes et théologie de la libération* repose, en dernière analyse, sur un manque initial de « discernement ». Exemple majeur : l'assimilation des militants en dialogue avec les évêques au *« prolétaire selon Marx... mû principalement par des désirs de puissance et de jouissance qui le font rêver à un messianisme terrestre »*. Ce n'est évidemment pas ces *« désirs de jouissance immédiats, origine des rêves illusoires »* que la commission épiscopale du monde ouvrier a trouvé chez ses interlocuteurs ; elle y a simplement découvert le degré de désintéressement, de *« refus de parvenir »* immédiatement dans la société donnée, qui a attaché aux militants nombre d'historiens et de sociologues *du syndicalisme et du socialisme*.

Ce trait, humainement essentiel, le Père Fessard ne le discerne pas. Quand on a admiré son talent et, dans les années 40, son courage et l'indépendance de son jugement, on ne peut que regretter à la fin de son œuvre ce pamphlet qui ne porte pas.

(*) Ancien secrétaire général du SGEN de 1948 à 1970. Actuellement président honoraire de la 5e section de l'Ecole pratique des hautes études.

(1) Editions P. Lethielleux, 437 p., 96 francs.

Jouer avec Dieu

par GABRIEL MATZNEFF

UNE adolescente disait un jour à l'homme qu'elle aimait : *« Dieu joue à cache-cache avec nous. »* Elle formulait, à sa manière, ce que Heidegger a écrit, à la sienne, sur l'Etre qui se montre et se dérobe à la fois.

Napoléon Ier, qui avait ses naïvetés, regrettait que le Dieu des chrétiens ne fût pas aussi manifeste que le soleil dans le ciel. En fait, il l'est parfois, mais fugitivement. Le charme du christianisme tient à ces alternances de clandestinité et d'épiphanie. Le Dieu chrétien est un Dieu à éclipses.

Cette vision d'un Dieu jouant à cache-cache n'est pas le privilège du christianisme ; elle se retrouve dans les traditions les plus diverses. Ainsi, dans *Brahmane et Paria*, Dhan Gopal Mukerji met en scène un saint hindou et un enfant de onze ans. *« Qu'aimes-tu faire ? »*, interroge le saint. *« J'aime jouer »*, répond le jeune garçon. Alors, le saint : *« Peux-tu jouer avec Dieu ? Vois-tu, si tu pouvais jouer avec Dieu, ce serait la chose la plus importante qu'on eût jamais faite. »* Et dans ses *Récits hassidiques*, Martin Buber raconte l'histoire d'un petit garçon qui pleurait à chaudes larmes. Un saint tsaddik lui demande la raison de son chagrin. *« On ne veut pas jouer avec moi*, soupire *le gamin ; je me cache, mais personne ne me cherche. »* Le saint commence alors, lui aussi, à pleurer, et s'écrie : *« Dieu dit la même chose que cet enfant : je me cache et personne ne veut me chercher. »*

Si Dieu se cache, s'il refuse d'être *évident*, c'est pour nous laisser libre. On parle souvent de la puissance de Dieu et de sa force. Il serait plus fécond de mettre l'accent sur sa faiblesse et sa vulnérabilité. Avoir créé l'homme et l'avoir créé libre est un risque extraordinaire. Si l'homme n'était pas libre, tout irait comme sur des roulettes au paradis des esclaves béats, au royaume du Grand Inquisiteur ; mais l'homme a été créé libre, et cette liberté est un terrible soleil. Dieu peut tout, sauf contraindre l'homme à l'aimer.

Il n'y a pas de foi chrétienne en dehors d'une rencontre personnelle avec le Ressuscité. Or, cette rencontre, nul ne nous oblige à l'opérer. De même que sans le *Fiat* de la Vierge Marie la Rédemption serait demeurée un rêve irréalisé de Dieu, de même seul notre *oui* au Christ nous incorpore à l'Eglise. Le dimanche qui suit le dimanche de Pâques, celui que dans l'Eglise romaine on nomme le dimanche de Quasimodo, est appelé dans l'Eglise orthodoxe le dimanche de Thomas. Si Pâques est le dimanche du triomphe sur la mort, le dimanche de Thomas est le dimanche du triomphe sur le doute. *« ...Ne sois pas incrédule, mais croyant. » Thomas lui répondit : « Mon Seigneur et mon Dieu ! »* Toute notre vie est un dimanche de Thomas. Le Christ joue à cache-cache avec nous, et nous devons oser jouer avec lui. Dans l'Eglise, le mystère de la Résurrection se confond avec celui de la liberté.

Pour une Église du courage

par PHILIPPE WARNIER (*)

J'AVOUE avoir été un peu agacé par les premières réactions à l'encyclique de Jean-Paul II : ce texte aurait-il donc si peu de signification qu'il puisse tout à la fois nourrir la satisfaction des conservateurs — *« enfin voilà un homme à poigne qui remet de l'ordre dans la maison »*, — le soulagement des progressistes — *« le pape ne condamne pas, il est plus ouvert qu'on ne l'a dit »*, etc., — et l'enthousiasme des instances officielles de l'Eglise de France.

Karol Wojtyla, par sa sensibilité, son ton direct, sa tranquille robustesse, m'inspire, comme à beaucoup, une instinctive sympathie, et, en ces temps troublés, il est précieux de voir un pape optimiste, qui ne se lamente pas sur la méchanceté du monde et qui fait franchement confiance à l'homme racheté par le Christ. Mais ne doit-on pas à cet homme qui parle, dit-on, *« haut et clair »*, *« ferme et dru »*, une réaction franche et nette à certains de ses propos, parce qu'on *aime l'Eglise et celui qui la dirige* ?

Je voudrais seulement poser deux questions : le pape, qui veut conjurer la peur, et qui regarde l'avenir (l'horizon 2000 !) avec confiance, fonde-t-il son optimisme sur une appréciation suffisamment lucide de la situation ?

Qui a lu un peu l'Evangile sait que la peur est toujours l'indice du manque de foi. Mais le courage de la foi consiste-t-il seulement à énumérer ses certitudes, à se réjouir de ce qu'on possède la vérité ?

Me retrouvant en communion de pensée et de cœur avec bien des affirmations du pape, je voudrais formuler des réserves sur deux thèmes.

Le premier concerne la « vérité » et la « certitude » concernant la foi et la morale chrétiennes. Est-ce tenir compte de la réalité que de poser la foi aujourd'hui comme un objet de « *certitude* » et de se contenter d'en appeler à la « fermeté » de « croyances » garanties par ceux qui, parce qu'ils dirigent l'Eglise, possèdent l'« infaillibilité » sur les « vérités révélées » ?

La vérité et la véritable fidélité ne consistent-elles pas pour les chrétiens, à chaque époque, à prendre le risque, en fonction des choix historiques qu'ils ont à effectuer, des cultures qui façonnent leurs mentalités, de redire à leur manière, à travers doutes, tâtonnements et même erreurs, l'essentiel de leur foi au Christ ? Est-ce à dessein que le pape a choisi l'un des thèmes les plus contestés par la conscience moderne — la Rédemption, avec toutes les images sacrificielles qu'elle porte et qui sont reprises à propos de l'eucharistie — pour exprimer ce que la recherche théologique d'aujourd'hui essaie de dire à travers la thématique de la libération ?

On a souvent aussi l'impression (le discours du Puebla était significatif à cet égard) que la pratique personnelle et collective des chrétiens est toujours, pour *le* pape, déduite des principes de la foi et de la morale.

On aurait aimé que le Saint-Père (qui reconnaît, ce qui est appréciable, le pluralisme méthodologique aux théologiens) appelât l'ensemble du peuple à découvrir *l'expression contemporaine* des principes de la morale chrétienne, affrontés aux défis de ce temps.

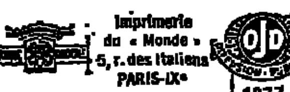
Le deuxième thème concerne l'Eglise : même si le pape affirme que *« la responsabilité de l'Eglise envers la vérité divine se trouve partagée par tous »*, il apparaît bien que sa vision de l'Eglise, comme société, est de type hiérarchique et descendant, en retrait même sur l'image conciliaire du peuple de Dieu (il est vrai restée largement théorique dans nos Eglises). Si Jean-Paul II assume clairement l'évolution amorcée par ses prédécesseurs *vers la collégialité*, son Eglise demeure foncièrement cléricale, fondée sur la distinction clercs-laïcs. Losqu'il décrit de manière fort idyllique l'« esprit de responsabilité » qui se diffuse des évêques aux prêtres et des prêtres aux laïcs, il ne sort pas de ce schéma clérical.

Par ailleurs, il n'est pas sûr que les simples appels à la discipline (eucharistie, pénitence) répondent aux questions que se posent beaucoup de chrétiens sur les formes d'expression de leur foi ; que la dénonciation des *« excès de l'autocritique »* et la confiance mise en l'Eglise suffisent à combler le manque de communication entre groupes chrétiens qui rend aujourd'hui si problématique la communion ; que le simple rappel de la conception traditionnelle du sacerdoce suffise à enrayer la crise des ministères ; que l'exaltation de la Vierge Marie puisse faire oublier aux femmes qu'elles ont portion congrue dans l'Eglise.

« L'Eglise est invitée au courage », disait le cher Père Riobé. Jean-Paul II n'en manque sûrement pas. Saura-t-il faire preuve de l'audace qui conduit aux ruptures créatrices ?

(*) Journaliste.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
1977

Une forêt de symboles et de mythes

(Suite de la première page.)

Le retour de Pâques invite à élargir notre horizon et à nous souvenir des grandes fresques religieuses de l'humanité qu'elles aient, ou non, survécu aux siècles.

La mort concerne la religion de plein fouet, même si aujourd'hui le christianisme porte davantage son attention sur la libération terrestre. Depuis Adam, la mort reste l'ennemi numéro un de l'homme. La foi en une certaine immortalité, la perspective d'une sanction des bonnes ou mauvaises actions, l'espoir de retrouver plus tard des êtres aimés, sont des biens communs à tout système religieux. Avant de faire reculer, par la science, la souffrance et le trépas — et même depuis, — l'homme s'inquiète de l'au-delà. L'absurdité du néant *le travaillera toujours dans sa* soif d'absolu et la recherche de sa destinée. La religion n'a d'ailleurs pas l'exclusivité de ce tourment : la philosophie, avec ses moyens propres, a ébauché, elle aussi, des solutions. Pour ne prendre qu'un exemple parmi cent — car tel n'est pas notre propos — rappelons que pour les pythago*riciens, voici vingt-six siècles*, l'espace compris entre la Terre et la Lune était rempli d'âmes. Pour eux, le Soleil et la Lune étaient les *« îles des Bienheureux »*. Pour d'innombrables philosophes théistes, l'homme est promis à une félicité éternelle dans le sein d'une divinité créatrice. Platon enseignait même la *préexistence des âmes*.

Les religions mésopotamiennes, comme leurs sœurs du Proche-Orient, croyaient à un monde souterrain, « la maison des ténèbres et de la poussière », où erraient tristement les ombres, sans autre perspective (1).

Dans l'Egypte ancienne, le séjour des morts se trouve au ponant et les habitants se préoccupaient pendant toute leur existence de s'assurer une survie heureuse, même l'homme du commun qui, au début, n'était pas concerné. Indépendamment de la dépouille mortelle, objet de tant de soins (embaumement, momification, offrandes tombales), l'âme de l'Egyptien, représentée par un oiseau à tête humaine — se déplace jusqu'au royaume d'Osiris, pharaon légendaire.

L'histoire mythique de ce roi-dieu a retenu l'attention des ethnologues à cause des rapprochements que l'on peut faire avec le christianisme. Bienfaiteur de son pays, personnifiant le Nil fertilisateur, frère et époux d'Isis, il fut détrôné par son frère Seth, qui l'enferma dans un coffre et le jeta à l'eau. Retrouvé par Isis qui reconstitua ses membres dispersés en quatorze morceaux, Osiris ne put être ressuscité par elle, mais elle réussit à se faire féconder : elle mit au monde Horis qui ressuscita son père en lui offrant un œil, embauma son corps, lui permettant ainsi de jouir d'une nouvelle vie d'outre-tombe. Au total : un dieu mort et ressuscité, une mère de dieu bonne et puissante, objet d'un culte assidu, autant d'éléments que l'on retrouvera plus tard en Judée. Mais, la comparaison entre le mythe d'Osiris et l'histoire de Jésus demeure boiteuse. Loisy lui-même ne s'y risque qu'avec mille précautions.

Plus significatifs sont les mystères de Mithra dont Renan a pu dire : *« Si le christianisme eut été arrêté dans sa croissance par quelque maladie mortelle, le monde eût été mithriaste. »* Les Pères de l'Eglise ont bien senti le danger de cette religion rivale.

Déjà les rois de Perse juraient par Mithra et, dès le VIIe siècle avant notre ère, un mois de l'année lui était consacré. Six siècles plus tard, Mithra était identifié à Hermès, dieu psychopompe (2) intermédiaire entre les dieux « d'en haut » et les dieux « d'en bas », d'où sa qualité de médiateur. Les mystères mithriaques datent de 67 avant J.-C. Ce culte sans clergé exerça une forte influence sur les légionnaires romains. Mithra fut importé en Grèce puis en Italie sous la forme d'un dieu tueur de taureau dont le sang sauve le monde et confère l'immortalité. A Rome, dans la crypte de la basilique Saint-Prisque, les chrétiens ont brisé la représentation d'un repas sacramentel avec « oblation du pain » où l'on utilisait des expressions fort voisines de celles de la Cène du jeudi saint. En plein essor, le mithriacisme faillit devenir la religion officielle de l'Empire romain lorsque Aurélien voulut unifier la conscience religieuse autour d'un culte solaire *(sol invinctus)* qui fut en fait relayé par la fête de Noël.

Le temps des primevères

Nos contemporains n'y songent peut-être pas, mais l'idée d'une mort définitive et irrémédiable est toute récente. Elle représente, selon l'expression de M. J. Pépin, directeur au C.N.R.S., *« une conquête du rationalisme pessimiste »*. La survie de l'âme est l'élément moteur de presque toutes les religions et c'est elle qui commande les rites. Au bord du Nil, la position accroupie du cadavre, déjà fréquente dans la préhistoire, rappelle la position de l'embryon dans le sein maternel et préfigure une nouvelle naissance. Dans nombre de peuples primitifs, le nouveau-né passe pour un mort qui renaît. Par définition, le décès de tout dieu et de tout héros est provisoire. Les rites « de passage » *intègrent une mort et une résurrection* symbolique. Le cycle de la nature végétale et des astres fournit fréquemment des symboles religieux et un point d'appui aux mythes de renaissance. *« Au temps des primevères*, écrit Alain, *il faut célébrer la résurrection »*. Les Indiens de Californie, entre autres, étaient frappés par la Lune : *« De même*, pensaient-ils, *que cet astre meurt et renaît à la vie, de même nous ressuscitons après la mort. »*

En Inde, la transmigration est, comme les vagues de la mer, un enchaînement sans fin, empreint d'ailleurs de mélancolie. Mais le védisme (sixième au quatrième siècle) dans sa littérature en sanscrit l'ignore, bien qu'il ne mette pas la survie en doute. Il mentionne le « soma » comme une liqueur d'immortalité.

Dans la Chine de la dynastie Yin (quatorzième siècle avant J.C.) l'âme des nobles montait au ciel, s'y divinisait et avait besoin de sacrifices pour ne pas errer comme un fantôme. Au début de notre ère, on y localisait le royaume des morts dans les flancs d'une montagne sacrée le T'ai Chan. Quant au bouddhisme, il exclut en principe toute possibilité de rachat. Mais la corruption n'atteint pas le « corps subtil » que les vivants ont le devoir de nourrir. On sait l'importance que les Chinois attachaient au culte des morts et avec quelle insistance ils font état des souffrances infligées aux coupables qui meurent après avoir été des mauvais citoyens.

Monter vers les dieux, tel est le schéma religieux classique, caractéristique par exemple du chamanisme (Sibérie, Mongolie). Pourtant, en Afrique, ce sont les dieux qui descendent vers l'homme et en prennent possession. Le Noir offre son corps comme une « monture » à tel ou tel dieu. *Le fidèle a deux âmes : la première*, héritée d'un ancêtre, est une sorte de « sperme spirituel », et lui est retirée lors de la cérémonie d'initiation équivalant à une divinisation (cette âme est enfermée dans un vase hermétiquement clos). La deuxième représente l'étincelle divine, en quelque sorte, la portion de Dieu.

Au Dahomey, l'âme du mort doit franchir des rivières, puis une montagne, avant d'avoir accès au « pays des défunts » où elle est accueillie chaleureusement par les membres de sa parentée. Respecter le culte des morts constitue un moyen de salut, même pour les non-initiés. A noter que les Dahoméens se sauvent par la magie et pour ainsi dire malgré les dieux, qui sont, à l'image de l'homme, à la fois bons et méchants.

Qu'en est-il, enfin de la survie en Israël ?

Les juifs, note F. Cumont, ont attendu jusqu'à Daniel (160 ans avant Jésus-Christ) pour trouver une affirmation doctrinale de la résurrection collective qui se complètera avec Henoch : *« En ce jour-là, la terre rendra son dépôt. »* Cette résurrection se produira après un long sommeil voisin de l'anéantissement. On retrouve cette notion dans le Coran. Il s'agit en somme d'une nouvelle création. Les deux systèmes de l'immortalité de l'âme et de la résurrection apparaissent rivaux. Ils s'étaient déjà probablement combinés chez les Mazdéens. Oscar Cullmann a opposé d'une manière saisissante la fin de Socrate qui boit la ciguë avec un calme souverain et considère la mort comme une amie et celle de Jésus, angoissé par l'idée d'une mort « ennemie de Dieu ». Ajoutons que l'idée d'une rétribution immédiatement après la mort est pourtant très nette en Israël.

Le Coran n'attache pas une grande importance à la conservation des restes humains. Sans doute nombre de chrétiens ont-ils pensé, à la suite des juifs, qu'une sépulture était nécessaire à la paix du défunt et à la résurrection. Mais ne pratiquant pas l'incinération, ils n'ont pas connu le rite de l'*os resectum*, osselet ovale de la colonne vertébrale, réputé imputrescible et à partir duquel s'opérera la résurrection. Ce pourquoi il était prélevé et placé intact dans l'urne.

Si parcellaires et schématiques qu'ils soient, ces coups de sonde sur certains rites ou croyances à travers les âges donnent à songer qu'au-delà de son foisonnement et de ses naïvetés, l'immense arbre des religions ne peut s'élever si haut dans le ciel que parce que ses racines terrestres sont innombrables et diversifiées. Sa cohérence organique est celle de la nature humaine hantée partout et depuis la préhistoire par des préoccupations fort voisines. Les symboles changent, s'épurent — comme dans le christianisme, — mais les visées demeurent. *L'homme s'est toujours senti coupable* et il a toujours aspiré à un absolu. Il ne se console pas de la précarité de sa condition, c'est-à-dire, en définitive, de ne pas être lui-même ce dieu auquel il rêve. Les mythes religieux apaisent son angoisse et comblent son désir d'infini.

L'illusion, a-t-on dit, est *« le pressentiment de ce qui est à travers ce qui n'est pas »*. Voilà une excellente définition des croyances religieuses parce qu'elle laisse intacte la foi et que c'est la foi qui sauve. Il ne s'agit pas de détruire les mythes, mais de comprendre qu'ils tirent leur valeur de leur visée. L'homme n'accède au sens qu'en traversant une forêt de symboles touffus et multiformes. Nul ne l'a mieux compris que le mystique : il fait feu de tout bois, mais passe outre...

HENRI FESQUET.

(1) Voir *La mort est une autre naissance* (collectif). Edit. Seghers.

(2) Conducteur des âmes des morts.

Le Monde

étranger

LE CHANGEMENT DE RÉGIME EN OUGANDA

Le président Nyerere déclare que son intervention militaire a créé un « bon précédent »

Alors que les ambassades d'Ouganda à l'étranger, notamment la représentation auprès de l'ONU, *se rallient au nouveau régime*, les Etats-Unis se déclarent prêts à normaliser leurs relations avec Kampala. M. David Owen, *secrétaire au Foreign Office*, s'est, pour sa part, félicité de la chute du maréchal Idi Amin Dada, que la Grande-Bretagne est « heureuse de voir de dos ». Il a souhaité que l'Ouganda « retrouve tout son rôle dans le Commonwealth » et qu'il autorise le retour des Asiatiques expulsés par le régime déchu.

La victoire des forces tanzaniennes et des opposants ougandais n'a suscité aucune réaction *officielle à l'O.U.A. où, selon l'A.F.P.*, un certain embarras est sensible. Le quotidien marocain progouvernemental « El Maghrib », a déploré, jeudi, le « silence de l'O.U.A. », *relevant que « pour la première fois dans l'histoire africaine* un pays envahit impunément son voisin et investit sa capitale ».

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — La Tanzanie et la Zambie ont été les premières, jeudi 12 avril, à reconnaître le nouveau régime ougandais. En raison du mauvais temps, le gouvernement provisoire de M. Yusuf Lule a dû remettre à vendredi son arrivée à Kampala, et il a tenu son premier conseil de cabinet, jeudi matin, à Dar-Es-Salaam. Entre-temps, dans la capitale ougandaise, un calme relatif s'est rétabli, alors que la population continuait de fêter la libération de la ville et que les Tanzaniens s'occupaient à réduire de dernières poches de résistance.

Alors que M. Lule s'engageait à *traduire en justice le maréchal* Amin au cas où ce dernier serait capturé vivant, un porte-parole militaire du nouveau régime a déclaré, jeudi, à Radio-Kampala, que l'ancien président, en fuite, « *méritait d'être pendu* », qu'il avait massacré « *un demi-million de personnes* » et « *mis à sac* » l'Ouganda. Il lui a reproché de n'avoir pas le courage de dire où il se trouve et a invité la population à participer à sa recherche. Au même moment, le maréchal Amin s'exprimait longuement à la radio, utilisant l'émetteur de Soroti, dans le nord-est du pays. Il aurait été aperçu à Jinja, ville qui serait le théâtre de désordres sanglants.

Radio-Kampala a également donné « *douze heures* » pour se rendre aux derniers partisans du maréchal. Les nouveaux chefs de l'armée ougandaise ont fait ouvrir les portes des prisons.

Les nouvelles autorités ont, dans l'immédiat, un autre problème à résoudre : le pillage de Kampala s'est poursuivi jeudi en se déplaçant vers les quartiers résidentiels, car *il ne resterait plus* grand-chose à voler dans les magasins du centre. *Les soldats* tanzaniens laissent faire, car ils peuvent difficilement prendre des mesures de coercition à l'encontre d'une foule qui les a couverts de fleurs, la veille, à leur arrivée dans Kampala. Quelques meurtres d'anciens partisans du maréchal auraient été commis.

En arrivant vendredi à Kampala, les membres du gouvernement provisoire auront au moins évité d'assister à la mise à sac de la capitale, dans une atmosphère de liesse populaire. La population, qui s'était rassemblée, jeudi matin à Entebbe et à Kampala, pour les accueillir, a été invitée par radio à rentrer chez elle et à revenir vendredi.

Des centaines de réfugiés ougandais affluent depuis jeudi *soir à la frontière du Kenya* rapportant des récits d'horreurs et de massacres. *Il s'agirait en* majorité de musulmans ougandais ou d'origine somalie ou arabe qui disent fuir une répression chrétienne. Dans le Nord-Est ougandais, une ethnie, les Langos, aurait commencé à faire la chasse aux anciens collaborateurs du maréchal Amin. L'anarchie serait totale dans la région selon les réfugiés. Dans la nuit de jeudi à vendredi, l'armée kényane a envoyé des troupes sur la frontière. *Un convoi de deux* cents véhicules a quitté la région de Nairobi pour la frontière avec trois mille hommes.

Grave pénurie alimentaire

En dépit du vide administratif, Kampala commence à se réorganiser. Jeudi, l'électricité a été *rétablie dans certains secteurs qui* en étaient privés depuis trois jours, et une reprise du travail s'est amorcée. Les échanges de coups de feu se sont faits de plus en plus rares, avec l'élimination progressive des derniers petits groupes de résistants encerclés. Mais la pénurie alimentaire *semble s'aggraver.*

Jeudi après-midi, dans une allocution *radiodiffusée*, le président Nyerere s'est défendu d'avoir commis une « *mauvaise action* » en appuyant les adversaires du maréchal Amin. Il s'est déclaré prêt à se rendre en personne aux Nations unies pour y défendre son intervention militaire. « *C'est un bon précédent..., si l'Afrique, en tant que telle, est incapable de prendre ses responsabilités, il appartient à chaque Etat de le faire..., c'est une leçon pour Amin et les gens comme lui* », a-t-il déclaré en annonçant qu'il n'avait aucune intention de « *propulser au pouvoir* » l'ancien président ougandais, M. Milton Obote, réfugié en Tanzanie depuis huit ans. Il a également déclaré qu'il était prêt à retirer ses troupes d'Ouganda dans un délai d'un ou deux mois et, de toute façon, dès que M. Lule le *lui demanderait.*

En reconnaissant le nouveau régime, *la Tanzanie et la Zambie* ont sans doute lancé un mouvement assez large, étant donné la fâcheuse réputation du maréchal Amin, la chaleur de l'accueil réservé aux troupes tanzaniennes et au F.N.L.O. par Kampala, ainsi que la modération prêtée aux nouveaux dirigeants ougandais. *Le F.N.L.O. s'est donné « de deux à trois semaines »* pour établir son autorité sur le Nord et l'Est du pays demeurés, pour l'instant, sous le contrôle bien fragile du maréchal Amin. Si les Tanzaniens semblent refuser de jouer les gendarmes, ils devraient néanmoins aider la nouvelle armée *ougandaise* à *terminer une* tâche entreprise voilà maintenant sept semaines.

Mais, si l'équipée du maréchal Amin en brousse semble condamnée à brève échéance, il est plus difficile de se faire encore une idée de l'équilibre politique au sein du nouveau régime. Le F.N.L.O. *n'a pas été dissous*, et les rapports hiérarchiques entre son *conseil exécutif* et les membres du gouvernement provisoire ne sont pas clairement définis.

Les nouvelles autorités semblent avoir réussi à respecter un équilibre à la fois politique et ethnique, la gauche ougandaise étant représentée au sein du gouvernement par deux personnalités peu favorables à M. Obote, MM. Akena P'ojok, ministre des *télécommunications* et vice-président du F.N.L.O., et Dan Nabudere, ministre de la justice. Le seul ministre appartenant à l'entourage de M. Obote serait celui des affaires étrangères, M. Otena Alimadi.

Le Kenya est demeuré muet jusqu'ici sur le changement de régime, mais plusieurs Ougandais réfugiés à Nairobi font partie du gouvernement *provisoire*, ce qui devrait faciliter un dialogue une *fois* que Kampala aura imposé son autorité sur l'Est du pays.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

M. YUSUF LULE UN UNIVERSITAIRE RESPECTÉ

M. Yussuf Lule, chef du nouveau gouvernement de Kampala est, depuis plus de trente ans, un ami intime du président Nyerere de Tanzanie.

Agé de soixante-huit ans, M. Lule s'apprêtait à prendre une retraite paisible à Londres lorsque le président Nyerere et les dirigeants des exilés ougandais lui demandèrent le mois dernier de devenir président du Front national de libération de l'Ouganda (F.N.L.O.).

Professeur d'université très connu en Afrique, M. Lule fut formé à la faculté de Fort-Hare en Afrique du Sud, avant de s'établir à l'université d'Edimbourg en 1949, c'est là qu'il rencontra pour la première fois M. Nyerere.

En 1962, il fut nommé recteur de l'université ougandaise de Makerere. Démis de ses fonctions lors de l'arrivée au pouvoir en Ouganda de Milton Obote, M. Lule devint secrétaire général adjoint au secrétariat du Commonwealth dont le siège est à Londres. De 1972 à son départ à la retraite au début de l'année, M. Lule était secrétaire général de l'Association des universités africaines, dont le siège est à Accra. — (A.F.P.)

● *La nouvelle de la mort à Kampala* de M. Gert Kallwas, *fonctionnaire de l'UNESCO*, de nationalité ouest-allemande, et de son épouse (nos dernières éditions du 11 avril) était fausse et fondée sur une identification erronée *de deux cadavres*, a confirmé jeudi le porte-parole de l'ONU. — *(A.F.P.)*

RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Le premier ministre accuse l'ambassadeur américain de s'être « engagé dans des activités d'espionnage »

De notre correspondante

Johannesburg. — *Le premier* ministre sud-africain, M. P. W. Botha, *accuse* les Etats-Unis d'« *espionner* » son pays. Accompagné de son ministre des affaires étrangères, M. Pik Botha, il est apparu jeudi 12 avril aux informations télévisées pour déclarer que des membres de la mission diplomatique américaine avaient été priés de quitter l'Afrique du Sud d'ici une semaine après la découverte d'une caméra espion fixée sous le siège du copilote dans un avion appartenant à l'ambassade.

Peu de temps auparavant, l'ambassadeur, *M. William Edmonson*, avait été convoqué au Cap pour recevoir les plaintes du gouvernement sud-africain. Blême à la sortie de l'entretien, il s'était refusé à toute déclaration et, ce vendredi matin, il n'avait pas encore fait connaître de réaction officielle.

Apparaissant devant les téléspectateurs médusés, le premier ministre a annoncé la nouvelle en ces mots : « *Il est de mon devoir de vous annoncer une grave violation de la souveraineté sud-africaine. Il a été établi que des membres de l'ambassade américaine sont engagés dans l'espionnage contre l'Afrique du Sud (...). Les faits choquants sont les suivants : les Etats-Unis avaient, jusqu'à présent, l'autorisation d'utiliser un de leurs avions en Afrique du Sud pour les besoins de l'ambassadeur, sous certaines conditions, et pour l'accomplissement de certaines missions. Cet avion a été transformé en un avion espion en installant une caméra d'étude aérienne sous le siège du copilote. Les photos en notre possession révèlent que l'avion de l'ambassade était utilisé dans un programme pour photographier systématiquement le vaste territoire sud-africain, y compris quelques-unes de nos plus importantes installations.* »

Les membres de l'ambassade expulsés seraient trois attachés militaires, le colonel Alvin Crews, le *major* Bernd McConnell et le sergent Wyatt.

Dès que la nouvelle a *été* connue, l'opposition parlementaire blanche a fait connaître son soutien unanime au premier ministre. Beaucoup d'observateurs relèvent cependant que ce coup de théâtre survient quelques jours après de graves accusations formulées par le ministre des affaires étrangères au Parlement contre le chef de l'opposition, M. Colin Eglin (Progressiv Federal Party). Selon les dires de M. Pik Botha, M. Eglin aurait transmis au représentant américain à l'ONU, M. Dom Mac Henry, des informations confidentielles *concernant* la Namibie, *fournies* peu de temps avant par M. Botha lui-même lors d'un entretien avec les dirigeants de l'opposition.

Quoi qu'il en *soit*, *l'affaire* parvient à éclipser le scandale de l'information où le président de la République et des ministres sont en cause.

Est-ce une coïncidence ? Un journal rhodésien publiait jeudi 12 avril un article affirmant que le représentant britannique, M. Robin Renwick, et l'ambassadeur américain en Zambie, M. Stephen Low, avaient utilisé pour leur visite en Rhodésie, le 21 mars dernier, un avion « *équipé d'une caméra très sophistiquée* ». Leur appareil aurait *survolé* à plusieurs reprises la base aérienne rhodésienne de New-Sarum, près de Salisbury.

On peut craindre que cet éclat sud-africain sur l'« avion espion » soit de mauvais augure pour les discussions concernant des règlements pacifiques en Afrique australe, et notamment en Namibie.

Les entretiens sur l'ancienne colonie allemande traversent en effet une passe difficile après les déclarations de M. Dirk Mudge, chef de l'Alliance démocratique de la Turnhalle (pro-sud-africaine) *demandant* que soit installé un gouvernement intérimaire avant le 15 mai.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

LA CRISE SAHARIENNE

La recherche de la paix ne pourra pas déboucher sur la remise en cause de notre alliance avec le Maroc

déclare au « Monde » le lieutenant-colonel Ould Bouceif premier ministre mauritanien

Le conseil des ministres mauritanien, présidé par le lieutenant-colonel Ould Bouceif, a décidé, jeudi 12 avril, de remettre en liberté, ce vendredi, tous les ministres du gouvernement du président Ould Daddah, renversé en juillet dernier. Dans un entretien accordé à notre envoyé spécial, le nouvel « homme fort » de la Mauritanie affirme sa volonté de poursuivre les conversations avec le Front Polisario et de renouer avec l'Algérie, mais insiste sur sa détermination de « ne pas remettre en cause l'alliance avec le Maroc », où M. Jean François-Poncet est arrivé jeudi pour une visite de travail.

De passage à Paris, M. Mohamed Salem Ould Salek, « ministre de l'information sahraoui », a accusé la nouvelle équipe mauritanienne de « mettre en cause la dynamique de la paix » et adressé une mise en garde au Maroc, dont le roi, a-t-il dit, risque « de se trouver dans la situation de l'ex-président Ould Daddah et du chah d'Iran ».

De notre envoyé spécial

Nouakchott. — Alors que se poursuit la mise en place des nouvelles institutions, le nouveau premier ministre mauritanien, le lieutenant-colonel Ahmed Ould Bouceif, nous a reçu jeudi 12 avril dans les bureaux qu'il occupe provisoirement avec ses principaux collaborateurs dans une aile des bâtiments de la présidence de la République.

S'exprimant dans un style très direct qui tranche avec l'attitude sibylline du chef de l'Etat qu'il vient de supplanter, le lieutenant-colonel Ould Bouceif a affirmé à plusieurs reprises la ferme volonté de son gouvernement de rechercher avec toutes les parties concernées, au premier rang desquelles *le Polisario et l'Algérie*, une solution susceptible de ramener définitivement la paix en Mauritanie et dans toute la région. Sa détermination, exprimée avec force, de demeurer parfaitement fidèle à l'alliance marocaine donne cependant la mesure de l'étroitesse de la marge de manœuvre dont il dispose.

« A la suite des changements survenus dans l'équipe dirigeante mauritanienne, pouvez-vous nous dire, monsieur le premier ministre, si votre pays va modifier sa politique dans la crise saharienne ?

— *La Mauritanie continue et continuera à rechercher en priorité la paix, pour elle-même et pour tous les pays de la région impliqués dans le conflit.*

» *Les Nations unies ont voté deux résolutions au sujet de l'avenir de l'ancienne colonie espagnole du Sahara. L'une confiait l'administration de ce territoire au Maroc et à la Mauritanie. L'autre préconise un référendum d'autodétermination de ses populations. Jusqu'au 10 juillet dernier, la Mauritanie a mis en œuvre la première de ces deux résolutions, mais a complètement négligé la seconde. Depuis, tout en continuant à administrer le Tiris-el-Gharbia dans l'attente d'une solution définitive, elle a davantage mis l'accent sur la recherche des voies et moyens permettant d'organiser la consultation des populations concernées.*

» *Nous avons plus que jamais l'intention de poursuivre dans cette seconde voie. Nous continuerons donc à avoir des conversations avec les dirigeants du Polisario. Nous souhaitons toujours aussi renouer des relations diplomatiques normales avec l'Algérie, qui soutient ces dirigeants, car cela faciliterait beaucoup la recherche d'une solution pacifique.*

» *Cependant — et c'est là une nuance importante par rapport au comportement de l'équipe que nous venons de remplacer, — cette recherche de la paix par nos moyens propres ne pourra pas déboucher, il faut qu'on le sache, sur une remise en cause de notre alliance avec le Maroc qui, lui aussi, veut la paix.*

Rencontrer les dirigeants marocains

— Avez-vous l'intention de rencontrer bientôt les dirigeants marocains ?

— *Certainement, et je le ferai dès que la mise en place de nos nouvelles institutions me permettra de quitter Nouakchott. Je souhaite rencontrer également assez vite les responsables des autres pays amis de la Mauritanie, Français et Saoudiens, en particulier, comme je viens de le faire avec les Sénégalais. Et aussi, s'ils le souhaitent, les dirigeants algériens eux-mêmes, à qui je l'ai du reste déjà fait savoir.*

— Pensez-vous recourir pendant longtemps encore à l'assistance militaire française ?

— *Oui, aussi longtemps que nécessaire et je n'exclus pas d'en demander, s'il le faut, l'accroissement. Mais je souhaite, très sincèrement, que bientôt cela ne soit plus du tout nécessaire.*

— Ces derniers temps, les dirigeants sénégalais ont exprimé leurs craintes que la marginalisation des populations négro-africaines de *Mauritanie* ne débouche sur une déstabilisation de votre pays. Quel est votre opinion à ce sujet ?

— *C'est avec un très grand plaisir que nous avons accueilli lundi le président Senghor. Nous savons qu'il est reparti de Nouakchott rassuré et confiant dans l'avenir de nos relations, qui sont toujours très étroites parce que fondées sur d'importants intérêts communs et sur une très vieille amitié. Le président Senghor, qui est un des sages de l'Afrique, a proposé de nous aider, comme il l'a toujours fait dans le passé. Mais il s'est bien gardé d'intervenir dans nos problèmes intérieurs.*

Retour dans la zone franc ?

— La situation financière de la Mauritanie paraît être aussi peu satisfaisante aujourd'hui que le 10 juillet dernier. Que comptez-vous faire pour redresser cette situation ? Envisagez-vous notamment de retourner, sous une forme ou sous une autre, dans la zone franc ?

— *Effectivement, il semble que vous ayez raison. Mais, dans l'état actuel des dossiers dont je dispose, il m'est difficile d'être plus précis. Quant à un rapprochement éventuel de la Mauritanie de la zone franc, nous ne l'écartons pas a priori. Mais il est encore trop tôt pour nous prononcer.*

— Envisagez-vous une libération assez rapide de l'ancien président Moktar Ould Daddah ?

— *Notre équipe n'est en rien l'héritière spirituelle de celle qui a renversé le président Ould Daddah le 10 juillet dernier. Quant à moi, je n'ai été impliqué ni directement ni indirectement dans cet événement. Nous allons nous pencher sur le sort de l'ancien chef de l'Etat. Resté trop longtemps au pouvoir, il était fatigué, et a commis des erreurs. Mais il a fait aussi beaucoup de choses positives pour la Mauritanie. Il ne serait pas équitable de ne pas le reconnaître et de l'accabler comme certains l'ont parfois fait ces derniers mois.*

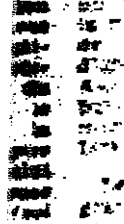
— Pensez-vous que le bicéphalisme de l'exécutif, qui vient d'être institué par la nouvelle charte constitutionnelle, pourra être maintenu très longtemps ?

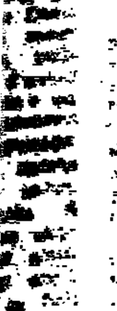
— *La formule à laquelle nous nous sommes arrêtés est, en effet, assez inhabituelle en Afrique, où, d'ordinaire, le chef de l'Etat détient l'essentiel du pouvoir exécutif. Nous avons néanmoins préféré la retenir pour le moment en ce qui nous concerne et nous verrons à l'usage s'il y a lieu ou non de la modifier. C'est le conseil militaire de salut national qui a élaboré la charte et il peut toujours la réformer, si besoin est.* »

PIERRE BIARNÈS.

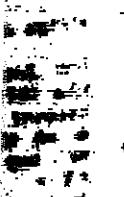
● LE PRESIDENT MOBUTU doit s'entretenir avec le roi Hassan II du maintien du contingent marocain au Shaba au cours de la visite qu'il effectue à Rabat, où il est arrivé le jeudi 12 avril. — *(Corresp.)*

● LE PARTI SOCIALISTE a publié, jeudi 12 avril, un communiqué dénonçant l'arrestation de « *plus de 600 personnes* » au Maroc, qui « *révèle une fois de plus le caractère répressif du régime marocain et les atteintes constantes aux libertés syndicales et politiques dans ce pays* ». Après avoir assuré de son soutien les travailleurs de l'enseignement et de la santé *marocains*, le P.S. exige la libération immédiate de tous les emprisonnés.





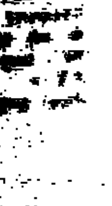














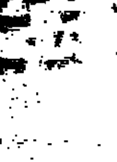
















AMÉRIQUES

Nicaragua

COMBATS ACHARNÉS DANS LA VILLE D'ESTELI

Managua (A.F.P., A.P.). — Les combats se sont poursuivis le jeudi 12 avril, à Esteli, entre les rebelles sandinistes et la garde nationale nicaraguayenne qui encercle la ville. Les troupes gouvernementales étaient appuyées par l'aviation, qui mitraillait les positions tenues par les guérilleros sans, toutefois, procéder à des bombardements, et par des véhicules blindés. L'armée aurait, en vingt-quatre heures, repris sept pâtés de maisons aux insurgés. De source militaire, on indique que le commandant Francisco Rivera Quintero, dit Ruben, considéré comme l'un des principaux chefs des rebelles, a été tué le 12 avril dans les combats d'Esteli. Les affrontements, selon diverses sources, ont fait des dizaines de victimes. Les sandinistes ont annoncé qu'ils avaient exécuté vingt partisans du général Somoza.

La population civile, pour sa part, commence à souffrir d'une grave pénurie d'eau et de nourriture. Environ cinq mille habitants seulement, sur les quarante-cinq mille que compte Esteli, ont quitté la ville. La Croix-Rouge, dont quelques convois ont pu circuler entre le lieu des combats et la capitale, s'efforçait de négocier un cessez-le-feu afin de permettre l'évacuation de civils.

Un sandiniste a déclaré par téléphone à un correspondant de Managua que l'armée lancerait sans doute une attaque décisive ce vendredi.

Cuba

LES DISSIDENTS RÉUNIS EN CONGRÈS A PARIS ONT PUBLIÉ UN MANIFESTE

Le premier Congrès international des intellectuels dissidents cubains, qui réunissait à Paris trois générations d'exilés (*le Monde* du 11 avril), s'est achevé jeudi 12 avril. Il a rédigé un manifeste qui sera remis à l'ambassade de Cuba en France. Les quatre-vingts participants, dont certains n'ont quitté l'île que très récemment, se déclarent dans ce texte vivement préoccupés par *« la détérioration des conditions de vie à Cuba, l'ingérence soviétique croissante et la constante violation des droits de l'homme »*.

Les organisateurs ont expliqué qu'ils avaient choisi Paris, entre autres raisons, *« parce que c'était dans cette ville que la révolution cubaine avait eu le plus de prestige auprès des intellectuels »* et *« qu'il fallait démasquer les idées fausses et montrer la réalité »*.

De nombreuses personnalités françaises et des dissidents d'Europe de l'Est tels que MM. Vladimir Boukovski, Leonid Pliouchtch et Paul Goma sont venus apporter leur soutien aux exilés cubains.

États-Unis

Un débat est ouvert sur le rétablissement du service militaire obligatoire

Un haut fonctionnaire du Pentagone, M. John Brinkerhoff, a révélé au début de la semaine, devant une sous-commission du Sénat, qu'un projet visant à permettre, en cas de conflit, le rappel sous les drapeaux d'une partie des anciens combattants du Vietnam, qui constitueraient ainsi une « réserve d'urgence », était à l'étude.

De son côté, M. Jimmy Carter a indiqué qu' « il ne voyait pas dans un avenir immédiat » la nécessité de rétablir le service militaire obligatoire. Le président a cependant rappelé qu'il avait le pouvoir de remettre en vigueur le recensement (aboli depuis six ans) des jeunes gens susceptibles d'être appelés si le besoin s'en faisait sentir.

Les prises de position en faveur d'un retour au service militaire obligatoire de « draft ») se multiplient depuis plusieurs semaines aux Etats-Unis. Certains pensent même que ce pourrait être un des thèmes majeurs de la campagne présidentielle de 1980. Ce ne sont pas les politiques — le président Carter ou le ministre de la défense, M. Harold Brown — qui ont soulevé ce problème, même s'ils sont maintenant contraints de donner leur avis, mais les chefs militaires.

La situation du recrutement, déjà mauvaise depuis de nombreux mois, s'est brusquement aggravée au dernier trimestre de 1978. Depuis la décision — prise en janvier 1973 par le président Nixon — de mettre fin au « draft », les forces armées américaines n'engagent plus que des volontaires.

Fin 1975, les critères physiques et intellectuels retenus par les officiers recruteurs permettaient encore de remplir les quotas indiqués par les planificateurs militaires. Au dernier trimestre 1976, les besoins n'ont plus été couverts qu'à 95 %. Ce taux est remonté à 97 % pendant la période correspondante de 1977, mais il est tombé à 90 % l'an dernier. Pour la première fois, aucune des trois armes prises séparément (l'armée de terre étant traditionnellement la moins recherchée) n'a pu en 1978 engager le nombre de volontaires qui avait été jugé indispensable. Même le corps autonome des « marines » n'a pas échappé au sort commun.

Le général Bernard Rogers, chef d'état-major de l'armée de terre, s'était fait l'écho de ces préoccupations en déposant le 13 mars devant la sous-commission sénatoriale des forces armées. Ses propos très fermes sont pour une large part à l'origine de la campagne d'opinion actuelle.

Le général Rogers s'est prononcé, devant les sénateurs, pour un retour immédiat à la conscriptoin par tirage au sort. Il serait nécessaire, selon lui, de désigner de cette manière, chaque année, 75 000 à 100 000 jeunes gens qui ne feraient que six mois de service actif, mais seraient ensuite automatiquement affectés dans la réserve pendant six ans, au cours desquels ils effectueraient deux périodes obligatoires de deux semaines. Le coût de ce projet a été évalué par son auteur, entre 470 et 640 millions de dollars (de 2 à 2,7 milliards de francs).

Le problème du « déficit » en hommes de la réserve est visiblement celui qui préoccupe le plus les chefs militaires américains. Il n'y a actuellement, par exemple, que 182 000 réservistes pour l'armée de terre, *« un chiffre complètement insuffisant en cas de conflit majeur »*, selon l'état-major, qui juge nécessaire de disposer de 730 000 hommes.

Une carrière peu attirante

Le général Rogers a voulu éviter à tout prix de donner l'impression que l'*« armée des volontaires »* avait échoué, et qu'il s'inquiétait du bas niveau intellectuel des jeunes gens engagés ces derniers temps. C'est pourtant le cœur du problème.

La carrière militaire n'est guère attirante aux Etats-Unis : le soldat engagé volontaire est mal payé et plus ou moins « déclassé » socialement. On le soupçonne, pas toujours à tort, de n'embrasser cette profession peu rentable et peu prestigieuse, que parce qu'il est incapable de gagner sa vie autrement. Bref, frappant au hasard dans les diverses couches de la société, le tirage au sort aurait, selon ses partisans, quelque chance de faire remonter le niveau en amenant le recrutement d'un certain nombre de jeunes gens mieux instruits que la moyenne des volontaires.

Les chefs militaires qui sont, dans leur majorité, favorables à un retour à la circonscription, ont une autre raison — moins avouable encore — de vanter les mérites du « draft ». En 1978, les Noirs ont constitué presque un tiers des nouvelles recrues de l'armée de terre. Bien que ce sujet tabou soit rarement abordé en public, il est indéniable que les responsables de l'état-major souhaitent éviter que la composition ethnique de l'armée ne soit trop différente de celle de la population. Le tirage au sort leur apparaît comme une solution logique et « juste ».

Les jeunes gens en âge d'être appelés ne l'entendent pas ainsi. Selon un sondage, publié en février, 62 % des Américains de dix-huit à vingt-huit ans sont absolument opposés au rétablissement du Draft. M. Carter ne peut oublier que ce sont des électeurs en puissance pour 1980, ce qui explique la prudence de ses propos. Le président a certes laissé la porte ouverte — le 10 avril au cours de sa conférence de presse — à un éventuel rétablissement du recensement militaire. Il a pris soin de ne pas s'opposer de façon trop abrupte aux demandes des chefs d'état-major (ceux de la marine et de l'armée de l'air ainsi que le commandant du corps des « marines » se sont joints à leurs collègues de l'armée de terre). Mais il a repoussé en fait l'idée d'un retour immédiat au service militaire obligatoire.

D'autres voix se sont élevées — plus nettement — contre les propositions de l'état-major. Un représentant démocrate du Wisconsin, M. Les Aspin, a affirmé que *« le système qui consiste à choisir arbitrairement, en temps de paix, une proportion de jeunes gens et à les enrôler de force, est foncièrement injuste »*. Certains ont fait remarquer que la situation des effectifs était moins catastrophique qu'on ne voulait le faire croire. La marine, en particulier, aurait surestimé ses besoins, en prévoyant à tort un grand nombre de départs en préretraite d'officiers ou de simples marins, qui n'ont pas eu lieu en raison de la conjoncture sur le marché du travail.

Un « service national » civil et militaire

Le problème est néanmoins désormais posé publiquement. M. John Connally, ancien secrétaire au Trésor du président Nixon, et candidat à l'investiture républicaine pour 1980, s'est prononcé pour le retour au « draft » par tirage au sort, tandis que M. Jerry Brown, gouverneur démocrate de Californie et l'un des « challengers » probables de M. Carter, soutient un projet de loi déposé au Congrès visant à créer un « service national » obligatoire pour tous les jeunes Américains, filles et garçons. Les uns et les autres auraient le choix — selon ce projet — *entre un entraînement* militaire proprement dit, et des activités civiles aux Etats-Unis (défense de l'environnement, etc.) ou à l'étranger (dans le Corps de la paix).

Le rétablissement « draft » poserait, d'autre part, de redoutables problèmes pratiques. Le système a fonctionné de 1940 à 1973 (mise à part une courte interruption en 1947-1948) grâce à environ quatre mille conseils de locaux, les « draft boards » composés de civils qui ne recevaient que des directives générales et les appliquaient un peu à leur guise. Ces organismes ont été démantelés en 1973 après le retrait américain du Vietnam, et l'administration centrale qui les coiffait, le Selective System Service, ne compte plus aujourd'hui qu'une centaine d'employés.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Canada

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS DU 22 MAI

La discrétion voulue de M. Clark s'oppose au style d'« homme fort » de M. Trudeau

De notre correspondant

Montréal. — La campagne électorale pour les élections fédérales du 22 mai est devenue très simple, presque caricaturale. M. Joe Clark, chef de l'opposition conservatrice, se rend le matin dans des endroits qui offrent, selon le jargon journalistique, des *« possibilités de photos »* : coiffé d'un casque de chantier, dans les brumes d'un port, dans les dédales d'une usine de produits chimiques, dans un centre agricole. L'horaire du chef conservateur est calculé de telle façon que les équipes de télévision aient le temps d'envoyer, chaque jour, les films asez tôt pour qu'ils puissent être utilisés aux actualités de début de soirée.

On retrouve le soir le candidat hôte d'honneur d'un dîner-débat, devant une audience triée sur le volet. Cette fois encore, cameramen et photographes entourent un Joe Clark sûr de lui. De bains de foule, il n'est pas question. Peu de digressions oratoires sur des thèmes « solides », comme l'inflation et ses causes, ou le chômage. Juste quelques phrases pour rejeter la responsabilité du tout sur l'équipe Trudeau.

Personne ne rencontre le « vrai » Joe Clark qui, lui-même, se garde de rencontrer le « vrai » Canada. Pourtant, télévision et journaux rapportent chaque jour les faits et gestes du chef conservateur et le public n'y voit que du feu ou à peu près. M. Clark paraît sérieux capable et point trop ennuyeux. C'est la première fois au Canada qu'une équipe politique pousse aussi loin la manipulation des médias.

« Le calcul des conservateurs, nous a déclaré un responsable de ce parti est le suivant : Ce n'est pas M. Clark ni personne, pour le moment, au Canada, qui peut battre M. Trudeau. Mais si le candidat conservateur ne fait pas d'erreurs, le candidat libéral en commettra peut-être assez pour se mettre hors du jeu.

A première vue, la tactique adoptée par M. Trudeau répond d'une manière inespérée au souhait des conservateurs. Après les sourires et le numéro de charme des premiers jours, M. Trudeau semble décidé à prendre le taureau par les cornes. Au cours de ces derniers jours, il a successivement critiqué les agriculteurs, les postiers, les chômeurs, accusé de quasi-traîtrise les Canadiens qui ne pensent pas que la question de l'unité nationale soit la seule qui compte vraiment dans ces élections.

Un dompteur dans la cage

Partout où il passe, il monte à la tribune comme un dompteur entre dans la cage. Il fait face à la foule, il repère un contradicteur plus virulent que les autres et entreprend de lui *« faire sa fête »*. Le but recherché ? Une association d'idées toute simple : ce pays en crise a besoin d'un homme fort, dynamique. Trudeau est cet homme-là. Le slogan des affiches libérales au Québec est *« Parle fort, Québec, avec Trudeau et tout le Canada. »* C'est là ce que les stratèges d'Ottawa ont trouvé de mieux pour cette première partie de la campagne. Leur choix comporte un risque : il y a un contraste gênant entre le style plutôt raffiné d'ordinaire de M. Trudeau et ces procédés un peu vulgaires. Pour qui connaît le Commonwealth, cela ressemble aux descriptions qui nous restent des campagnes politiques sur les routes poussiéreuses de Jamaïque à l'époque du père de Michaël Manley, l'actuel premier ministre de ce pays. Une comparaison entre M. Trudeau et un tribun comme M. Marcus Garvey fait cependant sourire.

Au Québec, le parti québécois est sorti de la réserve qu'il observe généralement à l'égard des consultations fédérales. M. René Lévesque, premier ministre du Québec, a invité ses concitoyens à voter pour le parti du crédit social. Ce parti, s'il a eu pour fondateur un colonel britannique, s'est enraciné de façon originale à plusieurs endroits de la *« belle province »*. Doté depuis quelques jours d'un chef de parti respecté au Québec, M. Fabien Roy, il peut constituer pour les libéraux de M. Trudeau une menace imprévue mais sérieuse. Pour être réélu avec une majorité des sièges à la Chambre, M. Trudeau doit faire le plein de ses voix au Québec, dont l'électorat lui est traditionnellement fidèle (un sondage récent montre que 59,1 % des électeurs inscrits québécois estiment qu'il est l'homme politique le plus apte à diriger le pays), car, dans les provinces des Prairies et de l'Ouest, sa cote est assez basse. Par conséquent, tout parti qui, au Québec, peut prendre des sièges aux libéraux, renforce les chances de voir se constituer, au lendemain, du 22 mai, un gouvernement libéral minoritaire ou même conservateur minoritaire. L'une ou l'autre situation conviendrait assez bien au parti québécois.

ALAIN-MARIE CARRON.

PROCHE-ORIENT

SE HEURTANT AU REFUS DU CAIRE

La Ligue arabe examine les problèmes du transfert de son siège à Tunis

L'Egypte a informé officiellement, jeudi 12 avril, la Ligue arabe qu'elle refusait le transfert, hors du Caire, du siège de l'organisation. Le président Sadate a, pour sa part, entamé une tournée en Haute-Egypte, au cours de laquelle il doit expliquer aux Egyptiens l'importance du traité conclu avec Israël avant le référendum national de jeudi prochain.

Se référant, dans un discours prononcé à Qena, aux députés de l'opposition qui avaient récemment, au cours d'une conférence de presse, dénoncé le traité, le raïs a déclaré : « Une fois que le peuple aura dit « oui » au cours du référendum, tous ceux qui porteront attente au renom de l'Egypte seront remis à leur place. Ils seront jugés et recevront un juste châtiment. Ils ne doivent pas oublier que l'Egypte est leur mère et que leur action équivaut à de l'ingratitude. »

De notre correspondant

Tunis. — La première réunion du « Comité des six », désigné le mois dernier à Bagdad par la conférence des ministres arabes des affaires étrangères et de l'économie pour organiser le transfert provisoire à Tunis du siège de la Ligue arabe, s'est ouverte le jeudi 12 avril.

Composé de représentants de la Tunisie — qui le préside, — du Koweït, de la Syrie, de l'Arabie Saoudite, de l'Irak et de l'Algérie, le Comité doit étudier les différents aspects pratiques de cette installation dans une ville déjà surpeuplée et les moyens de surmonter les difficultés suscitées par la décision du Caire de conserver les archives et documents de la Ligue, de bloquer ses fonds en dépôt dans les banques égyptiennes et d'interdire à ses fonctionnaires de rejoindre le nouveau siège.

En ouvrant les travaux, le ministre tunisien des affaires étrangères, M. Mohamed Fitouri, n'a toutefois formulé aucune critique à l'encontre de l'Egypte qui venait d'annoncer officiellement son refus d'accepter le transfert hors du Caire de l'organisation pan-arabe. Mais les Tunisiens n'en sont pas moins très irrités par l'attitude égyptienne qui a été jugée sévèrement par l'organe du parti socialiste destourien *Al Amal*.

« Les Egyptiens, écrit le journal, *agissent mal envers une organisation qui leur était en quelque sorte confiée en dépôt. Bien plus, ils confirment ainsi les critiques formulées depuis des années selon lesquelles il existait une mainmise et des contraintes sur la Ligue qui faisaient parfois apparaître celle-ci comme l'un des services du ministère égyptien des affaires étrangères. »*

Par contre, M. Fitouri a reconnu que le fonctionnement de la Ligue n'avait peut-être pas toujours répondu à l'attente de ses membres et a suggéré de profiter du déplacement de ses services pour procéder à une réforme de sa charte et de ses règlements en vue de la rendre *« plus efficace »* et de lui insuffler *« un esprit nouveau en accord avec les impératifs de la situation »*.

MICHEL DEURE.

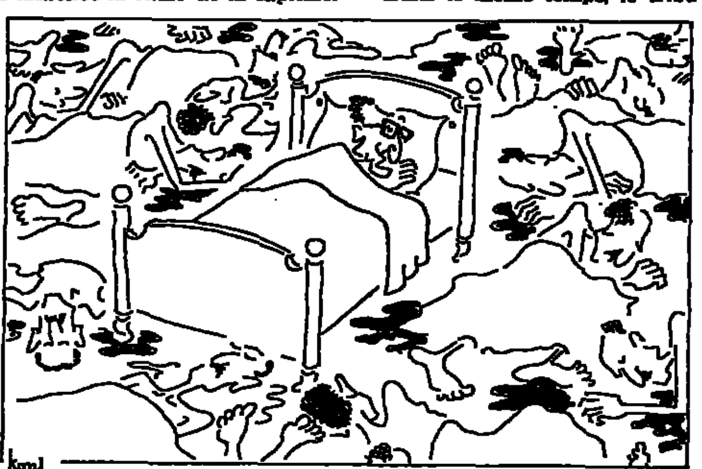
Iran

Sept nouvelles exécutions

Sept nouvelles exécutions ont eu lieu, ce vendredi 13 avril, à l'aube, à Téhéran et en province, a annoncé la radio de la capitale.

Le nombre des exécutions depuis la reprise des procès, le 6 avril, se trouve ainsi porté à soixante.

Dans le même temps, le tribunal révolutionnaire islamique de Téhéran a condamné à des peines de prison cinq membres du personnel de la prison de Qasr : le capitaine Ahmad Choleh-Var, sous-chef de la prison (deux ans), les capitaines Mohammad Ghahri-Sarem (deux ans) et Ali Reza Azami (un an), les gardes Mohammad Rahmi et Behzad Nazami (deux ans chacun).



(Dessin de KONK.)

Le général Hachem Berendjan, ancien chef du contre-espionnage à l'état-major de l'air, et le commandant Bijan Yahiai, ancien directeur de la prison de Qasr, à Téhéran, ont été fusillés vendredi à l'aube, après avoir été condamnés à mort par le tribunal de la révolution islamique de Téhéran.

Le commandant Hossein Torbatian, ancien chef de la police d'Ahwaz (sud-ouest de l'Iran), a été exécuté dans cette ville. Le sous-chef de la gendarmerie de Kerman (Sud-Est), le capitaine Hossein Moine Adimi, a été fusillé peu après minuit.

Trois sous-officiers, Loftollah Khademi, Hossein Ghadami et Mehdi Saadat-Pour, ont été exécutés, à 5 h. 30 locale, à Khoramchahr (Sud-Ouest).

● *A Washington*, le porte-parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, a déclaré, jeudi, que les Etats-Unis *« sont profondément inquiets de l'exécution de personnes auxquelles sont apparemment déniées les règles de justice internationalement acceptées »*. — (A.F.P.)

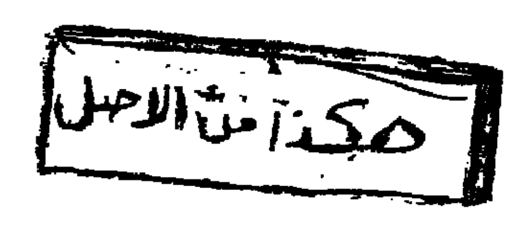
Argentine

M. MAURICE PAPON A OBTENU DES ASSURANCES SUR LE SORT DE PLUSIEURS FRANÇAIS DÉTENUS

M. Maurice Papon, ministre du budget, a indiqué le jeudi 12 avril que, à l'occasion de son récent voyage en Argentine, le gouvernement de ce pays a pris l'engagement de libérer prochainement une détenue française, Mlle Béatrice Jacob, de faire réviser le procès d'un détenu franco-argentin, M. Fiumato, et enfin d'améliorer les conditions de détention de deux militaires également dotés de la double nationalité.

Le communiqué commun diffusé le 6 avril, à l'issue du voyage du ministre, ne faisait référence qu'aux aspects économiques de la visite. Mlle Jacob a été arrêtée le 24 décembre 1975 et condamnée, deux ans plus tard, à cinq ans de prison pour appartenance à une association politique illicite. M. Fiumato a été arrêté le 1er juin 1976 pendant son service militaire, condamné à sept ans de réclusion pour détention illicite d'armes de guerre et appartenance au mouvement des Monteneros. Les deux militaires, dont le gouvernement argentin a pris l'engagement d'améliorer les conditions de détention, sont MM. Miguel Lhande, arrêté le 23 juin 1976 pendant son service militaire, condamné à dix ans de réclusion pour appartenance à un mouvement politique illicite, et Miguel Luis Ortiz, arrêté le 23 novembre 1974, également pendant son service militaire, condamné à quinze ans de réclusion pour appartenance à une association politique illicite et violation de secret militaire.

● *Un journaliste a été assassiné* le jeudi 12 avril en plein *centre de Buenos-Aires* par des inconnus qui ont tiré une rafale de mitraillette sur sa voiture. M. Ruben Valdez, âgé de trente-sept ans, dirigeait une série télévisée intitulée « Tour du monde », au cours de laquelle il accueillait des ambassadeurs étrangers. — (A.F.P., Reuter.)



ASIE

LA « MAFIA » JAPONAISE

I. — La guerre d'Osaka

La police japonaise mène depuis quelques mois une opération de grande envergure contre la pègre.

Bien que le Japon soit le pays industrialisé ayant le taux de criminalité le plus faible, un Livre blanc, publié à la fin de 1978 par la police nippone, montre que celle-ci a augmenté de 6 % en un an. Les « yakuza » (nom des truands nippons) forment un monde qui s'apparente par sa structure à celui de la Mafia italienne et connaît une évolution profonde. Crimes économiques, trafic de drogue, le gangstérisme japonais, qui ressemble de plus en plus à celui d'Occident, étend désormais ses activités dans le reste de l'Asie et aux Etats-Unis.

De notre correspondant PHILIPPE PONS

Osaka. — De l'extérieur, on dirait un petit hôtel borgne comme il en existe beaucoup dans le quartier. Par une trappe dans la cloison du bureau du patron, on passe dans une salle basse. Autour d'une table, sous la lumière blafarde d'un néon, sont assis, sur les nattes, une vingtaine de personnes, commerçants aisés, femmes d'âge mûr, mêlés à quelques personnages aux visages patibulaires, cheveux courts et complets voyants à rayures. Ils jouent au *tehonbiki*, jeu à un seul dé. La mise minimale est 50 000 yens (1 000 F). Pour payer un « gros coup », un million de yens, le maître de la partie sort de sa large ceinture de laine une épaisse liasse de billets. En moyenne, nous explique-t-il, 15 à 20 millions changent de mains en une soirée. On joue aussi aux cartes japonaises (*hanafuda*).

Apparemment, les affaires marchent, et les guetteurs dans la ruelle de l'hôtel ne signalent aucune descente de police. Et pourtant, rien ne va plus dans le monde de la pègre japonaise : les bons clients des jeux clandestins se font rares, la police harcèle les gangs depuis qu'a commencé, l'été 1978, l'un des plus violents règlements de comptes de ces vingt dernières années : il a déjà fait neuf morts.

Dehors, à quelques centaines de mètres de l'hôtel, des policiers casqués et protégés par des gilets pare-balles surveillent, nuit et jour, la maison d'un truand dont la bande a été décimée par ses adversaires. Pourtant, nous sommes à Tobita, une zone au sud d'Osaka, où généralement la police ne pénètre pas. Ancien quartier de plaisir, on y compte une cinquantaine de jeux clandestins, et la prostitution s'y poursuit malgré les interdictions. Comme autrefois, les filles attendent agenouillées dans l'entrée des petits hôtels, seules les claires-voies d'antan qui les séparaient des passants ont disparu. Racoleuses de la Vallée des démons, venelle sombre réputée pour les « spécialités » diverses de ses établissements à l'entrée discrète, vieux travestis rôdant autour de la « maison de bambou », hôtel fameux et sordide pour homosexuels : dans le lacis de ruelles, à la faible lumière de réverbères datant du début du siècle, on trouve tout à Tobita. L'argent abolit les différences.

Sous le couvert d' « associations »

De l'autre côté de la voie ferrée, dans Kamagasaki, où vivent trente mille journaliers, et que l'on appelle depuis les émeutes de 1961, du beau nom de « *quartier de l'amour et de la pitié* », les discussions des cabarets ou les plaisirs éphémères offerts par les prostituées sont souvent troublés par le tumulte d'une rixe.

Le Japon est considéré, à juste titre, comme une société policée et ordonnée. Le taux de criminalité y est l'un des plus faible du monde. Les villes nippones sont plus sûres que la majorité des métropoles occidentales. Il y a, à Tokyo par exemple, dix fois moins de crimes qu'à New-York (1). Le gangstérisme n'en est pas moins, avec ses particularités héritées de l'histoire, un phénomène important de la société japonaise. Mais, parce que généralement les activités illicites des « syndicats du crime » ne troublent pas ouvertement l'ordre public et ne mettent en principe pas en danger la vie des citoyens, elles ont été, jusqu'à présent, comme le souligne le sociologue Kunio Maruyama, « *parfaitement intégrées à la vie sociale* ». Aussi les truands nippons ont-ils pu développer leurs organisations, au point que, aujourd'hui, en plus du jeu, de la prostitution, de la drogue et du marché de la main-d'œuvre des journaliers, ils contrôlent un nombre énorme d'affaires parfaitement légales, leurs activités étant parfois étroitement liées à celles du monde des affaires ou de la politique.

Selon la police, il y a actuellement deux mille six cent cinquante organisations de gangsters connues, regroupant cent vingt mille membres, et sans doute plus de trois cent mille personnes plus ou moins affiliées aux différents groupes. Ils sont installés dans toutes les grandes villes de l'archipel, mais leurs activités sont concentrées dans les régions de Tokyo et d'Osaka, où la police estime qu'ils gèrent vingt-six mille établissements : restaurants, bars, entreprises de construction, de transports, bureaux de prêteurs, etc. Le tout représentant un chiffre d'affaires de 1 000 milliards de yens (plus de 20 milliards de francs). Toutes les organisations ont pratiquement pignon sur rue : leur siège, portant au-dessus de la porte le sigle du gang, occupe parfois des immeubles entiers. Officiellement, ce sont des associations amicales d'entraide (*shimboku dantai*), contre lesquelles la police ne peut rien, à moins de prendre des membres sur le fait. Elles sont si démultipliées qu'il est difficile de remonter jusqu'à la tête.

Le plus important syndicat du crime est le Yamaguchigumi (« Yamaguchi » étant le nom du fondateur, « gumit » ou « kumit » signifiant « groupe », en l'occurrence « bande »), dont le siège est à Kobé. Regroupant quatre cent soixante-trois organisations et onze mille membres, Yamaguchigumi étend ses activités à tout le sud de l'archipel. C'est d'un conflit de territoire avec un autre gang, Matsudagumi, infiniment plus petit, spécialisé dans le jeu, qu'est né ce que la presse nippone a appelé la « *guerre d'Osaka* ». La tentative d'assassinat, en août, dans un bar de Kyoto, du chef du Yamaguchigumi ayant été suivie d'une vendetta, dont l'un des épisodes les plus spectaculaires a été la découverte de la main coupée d'un truand dans le bouillon d'un marchand de soupe ambulant de Tokyo. La vente de ces soupes, pourtant populaires, a considérablement diminuée depuis...

Les chefs des organisations agissent généralement à visage découvert. Yamaguchigumi a ainsi tenu, en novembre, une conférence de presse télévisée, au cours de laquelle l'un de ses « cadres » déclara, au nom de la « famille », s'excuser auprès des citoyens pour les troubles que causait la « bataille » avec Matsudagumi, reconnaissant implicitement la responsabilité du gang dans la série de meurtres de l'été, mais sans pour autant pouvoir être inquiété.

Des rituels liés aux légendes

La relative impunité dont jouissent les gangs japonais tient en partie à la place, héritée de l'histoire, qu'ils tiennent dans la société. Les *yakuza* (2), nom que l'on donne toujours aux gangsters nippons (appelés aussi *boryokudan*, (« groupes violents »), ont pour origine les bandes de hors-la-loi qui se formèrent à la fin du seizième et au début du dix-septième siècles, dans le contexte de guerres civiles, lorsque les Tokugawa brisèrent la résistance des autres grands féodaux et instaurèrent un pouvoir sans partage, qui durera près de trois siècles (1608 - 1868), jusqu'à la restauration de Meiji. Beaucoup de *samourais* (hommes d'armes) des feudataires vaincus se trouvèrent alors sans maître ni protection et formèrent des bandes de hors-la-loi sillonnant le pays — comme on les voit, par exemple, dans le film de Kurosawa *les Sept Samourais*, — qui s'allièrent aux *tekiya* (marchands ambulants) et aux *bakuto* (joueurs professionnels), eux-mêmes organisés en groupes, avec leurs territoires et leurs règles.

Pour affermir son pouvoir, le shogunat des Tokugawa utilisa les groupes de *yakuza* les *uns* contre les autres. Il les chargea aussi de recruter la main-d'œuvre pour la construction de la nouvelle capitale : Edo, aujourd'hui Tokyo. Vinrent alors aussi grossir leurs rangs, les parias de la société, les *burakumin*, sortes d' « intouchables » japonais, discriminés parce qu'ils travaillaient la viande et le cuir, activités jugées impures par le bouddhisme. Officiellement, la discrimination a cessé à l'époque Meiji ; en fait, elle existe toujours, et les *burakumin*, comme les Coréens vivant au Japon, entrent dans un monde où l'on recrute sans demander l'origine sociale.

Hors-la-loi, les *samourais* en rupture de ban donnèrent à leur bande des structures de dépendance et de loyauté calquées sur le code d'honneur du *bushido* (la voie du guerrier). C'est toujours, aujourd'hui, cette relation de type féodal qui lie le *oyabun* (le patron) au *kobun* (son dépendant) que symbolise la « cérémonie de la coupe », au cours de laquelle est scellé le contrat de fidélité, souvent en présence des membres influents de la famille, face à un autel shinto (la religion première du Japon). Dans la relation de la réciprocité instaurée, le *kobun* doit obéissance absolue à son *oyabun*, qui, en échange, doit le protéger quoi qu'il arrive (c'est bien pourquoi le film *le Parrain*, sur la mafia américaine, obtint un tel succès au Japon : les spectateurs y reconnaissaient un univers familier. Cette relation, nos interlocuteurs yakuza y insistent, n'est pas fondée sur la crainte mais sur le respect. En cas de mort de l'*oyabun*, le *kobun* doit le venger : c'est ainsi que, l'été dernier, le jeune truand Marumi, dont le « patron » avait été assassiné, décida, après avoir bu les cendres de ce dernier, de tuer à son tour le chef de la bande adverse, le yamaguchigumi.

Tous ces rituels — cérémonie de succession, de réconciliation, déclaration de guerre par écrit, section du petit doigt en signe de repentir si on a failli à un engagement (3), tatouages (4), argot, etc., — liés aux légendes qui se sont développées autour des *yakuza*, contées autrefois dans des ballades, et aujourd'hui véhiculées par les films, ont contribué à créer une image mythique du héros combattant le mal et l'oppression : tel le fameux Chobei Banzuiin, le Robin des Bois nippon, ancien samouraï devenu chef de bande au service des opprimés.

Le monde de la pègre japonaise a tout de même bien changé depuis l'âge féodal, et son univers est plus proche désormais, malgré ses spécificités, de celui d'Al Capone que du bandit d'honneur. Cette évolution a fait perdre beaucoup de leur popularité aux *yakuza*. Bien que certains aient joué un rôle non négligeable comme force de progrès au moment de la restauration de Meiji, la concentration des pouvoirs de l'Etat, puis le régime militaire génèrent leurs activités. Ils ne trouvèrent une nouvelle « légitimité » qu'en se liant au début du siècle avec l'extrême droite (participant notamment à la Société du Dragon noir) qui, elle aussi, se réclamait de valeurs chevaleresques d'antan.

Comme la mafia en Italie, les *yakuza* ont été, et sont toujours, une force réactionnaire : mercenaires de la droite, utilisant la violence contre les militants de gauche et briseurs de grèves dans les années 20, ils ont resserré leurs liens avec les « super-patriotes » lors de la mainmise du Japon sur la Mandchourie puis sur toute la Chine.

Dans la confusion de l'après-guerre, ils contribuèrent surtout, en accord tacite avec la police, à expulser du monde de la pègre les Chinois de Taiwan et les Coréens qui, considérés comme des ressortissants de pays vainqueurs par les forces d'occupation, cherchaient à compenser une longue discrimination en prenant le contrôle du marché noir : « *Rixes, batailles de rue à la mitraillette, c'était un peu à Shinjuku et à Ginza, le Chicago des années 30* », raconte Kamimasa Tanaka, célèbre romancier des bas-fonds.

C'est surtout à cette époque que, dans l'ombre de Yoshio Kodama, ancien chef des services de renseignements nippons à Changhaï, qui sortait de prison et mettait une partie de sa fortune au service du camp conservateur (le parti libéral-démocrate au pouvoir depuis 1955 a été créé grâce à ses contributions), les *yakuza* devinrent l'instrument de la droite et, par son entremise, se lièrent au monde politique.

En 1959, Yoshio Kodama, chef de file de l'extrême droite, fonda la Fédération patriotique du Japon (*Zen Ai kaigi*) avec comme « force de frappe » la pègre. L'année suivante étaient mobilisés contre les organisations de gauche opposées au traité de sécurité avec les Etats-Unis, près de vingt mille gangsters. « *Nous avions constitué une véritable force para-militaire que l'on a pu utiliser par la suite en petites unités pour des opérations d'intimidation* », nous disait, souriant, il y a quelques années, Keizo Takei, saboteur et espion en Chine, ancien chef de gang (« *quarante fois arrêté, pas une inculpation* », aime-t-il à dire), qui fut président du *Zen Ai kaigi* et est depuis le supérieur d'un temple à l'est de Tokyo... Selon M. Miyawaki, superintendant de la police à Tokyo, spécialiste de la lutte contre les *yakuza*, « *la pègre trouva dans son « patriotisme » un alibi et une couverture pour « solliciter » des contributions des milieux d'affaires* ».

« C'est l'anarchie dans le milieu »

Plus encore que leur compromission avec l'extrême droite, c'est l'évolution propre du monde de la pègre nippone qui a fait perdre aux *yakuza* leur auréole de « bandits d'honneur ». « *Il n'y a plus de morale aujourd'hui, plus de règles, c'est l'anarchie dans le milieu* », nous dit, amer, celui que nous appellerons « Yamamoto » pour respecter son anonymat. Un visage taillé à coup de serpe où brillent de petits yeux rapprochés, les deux auriculaires coupés — signe qu'il dut à plusieurs reprises assumer la responsabilité d'affaires malheureuses — mais un diamant à l'annulaire, « Yamamoto », à soixante-sept ans, est une figure du milieu d'Osaka. Il contrôlait autrefois la prostitution et les jeux dans toute la partie sud de la ville. Dix ans de prison pour un réglement de compte au sabre qui fit des morts : il n'a plus sa place au pinacle mais reste actif. C'est l'une des « consciences » de la pègre. Commentant la « guerre d'Osaka », il nous dit : « *Autrefois, la règle était de ne pas troubler la vie des citoyens. La police veillait sur eux le jour, nous, nous les protégions la nuit. Si un membre faillissait à la règle, il devait être châtié. Les voyous doivent s'effacer devant le citoyen, pas le bousculer. On se battait, mais dans les règles. Aujourd'hui Yamaguchigumi est si puissant qu'il refuse tout arbitrage, sa seule règle est la force. La trêve ? Elle ne signifie rien. Demain tout recommencera, car les chefs d'aujourd'hui contrôlent mal leurs hommes.* »

Pour « Yamamoto », dont l'analyse recoupe largement celle de la police, il y a une double évolution du monde de la pègre au Japon. D'abord, l'arrivée d'une nouvelle génération de truands plus jeunes, dont les bandes appelées *gurantai* (littéralement « ceux qui ont mal tourné ») ne respectent aucune règle. Nées après la guerre, ces bandes se sont taillé une place dans le monde du jeu et de la prostitution, interdite depuis 1957, et les *yakuza* doivent traiter avec eux. La seconde évolution tient à l'importance qu'ont prise certains groupes, sept au total, qui contrôlent toute la pègre japonaise. « *C'est l' « hégémonisme » du Yamaguchigumi qui a fait basculer le milieu japonais* », dit-on aujourd'hui à Osaka.

Prochain article :

DU SABRE A L'ORDINATEUR

---

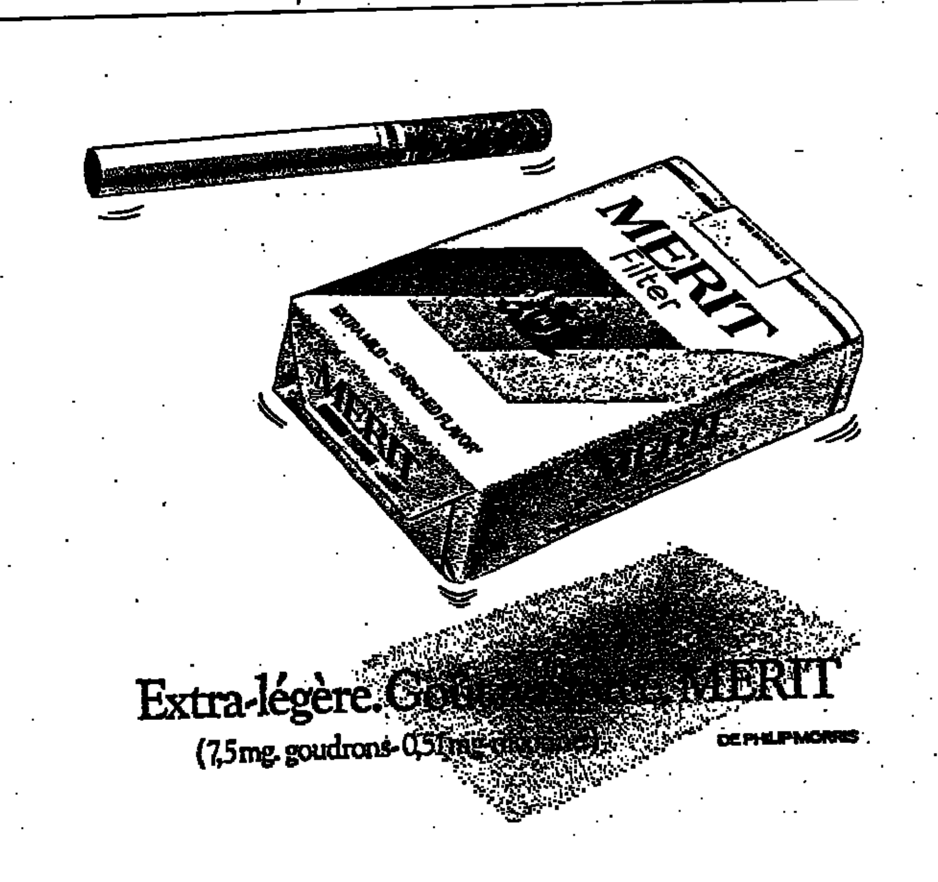
(1) Selon le F.B.I., en 1977 on a enregistré aux Etats-Unis 466,6 crimes pour 100 000 habitants et 65,7 seulement au Japon.

(2) L'origine du mot n'est pas claire. Selon les explications les plus répandues, il viendrait de la première syllabe des chiffres huit, neuf et trois — qui, additionnés font vingt, la combinaison la plus faible de certains jeux. Ou bien des mots « za », le lieu, et « yaku », qui désigne une « personne en fonction », en l'occurrence le guetteur qui surveillait les lieux, en général des temples où la police ne pouvait pas entrer, où l'on jouait.

(3) La section de l'auriculaire se fait au cours d'une cérémonie : un tissu blanc est étendu sur une table, et celui qui a failli tranche au sabre son doigt, qu'il remet, enveloppé dans un linge, à l'offensé qui assiste à la scène. L'expression « otoshimae », qui désigne ce rite, est passée dans le langage courant pour signifier « faire des excuses ». Le rite remonterait, selon certaines sources, à l'ère d'Edo (XVIIe-XVIIIe siècle) et était pratiqué par les prostituées qui voulaient prouver un amour véritable à leur amant.

(4) La grande majorité des *yakuza* sont tatoués. Le symbolisme du corps est essentiel dans un monde où l'homme est censé n'avoir rien d'autre que sa forme physique. Les tatouages couvrent parfois tout le corps, représentant dragons, tigres et samourais. Ils sont toujours d'une grande qualité artistique. Identification au groupe et mutilation, car l'opération est longue et douloureuse (presque un an pour un dos), le tatouage témoigne de l'endurance physique. Certaines femmes sont aussi tatouées.





ASIE

Chine

SELON D'ANCIENS GARDES ROUGES

Le principal obstacle à toute libéralisation provient des « petits et moyens cadres »

Deux mouvements pour la défense des droits de l'homme en Chine, l'Alliance des droits de l'homme et la Tribune du 5 avril, ont protesté, dimanche 8 avril, contre le durcissement de la politique gouvernementale à leur encontre. Le premier a dénoncé l'arrestation « illégale » de trois de ses membres, dont son chef, M. Ren Wanding. Le second critique « ceux qui pensent qu'en adoptant des mesures administratives et des méthodes de répression violente ils unifieront les différents mouvements de pensée ». Selon des sources diplomatiques à Pékin, une trentaine de dissidents auraient été interpellés depuis le début du mois. — (A.F.P., UPI.)

De notre envoyé spécial

Hongkong. — Pourquoi, au cours des derniers mois, des affiches ont-elles été collées et des libelles ont-ils circulé, qui demandaient plus de liberté, invoquaient les droits de l'homme et critiquaient le régime ? Pourquoi un coup d'arrêt vient-il d'être donné à cette campagne ?

Des Chinois de Hongkong répondent à ces questions. Ce sont les anciens gardes rouges réfugiés dans la colonie qui gravitent autour de *Huang He* (« Fleuve Jaune ») une revue qui a aussi donné son nom à un mouvement, peu structuré mais influent (1). Nous avons rencontré un responsable de *Huang He*. Il revenait de Canton où il avait pu se rendre en se mêlant à un groupe de Chinois de Hongkong en visite dans leur pays d'origine. Voici ses explications.

« On a pensé, en Occident, que cette affaire des droits de l'homme était pour M. Deng Xiaoping une façon d'« embêter » Hua Guofeng. Ce n'est pas vrai. Hua Guofeng est un homme sans principes, parlant peu et sans grand relief. Il ne soutiendra pas Deng Xiaoping si celui-ci est en difficulté mais, pour le moment, il n'est pas un obstacle pour lui. Les deux inconditionnels du maoïsme sont MM. Wang Donxing, l'ancien garde du corps du Grand Timonier, et Chen Yonggui, tous deux membres du bureau politique. Ces deux hommes restent dangereux pour M. Deng Xiaoping et, en permettant aux masses de s'exprimer, le vice-premier ministre a sans doute voulu leur montrer combien il était plus populaire que les caciques du parti. Mais cela est accessoire, à l'origine M. Deng a agi pour des motifs économiques. »

M. Deng Xiaoping a une ambition, poursuit en substance le responsable de *Huang He*, inscrire dans les faits la politique dite des *« quatre modernisations »*. Il a vu que le principal obstacle à cette politique tenait aux *« petits et moyens cadres »*. Ces hommes, échaudés par les différents changements de *« ligne »*, ne prennent aucune initiative et opposent la force d'inertie. M. Deng Xiaoping a eu sur leur compte cette phrase imagée : *« Il y a des gens qui accaparent les w.-c. mais n'y font rien. »* Il voulait dire par là que certains restent cramponnés à leur place mais ne font pas le travail qu'ils devraient y faire.

Ces petits et moyens cadres, précise notre interlocuteur, ne sont pas nécessairement opposés à M. Deng Xiaoping sur le plan idéologique, mais ils s'en tiennent aux vieilles méthodes dites de *« pression par le haut »* : faire exécuter les consignes avec un esprit bureaucratique. Ils se méfient des intellectuels, et par intellectuels on entend aussi bien en Chine les techniciens qualifiés que les membres de l'intelligentsia. Aucun progrès économique ne sera possible tant que ces bureaucrates pourront paralyser des éléments plus dynamiques tels les jeunes techniciens.

Un régime difficile à amender

« Il était nécessaire, explique l'ancien garde rouge, *que ces petits et moyens cadres puissent être contrôlés et critiqués par la base. C'est pour cela que M. Deng Xiaoping a donné la parole aux masses. L'opération ne s'est pas limitée aux affiches murales. M. Deng a voulu organiser des élections dans les usines au niveau des contremaîtres. Or que s'est-il passé à Canton ? Les élus se sont faits les porte-parole de la base, ils ont parlé des stimulants matériels. Les directeurs des usines — cadres moyens — ont pris peur et se sont arrangés pour les récuser. D'autres élections ont été organisées, mais cette fois dans l'indifférence générale, la base ayant compris que c'était de la frime. »*

On croit savoir, d'autre part, dans le mouvement *Huang He* pourquoi la campagne de critiques contre les petits et moyens cadres s'est parfois transformée en attaque contre le régime. Les affiches murales qui évoquent les grands principes de la révolution de 1789 ou les droits de l'homme tels que les conçoit le président Carter sont l'œuvre — dit-on — de fils de dirigeants du parti qui ont accès aux *« matériaux de référence »*, c'est-à-dire aux traductions d'articles de journaux étrangers diffusées à des fins d'information et de commentaire parmi ces dirigeants. Par leurs lectures, les jeunes contestataires savent ce que le mot démocratie veut dire en Occident.

Les petits cadres, assure le responsable de *Huang He*, étaient *paniqués* par la mise en accusation dont ils étaient l'objet. Dès que le contrôle de la campagne qui les visait a échappé à M. Deng Xiaoping, ils en ont dénoncé les *« excès »*. Le vice-premier ministre a dû faire marche arrière.

« Il y a identité de vues, conclut notre interlocuteur, *entre un grand nombre de hauts dirigeants, conduits par M. Deng et les masses qui veulent la modernisation de l'économie et un changement dans les méthodes de direction. Ces deux extrémités, pour se rejoindre, doivent faire moyens cadres. Seulement, le sauter l'obstacle des petits et régime est par nature très difficile à amender. Quand on veut procéder à des ajustement, on s'aperçoit vite qu'en fait il faudrait tout changer. C'est là tout le drame de M. Deng Xiaoping. »*

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

(1) L'histoire des Gardes rouges du mouvement *Huang He* est relatée, à partir de synthèses d'intervies, par Jean-Jacques Michel dans *« Avoir vingt ans en Chine »*, Seuil 1978.

Inde

Selon un ancien ambassadeur des États-Unis

Le Parti du Congrès et Mme Gandhi auraient touché des fonds américains

New-Delhi *(A.F.P., Reuter, U.P.I.).* — La publication du livre de l'ancien ambassadeur américain en Inde, M. Moynihan, dans lequel ce dernier affirme que le Parti du Congrès de Mme Gandhi, et l'ancien premier ministre elle-même, ont touché des fonds des Etats-Unis, a soulevé de violents remous au sein du Parlement de New-Delhi. Mme Gandhi a affirmé, mercredi 11 avril, que ces allégations étaient *« absolument sans fondement »*, tandis que des députés du parti Janata au pouvoir ont dénoncé *« l'ingérence dans les affaires intérieures de notre pays »* qu'a constitué le financement de campagnes électorales par une puissance étrangère. M. Moynihan écrit dans son livre *A Dangerous Peace*, dont des extraits ont paru dans le quotidien de New-Delhi *Express* : *« Nous nous sommes, deux fois seulement, mêlés des affaires intérieures indiennes, en donnant de l'argent à un parti politique. Il s'agit du Congrès, qui l'avait demandé ; les fonds ont, à l'une de ces occasions, été remis à Mme Gandhi en personne. »* Il s'agissait *« de faire face à une possible victoire électorale communiste au Kérala et au Bengale »*.

D'autre part, Mme Gandhi a lancé mercredi un appel à la « libération » du Cachemire pakistanais. C'est la première fois qu'un dirigeant politique indien fait de telles déclarations. Rappelons que Mme Gandhi avait signé en juillet 1972 avec M. Bhutto l'accord de Simla qui confirmait le *statu quo* frontalier entre les deux pays.

Enfin, des émeutes religieuses ont fait vingt-huit morts mercredi et jeudi dans le pays. Les forces de l'ordre ont ouvert le feu contre des manifestants à Jamshedpur, tuant vingt et une personnes et en blessant plus de cent. A Faridkot, dans le Pendjab, des affrontements entre policiers et membres d'une secte de Sikhs ont fait sept morts.

Pakistan

J'ai mené pour la liberté un combat farouche et sans failles

écrivait Ali Bhutto dans une lettre adressée de sa prison à M. Giscard d'Estaing

L'Elysée a rendu publique une lettre que M. Ali Bhutto, prisonnier et condamné à mort, avait adressée, en juillet 1978, à M. Giscard d'Estaing, qui était intervenu en sa faveur. L'ancien premier ministre du Pakistan écrivait notamment, dans cette lettre publiée dans *l'Express* et traduite par Pierre Doublet :

« (...) D'un putsch à l'autre, note pays s'est trouvé toujours plus affaibli, plus tourmenté. Si l'Inde avait connu les mêmes épreuves tragiques, elle serait aujourd'hui en trois ou quatre morceaux. Oui, il y a du chaos en Inde. Mais ce chaos de la démocratie comporte, en son tumulte, plus de stabilité inhérente que le mortel silence de nos dictatures. Je suis le légataire d'un grand héritage. Le sang de guerriers coule dans mes veines. J'ai fait face, avec succès, à deux dictatures militaires. C'est pourquoi la troisième a ordonné ma mort. Mais si je suis assassiné, mon sang fortifiera les jeunes hommes, les jeunes femmes de ce sous-continent comme l'engrais fertilise une rose de France au printemps de sa beauté incomparable.

» Depuis l'âge de quinze ans, j'ai mené pour la liberté un combat farouche et sans failles. J'ai œuvré au coude à coude avec Nehru et Jinnah. J'ai vu de Gaulle en sa splendeur royale. Mao Zedong m'a fait l'honneur de son respect. Pour moi, politique, poésie, romanesque, se mêlent. La plus étincelante de mes idylles, c'est avec le peuple que je l'ai vécue. La force du peuple n'est pas pour moi un slogan politique. Mais un impérissable article de foi. Même si la myopie égoïste de l'Ouest et l'ambition aveugle de l'Est, telles que les superpuissances les incarnent, mènent l'espèce humaine à une troisième guerre mondiale, l'homme resurgira, plus magnifique encore, des cendres de cet holocauste. Il est tant de beauté dans la beauté du monde qu'elle ne saurait tout entière s'éteindre dans une victoire des mourants sur les morts. Il en resterait quelque chose. Assez pour qu'elle refleurisse pleinement un jour...

» Vous connaissez mon amour pour votre pays, et l'admiration que je vous porte. Si je vis, nous partagerons sans aucun doute l'honneur de satisfaire à l'appel de l'humanité pour une justice plus grande. Si je meurs, je vous dis « au revoir ». En priant pour que d'autres, meilleurs que moi, viennent achever le combat contre l'effroyable pauvreté et la misère de mon peuple. »

A TRAVERS LE MONDE

Algérie

● M. JUAN ANTONIO ALFONSO GONZALES, condamné à mort en mai 1978 par la Cour de sûreté de l'État de Medea pour tentative d'assassinat contre M. Antonio Cubillo, dirigeant du M.P.A.I.A.C., mouvement indépendantiste canarien, a vu sa peine commuée en réclusion perpétuelle par décret présidentiel, publié au *Journal officiel*. — *(A.F.P.)*

Turquie

● UN MILITAIRE AMERICAIN a été tué, et un autre grièvement blessé par des inconnus masqués, jeudi 12 avril, à Izmir. Les deux soldats travaillaient au quartier général de l'OTAN. — *(A.F.P. Reuter.)*

Union soviétique

● UN MILLIER DE JUIFS ENVIRON, soit bien plus que les années précédentes, ont assisté, jeudi 12 avril, à la synagogue centrale de Moscou, au service religieux de la fête de Pâques. Des dissidents juifs avaient, en effet, décidé de participer à l'office, alors que les autres années ils entendaient dénoncer le caractère officiel de la cérémonie. — *(A.P.)*

Vietnam

● LE NOMBRE DES REFUGIES VIETNAMIENS qui ont fui leur pays au mois de mars a considérablement augmenté par rapport aux mois précédents, a annoncé le haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) *(le Monde* du 10 avril). Dix mille d'entre eux sont en effet arrivés dans les pays d'Asie du Sud-Est, contre cinq mille en février. — *(Reuter.)*.

Yougoslavie

● M. DJURO PUTCHAR, l'un des plus anciens compagnons du maréchal Tito, est mort, jeudi 12 avril, à Sarajevo, des suites d'un cancer. Agé de quatre-vingts ans, il avait adhéré au P.C. yougoslave en 1922 et avait été durant la guerre, après avoir passé dix années en prison pour activités révolutionnaires, l'un des principaux chefs de la résistance en Bosnie-Herzégovine. Après la libération, il avait assumé la présidence de cette République fédérée. M. Putchar s'était retiré de la vie publique. — *(A.F.P.)*

EUROPE

La C.F.D.T., la FEN et F.O. plaident pour les « syndicats libres » en Europe de l'Est

Le Comité français pour la défense des droits de l'homme en Roumanie (1) a, dans une conférence de presse le mercredi 11 avril, donné des précisions sur la répression subie par les fondateurs du Syndicat libre des travailleurs dans ce pays *(le Monde* du 12 avril).

Cette prise de conscience syndicale est intervenue en Roumanie un an après la tentative de création de « syndicats libres » en U.R.S.S. et en Pologne. Ce mouvement indépendant conteste les syndicats officiels, qui ne sont que des *« courroies de transmission »* du pouvoir et des organismes destinés plus à discipliner les travailleurs dans les pays de l'Est qu'à défendre leurs intérêts.

Pour M. Louis Astre, de la FEN, cette action *« d'un type nouveau est le signe d'une levée prolétarienne contre un pouvoir qui se réclame du prolétariat. Si tous les travailleurs se levaient en Europe de l'Est, ce serait la fin de la bureaucratie et peut-être l'aube du socialisme »*.

MM. Laval (F.O.) et Autexier (C.F.D.T.) ont détaillé leur action. La C.F.D.T., qui avait écrit au Conseil central officiel des syndicats roumains pour lui demander d'appuyer le libre exercice du droit syndical, a fait remettre à l'ambassade roumaine, le 11 avril, un nouveau communiqué exprimant sa solidarité avec le syndicat libre.

La C.G.T. étai absente : elle a fait savoir aux organisateurs qu'elle préférait intervenir *« selon ses propres modalités qu'elle n'entend pas rendre publiques »*.

Cependant, le Syndicat des correcteurs de Paris et de la région parisienne (C.G.T.) avait délégué son secrétaire, M. Girardin, qui a rappelé les démarches faites par son organisation.

L'écrivain roumain émigré Paul Goma a demandé aux syndicalistes français de soutenir l'idée d'une *« commission d'enquête »*, tant sur le sort des grévistes des mines de la vallée de Jiu (en août 1977) que sur celui des membres des « syndicats libres ». Enfin, on a entendu les représentants de plusieurs personnes qui depuis le 1er mars manifestent chaque jour sur l'esplanade du Trocadéro pour obtenir la venue en France de leurs familles restées en Roumanie. Ils voulaient manifester en cortège le 6 avril dans les rues de Paris. Le préfet l'a interdit. — Am. B.

(1) 14, rue de l'Armorique, 75015 Paris.

● DEMENTI. — Dans la liste des fondateurs du Syndicat libre des travailleurs roumains *(le Monde* du 7 mars), nous avions cité, entre autres noms, celui de M. Balamat. M. Virgil Balamat, calea Tg. Jiuliu, bloc P 5, drobeta-Turnu Severin, nous écrit pour nous dire qu'il n'en fait pas partie.

Une déclaration du CIEL :

« Contre les crispations nationalistes, xénophobes ou régressives contraires à la fraternité des libertés et des cultures européennes »

Le CIEL (Comité des intellectuels pour l'Europe des libertés), fondé en janvier 1978 par M. Alain Ravennes, vient d'élire un conseil national de quatre-vingt-quinze membres, vingt places restant à pourvoir pour les représentants des comités régionaux en cours de constitution.

Dans un communiqué, le Comité rappelle qu'il s'est constitué sur les trois axes suivants :

« — La dénonciation du totalitarisme, notamment en Europe, et des régimes autoritaires ou fascisants : la défense inconditionnelle des droits de l'homme est le premier devoir de l'intellectuel ;

» — La sauvegarde de la pluralité des pensées et des sensibilités, contre tout diktat d'une idéologie ou d'un langage dominant et contre les tendances à la massification et au nivellement ;

» — La défense du rôle et des moyens de la culture en France, en recherchant le maximum de décentralisation et en réduisant l'opposition de plus en plus artificielle et sclérosante créateur/spectateur.

» La création et les initiatives du CIEL ont fait scandale, essentiellement parce que des intellectuels représentant toutes les disciplines de la pensée et de la création se sont réunis en dehors d'une idéologie ou d'une formation politique. Pour la première fois depuis longtemps, l'on se propose de rassembler une communauté humaine en respectant la singularité de chacun de ses membres ; l'on réunit en maintenant ce qui sépare et ce qui divise ; l'on affirme et démontre que le lien communautaire est un tissu de différences ; que toute société, si restreinte soit-elle, devient mortifère si elle est fondée sur un jeu de miroirs où chaque individu se repère et se perd dans l'image du même et la méconnaissance de l'autre.

» Les fondateurs du CIEL ne peuvent, à cet égard, que se réjouir d'être ceux par qui le scandale arrive. »

Le conseil national *« suivra et contrôlera les initiatives du CIEL dans l'ensemble de ses orientations et, notamment pour la période présente, contre le regain de répression à l'Est et, aussi, contre les crispations nationalistes, xénophobes ou régressives contraires à la fraternité des libertés et des cultures européennes. »*

MM. Eugène Ionesco, Alain Ravennes, Jean-Marie Domenach, Fernando Arrabal, François Fejto, Mme Maria Mauban, M. Philippe Sollers sont membres de la présidence collégiale.

Parmi les membres du conseil national, citons MM. Marcel Arland, Raymond Aron, Hubert Astier, Alain Besançon, Jean - Marie Benoist, François Billetdoux, Raymond Boudon, Robert Bresson, Jean-Claude Casanova, Henri Chambre, Michel Crozier, Jean-Louis Curtis, Anatole Dauman, Laurent Dispot, Michel Drancourt, Jacques Ellul, Claude Glayman, Alain Gillot, Paul Goma, Michel Guy, Hans Hartung, Jacques Henric, Lucien Israël, Cyrille Koupernik, Mme Julia Kristeva, MM. Maurice Le Lannou, Emmanuel Le Roy Ladurie, Michel Lonsdale, François Nourissier, René de Obaldia, Jean d'Ormesson, Marcel Pacaut, Claude Piéplu, Sacha Pitoëff, Marcelin Pleynet, Mme Emmanuelle Riva, MM. Jules Roy, Joël Santoni, Pierre Schaeffer, François Terre, Pavel Tigrid, Daniel Toscan du Plantier, Georges Vedel.

★ CIEL, 112, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris.

● *Le conseil politique du R.P.R.*, réuni le mardi 10 avril, a déclaré : *« S'il est vrai qu'il ne convient à aucun Etat d'intervenir dans les affaires intérieures des autres Etats ; s'il est vrai que de nombreux régimes de par le monde manifestent le plus grand mépris pour la dignité humaine ; s'il est vrai que des hommes de gouvernement peuvent être appelés devant des juges pour que soit éventuellement appréciée leur responsabilité au regard du bien public et de la justice, les exécutions d'hommes comme Ali Bhutto et Hoveyda témoignent d'une dangereuse montée de la violence aveugle. Le conseil politique souhaite que la France, qui est l'un des pays les plus accueillants aux exilés et aux pourchassés, soit aussi le pays qui fasse le plus grand effort pour rassembler les Etats décidés à mettre fin à toutes les atteintes aux droits de l'homme. »*

CORRESPONDANCE

A propos des arrestations dans les milieux d'extrême gauche en Italie

*M. Félix Guattari, médecin psychiatre et membre du Comité de liaison contre la répression, nous a adressé, à propos des arrestations récemment opérées dans les milieux de l'extrême gauche italienne (*le Monde *du 12 avril), une lettre dont voici l'essentiel :*

Pour que les choses soient en ordre, il doit être bien entendu que la violence ne saurait conduire qu'au terrorisme le plus absurde. Le respect des lois, le culte à la déesse sécurité, sont devenus des objets de surenchère entre le P.C. italien et la démocratie chrétienne, et également entre les factions internes de toutes les formations politiques italiennes. Dans le contexte d'une campagne électorale aux enjeux considérables, l'arrestation d'Antonio Negri et de ses camarades paraît bien relever d'une véritable machination politico-policière.

Antonio Negri s'est efforcé d'analyser le nouveau type de violence qui secoue l'Italie depuis un dizaine d'années : c'est donc un terroriste ! Antonio Negri a milité il y a cinq ans avec des gens dont certains sont peut-être passés dans la clandestinité : c'est donc un terroriste ! Peu importe qu'il ait désapprouvé publiquement l'action des Brigades rouges. Les médias ne s'embarrassent pas de subtilités. Les inventions les plus grossières — comme la prétendue similitude de sa voix avec celle d'un ravisseur d'Aldo Moro — prennent du poids dans l'opinion à mesure qu'elles lui sont assenées plus massivement.

Cette affaire vient de haut, et elle ira loin. Le *Herald Tribune*, toujours bien informé, a laissé entendre qu'elle a été décidée lors d'une rencontre qui s'est tenue à Bonn, au début du mois, entre les ministres de l'intérieur d'Autriche, de France, d'Italie, de Suisse et d'Allemagne fédérale. Ce qui y était à l'ordre du jour, ce n'était qu'en façade l'affaire Moro. En réalité, c'était le développement de la violence en Europe, du fait de la crise économique et de la crise sociale. Il s'agit aujourd'hui d'intimider, d'apeurer tous ceux qui élèvent la voix un peu trop fort. A commencer par les intellectuels qui ont su garder, comme Antonio Negri, une entière indépendance de jugement par rapport à l'ordre établi.

EUROPE

Union soviétique

Le Kremlin ne semble guère tenté de jouer la carte allemande pour faire pièce au rapprochement sino-américain

De notre correspondant

Moscou. — Pour faire pièce à la *« carte chinoise »* des Américains, les Soviétiques joueront-ils la *« carte allemande » ?* Cette question, qui a agité récemment *la presse et certains hommes politiques, non seulement occidentaux mais aussi polonais (le Monde* daté 8-9 avril), n'a rencontré que peu d'échos en U.R.S.S., et n'amène qu'un sourire sceptique sur les lèvres des observateurs les plus avertis des questions allemandes. Sauf revirement *total* de la stratégie soviétique — qu'on ne saurait évi*demment complètement exclure* — il paraît improbable que le Kremlin *soit disposé à favoriser*, à court ou à moyen terme, une réunification de l'Allemagne, au risque d'introduire en Europe et dans son propre camp les ferments d'une déstabilisation aux conséquences imprévisibles.

On a interprété un certain nombre de *« signes »* donnant à penser que les Soviétiques pourraient *« jouer la carte allemande »* : nomination de M. Semionov, spécialiste des questions allemandes depuis une quarantaine d'années, comme ambassa*deur soviétique à Bonn*, déblocage des négociations interallemandes, déclarations non seulement de dirigeants de l'opposition chrétienne-démocrate, en R.F.A. mais aussi de leaders sociaux-démocrates... Mais on a laissé de côté tous les « signes » contraires, et pas seulement des « signes » : les déclarations officielles, l'analyse de la stratégie soviétique depuis vingt ans, la réflexion *sur* les objectifs possibles de l'U.R.S.S. et *les moyens de les atteindre*.

La réponse indirecte des Soviétiques aux hypothèses sur la réunification, présentées de la manière la plus systématique par le *Spiegel*, tient en une phrase : il faut partir des réalités en Europe, et l'existence de deux Etats allemands *fait* partie de cette réalité. « *N'introduisons pas un spectre dans les réalités d'aujourd'hui* », ont déclaré MM. Zagladine, chef adjoint de la section internationale du comité central, et Faline, chef adjoint de la section des informations internationales, ancien ambassadeur en R.F.A., dans une interview au *Stern*. La *Pravda* a critiqué *« le bavardage de quelques organes de presse, qui prétendent que l'U.R.S.S. est prête à accepter une* « réunification » *quelconque de la R.D.A. et de la R.F.A., à condition que l'Allemagne réunifiée proclame une prétendue neutralité* ».

« Seuls des somnambules... »

Dans son dernier numéro *Kommounist*, revue théorique du comité central, a dénoncé *« les leaders chinois qui soutiennent de plus en plus franchement les menées des revanchards de la R.F.A. contre la R.D.A., et reprennent la version sur le « non-règlement définitif du problème » et autres élucubrations provocatrices »*. Il y a eu, enfin, une voix encore plus autorisée : recevant M. Oscar Fisher, ministre est-allemand des affaires étrangères, M. Gromyko déclarait, au début du mois dernier : *« Aujourd'hui, la R.D.A. est un Etat fort, hautement développé, partie intégrante de la communauté socialiste, avant-poste important du socialisme sur ses marches occidentales... Seuls des somnambules peuvent regarder autrement l'état réel des choses »*. De telles affirmations n'ont sans doute pas de valeur éternelle : la presse *soviétique* pourrait trouver des accents tout aussi convaincants pour justifier demain une position diamétralement opposée. Mais il convient d'autant moins de les ignorer qu'aucun changement significatif d'intérêts, entre *l'U.R.S.S. et la R.F.A.*, n'est venu les contredire.

Il est vrai que le chancelier Schmidt a reçu des Soviétiques quelques bons points, quand il a mis en garde ses collègues occidentaux contre un flirt trop poussé avec la Chine et quand il a manifesté quelque scepticisme *sur l'installation de fusées euro-*stratégiques dans son pays. Les Allemands considèrent qu'il n'est pas utile à l'Europe d'armer les Chinois contre les Soviétiques et que, dans la perspective d'une réunification de l'Allemagne — que les gouvernements ouest-allemands n'ont jamais voulu exclure, *même si leur politique n'a pas été* d'abord dirigée vers cet objectif, — l'U.R.S.S. a un rôle à jouer, pas la Chine.

Dans la campagne de défense des droits de l'homme, la R.F.A. s'est également montrée plus prudente que les Etats-Unis, non qu'elle ait été en *désaccord* sur le fond, mais elle considère que, pour modifier la situation interne dans les pays de *l'Est*, il convient d'éviter les maladresses : ce n'est pas *en* provoquant les *Soviétiques* qu'on peut les amener à se montrer plus coopératifs.

« Une possibilité perdue dans le passé »

Mais, dans le domaine militaire, les points de friction entre Bonn et Moscou sont nombreux. Les projets américains à propos des fusées stratégiques en Europe ont *donné lieu* à une campagne de la presse soviétique qui, si elle *était essentiellement dirigée* contre la démocratie chrétienne, coupable d'accepter les idées américaines, n'en constituait pas moins un avertissement très net au gouvernement fédéral. M. Gromyko a lui-même été très dur pour certains Allemands : *« Des politiciens qui, hier, insistaient sur le déploiement en Europe de la bombe à neutrons, déclarent maintenant ne pas pouvoir se passer d'un système de fusées à moyenne portée. Demain, ils pourront formuler de nouvelles exigences. »* Moscou a certes relevé avec plaisir les propos de M. Herbert Wehner sur l'armement uniquement défensif de l'U.R.S.S., et M. Brejnev s'est félicité que des *voix s'élèvent en R.F.A.* contre les projets américains, mais c'était, selon son habitude, pour présenter l'Allemagne fédérale comme une victime des pressions de Washington.

La R.F.A. reste le pays européen avec lequel l'U.R.S.S., tout en ayant de bonnes relations, a aussi le contentieux potentiel le plus large, que ce soit à propos de l'OTAN, des rapports avec les Etats-Unis, de l'intégration européenne, *des relations* avec la R.D.A., de Berlin... Les Soviétiques ont toutefois fait preuve ces derniers mois d'une grande modération. Ils sont restés très discrets sur le problème de Berlin. La participation des Berlinois de l'Ouest aux élections européennes n'a pour l'instant *provoqué que des protestations* symboliques, de même que les Soviétiques n'ont livré qu'un baroud d'honneur contre la désignation du bourgmestre de Berlin-Ouest, M. Stobba, à la présidence du Bundesrat, qui faisait de lui un président de la R.F.A. par intérim. Et ils n'ont pas fait obstacle à l'aboutissement rapide des dernières négociations inter*allemandes*...

Mais déduire de cela que Moscou va « jouer la carte allemande »... Ce n'est pas parce que son conflit avec la Chine s'aggrave que l'Union soviétique va automatiquement chercher à tout prix à développer la détente avec l'Occident. La politique de détente avec l'Ouest n'est pas seulement une conséquence ou un succédané du schisme entre les deux Etats communistes. Elle est aussi dictés par des considérations directement liées aux relations de l'U.R.S.S. avec les Etats-*Unis* et *l'Europe de l'Ouest* : Moscou veut mettre un terme à la course aux armements, afin que l'U.R.S.S. ne soit pas constamment obligée de rechercher à grands frais une parité technologique et stratégique avec les Etats-Unis, et, pour obtenir la reconnaissance du *statu quo* en *Europe sur* les *modifications* de frontières et les conquêtes soviétiques consécutives à la deuxième guerre mondiale.

Force est de constater que, sur le second point au moins, les dirigeants du Kremlin ont bien réussi, et qu'ils sont parvenus à leurs fins sans faire de conces*sions majeures. Rien n'indique* qu'ils aient modifié leurs intentions et qu'ils soient aujourd'hui disposés à des concessions fondamentales pour obtenir les bonnes grâces des Etats-Unis ou de l'Europe occidentale, ni même de la République fédérale d'Allemagne isolément.

Staline, en 1952, avait, *certes*, proposé la réunification contre la neutralisation, mais c'était pour empêcher la R.F.A. d'adhérer à la Communauté européenne de défense et de s'intégrer ainsi complètement dans l'ensemble atlan*tique*. Aujourd'hui, *il* s'agirait de l'en faire sortir et le prix *serait beaucoup plus lourd* à payer. Comme le disent MM. Zagladine et Faline dans leur interview à *Stern*, la réunification de l'Allemagne est *« une possibilité perdue du passé »*. Moscou maintient son objectif essentiel, qui est de renforcer la stabilité en Europe — aussi à cause de la *« menace » chinoise. C'est à cette fin que* les Soviétiques proposent un pacte de non-agression aux trente-cinq Etats participant à la conférence d'Helsinki, et qu'ils souhaitent la création d'une zone de sécurité collective en Europe. Jouer d'une manière ou d'une autre la réunification de l'Allemagne n'est certainement pas le meilleur moyen de garantir la stabilité du continent.

DANIEL VERNET.

POUR LA PREMIÈRE FOIS

L'U.R.S.S. a un porte-avions dans l'océan Indien

Washington *(A.F.P.)*. — Le *Minsk*, deuxième porte-avions soviétique, a doublé le cap de Bonne-Espérance ces derniers jours et *fait route* dans l'océan Indien avec deux croiseurs lance-missiles et le plus gros navire de débarquement soviétique, le *Ivan-Rogov*, a annoncé, jeudi 12 avril, le département américain de la défense.

C'est la première fois que l'U.R.S.S. marque sa présence dans l'océan Indien avec un porte-avions. Elle y maintient depuis quelques mois vingt-quatre bâtiments de guerre. Il y a quelques semaines, le Pentagone avait indiqué que les spécialistes s'attendaient *que le Minsk* soit affecté à la flotte du Pacifique dont *le port d'attache est* Vladivostok.

Le *Minsk* (40 000 tonnes, fortement armé, doté d'avions à décollage et atterrissage *courts*, et d'hélicoptères) est sorti de la Méditerranée *il y a quelques* semaines seulement. Il est probable qu'*il va profiter de* son voyage vers Vladivostok pour séjourner *dans* la *partie* occidentale de l'océan Indien dont l'importance stratégique est connue. Les Etats-Unis y ont *envoyé le mois dernier* le porte-avions *Constellation* (80 000 tonnes, 80 à 90 avions de combat les plus modernes) et sa flottille d'accompagnement.

Le *Minsk* va renforcer la présence navale soviétique dans cette région où les Etats-Unis se sont jugés contraints, à la suite de la chute du chah, des combats entre les deux Yémens et des désirs de Ryad, d'Israël et de l'Egypte, de renforcer la *leur*.

L'envoi du *Minsk* va inciter le *« lobby marin »* aux Etats-Unis à redoubler d'efforts pour tenter d'obtenir du *Congrès la construction* non pas d'un porte-avions conventionnel *de 60 000 tonnes*, comme l'a recommandé le pré*sident Carter*, mais d'un nouveau porte-avions nucléaire de la classe *du Nimitz* (95 000 tonnes), celui-là même dont M. Carter avait *refusé*, l'automne dernier, la construction en mettant son veto aux 2 milliards de dollars (8,7 milliards de francs) qui étaient prévus pour l'année fiscale 1979.

DIPLOMATIE

UNE CONFÉRENCE DE L'ONU DEMANDE QUE L'UTILISATION DES ARMES INCENDIAIRES CONTRE LES CIVILS SOIT INTERDITE

(De notre correspondante.)

Genève. — La conférence préparatoire des Nations unies sur l'interdiction ou la limitation de certaines armes classiques a terminé ses travaux jeudi 12 avril. Elle a adopté un rapport qui prévoit notamment l'interdiction de l'utilisation du napalm et de *toutes* les *armes incendiaires* contre les populations civiles, aussi bien que contre les objectifs militaires situés dans des concentrations de populations civiles. D'autres dispositions s'appliquent aux mines, aux pièges, aux munitions déposées manuellement, ainsi qu'à tous les engins *visant à tuer et à blesser, et* actionnés par télécommande ou fonctionnant à retardement.

L'accord mis au point implique une interdiction totale de telles armes contre les populations civiles ou contre les civils isolés, par conséquent vise aussi les actes perpétrés et revendiqués par des mouvements « terroristes. ».

Les recommandations adoptées doivent être soumises à une conférence diplomatique mondiale des Nations unies, qui se tiendra en septembre. — I. V.

● *La conférence de Vienne* pour une réduction des forces en Europe (M.B.F.R.) a suspendu ses travaux, jeudi 12 avril, pour ses vacances de printemps, clôturant une session qui a été, de l'avis même de M. Willem de Vos, chef de la délégation néerlandaise et porte-parole des Occidentaux, *« une des plus vaines de son histoire »*. — *(A.F.P.)*

● *M. Luns, secrétaire général de l'OTAN*, parlant jeudi 12 avril devant l'American Club de Paris, a estimé que les Occidentaux, dans leurs relations avec l'U.R.S.S., devraient toujours tenir compte de la sensibilisation *soviétique à l'égard de la Chine. « Les Soviets*, a-t-il dit, *craignent que la Chine, ayant profité de la technologie occidentale — militaire ou civile — ne devienne une menace permanente à leurs frontières asiatiques. C'est pourquoi le désir occidental de voir la Chine participer à une nouvelle forme de coopération mondiale ne devrait pas les conduire à utiliser celle-ci comme un défi militaire à l'intention des Soviétiques.* »

LA PRÉPARATION DU SCRUTIN DU 10 JUIN

Le R.P.R. prend la « défense des intérêts de la France en Europe »

Le secrétariat général de la liste « Défense des intérêts de la France en Europe » a publié jeudi les noms de soixante-six candidats aux élections européennes classés par ordre alphabétique. L'ensemble de la liste — qui sera conduite par MM. Jacques Chirac et Michel Debré — sera connu, dans l'ordre définitif, après le congé pascal.

A la différence des autres listes où seuls les premiers candidats sont assurés — dans la proportion des suffrages recueillis — d'être élus, celle du R.P.R. réserve le même sort à tous ceux qui y figurent puisque le principe du mandat tournant a été retenu afin que chacun d'eux siège, à tour de rôle, à l'Assemblée des Communautés.

Parmi les noms cités ci-dessous figure celui de M. Pierre Baudis, maire de Toulouse, déjà inscrit (dans les vingt-cinq premiers) sur le projet de liste soumis à Mme Simone Veil par le conseil politique de l'U.D.F. (le Monde du 12 avril). *En fin de journée de jeudi, M. Baudis a opposé un* « démenti formel » *et confirmé qu'il avait donné son accord pour être inscrit sur la liste U.D.F. On note sur cette liste la présence de trois représentants du CNIP, alors que d'autres personnalités de cette formation sont sur la liste de l'U.D.F., et d'un gaulliste d'opposition, M. Pierre Dabezies.*

De son côté, M. Maurice Schumann, qui avait refusé de figurer sur la liste du R.P.R. (le Monde *du 13 avril), a accepté de présider le comité national de soutien à celle-ci.*

Voici, telle qu'elle a été présentée jeudi 12 avril en fin d'après-midi, la liste des soixante-six candidats connus du R.P.R. Ils sont classés — sauf en ce qui concerne MM. Chirac et Debré — par ordre alphabétique.

MM. Jacques Chirac, député de la Corrèze, et Michel Debré, député de la Réunion, anciens premiers ministres ; Mme Magdelaine Anglade (CNIP) ; MM. Vincent Ansquer, ancien ministre, député de la Vendée ; Pierre Baudis, maire de Toulouse ; Mme Colette Becourt-Foch, ancien conseiller de Paris ; MM. André Bord, député du Bas-Rhin, ancien ministre ; Ernest Bounaix, président d'un syndicat de commerce ; Hubert Buchon, dirigeant syndical agricole ; Mme Jacqueline Caille, maître-assistant d'université ; M. Jean-Pierre Cassabel, maire de Castelnaudary ; Mme Nicole Chouraqui, secrétaire général adjoint du R.P.R. ; MM. Jean-José Clément, conseiller national du R.P.R., chargé des DOM-TOM ; Maurice Cornette, député du Nord ; Pierre-Bernard Cousté, député du Rhône ; Pierre Dabezies, gaulliste d'opposition ; Désiré Debavelaere, dirigeant agricole du Pas-de-Calais ; Mme Jacqueline Delatte, déléguée R.P.R. aux cadres ; MM. Gustave Deleau, dirigeant d'un syndicat P.M.E. ; Xavier Deniau, député du Loiret ; Mme Marie-Madeleine Dienesch, ancien ministre, député des Côtes-du-Nord ; MM. Maurice Doublet, ancien préfet ; Maurice Druon, de l'Académie française, député de Paris ; Jean Falala, député de la Marne ; André Fanton, ancien député ; Pierre Figeac, conseiller économique et social ; Gaston Flosse, député de Polynésie ; Roger Fossé, député de Seine-Maritime.

Mmes Colette Fouchet, journaliste, et Marie-Madeleine Fourcade, ancien chef de réseau de la Résistance ; MM. Roger Gauthier, chef porion dans les mines de fer de Lorraine ; Hubert Germain, ancien ministre ; Jean Géronimi, conseiller général de la Corse ; Alain Gillot, président du conseil de l'ordre des architectes ; Georges Gorse, député des Hauts-de-Seine ; Guy Guermeur, député du Finistère ; Gérard Israël, dirigeant d'une association culturelle (CNIP) ; Michel Junot, adjoint au maire de Paris (CNIP) ; Gabriel Kaspereit, député de Paris ; Mme Paulette Labatut, adjointe au maire de Périgueux ; MM. Christian de La Malène, sénateur de Paris ; Roger Laroque, maire de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) ; Marc Lauriol, député des Yvelines ; François Le Douarec, député d'Ille-et-Vilaine ; Auguste Legros, maire de Saint-Denis-de-la-Réunion ; Jean de Lipkowski, ancien ministre ; Jean Méo, conseiller économique de M. Chirac ; Pierre Messmer, ancien premier ministre, député de la Moselle ; Jean Mouchel, dirigeant agricole ; José Moustache, député de la Guadeloupe ; Mme Jacqueline Nebout, adjointe au maire de Paris (rad. soc.) ; MM. Michel Noir, député du Rhône ; Christian Poncelet, sénateur des Vosges ; Eugène Remilly, président de la confédération nationale des débitants de tabac ;

M. Hector Rivierez, député de la Guyane ; Hector Rolland, député de l'Allier ; André Roussel, professeur de médecine ; Mme Marie-Claire Scamaroni, sœur de Fred Scamaroni, résistant corse ; MM. Michel Tiget, chargé de mission (R.P.R.) pour la région Rhône-Alpes ; Jacques Toubon, secrétaire général adjoint R.P.R. ; Raymond Tourrain, déput du Doubs ; André Turcat, chargé de mission au R.P.R. ; Daniel Vié, dirigeant d'une association familiale catholique ; Guy Vissac, conseiller général de la Haute-Loire ; Mme Louise Weiss, écrivain.

Au P.S., la représentation des divers courants est assurée

Le parti socialiste a rendu publique, vendredi 13 avril, la liste de ses quatre-vingt-un candidats à l'élection européenne. Soumise à la discussion des fédérations départementales du P.S., cette liste devra être ratifiée le 22 avril par une convention nationale. C'est la veille, le 21 avril, que le Mouvement des radicaux de gauche arrêtera sa position vis-à-vis du scrutin européen. *Il décidera, soit de présenter sa propre* liste, soit de figurer sur celle du P.S. Dans ce cas, les socialistes libéreraient, en principe, deux sièges parmi les vingt premiers de leur liste.

Les socialistes ont désigné leurs candidats en respectant l'équilibre entre les divers courants qui traversent leur parti et en se pliant au quota qu'ils s'étaient eux-mêmes fixé et qui *prévoit que 30 % de femmes figurent sur* la liste. A l'exception de M. Mauroy, qui se situe en seconde position, les six autres présidents socialistes de région ferment la marche assurant ainsi un rôle symbolique. Se trouvent dans le même cas des écrivains comme Mme Marie Cardinal ou M. René-Victor Pilhes.

Trois départements d'outre-mer se trouvent représentés (Guadeloupe, Martinique et Réunion), mais seul M. Jalton (Guadeloupe) figure parmi les candidats ayant une chance d'être élus. On remarque d'autre part l'absence de M. Robert Pontillon, sénateur des Hauts-de-Seine et président des P.S. de la C.E.E. Enfin, M. Jean-Pierre Cot, qui se situait initialement en huitième position, a cédé sa place à une femme, Mme Vayssade. Le député de la Savoie n'a plus, sur la liste, qu'une présence symbolique en soixante-treizième position.

Nous publions ci-dessous la liste du P.S. en numérotant les trente premiers candidats, les seuls susceptibles d'être élus.

1. M. François Mitterrand (Nièvre), premier secrétaire, député.

2. M. Pierre Mauroy (Nord), député, président de la région Nord-Pas-de-Calais.

Mme Edith Cresson (courant Mitterrand) (Vienne).

4. M. Gilles Martinet (courant Rocard) (Paris).

5. M. Didier Motchane (CERES) (Paris).

6. M. Gérard Jaquet (courant Mitterrand) (Dordogne), ancien député, ancien ministre.

7. M. Georges Sutra (courant *Mitterrand) (Hérault).*

8. Mme Marie-Claude Vayssade (courant Rocard) (Meurthe-et-Moselle).

9. Mme Françoise Gaspard (courant Mauroy) (Eure-et-Loire).

10. M. Georges Sarre (CERES) (Paris).

11. M. Charles-Emile Loo (Bouches-du-Rhône), ancien député.

12. M. Jean Oehler (courant Mitterrand) (Bas-Rhin).

13. M. Edgard Pisani (Courant Rocard) (Haute-Marne), sénateur.

14. M. Daniel Percheron (courant Mauroy) (Pas-de-Calais).

15. Mme Gisèle Charzat (CERES) (Paris).

16. M. Claude Estier (courant Mitterrand) (Paris), ancien député.

17. Mme Yvette Roudy (courant Mitterrand) (Rhône).

18. M. Jacques Moreau (courant Rocard) (Val-de-Marne), ancien membre du secrétariat confédéral de la C.F.D.T.

19. M. Jacques Delors (courant Mitterrand) (Paris).

20. Mme Yvette Fuillet (Bouches-du-Rhône).

21. M. Charles Josselin (courant Rocard) (Côtes-du-Nord), ancien député.

22. M. Frédéric Jalton (courant Mitterrand) (Guadeloupe).

23. M. Pierre Bérégovoy (courant Mitterrand) (Hauts-de-Seine).

24. M. Alain Bombard (courant Mitterrand) (Var).

25. M. Gérard Fuchs (courant Rocard) (Paris).

26. M. Roger Fajardie (courant Mauroy) (Cher).

27. M. Raymond Forni (CERES) (Territoire de Belfort), député.

28. M. Henri Saby (Haute-Garonne).

29. Mme Yvonne Théobald-Paoli (Var).

30. Mme Marie-Jacqueline Desouches (Finistère).

M. Jean-Marie Alexandre (Pas-de-Calais) ; Mmes Nicole Perry (Pyrénées-Atlantiques) ; Michèle Cazenave (Landes) ; Paule Duport (Isère) ; MM. Pierre Lalumière (Gironde) ; Pierre Bernard (Morbihan) ; Roland Marchezin (Moselle) ; Jean Pronteau (Paris) ; Henri Delisle (Calvados) ; Henri Dofny (Aude) ; Mme Paule Dufour (Paris) ; M. Jean Bernard (Meuse) ; Mme Marguerite Mutterer (Haut-Rhin) ; M. Vincent Carlotti (Haute-Corse) ; Mmes Denise Cacheux (Nord) ; Marie Cardinal (Paris, écrivain).

MM. Serge Barcellini (Moselle) ; Patrick Menucci (Bouches-du-Rhône) ; Gérard Denecker (Corrèze) ; Charles Wendling (Haut-Rhin) ; Jean-Pierre Harris (Nièvre) ; Michel Dreyfus-Schmidt (Territoire de Belfort) ; Yvon Tondon (Meurthe-et-Moselle, député) ; André Latxague (Pyrénées-Atlantiques) ; Mmes Françoise Casail (Nord) ; Violette Fognet (Charente) ; Michèle Sellier (Somme) ; MM. Siméon Salpêtrier (Martinique) ; André Girard (Puy-de-Dôme) ; Louis Eyraud (Haute-Loire, ancien député).

Mme Geneviève Roulier (Morbihan) ; MM. Ange Pantaloni (Corse du Sud) ; Alain Coquard (Ain) ; Mmes Martine Buron (Loire-Atlantique) ; Elisabeth Gateau (Paris) ; M. Henri Vautier (Essonne) ; Mme Chantal Perez (Paris) ; MM. René Girard (Rhône) ; Wilfrid Bertile (La Réunion) ; Jean-François Vallin (Essonne) ; Mmes Huguette Kervilly (Ille-et-Vilaine) ; Lydie Dupuy (Gers) ; MM. Jean-Pierre Cot (Savoie, député) ; François-Régis Bastide (Pyrénées-Atlantiques, écrivain) ; René-Victor Pilhes (Ariège, écrivain) ; André Chandernagor (député de la Creuse, président de la région Limousin) ; André Labarrère (député des Pyrénées-Atlantiques, président de la région Aquitaine) ; Maurice Pourchon (député du Puy-de-Dôme, président de la région Auvergne) ; Alain Savary (député de Haute-Garonne, président de la *région Midi-Pyrénées*) ; Edgar Tailhades (sénateur du Gard, président de la région Languedoc-Roussillon) ; Gaston Defferre (député des Bouches-du-Rhône, président de la région Provence-Côte d'Azur).

● *M. Roger Orlando* a été élu mercredi 11 avril premier secrétaire de la fédération socialiste du Vaucluse. M. Orlando (courant Rocard), qui avait déjà occupé le poste de secrétaire fédéral entre mars 1974 et mars 1975, a battu d'une seule voix M. Jean-Pierre Fournier (courant Mitterrand).

Cette modification dans les structures fédérales vauclusiennes du P.S. illustre la prééminence du courant de M. Rocard. Ce dernier a obtenu 39,1 % des mandats contre 34,2 % aux amis de M. Mitterrand, qui avaient occupé jusqu'alors une position assez nettement dominante.

[M. Orlando, quarante-deux ans, employé à la S.N.C.F., est maire de Caumont, petite localité proche d'Avignon.]

Mme LOUISE WEISS

La doyenne des féministes

Mme Louise Weiss est, à quatre-vingt-six ans, la doyenne des féministes : elle s'est illustrée dans ce combat avant la dernière guerre en réclamant l'égalité politique entre les hommes et les femmes. Des combats, elle en a mené bien d'autres, dans la Résistance notamment.

Journaliste célèbre, elle est l'auteur de plusieurs ouvrages et en particulier, des Mémoires d'une Européenne. *Elle pense avoir été choisie par M. Chirac en raison de sa* « grande carrière européenne ». *Selon elle* « les différences entre les visions européennes du président de la République et de M. Chirac ne sont pas aussi importante qu'on le dit. On ne peut mettre en doute ni le patriotisme de l'un ni le patriotisme de l'autre », *a-t-elle déclaré.*

Son élection pourrait lui donner l'occasion de prononcer le discours d'ouverture de la première session de l'Assemblée des Communautés si elle est la doyenne de cette Assemblée.

● *M. Bernard Stasi*, vice-président du C.D.S., a déclaré, jeudi 12 avril : « *Je ne vois aucun inconvénient à ce que M. Servan-Schreiber figure sur la liste U.D.F. Malgré ses prises de position contradictoires, son jugement un peu rapide sur le message européen de l'U.D.F., le président du parti radical a montré une fidélité obstinée à la volonté européenne du chef de l'Etat.* »

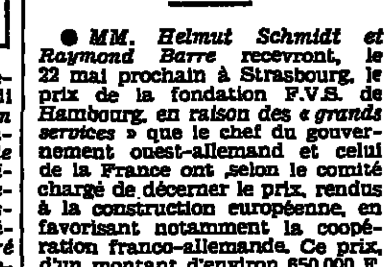
M. GISCARD D'ESTAING RECEVRA M. CHIRAC LE 20 AVRIL

M. Valéry Giscard d'Estaing recevra M. Jacques Chirac, vendredi 20 avril à 11 heures, à l'Elysée. M. Jean Lecanuet sera reçu le même jour à 15 heures 30.

Le chef de l'Etat avait annoncé, dans une interview publiée le 22 mars dans *France-Soir*, qu'il rencontrerait les dirigeants des deux principales formations de la majorité pour « clarifier », ou en tout cas « circonscrire » le débat européen.

La Lettre de la Nation (R.P.R.) commente, vendredi 13 avril, cette annonce en ces termes :

« *Le président de la République, après avoir tout fait pour diviser sa majorité afin de s'en construire une nouvelle, essaye de limiter les dégâts pour ne pas apparaître trop minoritaire dans le pays. Mais il est trop tard. S'il avait écouté le R.P.R. et accepté ce que lui avait demandé le congrès extraordinaire du 12 novembre, c'est-à-dire des garanties sur l'évolution de la politique européenne, il n'en serait pas réduit à chercher une couverture gaulliste pour ses cabris européens. Mission impossible. Les dés sont jetés.* »



● *MM. Helmut Schmidt et Raymond Barre* recevront, le 22 mai prochain à Strasbourg, le prix de la fondation F.V.S. de Hambourg, en raison des « *grands services* » que le chef du gouvernement ouest-allemand et celui de la France ont, selon le comité chargé de décerner le prix, rendus à la construction européenne, en favorisant notamment la coopération franco-allemande. Ce prix, d'un montant d'environ 650 000 F, est attribué tous les cinq ans. — *(A.F.P.)*

La difficile gestation des listes

(Suite de la première page.)

L'ordre de présentation a moins d'importance puisque les dirigeants gaullistes ont décidé que tous les membres de la liste siégeraient tour à tour à l'Assemblée européenne. On remarque le nom d'un gaulliste d'opposition, M. Pierre Dabezies, dont la présence témoigne, après les rapprochements entre MM. Chirac, d'une part, Charbonnel et Gallet, d'autre part, que le R.P.R. tire bénéfice des déceptions provoquées par l'échec de la gauche dans rangs du gaullisme non-majoritaire.

L'irruption d'un scrutin national à la proportionnelle a posé aux états-majors des problèmes d'un type nouveau. La constitution d'une liste susceptible de recueillir des suffrages dans toutes les régions de France, dans toutes les couches sociales, dans toutes les catégories socio-professionnelles, soulève des difficultés particulières que sont plus aptes à résoudre les partis de type monolithique, ou gérés autoritairement. Ainsi en a-t-il été pour le parti communiste et, dans une certaine mesure, pour le R.P.R. : au sein de ces formations, les exigences de la base et le contrôle démocratique ne sont pas venus compliquer considérablement la tâche des responsables. Et le fait est que, dans l'opposition comme dans la majorité — en tout cas du côté des giscardiens — on donne en exemple la liste communiste pour son homogénéité et les dosages judicieux qu'elle traduit.

Pour le parti socialiste, les choses étaient déjà moins simples car d'autres critères entraient en jeu : par exemple, la représentation des courants dont chacun présélectionnait ses candidats. Au départ, il avait fallu aussi prendre en compte les vœux de *candidatures exprimés soit* par des votes dans les instances départementales, soit par des initiatives personnelles. Plusieurs centaines de candidats à la candidature s'étaient ainsi déclarés...

Les inquiétudes de Mme Veil

Mais c'est à l'U.D.F. que l'on *devait rencontrer le plus grand* nombre d'obstacles : une structure fédérale, rassemblant quatre partis, des clubs et quelques formations amies, n'est certainement pas la mieux armée pour affronter l'entreprise qu'est la constitution d'une liste nationale. A la concurrence entre formations alliées, aux incompatibilités personnelles, au défaut d'autorité au sommet (découlant d'une direction collégiale résultant elle-même d'un compromis) s'ajoutaient, et s'ajoutent encore, les souhaits et les interventions présidentiels.

C'est après de longues et très dures négociations qu'a été dressée, mardi dernier, par le conseil politique de l'U.D.F. (*le Monde* du 12 avril), une liste de quatre-vingt-un noms qui, selon certains négociateurs, n'aurait même pas pu être présentée selon un ordre autre qu'alphabétique ! Cette liste a été transmise le jour même à Mme Simone Veil, qui l'a, paraît-il, jugée fort mauvaise.

L'actuel ministre de la santé a été confronté à deux difficultés : le cas de M. Servan-Schreiber, et la physionomie générale de l'équipe qu'elle doit conduire.

Il apparaissait vendredi matin que, en ce qui concerne le président du parti radical, la tendance allait vers une décision négative. Après avoir manifesté, en janvier dernier, bien du mépris à l'égard de l'U.D.F. et de sa liste, M. Servan-Schreiber s'était heurté, lorsqu'il était revenu sur sa décision de ne pas être candidat, à de considérables oppositions au sein de l'état-major de l'Union pour la démocratie française. Oppositions si fortes qu'aucune décision n'avait été prise et que Mme Veil avait été saisie — et à travers elle, sans nul doute, le chef de l'Etat.

Le cas de M. Servan-Schreiber

Il semblait se confirmer qu'à l'Elysée (où ne se trouve pas actuellement le président, en vacances à Chamonix), on ne souhaite pas que le leader valoisien figure sur la liste. Sans doute, craint-on que son nom soit mal accepté par la partie de l'électorat gaulliste que l'U.D.F. souhaite attirer à elle. On craint peut-être aussi le type de campagne trop personnalisée qu'il pourrait entreprendre. A cela s'ajoute l'hostilité que nourrirait le premier ministre à l'égard de cette candidature, M. Servan-Schreiber défendant, en ce qui concerne le chômage, des thèses — c'est l'évidence — contraires à celles du chef du gouvernement.

En tout état de cause, le président du parti radical n'avait pas abandonné, vendredi, l'idée d'arracher une autre décision que celle qui paraît prévisible. Il plaçait sans doute ses espoirs dans un ultime arbitrage présidentiel.

Au demeurant, il n'est pas certain que, contrairement à certains dirigeants de l'U.D.F., Mme Simone Veil n'ait pas envisagé *favorablement la candidature de* M. Servan-Schreiber. Il est vrai qu'elle se sent peut-être bien seule, à l'ouverture de cette pré-campagne, et que la découverte des noms que lui ont proposés MM. Lecanuet et Pinton ne l'a pas encouragée.

On aborde là, la seconde difficulté que doit surmonter le ministre de la santé : outre que le « départ » de M. Servan-Schreiber pourrait entraîner celui d'autres radicaux (et, en tout cas, le désaveu — par leur propre parti — de ceux qui demeureraient alors candidats), tous les noms qu'on lui a soumis ne l'enthousiasment pas et on lui prête l'intention d'en remettre plusieurs en cause. Les régions ne sont pas représentées de manière véritablement équilibrée et efficace (même si M. Baudis, maire de Toulouse, a confirmé sa candidature sur la liste U.D.F. après avoir été revendiqué par le R.P.R.). La présence d'autres élus de grandes villes serait souhaitée : celle du maire de Lyon, M. Francisque Collomb, entre autres. Il serait aussi question d'appeler des membres du gouvernement, comme M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'agriculture, ou M. Jean-Francois Deniau, ministre du commerce extérieur.

Les rencontres de l'Elysée

En fait, à ce niveau comme à celui de la cohésion d'ensemble de la majorité, l'urgence d'une « reprise en main » commence à se faire sentir. Et, sous la Ve République, une telle initiative ne peut guère venir que du plus haut de l'Etat. Ce n'est sans doute pas de cela qu'il sera directement question au cours de l'entretien qu'aura, le 20 avril, M. Giscard d'Estaing avec M. Chirac : le président de la République et le leader gaulliste devraient n'évoquer que la campagne préparatoire au scrutin *du 10 juin et la nécessité de* circonscrire des convergences.

Il n'en demeure pas moins qu'un tel sujet de conversation témoigne déjà du souci du chef de l'Etat de ne pas laisser dégénérer le débat au sein de la majorité. Avant même son discours sur l'Europe et avant sa rencontre avec les chefs du *R.P.R. et de l'U.D.F., il* pourrait d'ailleurs envisager de réaffirmer solennellement — par exemple à l'occasion du prochain conseil des ministres — son souci de voir les partis qui soutiennent le gouvernement de M. Barre donner une image plus convaincante du fait majoritaire.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

UN DES ÉLÉMENTS DU CONTENTIEUX ENTRE SOCIALISTES ET COMMUNISTES

L'électorat du P.C.F. demeure plus unitaire que celui du P.S.

Cinq jours après le second tour des élections cantonales des 18 et 25 mars, M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., avait fait grief au parti socialiste d'utiliser le parti communiste comme « réservoir à voix au moment du second tour » (« le Monde » du 31 mars 1979). Cette accusation relancée depuis à diverses reprises, notamment par M. Roland Leroy, avait été relevée avec indignation par M. François Mitterrand, qui avait déclaré dans une interview au « Point » daté du 2 avril : « Le parti socialiste tout entier ressentira comme une insulte les propos de Georges Marchais. Ils blesseront les militants qui ont fait bloc avec ardeur et conviction autour du candidat d'union de la gauche au second tour des cantonales et les électeurs qui ont assuré le remarquable succès de la gauche le 25 mars. »

Le problème permanent du report des voix à gauche se trouvant ainsi relancé, une étude détaillée du scrutin du 25 mars incite à renvoyer les plaideurs dos à dos, mais elle fait néanmoins apparaître que l'électorat du P.C.F. demeure beaucoup plus unitaire que celui du P.S.

Les candidats uniques de la gauche n'ont pas du tout connu le même sort le 25 mars selon qu'ils étaient communistes ou socialistes.

Le P.C.F. était présent en métropole dans 274 cantons. Dans 102 de ces cantons (37,22 % du total) ses candidats ont obtenu plus de voix que n'en avaient totalisé au premier tour le P.C. et le P.S., et dans 172 (62,77 %) ils en ont recueilli moins.

Le P.S. était présent dans 658 cantons. Ses candidats ont progressé dans 467 cantons (71,08 %), régressé dans 190 (28,91 %), et, à Tuchan (Aude), le hasard a fait que M. Fabre recueille un nombre de voix égal au total de celles que lui-même et M. Marty avaient obtenues au premier tour (482 + 243 = 725).

Il apparaît ainsi une fois de plus que le parti socialiste attire plus souvent qu'il n'inquiète ceux qui au premier tour n'avaient voté ni pour lui ni pour le P.C.F., et que ce dernier inquiète plus souvent qu'il n'attire cette même fraction de l'électorat.

Le contentieux entre socialistes et communistes ne peut toutefois être apprécié avec rigueur que si l'on laisse de côté les cantons où divers candidats (P.S.U., M.R.G., divers gauche, écologistes, jobertistes, etc.) étaient susceptibles d'attirer au premier tour les électeurs mécontents de la majorité. On raisonnera donc sur les 615 cantons où les candidats de la majorité n'avaient en face d'eux, le 18 mars, qu'un communiste et un socialiste.

Au second tour, le P.S. demeurait « en piste » dans 436 cantons. Il a « fait » plus que le total P.C. + P.S. du 18 mars dans 281 cantons (64,44 %), et moins dans 155 (35,55 %). Les résultats du P.C.F. sont beaucoup moins positifs puisque, présent dans 179 cantons, il n'a progressé que dans 53 (29,60 %) et a régressé dans 126 (70,39 %). Il est donc fort clair que l'électorat communiste s'est montré plus unitaire que l'électorat socialiste, et c'est ce qui ressort du tableau suivant où l'on observe que les déperditions de voix importantes (40 % et plus) sont enregistrées dans 33 cantons sur 126 (26,19 %) au détriment du P.C.F. et seulement dans 30 cantons sur 155 (19,35 %) au détriment du P.S.

AMPLEUR des défections	DEFECTIONS subies par le P.C.F. dans 126 cantons		DEFECTIONS subies par le P.S. dans 155 cantons	
	Nombre de cantons	%	Nombre de cantons	%
De 0 % à 20 %	55	43,65	85	54,83
De 20 % à 40 %	38	30,15	40	25,80
De 40 % à 60 %	27	21,42	17	10,96
De 60 % à 80 %	2	1,58	5	3,22
Plus de 80 %	4	3,17	8	5,16

Déperditions compréhensibles

Certaines déperditions massives sont parfaitement compréhensibles et naturelles dans les cantons où les jeux étaient faits soit en faveur de la droite, soit en faveur de la gauche dès l'issue du premier tour, ou encore dans ceux où le candidat unique de la gauche n'avait aucun adversaire le 25 mars. Tel fut le cas pour le P.S. dans l'Ardèche (Viviers), dans les Bouches-du-Rhône (Marseille 17 et Marseille 19), la Charente-Maritime (Saintes Sud), la Haute-Corse (Sangro-di-Santa-Guilia) la Drôme (Valence 3), l'Essonne (Evry), le Gard (Vézenobres), la Haute-Garonne (Boulogne-sur-Gesse, Toulouse 13, Toulouse 14), la Loire-Atlantique (Saint-Nazaire Est), la Nièvre (Nevers rural), le Nord (Lille-Est), le Pas-de-Calais (Boulogne-Nord, Henin-Beaumont), le Val-de-Marne (Créteil-Sud), le Vaucluse (Avignon-Est), la Haute-Vienne (Ambazac, Limoges 6). Tel fut également le cas pour le P.C. dans l'Aude (Coursan), les Bouches-du-Rhône (Berre-l'Etang, Marseille 11, Marseille 14), la Charente-Maritime (Burie), l'Essonne (Morsang-sur-Orge), le Gard (Nîmes 3), la Gironde (Bègles), le Pas-de-Calais (Carvin), les Hautes-Pyrénées (Aureilhan) et la Seine-Saint-Denis (Sevran).

Ailleurs que s'est-il passé ?

Le P.S. assurait seul la représentation de la gauche au second tour dans la totalité des cantons de dix-neuf départements : Ardennes, Aveyron, Doubs, Gers, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Jura, Haute-Loire, Lozère, Manche, Mayenne, Meuse, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Territoire de Belfort, Vendée.

Dans ces dix-neuf départements, 70 des 116 cantons brigués par les socialistes répondaient à la définition que nous avons retenue (la gauche représentée uniquement au premier tour par le P.C.F. et le P.S.). Le bilan a été positif, c'est-à-dire que le P.S. a enregistré d'excellents reports de voix communistes dans 55 de ces 70 cantons : seules quinze déperditions ont été enregistrées dans le Doubs (Mouthe), le Gers (Lombez, Miradoux, Saramon), l'Ile-et-Vilaine (Cancale), l'Indre-et-Loire (Tours-Sud 5), la Lozère (Villefort), la Manche (Equeurdreville-Hainneville, Saint-Malo-de-la-Lande), la Mayenne (Laval Sud-Est, Laval Sud-Ouest), la Meuse (Verdun Ouest), le Bas-Rhin (Strasbourg 10) et le Tarn (Graulhet, Labruguière).

Le P.C., lui, ne se trouvait en situation de monopole dans aucun département, mais sa représentation était plus forte que celle du P.S. dans l'Aisne, l'Allier, les Alpes-Maritimes, le Cher, la Corrèze, l'Essonne, les Hauts-de-Seine, la Loire, les Pyrénées-Orientales, la Seine-Saint-Denis, la Somme, le Val-de-Marne et le Val-d'Oise.

Cinquante-neuf des 186 cantons qui restaient à pourvoir dans ces départements le 25 mars répondaient à la définition déjà donnée. On constate que les candidats communistes n'ont fait mieux que le total P.C.F. + P.S. du 18 mars que dans vingt et un cantons et ont fait moins dans trente-huit. Parmi les déperditions les plus sévères citons Bourbon-l'Archambault (déchet représentant 46,05 % des voix socialistes du premier tour) et Montluçon Ouest (50,72 %), dans l'Allier, Rive-de-Gier (30,60 %) dans la Loire, Ault (50,82 %) dans la Somme, Rosny-sous-Bois (53,89 %) dans la Seine-Saint-Denis, Sarcelles Est (37,48 %) dans le Val-d'Oise.

Les transferts de voix au sein de la gauche sont évidemment particulièrement intéressants à observer dans les départements où le P.C. et le P.S., tous deux forts, vivent ou ont toujours vécu en situation de rivalité plus ou moins aiguë.

Le tableau ci-dessous fait apparaître, une fois encore, que les communistes ont été plus mal traités par les socialistes que les socialistes par les communistes

	DEFECTIONS SUBIES par les candidats communistes	DEFECTIONS SUBIES par les candidats socialistes
Allier	3 sur 6 cantons	1 sur 2 cantons
Bouches-du-Rhône	6 sur 7 cantons	7 sur 10 cantons
Nord	6 sur 6 cantons	7 sur 14 cantons
Pas-de-Calais	5 sur 5 cantons	7 sur 8 cantons
Haute-Vienne	3 sur 3 cantons	8 sur 9 cantons

Dans les départements « conflictuels »

Dans l'Allier les griefs formulés par M. Mitterrand dimanche au Club de la presse d'Europe 1 ne paraissent pas arithmétiquement fondés, puisque M. Cluzel, ancien président du conseil général (U.D.F.-C.D.S.) a été réélu à Moulins-Ouest avec 67 voix d'avance sur son adversaire socialiste, qui n'avait à déplorer qu'un déchet de 48 voix par rapport au total P.C.F.-P.S. du 18 mars.

Dans les Bouches-du-Rhône, en revanche, les « disparitions » ont été considérables : 85,50 % des voix communistes du premier tour à Allauch, 32,82 % à Eyguières, 13,66 % à Tarascon. A quoi le P.C. peut répondre que 51,42 % des électeurs socialistes se sont « évanouis » à Berre, 43,32 % à Arles-Ouest, 39,63 % à Marseille-14.

Dans le Nord, défections communistes considérables à Solre-le-Château (43,74 %), à Armentières (39,88 %), mais le P.C.F. peut se plaindre de l'attitude du P.S. à Carnières (40,03 %) à Condé-sur-l'Escaut (39,75 %) et à Douai-Sud (33,11 %).

Dans le Pas-de-Calais, le P.S. peut jeter à la tête du P.C.F. Hénin-Beaumont (68,44 %) ou Boulogne-Nord (31,41 %) et le P.C. peut jeter à celle du P.S. Calais-Nord-Ouest (53,20 %), Vitry-en-Artois (51,80 %) et Carvin (47,57 %).

Dans la Haute-Vienne, le P.C.F. a de quoi pleurer à Eymoutiers (83,39 %) et à Magnac-Laval (42,61 %) et le P.S. à Ambazac (53,23 %), à Nexon (47,06 %) et à Limoges-6 (39,47 %).

Il n'y a pas que dans ces cinq départements que socialistes et communistes puissent se faire des griefs mutuels, mais là encore il y a déséquilibre.

Le P.S. peut légitimement reprocher au P.C., et en se fondant sur des données arithmétiques irréfutables, de l'avoir fait échouer dans quatre cantons : Prayssas (Lot-et-Garonne), Laval-Sud-Est (Mayenne), Arras-Nord (Pas-de-Calais), Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), mais la liste des reproches que le P.C. est fondé à formuler est plus importante : Reillanne (Alpes-de-Haute-Provence), Nice-11 (Alpes-Maritimes), Bretteville (Calvados), Neuvic (Corrèze), Lanouaille (Dordogne), Tartas-Est (Landes), Saint-Etienne-Nord-Est (Loire), Montargis (Loiret), Bouglou (Lot-et-Garonne), Prémery (Nièvre), Cambrai-Est (Nord), Chauvigny (Vienne), Bellac (Haute-Vienne), Athis-Mons (Essonne), Montfermeil et Villepinte (Seine-Saint-Denis), Limay (Yvelines).

Il apparaît enfin intéressant d'étudier le comportement des électorats concernés dans les cantons qui sont passés le 25 mars du P.C. au P.S. ou vice versa.

Le P.S. s'est installé dans dix cantons qui étaient avant le 18 mars la « propriété » du P.C. Dans cinq de ces cantons, l'opposition n'était représentée au premier tour que par un communiste et un socialiste. Les électeurs communistes semblent s'être accommodés du transfert à Agen-Est (Lot-et-Garonne) et à Albertville-Nord (Savoie), puisque l'élu socialiste y a respectivement recueilli quatre-vingt-cinq voix et cent quatre-vingt-quatorze voix de plus que le total P.S. + P.C.F. du premier tour. En revanche, les déperditions ont représenté 22,71 % des voix du P.C.F. du 18 mars à Montignac (Dordogne), 16,50 % à Miradoux (Gers) et 28,48 % à Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

Le P.C. l'a emporté dans huit cantons que détenait précédemment le P.S. Dans sept d'entre eux, l'opposition n'était représentée au premier tour que par un communiste et un socialiste. Le transfert a été admis par l'électorat socialiste à Argentan, dans l'Orne, où le candidat communiste a recueilli 295 voix de plus qu'au premier tour, mais partout ailleurs il n'a pas été « digéré ». Les déperditions ont représenté 55,38 % des voix socialistes du premier tour à Bourbriac (Côtes-du-Nord), 19,79 % à Chambon-sur-Voueize (Creuse), 31,72 % à Périgueux-Est (Dordogne), 12,51 % à Lunel (Hérault), 51,80 % à Vitry-en-Artois (Pas-de-Calais) et 42,61 % à Magnac-Laval (Haute-Vienne).

Voilà quelques éléments de plus pour conclure, au terme d'une étude qui ne prétendait pas être exhaustive, que l'on avait un peu trop vite parlé au soir du 25 mars d'un excellent report des voix au sein de la gauche. Tel était ce soir-là l'avis de tous les observateurs et politilogues, mais aussi de MM. Marchais et Mitterrand eux-mêmes qui s'étaient contentés, « à chaud », de déplorer quelques « bavures ».

Les propos moins détendus que ces deux frères ennemis ont tenus depuis lors correspondent moins mal à la réalité.

RAYMOND BARRILLON.

POLITIQUE

Dans le Calvados

UN CONSEILLER GÉNÉRAL QUITTE LE P.S. ET L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

(De notre correspondant.)

Caen. — M. Jean-Claude Fissoun, conseiller général socialiste de Troarn (Calvados) depuis 1973, vient de donner sa démission du P.S. et de l'assemblée départementale. Comme tous les candidats de ce parti, il s'était engagé au moment de sa désignation à se démettre de son mandat s'il quittait le P.S. Ces démissions sont la suite logique de ses prises de position durant la récente campagne électorale. Il n'avait pas accepté que son parti présente, dans un canton voisin du sien, celui de Bourguébus, M. Lepeltier, ancien directeur régional de l'équipement, qui n'avait adhéré que quelques jours avant d'être désigné. M. Jean-Claude Fissoun, qui appartenait au CERES, avait publiquement appelé à voter pour le candidat radical de gauche. M. Lepeltier ayant été élu, malgré un très mauvais report des voix de gauche, le conseiller général de Troarn avait refusé de siéger sur les mêmes bancs socialistes que lui à l'assemblée départementale.

M. DEBRÉ : le comte de Paris s'est fait des illusions.

M. Michel Debré, ancien premier ministre du général de Gaulle, s'est déclaré surpris par les déclarations et écrits du comte de Paris sur le rôle que le fondateur de la Ve République aurait voulu lui voir jouer. Selon lui, le comte de Paris « *s'est fait des illusions* ». M. Debré a déclaré, le 12 avril, à Antenne 2 :

« *Si j'évoque l'ensemble de la pensée du général de Gaulle et les souvenirs de certaines conversations, je comprends d'une manière claire que le général était assez hanté, en fonction des années 1940, de voir un jour les républicains cesser d'assumer la République. Dans ces conditions, lui qui voyait toujours très loin, se disait que, dans un extrême malheur, le principe de la légitimité monarchique pouvait un jour revenir.*

» *Cela dit, le général de Gaulle était républicain...* »

DANS « LA NOUVELLE CRITIQUE »

Les pays socialistes présentent de sérieux défauts organiques

écrit M. Claude Frioux

M. Claude Frioux, ancien président de l'université Paris-VIII (Vincennes) et l'un des auteurs de *l'U.R.S.S. et nous*, consacre un long article à la question du « *socialisme réel* », dans le numéro d'avril du mensuel communiste, *la Nouvelle Critique*. « *Il est normal*, écrit M. Frioux, *qu'aujourd'hui comme par le passé nous cherchions dans les pays socialistes des preuves et des leçons. Il serait effectivement désespérant de ne pas les trouver. Or un certain nombre de preuves et de leçons souvent maniées par nous sont évidemment démenties par les faits.*

» *Les pays socialistes ont connu des épisodes monstrueux. Des choses graves s'y produisent encore de nos jours : imperfections économiques, atteintes aux droits de l'homme, manifestations d'hégémonie.*

» *Et il ne s'agit pas d'un trait dépassé dans l'ardeur de la lutte, de quelques outrances regrettables, mais de dévoiements sérieux d'un système politique qui limite de façon non admissible les libertés civiles et de création et le fonctionnement de la démocratie; qui, en certaines années, a livré des millions d'innocents, dont un million de communistes, à une énorme machine policière et concentrationnaire, agissant selon des normes délirantes ? Car les témoignages de la littérature dite « dissidente », souvent prolongés par des conclusions idéologiques inacceptables et massivement utilisés par l'adversaire, sont vrais.* »

M. Frioux ajoute, faisant allusion à une formule employée par M. Georges Marchais à la rencontre de Vitry, les 9 et 10 décembre dernier, et reprise par les textes préparatoires au vingt-troisième congrès du P.C.F. : « *Si la formule du bilan positif voulait dire que toutes ces choses pénibles sont secondaires, inévitables, justifiables par les circonstances et qu'elles ne changent rien, elle servirait nettement nos ennemis.* »

L'auteur poursuit : « *Si globalement les pays de « socialisme réel » ne sont pas des sociétés modèles et comportent de sérieux défauts organiques, leur existence a joué dans l'histoire un rôle balistique considérable et on leur doit de plus, dans de nombreux domaines et à une grande échelle, des aperçus fondamentaux sur la précellence des solutions et des modes de croissance de type socialiste face aux problèmes du développement du monde contemporain, c'est-à-dire aussi bien la crise des pays avancés ravagés, de l'école à l'usine, par les multinationales et leurs complices, que les voies du tiers-monde auquel le socialisme n'a jusqu'à nos jours et de son propre mouvement jamais amené autre chose que spoliation, sang et cendres. C'est en ce sens, qui n'est pas contradictoire avec un bilan critique du « socialisme réel » tel qu'il est, que l'on peut parler de sa contribution positive, en tant que système, aux luttes émancipatrices du vingtième siècle.* »

M. Frioux souligne que « *la conception du socialisme comme processus dialectique permet d'y voir autre chose qu'un bilan de gouvernement et d'y faire figurer normalement toute l'épaisseur mouvante de la réalité et particulièrement cette large aspiration au changement qui a tous les traits et la signification d'une bataille politique dans le socialisme pour plus de socialisme* ».

D'autre part, à propos d'une information parue dans *le Monde* du 11 mars et indiquant que *la Nouvelle Critique* pourrait être remplacée par une nouvelle série des *Lettres françaises*, la revue souligne qu'elle a lancé une grande campagne d'abonnements.

MM. MARCHAIS ET BERLINGUER VONT PARTICIPER A UN MEETING A MARSEILLE

MM. Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., et Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C. italien, participeront le 19 mai, à Marseille, à un « *grand rassemblement* » dans le cadre de la campagne pour les élections européennes du 10 juin.

LES CRIMES ET LEUR EXPLOITATION LITTÉRAIRE

Le Sénat obtient la remise en chantier du projet gouvernemental

Le gouvernement, au terme d'une large discussion et sur l'insistance de la commission des lois du Sénat, notamment de son rapporteur, M. Tailhades (P.S., Gard) et de son président M. Jozeau-Marigné (R.I., Manche), a accepté, jeudi 12 avril, de retirer de l'ordre du jour prioritaire le projet de loi tendant à interdire que des criminels puissent tirer profit de leur crime en en publiant le récit.

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, en se résignant au renvoi en commission de son projet (une date de principe a été fixée pour une nouvelle discussion en séance publique : le 27 avril), a dû prendre acte des imperfections de ce texte et des dangers qu'il faisait courir aux libertés en l'état initial de sa rédaction.

Législation de circonstance inspirée par le scandale de la publication du livre de Jacques Mesrine, *l'Instinct de mort*, le projet gouvernemenatl, en frappant non seulement le condamné lui-même ou son complice, mais également des tiers, risquait, a dit le rapporteur, de « *restreindre de façon excessive la liberté d'expression et le droit du public à l'information* ». Citant l'article de Philippe Boucher (*le Monde* du 13 avril), M. TAILHADES a estimé que l'arsenal législatif existant permettait déjà « *une censure très efficace* ». Suspendre le droit de percevoir un profit d'auteur à un simple inculpé a, d'autre part, semblé au rapporteur, la négation même de la notion de « présomption d'innocence ». « *Si*, a-t-il déclaré, *l'on veut interdire complètement la publication du récit d'un crime par son auteur, alors il serait plus honnête de le dire. Mais aucun gouvernement, et avec raison, ne l'oserait.* »

« *Votre texte*, a déclaré de son côté M. CAILLAVET (Gauche dém., Lot-et-Garonne), rapporteur de la commission des affaires culturelles, *met en échec la présomption d'innocence. Vous auriez interdit à Zola d'écrire* J'accuse, *au professeur Foucault de publier* Moi, Pierre Rivière, ayant tué mon père et ma mère... *Albertine Sarrazin n'aurait jamais été écrivain.* »

« *A force de lois mal faites*, a dit M. SERUSCLAT (P.S., Rhône), *on glisse vite vers la tyrannie.* » M. RUDLOFF (Un. cent., Bas-Rhin) : « *Ce texte a au moins un mérite négatif : il aurait pu être pire.* » M. LEDERMAN (P.C., Val-de-Marne) : « *Le projet constitue une censure préalable insidieuse.* »

M. MARCILHACY (non-inscrit, Charente) : « *A tous les noms d'auteurs qui auraient été censurés, j'ajouterai ceux de Marie Lafarge, de Lacenaire et même de François Villon.* »

M. PEYREFITTE : il ne s'agit que des crimes de droit commun

M. Alain PEYREFITTE déclare qu'il acceptera les amendements qui amélioreront le projet et qui apporteront les garanties souhaitées, mais il n'en défend pas moins les dispositions essentielles.

« *Qu'un criminel se vante de son crime*, déclare-t-il, *cela choque déjà la morale privée. Que ses vantardises l'enrichissent, cela choque la morale publique. D'autant que les victimes, elles, sont loin d'être dédommagées comme il conviendrait.*

» *Remédier à cette indécence* — le mot est de votre rapporteur, — *tel est l'objet du projet que nous vous soumettons. Oh ! certes, l'affaire est délicate. Mais nous n'avons marqué aucune précipitation dans le délibéré : voilà un an que nous en examinons les* détails, et toutes les observations *qui ont été présentées à la tribune, nous nous les étions déjà faites à nous-mêmes.* »

Le ministre affirme que son projet ne vise que les crimes de droit commun et qu'il ne porte pas atteinte à la présomption d'innocence des inculpés, puisque, jusqu'à la condamnation, le profit de l'auteur et celui de l'éditeur ne donnent lieu qu'à « *séquestre provisoire* ». « *Il ne s'agit pas*, dit-il, *d'interdire d'écrire ni de publier. Il ne s'agit même pas d'empêcher l'éditeur de faire un sacrifice financier en publiant sans bénéfice : il s'agit seulement d'empêcher qu'il tire des profits du récit du crime. Le projet ne porte atteinte à aucune liberté.* »

M. DE CUTTOLI (Gauche dém.) : « *Le cas du « tiers » continue de me tracasser. Si ce tiers est un écrivain réputé, un historien notoire, point de problème. Mais quid, s'il s'agit d'un journaliste obscur ? N'y aura-t-il pas présomption de complicité avec le criminel ?* »

Le GARDE DES SCEAUX : « *Les tribunaux apprécieront cas par cas. C'est leur rôle.* »

La discussion se poursuit ainsi. Puis elle est suspendue pour un examen en commission. A la reprise de séance, le garde des sceaux répond à la requête du président de la commission des lois en annonçant qu'il retire son projet de l'ordre du jour et qu'il accepte la date de principe du 27 avril.

Les sénateurs adoptent ensuite une proposition de loi de M. DE CUTTOLI, dont l'objet est d'assurer à tous les avocats d'un prévenu ou d'un inculpé un même accès au dossier de l'instruction. Après avoir modifié, en la précisant et en la contenant dans certaines limites, la portée de cette réforme de la procédure pénale, ils ont voté à l'unanimité une proposition de loi de M. MARCEL CHAMPEIX (P.S., Corrèze) donnant aux associations d'anciens déportés et résistants la faculté d'exercer les droits reconnus à la partie civile en matière d'apologie de crimes de guerre ainsi que de crimes ou délits de collaboration avec l'ennemi. — A. G.

Les pensions d'invalidité

M. PLANTIER : corriger les abus sans remettre en cause le système.

M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, de passage à Toulouse jeudi 12 avril, a voulu dissiper de nouveau devant la presse les inquiétudes qui sont nées des informations relatives à une réforme des pensions militaires d'invalidité : « *Aucune atteinte ne sera portée au droit à réparation*, a-t-il déclaré. *Pas de fiscalisation. Le gouvernement n'envisage pas d'interdire un cumul entre une pension et un emploi rémunéré. Il n'entend pas remettre en cause la présomption d'origine, ni établir une limitation dans le nombre des infirmités, pas plus que de supprimer les suffixes.* »

C'est en respectant ces principes que seront proposées, le moment venu, des mesures législatives, a poursuivi M. Plantier, qui a ajouté :

« *Le gouvernement ne cherche pas à faire des économies mais à rendre les pensions inattaquables dans l'intérêt même des anciens combattants, car il y a eu des abus heureusement peu nombreux. Il ne faudrait pas que tout le système soit remis en cause précisément en raison de ces abus.* »

Le secrétaire d'Etat n'a pas caché, cependant, qu'au-delà d'un certain taux de pension élevé, celle-ci pourrait être soumise à révision dans des conditions qui restent à définir.

CORRESPONDANCE

LE RUC ET LE FRONT NATIONAL

M. René Albaret, secrétaire général adjoint du RUC (Rassemblement des usagers des services publics et des contribuables) nous prie de préciser qu'il n'a pas participé au colloque du Front national le 31 mars, mais qu'il avait été mandaté par le comité directeur de son organisation « *pour assister à la conférence de presse que devait tenir M. Le Pen* ».

« *Ma présence*, ajoute M. Albaret, *avait seulement pour but de connaître la position du Front national, qui, de même que de très nombreux mouvements avec qui nous sommes en rapport (écologistes, régionalistes, mouvements de chômeurs, etc.), s'élèvent contre le système censitaire mis en place par le gouvernement à l'occasion des élections européennes. Il ne s'agissait nullement d'une participation politique de quelque ordre que ce soit.*

» *Il me paraît utile de préciser que le RUC a engagé devant le Conseil d'Etat un recours visant à obtenir l'annulation des articles 18 et 19 de la loi du 7 juillet 1977, parce que contraires à l'article 55 de la Constitution, à l'article 7 des accords d'Helsinki du 1er août 1975 et à l'article 7 de la Déclaration des droits de l'homme du 10 décembre 1948, tous deux ratifiés par la France.* »

BIBLIOGRAPHIE

Alexandre Sanguinetti ou le condottiere nostalgique

Alexandre Sanguinetti, homme de tempérament passionné et de passions incertaines, éprouve pour la guerre une sorte de fascination parfois excessive, mais toujours riche, et qui le met dans la grande tradition des condottieres de la Renaissance. Les *temps aidant ou forçant*, le combat a fait passer les joies de l'épée dans les fictions du verbe — et, à vrai dire, Alexandre Sanguinetti écrit comme il parle. Son *Histoire du soldat, de la violence et des pouvoirs* s'en ressent en bien et en mal. La vigueur, l'emportement, l'intuition y sont immédiats et bousculent parfois la réflexion et la syntaxe. Voilà un livre dont on sort ébloui, étonné, séduit, — mais avec le regret qu'il n'ait pas été relu. Il est vrai que les éditeurs ne font plus leur travail : mais quelle importance, puisque les générations issues de la réforme Haby ne sauront de toute façon plus lire, ne connaîtront plus l'histoire, et ne trouveront pas la France sur les cartes éditées par les Communautés européennes ?

A défaut de bien maîtriser sa *langue écrite*, Alexandre Sanguinetti sait, du moins, lui, ce qu'est l'histoire, et il explique merveilleusement la France. Sa rétrospective, il est vrai, est si exclusivement jacobine qu'il ne comprend rien à la politique de Louis IX et porte sur elle des jugements pour le moins rapides. Mais la trame qui a fait la France ne lui échappe pas : « *La France procède du même génie que Rome. La patience et la durée dans la volonté. Elle a bien entendu des éclairs dans la grisaille quotidienne. Et des rois comme Philippe Auguste, comme Philippe le Bel, comme Charles V, comme Louis XI, seront les étapes décisives de l'Etat, c'est-à-dire de la nation.* »

Car, contrairement à ce que croient quelques ignorants, la France n'a pas attendu le dix-neuvième siècle et la philosophie hégélienne pour être un Etat et une nation, c'est-à-dire un Etat-nation qu'incarnait la continuité d'un principe dynastique qui, tout en s'affranchissant sans cesse de toute théocratie, se référait à une transcendance qui le fondait et le gardait de tout totalitarisme. Là où il n'y a pas d'Etat, explique Alexandre Sanguinetti, la violence est partout : « *La disparition de l'Etat ne supprime pas la violence. Elle lui permet, au contraire, de s'exprimer librement.* » Aussi, dès le déclin du Moyen Age, assisterons-nous à la résurrection et au rétablissement du pouvoir central : « *Nous aurons été les premiers, en Europe, à avoir retrouvé la notion romaine de l'Etat. Mais nous aurons fait de l'Etat l'instrument de la nation et non l'instrument de l'empire.* » C'est dans nos limites que nous avons été universalistes, et nos guerres ont été des batailles d'arrêt, l'obsession de nous garder et de nous fermer à l'Est — frontière *béante depuis 1815, lorsque la Belgique a été constituée contre nous,* nous rendant vulnérables en 1914 comme en 1940.

Du Bellay avait raison qui associait les arts, les armes et les lois : c'est donc cela, une civilisation — une *violence qui tend à se faire échec à elle-même.* « *La violence est la genèse du monde, la matrice des sociétés. Elle est le péché originel de la condition humaine. Aucun baptême, aucune confession, aucune contrition, aucune conscience n'ont réussi, jusqu'à ce jour, à l'en laver.* » Aussi les *optimistes sont-ils plus tragiques que les pessimistes* : « *Les optimistes, penseurs ou politiques, ont le plus souvent mené les sociétés et les peuples, qui tout naturellement les écoutaient, aux pires catastrophes. (...)*

La politique de Briand contre celle du colonel de Gaulle. Cette politique a un prolongement dans l'idée fixe de ceux qui s'imaginent aujourd'hui qu'en Europe, et là seulement, les nations s'estompent à mesure que les idéologies et les intérêts dépasseraient, comme on dit, le fait national : « *Or, dans le monde entier, c'est le contraire qui se produit.* » L'Europe est donc en train de créer, par optimisme délétère, l'ultime condition de son effacement dans l'histoire de demain.

On ne sort pas de l'histoire mais on peut, bien sûr, de sujet qu'on y était, y devenir objet : car l'histoire continue avec la terre et son cortège qui ne se peut rompre, d'arts, d'armes et de lois. Et la deuxième histoire du soldat commence, que nous ne connaissons pas encore mais que nous vivons déjà, perpétuant ce scandale de la violence et des armes qui est le fait des pouvoirs et des sociétés, mais non des guerriers qui n'ont jamais fait que porter l'épée pour le compte des autres.

PHILIPPE DE SAINT-ROBERT.

★ Alexandre Sanguinetti, *Histoire du soldat, de la violence et des pouvoirs*, éditions Ramsay, 365 p., 49 F.

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale :

● MARDI 17 AVRIL. — Suite éventuelle de la discussion du projet de loi relatif aux économies d'énergie et à l'utilisation de la chaleur ; discussion du projet, adopté par le Sénat, *réglementant la publicité extérieure* et les enseignes. Cette dernière discussion se poursuivra les 18 et 19 avril.

● MERCREDI 18. — Questions au gouvernement puis discussion du projet modifiant les modes d'élection de l'Assemblée territoriale et du conseil de gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

● VENDREDI 20. — Questions orales sans débat.

LES RAPPORTEURS SPÉCIAUX DU BUDGET

La commission des finances de l'Assemblée nationale a nommé, *mercredi 11 avril*, les rapporteurs spéciaux du budget. Les changements intervenus, par rapport à 1978, sont les suivants :

— *Marchés agricoles:* M. Pierre Goldberg (P.C.) remplace M. Jacques Chaminade (P.C.) ;

— *Artisanat :* M. Jean Bardol (P.C.) remplace M. Pierre Goldberg (P.C.) ;

— *Information :* M. Louis Sallé (R.P.R.) remplace M. Robert-André Vivien (R.P.R.) ;

— *Urbanisme :* M. Georges Mesmin (U.D.F.-C.D.S.) remplace M. Rémy Montagne (U.D.F.-C.D.S.) ;

— *Collectivités locales:* M. René de Branche (U.D.F.-P.R.) remplace M. Alain Mayoud (U.D.F.-P.R.) ;

— *Fonction publique :* M. Edmond Alphandéry (U.D.F.-C.D.S.) remplace M. Paul Alduy (U.D.F.-P.S.D.) ;

— *Formation professionnelle :* M. Arthur Dehaine (R.P.R.) remplace M. Vincent Ansquer (R.P.R.) ;

— *Légion d'honneur et ordre de la Libération :* M. Henri Emmanuelli (P.S.) remplace M. Christian Nucci (P.S.).

● *Soixante députés* ont constitué une amicale parlementaire de la petite et moyenne industrie, dont M. Hector Rolland (R.P.R., Allier) a annoncé, mercredi 11 avril, qu'il avait été élu président.

Le Monde

société

— Libres opinions —

L'avocat criminogène

par ANDRÉ DAMIEN (*)

LES *gens de justice sont issus du monde clérical : ils en portent encore le costume. Il semble qu'ils en aient également conservé les haines mesquines et implacables dont Boileau dote le monde des chanoines de la Sainte-Chapelle dans le Lutrin.*

A Brive, *un avocat considéré et estimé prend* connaissance d'un jugement rendu la veille par le juge d'instance Surpris par sa teneur *il s'écrie devant la greffière qu'il connaît depuis vingt ans : « La peste soit du bélitre »* (1), visant ainsi l'auteur de la décision. Il a peut-être *traduit les termes de sa déconvenue en un style plus moderne* que celui de Mérimée, mais la teneur n'en est point altérée.

La greffière, femme et donc bavarde au dire des hommes, narre l'aventure à sa jeune collègue Celle-ci, pleine d'un zèle admi*rable envers son juge, mais après huit jours de réflexion, lui rapporte* les propos de l'avocat. Aussitôt, plainte est portée pour outrage à *magistrat et le tribunal condamne l'avocat de ce chef et, considérant* la profession d'avocat comme criminogène, en écarte le délinquant *pour un mois.*

L'affaire serait amusante si elle ne marquait les prémices d'une *évolution que l'opinion française* ne saurait tolérer.

Jadis, à l'époque du libéralisme et des libertés, les magistrats ne demandaient pas d'être aimés des justiciables ou des avocats. Ils savaient que sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur ; ils se souvenaient que, selon le mot de leur plus grand ancêtre d'Aguesseau, ils jugent les hommes, mais les hommes jugent leur justice

Aujourd'hui, le jeune magistrat — de droite ou de gauche — paraît souvent incapable de se remettre en question alors que notre société est friande de cet exercice salutaire.

Ayant coupé les liens avec le barreau, il considère fréquemment l'avocat comme un étranger sinon comme un ennemi. En un mot, ils se prennent au sérieux alors qu'ils n'ont mission que de prendre au sérieux leur fonction.

Comment toléreraient-ils la liberté de critique, la liberté de parole ? Admettraient-ils aujourd'hui le mot de Lachaud, à un avocat général qui lui disait : *« Arrêtez de chanter les louanges de l'accusé, vous allez finir par nous demander de le faire monter au Capitole. » « Oh ! monsieur l'avocat général, nous savons bien que vous êtes là pour l'en empêcher ! »*

Le jeune magistrat — « rouge » ou pas, la question n'est pas là — veut devenir impeccable, au sens étymologique du terme, et ne saurait admettre aucune critique, même la mauvaise humeur des plaideurs.

*Cette décision est grave. Comment demain pourrons-nous conseil*ler un appel si nous devons, tout d'abord, chanter les louanges du *premier juge, sa science et sa vertu ? Comment oserions-nous critiquer* la décision, dès lors que la moindre confidence, même livrée à un *client, à un confrère, ou à un correspondant, risque de faire déférer* l'avocat trop sincère devant le tribunal pour outrage ?

⁂

Cessons de plaisanter. Ce jugement est inadmissible et révolte nos consciences. L'opinion ne saurait admettre que le juge exige le respect dans le secret même de nos conversations. Jusqu'à présent l'avocat était libre, libre de parler, libre d'agir, sous la seule condition essentielle de ne jamais interpeller directement le juge dans des termes qui auraient pu altérer le caractère de sa fonction. Admettre le contraire, c'est rayer d'un trait la conception libérale de notre justice et la liberté des droits de la défense. Utiliser la procédure de l'article 43 du code pénal pour écarter des prétoires un avocat, parce qu'on estime que sa profession est dangereuse pour l'ordre public, est une insulte que le barreau français ne saurait tolérer.

Cette décision est donc lamentable, c'est-à-dire, étymologiquement, qui porte à la pitié. Et notre profession tout entière serait en droit de se révolter devant un tel jugement qui détourne manifestement la loi de la fonction qui est la sienne.

Cette décision transforme le juge en bouddha vivant, les avocats en valets et les greffiers en sycophantes. Mais conservons notre *sang-froid.*

Les premiers juges se sont égarés, les juges du second degré *sauront réparer le mal et apaiser les querelles.* En effet, ce jugement n'est pas soutenable sur le plan du droit.

La jurisprudence a toujours admis que l'outrage doit être direct et qu'il n'est répréhensible que s'il est reçu par le magistrat. Deux *conditions sont donc nécessaires pour que l'infraction soit établie,* d'une part l'intention formelle du prévenu de faire parvenir l'outrage *à la personne qualifiée, d'autre part la connaissance de l'outrage* réellement acquise par cette dernière

Or, en l'espèce, la *greffière trop bavarde a elle-même déclaré* devant le tribunal : *« Je ne sais pas si Me X... m'a dit cela dans l'intention que je le répète à monsieur le juge Si j'avais voulu que ses paroles soient répétées au juge je l'aurais fait moi-même »* La greffière qui a rapporté au juge les propos ajouta *que « sa collègue ne lui avait pas dit de les répéter au magistrat »*. La cause est donc *entendue.*

Mais ce qui est plus grave encore, c'est l'utilisation de l'article 43 du code pénal en l'espèce. Le tribunal ne *pouvait, en principe,* prononcer aucune peine disciplinaire contre l'avocat poursuivi ; il n'a en effet ce pouvoir *exceptionnel et dérogatoire au droit commun,* qu'en matière de flagrant délit d'audience qui n'existait point en l'espèce. L'article 43 — par. 2. — créé par *la loi du 11 juillet 1975, permet* au juge, lorsque l'auteur d'un délit puni d'emprisonnement a sciemment utilisé, pour commettre ce délit, les facilités que *lui procure l'exercice* d'une activité de nature professionnelle ou sociale, de prononcer l'interdiction de l'activité professionnelle pendant *une durée de cinq* ans au maximum.

Le juge doit motiver sa décision en relevant les circonstances dont se déduit le lien entre l'activité qu'il a interdite et l'infraction poursuivie, afin de permettre le contrôle de la Cour de cassation sur l'application de la règle de droit, compte tenu des éléments de faits souverainement constatés Et les auteurs, notamment M Faivre, conseiller à la Cour de cassation, dans son article de l'Encyclopédie Dalloz, Le pénal, classe cet article 43 — par. 2 — dans la rubrique « Peine restrictive d'activité criminogène ».

⁂

Il est donc évident, dans l'intention du législateur comme de la *doctrine, que* cet article ne vise qu'à empêcher l'exercice de professions dangereuses pour la société. Attendons l'arrêt qui remettra les choses en ordre. Soulignons toutefois trois aspects de cette affaire qui nous montrent une évolution grave des mentalités :

1) *Certains magistrats* attribuent à leur personne des respects qui ne sont dus qu'à leur fonction ;

2) *Le barreau,* par trop de souplesse, a parfois laissé s'instaurer cette singulière illusion : il lui appartient aujourd'hui de se ressaisir et *de faire respecter ses droits* et prérogatives essentiels pour la santé de la société française ;

3) *Enfin nous voyons, par cette décision,* que nous ne faisons plus partie du même monde que certains magistrats Hier, auxiliaires, attachés à la même *fonction, nous collaborions côte à côte,* aujourd'hui un fossé s'est creusé, les magistrats ne font plus de stage au barreau et n'ont plus l'expérience de notre *profession : ils nous* considèrent comme des étrangers et demain comme des adversaires

Une telle conception ne saurait être maintenue dans une société *libérale,* c'est toute la formation des jeunes magistrats qui est à repenser.

(*) Président de la conférence des bâtonniers de France. Membre correspondant de l'Institut.

(1) N.D.L.R. : L'expression exacte, telle qu'elle fut rapportée dans un jugement ultérieur, est : « *Quel con ce petit morpion* »

LES INCIDENTS DU 23 MARS

M. Christian Bonnet : la police arrête bien les « vrais casseurs »

Répondant, jeudi 12 avril, aux questions de plusieurs journalistes de TF 1, M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, a affirmé que, contrairement à certaines affirmations, la police arrêtait bien les *« vrais casseurs »* lors des manifestations violentes. *« Quarante-deux ont été arrêtés à Paris, vingt-trois ou vingt-quatre en province depuis le 1er janvier,* a-t-il dit. *Nous vivons en démocratie et ne pouvons déférer à la justice que ceux pris en flagrant délit, ou quand nous avons contre eux des témoignages certains. »*

Le ministre a encore précisé que : *« Depuis le 23 mars, il y a eu quarante-deux manifestations autorisées à Paris, donc on ne peut parler d'une interdiction des manifestations. Ce serait une simple farce s'il n'y avait là une intention politique, puisque le bruit de l'interdiction des manifestations vient du parti communiste. C'est seulement dans le cas où la manifestation peut dégénérer que des dispositions particulières sont prises pour favoriser un itinéraire, afin d'éviter les incidents majeurs. »*

Le ministre a encore estimé que : *« Les autonomes en France, les Brigades rouges en Italie et la bande à Baader en Allemagne, constituaient un même phénomène. »*

Commission d'enquête

Pour protester contre la condamnation de Pierre Legall, aide-soignant à l'hôpital Laënnec, arrêté le 23 mars à Paris au cours de la manifestation des sidérurgistes, soixante-dix travailleurs de cet hôpital ont débrayé, jeudi 12 avril, de 14 à 15 heures. Un meeting de solidarité a eu lieu, dans la cour de *l'établissement, en présence de* Mme Monique Braun (P.C.) et de M. Jean-Pierre Welterlin (P.S.), conseillers de Paris. L'intersyndicale C.G.T. et C.F.D.T. de l'hôpital demande la libération immédiate de Pierre Legall et des autres inculpés du 23 mars. Pierre Legall, poursuivi en vertu de la « loi anticasseurs », a été condamné à quinze mois d'emprisonnement, dont sept avec sursis *(le Monde du 4 avril).*

De son côté, le comité central de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen a décidé de constituer une commission d'enquête sur les actes de violence commis le 23 mars, afin d'éclairer la justice, qui sera saisie à nouveau en appel. La Ligue relève un certain nombre de violations du droit : « rafles » préventives, *violences policières, recours abusif* à la procédure de flagrant délit et à la loi anticasseurs, condamnations de manifestants pris au hasard et violation des droits de la défense.

★ Ligue des droits de l'homme, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris. Tél. : 331-71-25.

FAITS ET JUGEMENTS

Mme Yvonne Huriez a tenté de se suicider.

Mme Yvonne Huriez, qui fait la grève de la *faim* depuis le 26 mars pour obtenir la garde de deux de ses enfants *(le Monde* du 12 avril), a tenté de se suicider, jeudi 12 avril. Après son audition par un magistrat du tribunal de Créteil, elle a avalé des barbituriques, puis s'est blessée à la tête en faisant une chute. Elle a *été hospitalisée à Saint-Denis.*

« Mes deux enfants, Malika, onze ans, et Farid, douze ans, de père algérien, m'ont été retirés arbitrairement il y a huit ans, dit Mme Huriez. *Leur père les a conduits illégalement en Algérie. En 1977, j'ai appris qu'il était de nouveau en France. Je les ai pris à la sortie de l'école. Je les ai gardés quinze jours. Leur père les a repris, promettant de les ramener Je ne les ai jamais revus depuis. »*

Mme Huriez est mère de onze enfants. En 1972, l'un de ses fils, Thierry, s'est suicidé, ne pouvant supporter l'incarcération de sa mère, condamnée par défaut pour un chèque sans provision d'une *somme dérisoire — quelque* 70 F — destinée à payer une traite pour un téléviseurs *(le Monde* daté 26-27 novembre 1972).

● *Le juge des enfants du tribunal de Strasbourg* s'est *déclaré,* jeudi 12 avril, incompétent pour instruire l'affaire du mineur poursuivi — en même temps que M Ali Mezaache — après l'agression dont a été victime, dans cette ville, le 2 février dernier, M. Willibald Pahr, ministre *autrichien des affaires* étrangères *(le Monde* du 8 février) Le défenseur du mineur, Me Joseph Renemann, a décidé de faire appel de cette décision.

Bidasses en folie.

Rendus furieux par les retards successifs d'un train spécial qui les amenait de Nancy à Paris dans la *soirée du jeudi 12 avril, des soldats* permissionnaires ont pris à partie le chef du train, qui a été frappé, et se sont livrés à des déprédations, cassant et arrachant ce qui pouvait l'être dans les voitures. La réparation de soufflets de liaison avait une première fois retardé le train. En gare d'Epernay, un arrêt de cinquante minutes, provoqué par une avarie de la motrice, porta la fureur à son comble. Les autorités militaires furent alors alertées.

Les mille cinq cents *soldats furent* accueillis à leur arrivée, vers 22 h. 45, à la gare de l'Est par quelque *deux* cents gendarmes mobiles et la police *militaire, qui les maintinrent dans* le convoi Après une heure d'attente occupée par *les premiers contrôles,* les permissionnaires ont été autorisés à *quitter le train. La S.N.C.F.* a porté plainte auprès des autorités *militaires qui ont, de leur côté,* ouvert une enquête.

TÉMOIGNAGE

La condition d'un expulsé

D'un lecteur demeurant à Athènes, nous recevons le témoignage suivant :

Lors de mon arrivée à Paris-Orly, le 21 février 1979, j'ai eu la surprise d'apprendre que depuis août 1970 je me trouve *expulsé d'un pays où j'ai vécu* et étudié de 1965 à 1977. Une *condamnation (pour usage* de « stupéfiants ») de huit mois avec sursis en 1970 avait entraîné un arrêté ministériel d'expulsion sans que personne n'aie jamais songé à me mettre au courant. Cependant, j'ai eu mon diplôme à l'Institut d'études politiques en juin 1972. En plus, pendant toute *cette période j'ai effectué* une vingtaine de voyages en provenance d'Athènes ou de Londres, tout en continuant des études supérieures à l'Ecole pratique des hautes études. Le fonctionnaire de la P.J. à Orly a mis fin à cette argumentation par une réponse définitive : *« Ce qui prouve que la police ne fait pas assez bien son travail. »* Je dois ajouter : *« Heureusement ! »*

Par contre, j'ai eu l'unique occasion d'observer pendant *seize* heures comment la condition d'un « expulsé » se définit à travers trois séries d'attitudes. Premièrement, une dépersonnalisation qui tend à « vider » chaque cas de toute sa substance contextuelle. Ainsi, tout argument perd sa raison d'être. Deuxièmement, une *disponibilité* de l'« expulsé » qui vise à le marginaliser, le *« charger » de la valeur négative* maximale, puisque la procédure normale est fondée sur l'hypothèse d'un cas limite qui constituerait un danger réel pour la société. Ainsi, toute possibilité de choix lui est refusée (effectivement, ma demande de pouvoir continuer mon voyage vers l'Angleterre a *été rejetée d'une façon* catégorique ; bien plus, je fus privé de mes documents de voyage, qui ne m'ont été restitués que par les autorités helléniques). Troisièmement, un isolement total, qui a pour *but de situer* l'« expulsé » hors de tout circuit de communi*cation.* Ainsi, l'« expulsé » se trouve dans le *no man's land* de la société (non seulement je fus privé de toute défense, mais, en plus, je fus brutalement séparé de ma compagne, sans possibilité de prendre contact avec elle même par téléphone). Dépersonnalisation, disponibilité, isole*ment : oui, il s'agit bien de* l'essence même du racisme.

Je pense d'ailleurs que, d'un point de vue formel, une expulsion administrative se trouve en contradiction probable avec la condamnation avec sursis qui l'a provoquée ; celle-ci, en effet, signifie une période probatoire pendant laquelle la justice offre à la personne condamnée une *possibilité de réajuster son com*portement vis-à-vis de la légalité. D'autre part, et d'un point de vue « sociologique », il y a contradiction certaine entre les sommes considérables dépensées par l'Etat français pour mettre en œuvre une politique culturelle, et la *facilité* avec laquelle ses effets *se* trouvent annulés par des brutalités administratives. En fin de compte, l'arbitraire administratif *ne* fait que saper la foi de ceux qui croient encore à une certaine alternative culturelle française.

[On peut aussi ajouter aux observations de notre correspondant que la peine prononcée en 1970 s'est trouvée annulée de plein droit par la loi d'amnistie du 16 juillet 1974. En sorte qu'une simple décision administrative, prise en l'absence de l'intéressé, a plus de poids qu'une *loi votée par le Parlement.* De plus cette décision est maintenue bien qu'elle soit privée de sa cause première : la condamnation amnistiée depuis près de cinq ans.]

MÉDECINE

« Les Cahiers de la médecine libérale » réclament une sélection accrue des étudiants

« Ce n'est pas un drame que va vivre le corps médical dans les prochaines années, mais bien une catastrophe. » Telle est la conclu*sion d'une étude réalisée par* le docteur Gérard Lagarde sur l'état actuel et les perspectives certaines jusqu'en 1985 et les prospectives de la démographie médicale globale en métropole dans un numéro spécial des *Cahiers de la médecine libérale,* revue des *mé*decins libéraux exerçant à titre *individuel ou en groupe.*

Cette étude comporte deux parties. La première considérant le nombre des étudiants en médecine actuellement en deuxième année et les départs probables à la retraite (à partir des chiffres des *retraités de 1973 à 1976* en l'affectant d'un coefficient d'accroissement) permet d'obtenir une vue précise de la situation démographique médicale en 1984. A cette date, 48 780 médecins s'ajouteront aux 110 700 actuels, soit 159 480 médecins inscrits au Conseil de l'ordre, soit 293 médecins *pour 100 000 habitants. Cette* densité sera supérieure à celle de *tous* les autres pays d'Europe, U.R.S.S. comprise.

La deuxième partie de l'étude analyse l'augmentation du nombre des médecins jusqu'en l'an 2009 en fonction de trois hypothèses. La réduction annuelle actuelle de *5 %* du nombre des étudiants admis jusqu'à concurrence de *6 000* par an portera *la* densité de médecins pour 100 000 habitants à *409 en 2009. Si la ré*duction annuelle du nombre des étudiants *est* fixée à *10 %,* la densité des médecins serait de *393. Enfin, la réduction* des entrées en deuxième année dès l'année *prochaine à 6 000 permettrait* d'obtenir une densité de 388 mé*decins pour* 100 000 habitants en 2009.

Deux solutions sont proposées : un effort d'information et une *sélection draconienne,* afin d'atteindre rapidement le niveau de six mille diplômés par an, avant de le réduire encore.

Une étude sur les *débouchés* dans la médecine salariée montre, d'autre part, que ceux-ci restent limités. Le docteur Girault, président de la Fédération nationale des médecins salariés contractuels et fonctionnaires, estime que *les* médecins salariés représentent environ 20 à 23 % de l'ensemble. Des *postes* pourraient être proposés pour la médecine scolaire, la protection maternelle et infantile, les médecins conseils, mais c'est essentiellement, précise le docteur Girault, une question de volonté politique et de possi*bilités financières.* Seule la *médecine du travail peut actuellement* offrir des débouchés.

Ce numéro spécial, qui aborde aussi d'autres sujets ponctuels, est certes bien documenté, mais on *peut regretter la quasi-absence* de propositions plus constructives *devant ce fait de société* qu'est l'augmentation régulière du nombre des médecins. La solution, en effet, ne paraît pas résider seulement dans une sélection renforcée. Ne faudrait-il pas réfléchir à une meilleure organisation du corps sanitaire afin de développer les tâches de prévention, de donner une *réelle place* à l'éducation sanitaire, de permettre aux médecins *de limiter le nombre de* consultations quotidiennes, d'harmoniser *le degré de médicali*sation des différents départements *français, de participer aux efforts* du tiers-monde, notamment ; la *liste est longue...* Cette recherche pourrait, peut-être, fournir le thème à un prochain numéro spécial de cette revue.

JUSTICE

Accusé d'avoir transmis un document médical à un détenu

Un éducateur de la prison de Fresnes est menacé d'une mutation d'office

M. Philippe Beaumont, éducateur de l'administration pénitentiaire, *travaillant depuis mars 1977* au Centre national d'orientation (C.N.O.) de Fresnes, a comparu, la semaine dernière, devant une commission *disciplinaire* — composée de représentants de la direction de l'administration pénitentiaire et des syndicats — qui a décidé de proposer au garde des sceaux sa « mutation d'office ». « Il s'agissait, indique Me Catherine Maisse, défenseur de M. Beaumont, de sanctionner une faute que l'administration pénitentiaire juge grave, voire « inqualifiable » et dont elle ne parvient pas à donner une définition claire. »

A Fresnes, M. Beaumont participait à l'orientation des détenus condamnés à des longues peines vers les différents établissements. Au mois de novembre 1978, en accord avec un psychologue et un psychotechnicien, également membres de la commission, il conseille d'affecter un détenu âgé *de vingt-trois* ans, auquel il reste sept années de détention à accomplir, à la centrale de Melun — ce qui aurait permis à sa mère de lui faire de fréquentes visites.

Seul le directeur *est opposé* à cette décision. Il propose Mulhouse et l'obtient. Quelques jours plus tard, après un incident, le détenu est examiné par un psychiatre qui déconseille son transfert à Mulhouse et envoie une *lettre* au directeur du C.N.O. pour lui faire part de son avis. M. Beaumont retrouvera *cette* lettre aux archives, *« donc,* estime-t-il, *à la poubelle* ». Il en fera une photocopie et la communiquera au détenu concerné.

M. Beaumont est poursuivi en vertu de l'article D. 378 du code de procédure pénale, qui prévoit que *« le médecin de l'établissement délivre des attestations écrites relatives à l'état de santé des détenus et contenant les renseignements nécessaires à l'« orientation » et au traitement pénitentiaire ou post-pénal de ceux-ci, chaque fois que l'administration pénitentiaire ou l'autorité judiciaire en fait la demande. Il ne doit pas fournir de certificats aux détenus, à leur famille, ou à leur conseil, à l'exception des attestations ou documents indispensables aux intéressés pour bénéficier des avantages qui leur sont reconnus* ». La transmission d'un document médical par un éducateur contrevient, estime l'administration pénitentiaire, à cet article.

M. Beaumont est le douzième éducateur de l'administration pénitentiaire depuis octobre 1977 à être sanctionné. L'effectif total des *éducateurs en milieu fermé* est de quatre-vingt-cinq. Ces sanctions multiples sont donc, pour le Syndicat national d'éducation et de probation de l'administration pénitentiaire (S.N.E.P.A.P.), *« beaucoup plus que des problèmes individuels »*.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a réuni récemment, le S.N.E.P.A.P. a également évoqué le cas de Mme Marie-Pierre Beaulier et de son mari, M. Michel Beaulier. *Tous deux, éducateurs* à Rouen, viennent de se voir signifier l'interdiction de se présenter au concours de l'année préparatoire à l'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature (E.N.M.). M. Beaulier avait été sanctionné, mais *« par erreur »*, de l'aveu même du parquet général qui était à *l'origine* de cette erreur. A Mme Beaulier, il est reproché d'avoir transmis un rapport concernant une détenue à l'avocat de celle-ci. Elle a reçu un blâme et une mutation d'office de la prison de Rouen au comité de probation de la même ville.

Le S.N.E.P.A.P., soutenu par plusieurs organisations, estime que le *principe* même du rôle des éducateurs est désormais mis en question. Selon lui, les poursuites sont des prétextes, *« l'existence de travailleurs sociaux dans les établissements pénitentiaires ne pouvant que mettre en danger l'arbitraire et le secret qui règnent dans l'institution »*. — Jo. S.

L'ÉCHO DE VARCES

Etre détenu et avoir de l'humour, cela ne va pas toujours de pair ; être détenu, parler de soi et ne pas sombrer dans le misérabilisme, cela n'est pas davantage évident.

C'est ce qu'a réussi pourtant la petite équipe qui publie, presque régulièrement l'Echo de Varces, journal des détenus, *dû au dynamisme des prisonniers de cet établissement de l'Isère, avec le secours d'un instituteur, qui en est le directeur de la publication.*

La publicité elle-même ne fait pas défaut, puisque quatre libraires de la région ont fait paraître des placards dans ce périodique, ce qui est aussi une respectable participation symbolique à l'entreprise.

L'Echo *se veut un journal et publie donc des interviews (recueillis par écrit...) de gens comme Pierre Perret, François Béranger ou Albert Uderzo, qui ont répondu comme ils l'auraient fait pour tout autre journal.*

Celui-ci contient un collaborateur de qualité en la personne d'un dessinateur, Jean-Louis C... (l'autre étant le directeur), qui a visiblement beaucoup de talent, mais qui devrait oublier les grands anciens (qu'il pastiche fort bien) pour laisser libre cours à son propre trait, qu'il doit avoir vif.

★ *L'Echo de Varces, journal des détenus,* B.P. 15, 38760 Varces.

ÉDUCATION

Une enquête de la Ligue de l'enseignement

De la cantine au restaurant d'enfants

De notre correspondant

Tours. — La cantine scolaire n'existe plus. Si l'on s'en tient au vocabulaire en usage, elle aurait été remplacée par des restaurants d'enfants. En fait, une enquête menée dans la région Centre par la Ligue de l'enseignement révèle que la cantine traditionnelle n'est pas morte.

A l'origine, la cantine était une œuvre charitable, une sorte de soupe populaire pour les enfants d'indigents, survivance de cette époque où la femme de l'instituteur créait une cantine en faisant un peu plus de soupe que pour sa famille.

Aujourd'hui le développement de l'urbanisation, les problèmes de circulation, la journée continue des parents, la généralisation du ramassage scolaire, liée au regroupement d'écoles, ont fait de la cantine une nécessité sociale ; la population scolaire du premier degré, concernée par l'enquête, s'élève à cent *cinquante-trois mille six cent soixante-cinq* enfants, dont 52,08 % sont « rationnaires » des huit cent vingt-trois restaurants d'enfants de la région.

Cependant, notent les Fédérations des œuvres laïques (F.O.L.) des six *départements (1), l'Etat* — et singulièrement le ministère de l'éducation — n'est pas intervenu dans le développement des cantines, sinon par le choix de la réglementation. La création et la gestion d'un restaurant d'enfants sont, en effet, du ressort des municipalités, d'associations, ou des « caisses des écoles ». Quant aux subventions, elles sont toujours d'origine municipale. On ne compte dans la région que quinze « restaurants » subventionnés par l'Etat, et quelques dizaines par le Fonds d'orientation et de régulation des marchés agricoles (FORMA), qui oblige les restaurants concernés à la consommation d'un quota minimum de laitage.

Au total, et dans le meilleur des cas, l'Etat paie un cinquième de la construction, les familles versent des sommes variables (de 0 à 7 F 40) dont la moyenne, de 5 à 6 francs, est supérieure au prix de la part alimentaire de l'enfant ; les collectivités locales paient tout le reste. Elles s'en « sortent » mal : un restaurant d'enfants n'est jamais une entreprise rentable.

Une étude de la Compagnie des wagons-lits, déjà vieille de cinq ans, estimait le marché à 1,3 milliard de repas par an. Il y a là de quoi expliquer les propositions alléchantes qui ont séduit de jeunes équipes municipales en place depuis les élections de 1977. Constatant des situations catastrophiques, ces municipalités ont accepté les prestations offertes par des restaurateurs privés, sûrs de s'y retrouver largement à terme.

Qualité et environnement

Mais le problème des restaurants scolaires n'est pas seulement financier. Les auteurs de l'enquête insistent sur la nécessité d'une bonne qualité de l'alimentation et de l'environnement ainsi que sur la valeur éducative du temps de repas, ce qui implique la participation d'enseignants — volontaires et rétribués — au fonctionnement du restaurant.

Dans la région Centre, la préparation des repas reste en général traditionnelle et a lieu sur place. Mais les grandes villes ont adopté des formules de cuisines centrales qui distribuent des repas maintenus plus ou moins bien à température, ou réchauffés sur place. On est déjà à la cuisine industrielle avec une baisse de qualité significative. Cependant, la surveillance exercée par les services vétérinaires est telle que les incidents sont rares et la sanction immédiate : Chartres, par exemple, doit actuellement faire appel à un restaurateur privé à la suite de la déclaration « hors normes » de sa cuisine centrale.

Les principaux points noirs relevés lors de l'enquête portent sur les locaux et le mobilier : trop d'enfants mangent encore dans des préaux, des classes désaffectées et même, dans un cas, au bistrot proche de l'école. Souvent, les salles sont trop bruyantes, les tables trop hautes, quand ce ne sont pas des planches sur des tréteaux inaccessibles à des élèves de maternelle. Les collectivités locales manquent des moyens et de l'information nécessaires pour mener à bien les travaux indispensables.

Pour sa part, la Ligue de l'enseignement propose l'intégration des restaurants d'enfants dans le service public de l'éducation avec la mise en place d'un statut national qui laisserait à l'Etat ses responsabilités de décision et de contrôle, donnerait aux usagers la possibilité d'exprimer leurs besoins et permettrait aux personnels d'exercer leurs droits syndicaux et leurs responsabilités éducatrices.

CHRISTIAN ROSSIGNOL.

(1) Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret.

L'UNIVERSITÉ DE TOURS REMET EN CAUSE DES ACCORDS PASSÉS AVEC LES ENSEIGNANTS VACATAIRES

(De notre correspondant.)

Tours. — Le problème des enseignants vacataires, que l'on croyait réglé depuis le 8 mars (*le Monde* du 10 mars) a été reposé mardi 10 avril par un vote surprise du conseil de l'université François-Rabelais à Tours.

Celui-ci est revenu sur sa décision de principe qui avait permis de clore la grève de la faim de trois membres de l'Association nationale des enseignants vacataires de l'enseignement supérieur (ANEVES), en leur accordant un traitement égal à celui d'un assistant premier échelon. Le vote de mardi, qui devait concrétiser budgétairement cet accord, a abouti à un refus : deux voix ont manqué pour atteindre la majorité de trente.

M. Maillet, président de l'université de Tours, a déclaré : « *Il s'agit d'un coup de poignard dans le dos des vacataires.* » Ceux-ci, de leur côté, ont aussitôt dénoncé « *l'attitude incohérente et irresponsable du conseil de l'université* » et ont déclenché la grève des cours et la rétention des notes.

DANS LA MAYENNE

Dix conseils municipaux refusent de financer la construction d'un collège

De notre correspondant

Laval. — Dix conseils municipaux d'un secteur scolaire du département de la Mayenne refusent d'inscrire à leur budget leur participation au financement de la construction d'un collège. Celui-ci, édifié sur la onzième commune du secteur, Andouillé, y remplace un ancien C.E.S. En fonction du nombre d'élèves fréquentant ce collège et de la valeur du centime, chaque commune doit verser pendant trente ans des annuités assez élevées. Ainsi, La Baconnière, commune de huit cent soixante-quinze habitants, devra payer 15 754 francs par an.

« *Dépense trop lourde pour des petites communes* », ont jugé les élus locaux de dix communes sur les onze concernées. Ils expliquent leur position aux contribuables dans une lettre ouverte parue dans la presse locale : « *Devant notre refus unanime, le préfet, en vertu du code des communes, va inscrire d'office ces dépenses sur notre budget et, par conséquent, augmenter les impôts locaux. Ne serait-il pas plus juste que l'Etat prenne en charge de telles constructions ?* »

Les élus regrettent aussi de ne pas avoir été consultés au moment de l'élaboration du projet. Un maire affirme même : « *J'ai été contacté pour la première fois le jour de l'inauguration du collège.* »

Ce vent de fronde ne semble pas émouvoir outre mesure les pouvoirs publics, qui rappellent les termes du décret du 16 septembre 1971, qui font obligation à toutes les communes du secteur scolaire de participer au financement de la construction du collège. Alors, ou bien les communes se mettent d'accord sur la répartition, ou bien on applique le texte qui fixe le volant de cette répartition.

Le plus ennuyé est sans doute le maire de la commune d'Andouillé (mille sept cent quarante-quatre habitants). Il reconnaît que les autres communes auraient pu être associées à la réalisation du projet, mais, s'excuse-t-il, « *nous avons été pris de court. Nous avons été avertis en mars de la construction du collège, et nous devions avoir choisi le procédé pour le 1er mai* ».

Et puis, tout compte fait, le maire d'Andouillé et son conseil municipal, seuls à accepter l'annuité (34 989 F), rejoignent en partie l'opinion de leurs collègues : « *L'Etat pourrait financer les projets de cette importance.* »

GÉRARD LECLERCQ.

CORRESPONDANCE

Après les incidents de Marseille

A la suite de l'article consacré à la journée du 22 mars à la faculté Saint-Charles de Marseille, intitulé « Les grilles étaient fermées... » (le Monde *du 24 mars), nous avons reçu plusieurs mises au point dont voici des extraits.*

Les personnels enseignants et non enseignants de la FEN, de la C.G.T., et la section UNEF écrivent notamment :

Les lycéens ont-ils été rejetés par l'Université ? — En grève depuis près de quinze jours, les lycéens ont eu la possibilité pendant *toute* cette période de se réunir librement au centre Saint-Charles.

L'existence de déprédations dans les locaux, la présence d'éléments incontrôlés et l'appel à des manifestations qualifiées d'affrontements armés, ont conduit l'intersyndicale et les responsables de l'université à restreindre l'accès pour une journée, mais il n'a jamais été question d'interdire toute nouvelle réunion des lycéens à l'avenir.

Qui oublie les classes surchargées, le redéploiement, les « mesures Beullac ? » — Certainement pas le personnel et les organisations de l'Université, qui ont à plusieurs reprises pris clairement position sur la question et pas seulement, comme le laisse croire caricaturalement l'article, au moment où il a été demandé aux lycéens de quitter les lieux.

Le personnel s'est-il déchiré à belles dents ? — L'absence de précision sur la façon dont l'assemblée générale a pris position laisse croire à une profonde division du personnel alors que sur deux cent cinquante à trois cents participants les points de vue *minoritaires ont*, au maximum, recueilli 17 voix (plus 8 abstentions).

D'autre part, M. Gérard Perrier, professeur de lettres et membre de la commission administrative (section départementale) de la FEN, fait ce commentaire :

Si les articles parus dans votre journal les 21, 22 mars sur les manifestations et les grèves dans les lycées de Marseille ont rendu compte des faits, vos lecteurs auront été sans doute surpris d'apprendre qu'un mouvement de protestation aussi massif ait pu s'achever le 22 mars sur ce que votre envoyé spécial qualifie de « triste anniversaire » dans son article du 24 mars.

En effet, la contradiction entre la puissance d'un tel mouvement et une fin aussi soudaine n'est qu'apparante. Elle est, à l'inverse, parfaitement explicable quand on apprendra que l'orientation de la majorité de la direction de la *section départementale* la FEN (Unité et action, animée notamment par des militants du P.C.F.) a consisté jusqu'au 20 mars à laisser se développer les actions de grève des élèves et des professeurs dans les grands établis*sements de Marseille touchés* par les mesures du « redéploiement » des moyens du ministre de l'éducation et par la suite à œuvrer à la désagrégation de ces actions collectives dès lors qu'elles prenaient l'ampleur relatée dans vos *articles* des 21 et 22 mars.

Pour cela, la majorité de la direction de la section départementale de la FEN a maintenu dans l'isolement le plus complet la grève des élèves, laissé les professeurs et leurs sections syndicales d'établissement dans le désarroi quant à leur attitude vis-à-vis d'un mouvement auquel ils avaient participé lors des manifestations du 20 mars. Dans le même temps, les dirigeants syndicaux (Unité et action) ont pris la décision politique, quelles que soient les justifications dont elle s'accompagne, de faire approuver la décision de fermeture de la faculté des sciences Saint-Charles, prise par le conseil de l'université de Provence (à majorité syndicale FEN), par l'intersyndicale des personnels de la faculté. *Ils ont donc commis ce qu'aucun* évêque, aucun ecclésiastique n'a fait sous le régime féodal lorsque les paysans et même les brigands pourchassés par les seigneurs se réfugiaient dans les églises. Les dirigeants syndicaux de la FEN ont donc non seulement privé les lycéens du droit de se réunir et de s'organiser librement, mais encore porté atteinte au droit de grève et ouvert la voie à la destruction du mouvement de grève des lycéens.

Les sections SGEN-C.F.D.T., MAS (Mouvement d'action syndical) et UNEF-Unité syndicale de la faculté Saint-Charles expliquent quant à elles :

Le MAS-Unité syndicale et le SGEN-C.F.D.T. ont exigé l'ouverture immédiate des grilles et la mise à disposition d'un amphithéâtre pour y tenir une assemblée générale, en faisant remarquer qu'il s'agissait d'un droit élémentaire. C'est en ce sens que nous nous sommes adressés à l'UNEF-renouveau, au SNE-Sup-FEN, au SNPESB-C.G.T., SNTRS-C.G.T., au SNCS-FEN, au SNAU-FEN (1) pour leur demander d'intervenir auprès de M. Fardoux, *membre du SNE-Sup*, vice-président de l'université. Ces organisations ont pris la responsabilité de refuser. L'ensemble des lycéens et étudiants présents ont alors fait respecter le droit de réunion en enjambant les grilles. Ils se sont réunis, sans aucun des incidents annoncés par ceux qui avaient fermé les grilles.

Alors que les lycéens et collégiens se réunissaient dans la fac, les sections Saint-Charles C.G.T. et FEN ont appelé le personnel et les enseignants à se mettre en grève « rétroactive » (sic) contre la « violation des locaux universitaires ». Cette position revenait à appeler à la grève contre les lycéens et les collégiens en butte *à la répression.*

Le bureau fédéral du parti socialiste unifié des Bouches-du-Rhône note pour sa part :

La fermeture des grilles de la faculté Saint-Charles, qui a eu lieu le 22 mars, justifiée officiellement par le (légitime) problème de certains personnels techniques et de service, particulièrement sollicités depuis le début des événements, et par des inquiétudes sur d'hypothétiques provocations, n'a en rien résolu le problème politique. On ne peut en particulier accepter le refus d'une discussion sur la proposition qui a été effectuée d'ouverture des grilles, avec mise en place d'un service d'ordre enseignants - personnels - étudiants. Le franchissement des grilles par les étudiants (légitimes usagers de la faculté) et les lycéens devenait alors inévitable, aucun autre choix (que *le retrait*) n'ayant été *proposé.*

Il observe que les événements ont été facilités par l'absence actuelle, sur Marseille, de local aisément disponible (et gratuit) à disposition des organisations et entreprises en lutte.

Enfin, Mme Luce Guérin professeur au collège Puget de Marseille, nous adresse ce témoignage :

Je tiens à témoigner de ce que j'ai vu, le mardi 20 mars, lors de la *manifestation* lycéens-enseignants. Après le traditionnel itinéraire Réformés - Vieux Port, les lycéens décidèrent de se rendre à la faculté Saint-Charles. Ayant pris un itinéraire différent, j'ai pu voir un spectacle qui m'a profondément choquée : plusieurs individus en blousons de cuir et matraques à la main, poursuivaient deux ou trois adolescents (presque des enfants), les matraquaient puis disparaissaient en emmenant les gamins. Et, naïvement, j'ai crié : « *Mais c'est un groupe de fascistes. arrêtez-les ! arrêtez-les !* » Et, rencontrant d'autres manifestants, je criais mon indignation, et l'un d'entre eux me disait que ce n'était pas un groupe fasciste, mais des policiers en civil. Ceci s'est révélé exact, car, plus tard, devant la faculté Saint-Charles, ces policiers en civil ont continué à « opérer ».

Cela, je ne peux l'accepter : depuis plus de vingt ans que je fais de l'enseignement, j'ai toujours respecté les enfants qui me sont confiés, aussi bien dans leurs personnalités que dans leurs personnes, et je les vois, aujourd'hui, matraqués férocement.

Que des C.R.S. utilisent leurs armes, je n'en suis pas ravie, mais au moins, c'est clair, on sait ce que l'on risque dans l'affrontement avec les C.R.S. Mais que des civils puissent se trouver dans des manifestations et matraquer à leur gré, c'est la porte ouverte à tous les excès, à toutes les provocations. Aussi, je souhaite que tous les syndicats, tous les partis exigent le retrait de ces policiers en civil des manifestations. Que ces derniers se consacrent donc à la lutte anti-gang !

(1) Syndicat national de l'enseignement supérieur (FEN), Syndicat national des personnels de l'enseignement supérieur et des bibliothèques (C. G. T.), Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (C. G. T.), Syndicat national des chercheurs scientifiques (FEN), Syndicat national de l'administration universitaire (FEN).

SCIENCES

UTILISANT UN SYSTÈME DE FREINAGE AUXILIAIRE

L'équipage soviéto-bulgare de Soyouz-33 a regagné la Terre

Moscou (*A.F.P., U.P.I., Reuter*). — Après l'échec, le mercredi soir 11 avril, de leur rendez-vous spatial avec la station orbitale composée de Saliout-5 et de Soyouz-32 (*le Monde* du 13 avril), le Soviétique Nikolaï Roukavichnikov et le Bulgare Gueorgui Ivanov ont regagné la Terre, jeudi 12 avril, au milieu de la nuit. Leur vaisseau Soyouz-33 s'est posé en douceur, à 19 h. 35 heure de *Moscou* (18 h. 35 heure française), à 320 kilomètres au sud-est de la ville Djezkazgan, dans le Kazakhstan. Les deux cosmonautes, indiquent les Soviétiques, sont en bonne santé.

Ce retour semble cependant ne pas s'être déroulé sans problèmes ; l'atterrissage a eu lieu alors qu'il était près de minuit (heure locale), et semble bien avoir été une « *première nocturne* ». Les deux cosmonautes ont utilisé le « *système auxiliaire de freinage* » pour contrôler leur rentrée dans l'atmosphère, précise l'agence Tass, ce qui laisse supposer que le système principal était hors d'usage. Un spécialiste soviétique a d'ailleurs confirmé, jeudi, à la télévision, que l'échec de l'amarrage était bien dû à une défaillance du moteur principal.

Les auditeurs de Radio-Moscou ont pu entendre l'enregistrement du dialogue entre les deux cosmonautes et le poste de commande au sol, au cours des minutes qui *ont précédé* la descente. Les contrôleurs ont prévenu les deux hommes qu'ils atterriraient de nuit, et leur ont conseillé « *d'utiliser tous les moyens à leur disposition pour manifester leur présence, en vue de faciliter les recherches par hélicoptère* » ; la radio a fait entendre ensuite la voix de Nikolaï Roukavichnikov, disant : « *Nous comprenons et nous sommes prêts. Nous sommes heureux d'entendre vos voix énergiques. Nous sommes certains que tout se passera comme prévu.* »

LE DÉBAT NUCLÉAIRE

Le cœur du réacteur de Three-Mile-Island n'a pas fondu

Washington (*A.F.P., U.P.I.*). — Les techniciens de la centrale nucléaire de Three-Mile-Island devraient pouvoir, au cours du week-end, commencer les manœuvres conduisant à l'arrêt total du réacteur défectueux. Jeudi 12 avril, les résultats préliminaires des analyses des échantillons de l'eau du circuit de refroidissement primaire ont confirmé que, comme on le pensait généralement, il n'y avait pas eu, au cours de l'incident, de fusion — même partielle — du cœur du réacteur.

Au début des événements, les responsables de la Commission de réglementation nucléaire (N.R.C.) sont longtemps restés « *totalement dans le brouillard* » : c'est ce qui ressort de l'enregistrement sur bande magnétique des réunions confidentielles, rendu public jeudi. Le jeudi 29 mars, soit deux jours après le début des problèmes de Three-Mile-Island, les experts sont, en effet, restés plus de quatre heures dans l'ignorance de données précises concernant un lâcher, dans l'atmosphère, de gaz radioactifs. Le relevé des propos tenus par les responsables de la N.R.C. présente d'autres aspect surprenants : le président de la N.R.C., M. Joseph Hendrie, a en effet dit, le 31 mars : « *Quel amendement (de la Constitution) garantit la liberté de la presse ? Je suis contre.* »

La Maison Blanche a d'autre part rendu publique la composition de la commission présidentielle qui va enquêter sur l'accident de la centrale. Présidée par un universitaire du Dartmouth College, M. John Kemeny, elle comprend onze personnes, en majorité des scientifiques et des techniciens, ainsi qu'une mère de six enfants, militante de mouvements civiques. Elle disposera d'un budget d'environ 1 million de dollars.

Bibliographie

LE NUCLÉAIRE INUTILE ?

Les programmes nucléaires de toutes les nations industrielles *ont été lancés à partir d'un postulat* : cette forme d'énergie, dont on reconnaît qu'elle n'est pas entièrement maîtrisée, est indispensable au développement économique et à la survie de notre société. Et si ce postulat était erroné ? Telle est la question que pose M. Robert Giry dans un ouvrage d'une centaine de pages — *le Nucléaire inutile ?* — dont le sous-titre annonce le propos : *Panorama des énergies de rechange.*

M. Giry n'est pas écologiste. Ancien polytechnicien, fonctionnaire au ministère de l'industrie pendant neuf ans, il est détaché depuis 1961 auprès de la C.E.E. et de l'ONU au titre de spécialiste *du développement économique.* Son ouvrage, bourré de chiffres et de références, émaillé de révélations, n'est pas celui d'un rêveur. Il tente de démontrer que, au moins jusqu'à la fin de ce siècle, la France pourrait interrompre son programme nucléaire.

Selon lui les prévisions de consommation d'énergie et d'importantes ressources classiques demeurent disponibles : le charbon — y compris la réutilisation des terrils — et l'hydroélectricité. Des énergies nouvelles sont à exploiter : le gaz méthane, l'énergie marémotrice par exemple. Mais curieusement M. Giry ne croit guère aux possibilités du solaire.

Il *préconise*, en *tout cas*, l'arrêt de la construction de nouvelles centrales atomiques. Ainsi les chercheurs auraient-ils le temps de résoudre les problèmes de sécurité. Les investissements nucléaires rendus disponibles pourraient être employés à trouver des solutions alternatives pour couvrir nos besoins énergétiques. Un livre qui vient à point pour alimenter le débat nucléaire.

M. A.-R.

★ *Le Nucléaire inutile ? Panorama des énergies de rechange*, par Robert Giry, édit. Entente, 120 p., 30 F.

L'INCIDENT DE GRAVELINES A ÉTÉ DU A UN MAUVAIS FONCTIONNEMENT D'UNE SOUPAPE D'UN NOUVEAU TYPE.

L'incident survenu le 6 avril, au cours des essais d'un *réacteur* de la centrale nucléaire de Gravelines (Nord), « *n'aurait pu se produire en phase d'exploitation* », a affirmé jeudi 12 avril M. Houpin, directeur de l'installation. La soupape qui a présenté un défaut n'est pas, en effet, en fonctionnement normal, en connexion avec le circuit de refroidissement principal du réacteur.

« *Cet incident*, a déclaré la direction, *est survenu au cours d'un ensemble d'essais qui ont précisément pour but de détecter toutes les causes d'incidents, afin qu'il puisse y être remédié en temps opportun.* » M. Houpin et ses collaborateurs ont précisé que cet incident « *n'a absolument rien à voir avec celui survenu aux Etats-Unis* », mais a cependant permis de mettre en évidence un défaut de la soupape, qui ne s'est pas refermée assez rapidement. La soupape en cause, ont-ils indiqué, est d'un nouveau modèle et était, avec d'autres éléments du réacteur, en cours de tests.

Le Monde des loisirs et du tourisme

BON EXEMPLE

Mille copropriétaires prennent Avoriaz en main

DANS les débats qui ont accompagné la naissance et le développement des stations modernes de sports d'hiver, il est remarquable de constater que les particuliers acquéreurs d'appartements ou de chalets n'apparaissent jamais. On a assisté à des empoignades entre promoteurs et habitants, ou entre promoteurs et écologistes. De résident secondaire, point ! La station d'Avoriaz (Haute-Savoie), qui a tant innové en matière d'architecture et d'urbanisme, mène de ce point de vue une expérience de « démocratie », puisque ses copropriétaires y ont établi un dialogue vigoureux avec le groupe Brémond-Lafont, inventeur de la station. Tout le monde y trouve son compte. Même le promoteur.

Le groupe Brémond, aménageur, constructeur, promoteur, était au début des années 60 bien implanté en région parisienne, où il avait de nombreuses réalisations en charge. Par le biais d'une participation financière, il se trouva engagé dans les projets malheureux d'un financier qui voulait prendre un maximum de vacances... en construisant pas très loin de Genève, à 1 800 mètres d'altitude, une station de ski, Avoriaz.

Le plan-masse de la station future ayant été refusé par le Conseil supérieur de l'architecture, le groupe se trouva devant le dilemme classique : se couper le bras ou poursuivre, c'est-à-dire perdre sa mise ou investir à nouveau. M. Gérard Brémond avait vingt-deux ans, le marché des loisirs lui semblait prometteur et le site le séduisit. Comment résister à l'ambition de créer une fois dans sa vie une ville et de la gérer ? Une équipe jeune — moins de trente ans en moyenne — se mit au travail. On alla étudier les réussites et les erreurs des autres stations, et on imagina les besoins futurs des vacanciers.

M. Brémond arrêta un certain nombre de principes, devenus depuis banals, mais qui, à l'ouverture d'Avoriaz, à Noël 1967, ne s'imposaient pas d'eux-mêmes. Ainsi décida-t-il de créer une vraie rupture avec la vie urbaine et un vrai dépaysement, ce qui voulait dire l'interdiction totale des voitures dans la station et la mise en service de traîneaux (trente-cinq aujourd'hui) pour assurer le transport des marchandises et des personnes. L'architecture, qui reprend les courbes des montagnes environnantes dans un style baroque où le bois domine, souligna la volonté d'intégration des aménageurs. Le souci de l'environnement poussa à la solution du chauffage électrique, le désir d'enraciner la station conduisit à se tourner vers la population savoyarde pour fournir les mille trois cents emplois créés par la nouvelle ville et pour lancer une animation.

Entre 1971 et 1974, les comptes ne sont pas très brillants. Il faut construire les télésièges, les téléskis et les infrastructures tout en gérant les commerces. Les recettes sont encore insuffisantes. Porter à bout de bras une station de sports d'hiver est nécessaire mais représente bien des inconvénients. Le plombier salarié par le promoteur s'arrête de travailler à 18 heures; les clients imputent au constructeur la moindre anicroche ; les propriétaires s'inquiètent de voir certaines décisions engageant leur argent prises sans consultation.

En 1975, le groupe Brémond-Lafont renverse la vapeur. Il donne son indépendance à l'Association du lotissement du domaine d'Avoriaz (ALDA), qui rassemble les copropriétaires. Comme le souligne Gérard Brémond, « décider devient dans ces conditions plus compliqué, mais cette autonomie prouve que la vie a pris à Avoriaz et que l'avenir est assuré ».

De vrais commerçants et artisans s'installent dans les locaux des galeries marchandes. « Nous avons conservé seulement la charge des fonctions que personne d'autre ne pouvait assurer », précise M. Brémond. Les actionnaires ne touchent pas encore de dividende, mais le compte d'exploitation immobilier est devenu bénéficiaire depuis trois ans. Il reste encore à bâtir 75 000 mètres carrés. Les remontées mécaniques sont concédées jusqu'en 1992. Le promoteur est donc entré dans des eaux plus calmes et, fort de ses succès à Avoriaz, il a décidé de mettre le cap vers d'autres horizons. « Avoriaz nous a donné une image de marque, remarque M. Brémond, la station nous a également procuré une expérience et des équipes dans le domaine très particulier de l'immobilier de loisir. Nous avons créé des liens précieux avec les hôteliers, les organisateurs de voyages et les réseaux de commercialisation immobilière. »

Quatre produits sous une même marque

Après avoir pris, en 1978, le contrôle de la société Pierre et Loisirs, le groupe Brémond-Lafont est en train de regrouper, sous la marque Pierre et Vacances, ses quatre produits : résidences secondaires en copropriété (plus de deux mille appartements à la mer ou à la montagne), multipropriété (dix mille périodes de vacances avec une bourse d'échange), placements financiers, séjours en location (dix mille lits) ou à l'hôtel. Onze sites sont concernés : Avoriaz, Chamonix, Courchevel, Les Menuires, Villars-de-Lans (à la montagne); Biarritz, Cap-d'Agde, Coudalère (Languedoc-Roussillon) ; Deauville, Les Baléares, Terra-Bella (Corse), à la mer.

Au nombre des projets, une sorte de Port-Grimaud brésilien entre Rio et Sao Paulo et deux mille lits en Crète.

Le promoteur peut prendre le large. Avoriaz ne sombrera pas. Il serait peut excessif de dire que la station est autogérée, mais la montée en puissance de l'association de mille cent copropriétaires, l'ALDA, lui a donné une autonomie politique originale. « Jusqu'en 1975, notre association était entre les mains du promoteur, qui détenait la majorité des voix, raconte M. Armand Nedjib, président de l'ALDA. On a assisté à un phénomène d'exaspération des copropriétaires qui ne voulaient plus payer à la place du promoteur. Par exemple, l'animation de la station. Les cotisations montaient trop vite. »

Le constructeur ayant accepté de perdre le pouvoir et de supporter seul certaines charges, l'ALDA se trouva géré par une équipe techniquement hors pair puisque les élus et les conseillers ont été choisis en fonction de leur compétence professionnelle. M. Jean Vuarnet a mis sa science du ski au service de l'ALDA ; tel autre financier s'est dévoué pour passer au peigne fin les comptes du promoteur. L'association, qui est responsable de la voirie, des espaces verts, de la Maison d'Avoriaz, de l'animation, a recruté un directeur, M. Robert Faure, qui gère un budget de 3 millions de francs.

Avec la commune de Morzine les relations ont été également faites d'orages et d'éclaircies. « Nous payons les impôts locaux et nous payons à peu près autant de cotisation à l'ALDA, explique M. Nedjib. Certes, nous sommes d'accord pour supporter tous les frais spécifiques d'Avoriaz, par exemple le surcoût dû aux livraisons des marchandises et aux ascenseurs publics d'une station sans voitures. Mais nous demandons à la commune de prendre en charge nos besoins d'administrés ordinaires, en matière d'écoles primaires, de services administratifs ou d'office du tourisme. La commune commence à prendre conscience qu'elle est responsable de deux stations : Morzine 1000 et Avoriaz 1800 dans lesquelles vivent des contribuables aux droits identiques. »

L'équipe dirigeante, de l'ALDA s'est piquée au jeu « politique » de la défense de la Cité des Neiges et de ses habitants permanents ou saisonniers. Ce n'est d'ailleurs pas un jeu de tout repos. « Nous menons une bataille permanente pour qu'Avoriaz reste sans voitures. Contre tout le monde, les locataires comme les commerçants. Nous veillons à ce que l'architecture ne dévie pas des projets initiaux. Nous nous assurons que les équipements collectifs se construisent en même temps que les immeubles. Nous voulons que la corrélation soit parfaite entre les créations de pistes, celles de remontées mécaniques et la construction de nouveaux appartements, afin d'éviter les embouteillages et les files d'attente. » L'ALDA monte la garde.

ALAIN FAUJAS.

L'ABANDON D'UN HAUT LIEU

La grande misère de Port-Royal « des champs »

IL y avait deux monastères de Port-Royal. Celui de Paris qui abrite aujourd'hui une maternité bien connue, dans le quatorzième arrondissement, et celui « des champs » où l'on se retirait au milieu des bois, à l'orée de la vallée de Chevreuse, à quelques lieues de la capitale. Cette abbaye-là, où fermenta l'hérésie janséniste, fut rasée sur ordre du Roi-Soleil. Il n'en subsiste que des ruines blotties dans un creux humide et silencieux.

Juste au-dessus, au bord du plateau, s'élève encore la demeure où « ces messieurs » de Port-Royal enseignaient les jeunes gens. Racine y fit ses classes. Pascal y composa ses Pensées. La Fontaine lui-même... L'école, le parc, la grange, les bâtiments de ferme, sont toujours là, comme il y a trois cents ans. Un des hauts lieux de l'histoire religieuse, de l'histoire tout court et de la philosophie. Tout cela à proximité immédiate de la ville nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Une chance pour la ville nouvelle de se donner un petit supplément d'âme.

Hélas !, il faut avoir la sienne bien accrochée pour trouver du charme à cet endroit qui en eut tant. Les « petites écoles » de Port-Royal, transformées en musée du jansénisme, appartiennent au ministère de la culture et on les visite. Mais ce musée ne dispose que de deux gardiens et l'on trouve porte close entre 11 h. 30 et 14 h. 30, même le samedi et le dimanche, lorsque affluent les visiteurs. Pas question de jeter un coup d'œil à la fameuse grange — classée monument historique — et au magnifique puits planté au centre de la cour de ferme. Ils appartiennent à un éleveur de bovins et de chevaux qui se réserve ces lieux historiques.

Pas question non plus de descendre directement aux ruines de l'abbaye par le sentier forestier. Celles-ci sont du ressort d'une association des amis de Port-Royal. Leur accès se fait par une autre porte mal indiquée et dont l'approche nécessite un long détour. Reste tout de même le chemin de Racine, celui que l'élève le plus doué des messieurs de Port-Royal empruntait en suivant la vallée pour gagner Chevreuse et, de là, Paris par quelque diligence. Il fut retrouvé jadis par le Touring Club de France et jalonné de panneaux. On vient de le nettoyer sommairement, et, avec de solides chaussures, il est praticable. Mais à peine rouvert ce cheminement littéraire et poétique a été défoncé par des engins poseurs de tuyaux. Il est, en outre, comme tout le secteur, bordé de détritus, de ferrailles et de carcasses de voitures. « Ces étranges carrosses » qui auraient surpris Racine devaient faire l'objet, si l'on en croit les instructions envoyées aux municipalités et aux préfets par le ministère de l'environnement, d'un ramassage systématique.

Ce secteur est l'une des perles touristiques de l'Ile-de-France. Il est encore l'un des rares poumons verts et doit se transformer en un parc naturel régional. Tout commande d'en faire un modèle d'équipement culturel, de propreté et d'agrément.



(Dessin de PLANTU.)

Or, si on a dépensé des milliards pour bétonner Saint-Quentin-en-Yvelines, élargir les voies ferrées, tracer des autoroutes et leurs hideux échangeurs, si on projette encore des viaducs géants et des élargissements de route, on n'a pas trouvé un centime pour nettoyer les sous-bois des produits honteux d'une société qui se soulage n'importe où.

On reproche à Louis XIV d'avoir poussé la haine des jansénistes jusqu'à profaner les tombes des religieuses. Ce qu'on leur fait subir aujourd'hui n'est pas moindre.

MARC AMBROISE-RENDU.

MAUVAIS EXEMPLE

La vallée de Chamonix ou le règne de l'anarchie

DEPUIS vingt ans, la haute vallée de l'Arve n'a cessé de s'urbaniser. Aux résidences secondaires sont venus s'ajouter des immeubles collectifs puis des programmes immobiliers de grandes dimensions. De Chamonix au Tour, les touristes ont désormais bien du mal à se retrouver en pleine nature et à admirer — dans le calme — le mont Blanc ou les Aiguilles de Chamonix.

Dans cette capitale de l'urbanisme, le béton est partout ; les chantiers aussi. Chamonix vit au rythme d'une urbanisation toujours frénétique. La société des Grands Ports de France réalise en ce moment l'un des projets mis en route par la précédente municipalité : « Chamonix-Sud ». Les deux premières tranches de travaux permettront de réaliser deux mille quatre cents lits. Une troisième tranche est prévue, mais on ignore encore la date de sa mise en chantier.

Les Chamoniards, en écoutant les récriminations des touristes exaspérés par les files d'attente au bas des principales remontées mécaniques de la station, ont pris conscience, il y a quelques mois seulement, des dangers qui menaçaient leur cité pendant la saison hivernale. L'équilibre souhaitable entre l'urbanisation et le développement des remontées mécaniques a été rompu, il y a plusieurs années. La dernière remontée mécanique importante construite à Chamonix l'a été en 1964. Les autres ont beaucoup vieilli. Créé pour le seul usage des touristes il y a cinquante et un an, le téléférique du Brévent monte péniblement deux cent quarante personnes à l'heure. Cette remontée lourde est la seule à desservir un domaine skiable situé au-dessus de 2 000 mètres d'altitude. On retrouve les mêmes difficultés à la Flégère et au téléférique de Lognan-les-Grands-Montets, à Argentière. Les deux installations ne parviennent pas à écouler en période de pointe le trafic des skieurs habitués dans les autres stations savoyardes à une plus grande fluidité.

Tout le monde à Chamonix s'accorde à reconnaître que la ville, en raison de sa configuration géographique, n'est pas une véritable station de ski. Des « ascenseurs » de trop faible capacité permettent d'atteindre plusieurs fronts de neige qui s'étendent à neuf cents ou mille mètres au-dessus de la vallée ; il est impossible, dans ces conditions, d'aménager un domaine skiable unique ; il faut enfin emprunter des autocars pour se rendre d'un champ de neige à un autre. Une organisation « aux antipodes » de celle offerte par les stations « intégrées ». A Chamonix, c'est au contraire la dispersion des efforts et des pouvoirs qui est de règle. Ainsi, les conventions de concession pour l'exploitation des remontées mécaniques de la vallée ont été passées avec quatre sociétés différentes.

« Pas de quoi acheter une boîte de graisse »

Dans les stations modernes, les remontées mécaniques et l'immobilier sont généralement coordonnés. A Chamonix, les exploitants et les promoteurs se sont ignorés pendant vingt ans. « Nous trouvons inadmissible que ceux qui construisent ne participent pas du tout aux investissements aux remontées mécaniques, s'indigne André Gonnet, directeur général de la société d'aménagement touristique d'Argentière-Lognan.

Dans cette vallée, on a laissé faire n'importe quoi à n'importe qui. Les promoteurs ne nous ont même pas laissé de quoi acheter une boîte de graisse. »

Dans son rapport de 1978, la Cour des comptes s'est étonnée qu'aucune obligation n'ait imposé jusqu'en 1978 aux constructeurs de participer à l'équipement du domaine skiable de Chamonix. Dans le cas du projet immobilier de « Chamonix-Sud », la commune a cependant obtenu — pour la première fois — le versement par l'aménageur d'une participation de trois millions de francs destinés à aider à la réalisation d'au moins une nouvelle remontée mécanique. « Ce sera désormais la règle à Chamonix », fait observer le maire de la ville, M. Christian Couttet, qui ajoute : « Le problème des remontées mécaniques est devenu l'objectif propriétaire de la municipalité. »

CLAUDE FRANCILLON.

(Lire la suite page 15.)

TOURISME
HOTELS RECOMMANDES

Campagne

07520 LA LOUVESC

HOTEL LE MONARQUE **. Ouvre le 1er juin. Découvrir l'Ardèche verte. Forfait 7 jours, promenades et veillée compris de 755 F à 1.000 F avec bain, W.-C., nat.

19320 (Corrèze) ST-PARDOUX-LA-CROISILLE

HOTEL BEAUSITE
Piscine chauffée, étang, tennis privés.

Côte d'Azur

CANNES

RUC HOTEL ***NN. Tél. (93) 38-32-10 Face club tennis et piscine. Terrasse panoram. Prox. centre et Croisette.

06500 MENTON

HOTEL MODERNE ** N.N.
Près mer. Sans pension. Tél. 35-71-87.

06000 NICE

HOTEL VICTORIA *** N.N. 33, bd. V.-Hugo. tél. (93) 88-39-60. 40 chamb., bains, tout conf. - Jardin - Centre.

Mer

ILES ANGLO-NORMANDES

ILE DE JERSEY

Le printemps est la période idéale pour profiter pleinement de cette petite île, véritable parterre flottant (20 km sur 10 km. 75 000 habitants).

Dans cet étonnant petit Etat indépendant, mais rattaché à la Couronne d'Angleterre, les petites pensions voisinent avec les hôtels confortables et les palaces de très grand luxe.

Vous apprécierez le calme, la nature, les petits ports, les immenses plages de sable fin, la campagne, les auberges, les pubs et, *dans la capitale* Saint-Hélier, un shopping détaxé à faire rêver.

Par bateau, par hydroglisseur : Saint-Malo, Carteret, Granville. Par car-ferry : Saint-Malo. Par avion : Paris, grandes villes de l'Ouest. Jersey est à 70 minutes de Paris-Orly Sud (B.I.A. Réservations tél. 934-50-08).

C'est la bonne idée pour un long week-end ou un petit séjour.

Pour documentation en couleurs, écrivez en timbrant à 1.70 F à Office National du Tourisme, Département F 10, Jersey (Iles Anglo-Normandes).

Montagne

05490 SAINT-VERAN (Htes-Alpes)

Les chalets du Villard (92) 45-82-08. Ch. grand confort avec cuisinettes. Piscine etpatinoire couv. Tx 74232.

Suisse

AROSA (Grisons)

HOTEL VALSANA, Première catégorie 1 semaine forfait de ski dès 575 F. Piscine et paninoire couv. Tx 84 232.

ASCONA, MONTE VERITA

Maison renommée Situation magnifique et tranquille. Piscine chauffée. Tennis. Tél. 1941/93/35/12 81.



Yvelines

78270 ROLLEBOISE

CHATEAU de la CORNICHE★★★★
Tél. : (1) 093-21-24

Val-de-Loire

45140 ORLEANS OUEST (Loiret)

AUBERGE de la MONTESPAN★★★
Tél. : (38) 88-12-07

45190 BEAUGENCY Tavers (Loiret)

HOSTELLERIE « LA TONNELLERIE » ★★★★
Tél. : (38) 44-68-15

37400 AMBOISE (Indre-et-Loire)

HOSTELLERIE « LE CHOISEUL » ★★★★
Tél. : (47) 57-23-83

CHATEAU DE PRAY ★★★
Tél. : (47) 57-23-67

37190 AZAY-le-RIDEAU (Indre-et-Loire)

SACHE « MUSEE BALZAC »
Restaurant-Auberge du XIIe siècle
Tél : (47) 26-86-58

Vendômois

41160 FRETEVAL-MOREE (Loir-et-Cher)

HOSTELLERIE DU CHATEAU DE ROCHEUX ★★
Tél. : (54) 23-26-80

Berry

18600 SANCOINS (Cher)

LE DONJON DE JOUY ★★★
Tél. : (36) 74-56-88

Picardie

Entre Soisson et Noyon
02300 CHAUNY (Aisne)

HOSTELLERIE « LE GRIFFON »
Château de BLERANCOURT★★★
Tél. : (23) 52-60-11.

Normandie

61230 GACE (Orne)

HOSTELLERIE « LES CHAMPS » ★★★
Tél. : (33) 35-51-45

Seine-Maritime

76490 VILLEQUIER-LE-HAUT

Château de VILLEQUIER ★★★★
Tél. : (35) 96-10-12

Périgord

Entre Brantôme et Périgueux
24460 CHATEAU-L'EVEQUE (Dordogne)

CHATEAU SAINT-VINCENT★★★
Tél. : (53) 54-30-50

Entre Limoges et Périgueux, N 21
24800 THIVIERS (Dordogne)

CHATEAU DE MAVALEIX ★★★
Tél. : (53) 52-82-01

Franche-Comté

70100 RIGNY-GRAY (Hte-Saône)

CHATEAU DE RIGNY ★★★
Tél. : (84) 65-25-01

Faites vos comptes

Vers Israël

Après New-York, Londres, les Baléares, Rome, les grandes villes d'Allemagne, Copenhague et Jersey (« le Monde » des 25 novembre, 2 et 9 décembre 1978, 3 et 17 février, 3, 10, 24 et 31 mars), nous avons choisi cette semaine des séjours en direction d'Israël.

Pour s'y rendre

Moins de 12 ans : aller-retour : 1 300 F.

Jeunes de 12 à 15 ans : aller-retour : 1 580 F.

Etudiants de 25 à 30 ans : aller-retour : 1 780 F, avril, mai, septembre et octobre. Vols vacances valables 6 jours, 1 mois : 1 575 F, et en juin, juillet, août : 1 775 F.

Excursion individuelle : voyage aller-retour. Pour 10/45 jours : 2 600 F, et 10/75 jours : 2 800 F.

Voyage aller-retour en « classe économique » : 4 090 F.

Voyage aller-retour en première classe : 6 020 F.

★ Dans toutes les agences de voyages et les compagnies aériennes El Al et Air France.

Forfaits : 1 250 F, en avril, septembre et octobre ; 1 520 F, en avril, mai, juin, septembre et dernière semaine d'août ; 1 720 F, en juillet, août.

Ces prix comprennent le voyage aller-retour (départ et retour tous les dimanches) et les prestations obligatoires (270 F par semaine). Possibilités de séjour de 1 à 4 semaines.

★ Tourorient.

Bateau : jeunes de moins de 26 ans à destination de Haïfa. De juin à septembre, au départ d'Ancône (Italie). Train compris, aller-retour Paris-Ancône. Prix aller-retour : 1 140 F. Cabines : à 2 ou 4 couchettes, 680 F pour une traversée et 400 F pour un fauteuil. Taxes d'embarquement et de débarquement : 40 F. Ou au départ de Venise (train compris, Paris-Venise aller-retour). Cabine à 4 : 760 F (pour une traversée) ; à 6 : 700 F et fauteuils : 440 F. Taxes d'embarquement et débarquement : 40 F.

★ Payscope-Issta.

Pour s'y loger

De 70 F à 165 F, en chambre double, ou de 30 F à 140 F, en chambre individuelle, selon *la* catégorie de l'hôtel.

★ Zénith.

Pour s'y déplacer

Location de voiture : kilométrage illimité (assurance au tiers comprise, moins franchise). De 168 F à 285 F par jour et de 1 000 F à 1 715 F par semaine, *selon le modèle de la voiture.*

★ Zénith.

En week-end

Départs les vendredis ou jeudis ; retours les mardis ou lundis.

Tel-Aviv : de 2 015 F à 2 600 F par personne, comprenant l'avion aller-retour, transfert, hébergement en chambre double (selon la catégorie de l'hôtel), avec petits déjeuners.

Jérusalem : de 2 275 F à 2 690 F.

★ Zénith.

Départs les vendredis, retours les mardis.

Tel-Aviv ou Jérusalem : de 2 060 F à 2 275 F (selon la catégorie de l'hôtel), comprenant le voyage aller-retour, hébergement et petits déjeuners (pas de transferts).

★ Week-Ends Tour.

« Programme rencontre » en Terre sainte (minimum, 15 passagers). De 2 550 F à 3 130 F (selon la catégorie de l'hôtel), comprenant le voyage aller-retour, hébergement et excursions.

★ Week-Ends Tour.

Forfaits (8 jours - 7 nuits)

Séjour à Tel-Aviv : de 2 370 F à 3 035 F par personne (selon *la catégorie de l'hôtel*), comprenant transport aérien aller-retour, transfert, hébergement en chambre double et avec petit déjeuner.

Séjour à Jérusalem : de 2 520 F à 3 060 F par personne (selon la catégorie de l'hôtel), comprenant transport aérien aller-retour, transferts, hébergement en chambre double.

★ Zénith.

Séjour à Tel-Aviv ou Jérusalem : de 2 910 F à 3 995 F par personne (selon la catégorie de l'hôtel), en chambre double, comprenant le transport aérien aller-retour, hébergement, petits déjeuners.

De 2 570 F à 2 855 F par personne, comprenant uniquement le transport en avion aller-retour et location de voiture avec kilométrage illimité.

★ Eurotour.

En kibboutz

Stages de 4 semaines (ou plus) organisés tout au long de l'année (sauf juillet et août), à partir de 1 580 F. Stages à 2 620 F, comprenant le voyage aérien, le stage, une nuit d'hôtel avec le petit déjeuner et le prix du transfert au kibboutz.

★ Horizons nouveaux.

★ Office national israélien de tourisme, 14, rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. : 261-01-97 et 261-03-67.
★ El Al, 24, bd Capucines, 75009 Paris Tél. 742-45-19.
★ Tourorient, 9 rue Guénégaud, 75006 Paris. Tél. 325-34-29.
★ Payscope-Issta, 6, rue de la Paix, 75002 Paris. Tél. 296-35-26.
★ Zénith, 14, rue Thérèse, 75001 Paris. Tél. 296-14-09.
★ Air France. Toutes agences.
★ Week-Ends Tour, 205, r. Saint-Honoré, 75001 Paris Tél. 260-30-85.
★ Eurotour, 31, av. de l'Opéra, 75001 Paris. Tél. : 261-44-32 et 261-63-23.
★ Horizons nouveaux, 18, rue de la Michodière, 75002 Paris. Tél. 742-15-50.

PRÉCAUTIONS

Le passeport toujours...

On s'y prend toujours très tard pour obtenir la délivrance d'un passeport. Les futurs voyageurs croient, à tort, que ce document est moins demandé par les autorités des pays visités. Hormis les pays du Marché commun, de l'Autriche, de l'Espagne, de la Finlande, de la *Grèce, de la Norvège, du Portu*gal, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et de quelques pays francophones d'Afrique, la règle reste le passeport en cours de validité revêtu le plus souvent d'un visa. Il convient de se renseigner auprès de l'ambassade ou du consulat du pays où l'on souhaite se rendre.

● OU DEMANDER UN PASSEPORT ? En province, il est possible de réclamer l'établissement d'un passeport dans les commissariats de police, dans les mairies, dans les sous-préfectures et dans les préfectures. A Paris, à la mairie du domicile.

● LES PIECES NECESSAIRES. Il est nécessaire de se munir de la carte nationale d'identité, ou du livret de famille, ou d'une fiche d'état civil, d'une déclaration de domicile sur l'honneur (des justifications complémentaires peuvent être réclamées : quittances E.D.F...), deux photos d'identité (face et tête nue), le passeport périmé, le cas échéant.

● LES MINEURS. Les moins de dix-huit ans doivent être autorisés par le père, la mère ou le tuteur pour accomplir les formalités. Le parent concerné ou le tuteur remplit une autorisation et fait la preuve de sa qualité. Si le mineur a moins de quinze ans, il peut figurer sur le passeport français de la personne qui l'accompagne. Pour cette inscription, il est nécessaire de fournir le livret de famille et, si l'accompagnateur n'est pas le parent, une autorisation parentale. Deux photos sont requises à partir de sept ans.

Le prix du passeport est de 100 F.

Travail en vacances

Le Centre de documentation et d'information de l'assurance rappelle dans son dernier bulletin les conditions dans lesquelles les jeunes gens peuvent obtenir un emploi durant le temps de leurs vacances.

Même si le gîte et le couvert sont leur seule rémunération, garçons et filles embauchés ont intérêt à vérifier que leur employeur les a bien déclarés à la Sécurité sociale. Une précision : le régime « étudiant » de la Sécurité sociale ne comporte pas de couverture pour les risques d'accidents du travail.

Lorsqu'un jeune est employé dans une exploitation agricole pour aider aux travaux de la terre (moisson, fauchage, etc.), il doit être déclaré à la Mutualité sociale agricole ; les mineurs de seize ans (et parfois même dix-huit ans) ne sont pas autorisés à conduire un tracteur. En cas d'accident, l'assurance ne verserait aucune indemnité. Si le jeune stagiaire blesse quelqu'un dans le cadre de son activité, son employeur fera intervenir sa propre assurance de responsabilité civile professionnelle. Toutefois, précise le C.D.I.A., lorsqu'il n'y a ni rémunération ni avantages en nature — situation peu recherchée, — il appartient au patron de garantir sa responsabilité civile à l'égard des aides bénévoles.

Malade ou blessé à l'étranger

Grâce à une centaine d'orga*nisations, plus de sept cent mille* collégiens, lycéens et étudiants français effectuent, chaque année, un séjour linguistique dans un pays étranger.

Malheureusement, note le Centre de documentation et d'information de l'assurance (C.D.I.A.), il ne se passe pas d'année sans que certains de nos compatriotes ne tombent malades ou ne soient victimes d'un accident en pays étranger.

A l'intérieur des pays de la Communauté européenne, les choses sont relativement simples. En Grande-Bretagne, les soins sont généralement gratuits, à condition que l'établissement ou le médecin soient conventionnés (se renseigner sur place). En Italie, en Allemagne fédérale, ou dans les autres pays de la Communauté, le jeune voyageur doit être muni d'un imprimé spécial (imprimé E 111 de la Sécurité sociale) pour être pris en charge par les services de santé du pays qu'il visite. Le paiement d'un ticket modérateur reste dû cependant.

Aux Etats-Unis, le jeune Français ne peut bénéficier du régime d'assurances sociales américain. Il est donc prudent qu'il soit couvert par un contrat d'assurance individuel pour la durée de son séjour. Du reste, certains organismes exigent cette assurance car, aux Etats-Unis, les soins médicaux et les frais d'hospitalisation sont onéreux.

Pour les autres pays, il convient de s'informer auprès du service des relations internationales de la Sécurité sociale (1) pour savoir si un accord de réciprocité existe entre la France et le pays visité. Dans le cas contraire, il est alors indispensable de consulter son assureur et de souscrire un contrat d'assurance individuel temporaire.

★ 25 F + 3.50 F d'affranchissement. La Vie créatrice, 9, place Saint-Liphard, 45130 Meung-sur-Loire.

Stages d'initiation à l'artisanat

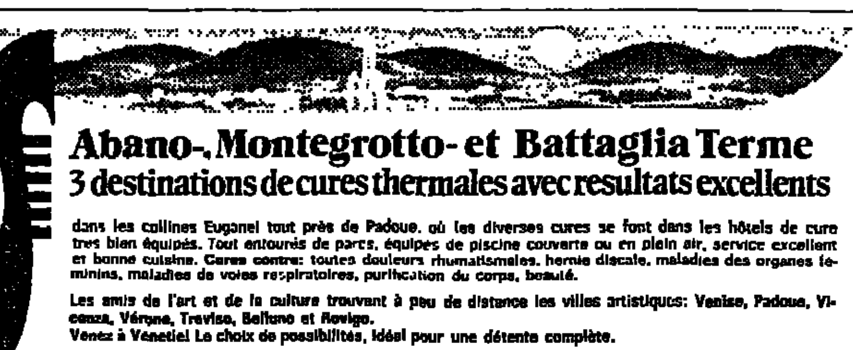
« Pourquoi et comment suivre un stage d'initiation à l'artisanat ? » A cette question que se posent de plus en plus les jeunes citadins, l'association la Vie créatrice a choisi de répondre sous forme de cahier multigraphié de quarante pages.

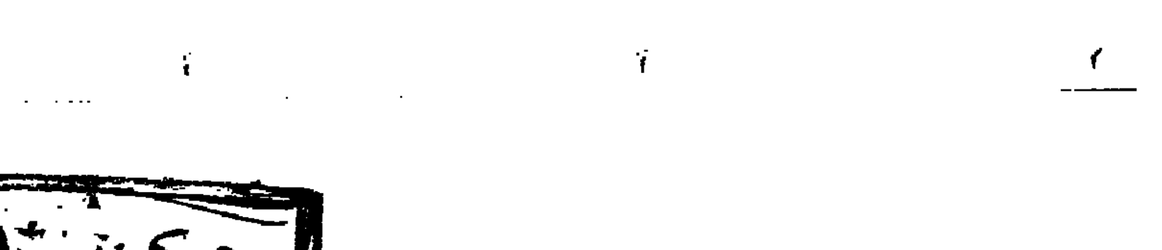
La signification des techniques nouvelles, la défense de la qualité des stages, qui fréquente les stages d'artisanat, pourquoi suivre un stage, l'éventail des activités d'initiation, l'accueil, les prix, etc. : en forme de dialogue, cet opuscule répond aux questions les plus importantes. Il permettra aux milliers de futurs stagiaires de choisir en connaissance de cause une orientation et de tirer le meilleur parti de cet apprentissage.

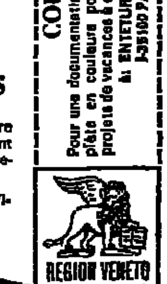
---

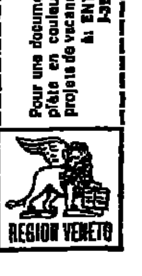
(1) Division des relations internationales de la Sécurité sociale, 84, rue Charles-Michel, 93207 Saint-Denis, tél. 820-61-05.



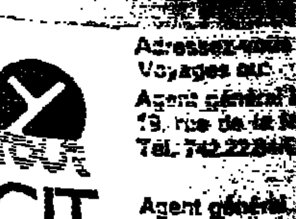












La vallée de Chamonix ou le règne de l'anarchie

(Suite de la page 13.)

Chamonix possède des pistes de grande qualité et particulièrement difficiles, notamment dans le secteur des Grands-Montets et du Brévent. Les possibilités d'extension de son domaine skiable sont encore très importantes, affirment les spécialistes du service d'études et d'aménagement touristique de la montagne. Leur directeur, M. Georges Cumin, rappelle que « *les remontées mécaniques deviennent un service public qui doit être entre les mains de la collectivité* ».

Le conseil municipal de Chamonix ne semble pas vouloir s'engager actuellement dans cette direction adoptée pourtant par plusieurs autres stations des Alpes (La Clusaz, Megève, Combloux, Samoëns). Les sociétés concessionnaires, et notamment la Société téléphérique du Mont-Blanc (S.T.M.B.), propriétaire de l'installation de l'Aiguille du Midi, du Brévent, de la Flégère, commenceront prochainement d'importants travaux de modernisation. Le téléphérique Chamonix-Planpraz sera remplacé par une télécabine à six places d'un debit de mille deux cents personnes à l'heure. La S.T.M.B. prévoit, pour 1983, le doublement du domaine skiable du Brévent en direction du col Cornu. « *L'installation de nos remontées mécaniques n'a jamais eu et n'aura jamais de contrepartie immobilière* », rappelle M. François Burnier, P.-D.G. de la S.T.M.B. Le groupe Rothschild, qui contrôle une large partie de l'acctivité touristique de Chamonix, notamment par l'intermédiaire de la S.T.M.B., participe cependant à la commercialisation de « Chamonix-Sud ».

Cette même société, associée à un autre concessionnaire, investira, d'autre part, 7 à 8 millions de francs dans le secteur des Posettes, près du col de Balme. Certains conseillers municipaux de Chamonix regrettent cependant que la commune ne s'engage pas elle-même dans cette opération, alors qu'elle devra dépenser 10 millions environ pour refaire la route et créer des parkings destinés à « *desservir des intérêts privés* ».

C'est le secteur de Lognan-les-Grands-Montets qui semble préoccuper le plus la municipalité de Chamonix. Le concessionnaire est prêt à s'engager dans la construction de nouvelles remontées mécaniques, mais, depuis plusieurs années, il demande, en contrepartie, l'autorisation de créer un complexe hôtelier et para-hôtelier de mille cinq cents lits dans la Moraine-Argentière. En 1976, le conseil municipal avait accepté le principe de cette opération immobilière qui s'articulait autour d'un projet d'extension des remontées mécaniques. Venue étudier, il y a deux ans, l'expansion de l'urbanisation chamoniarde, une commission interministérielle avait fortement déconseillé l'équipement de la Moraine. La ville de Chamonix semble aujourd'hui décidée à participer au financement d'une remontée mécanique qui doublerait l'actuel téléphérique Argentière-Lognan.

Enfin, la ville de Chamonix espère que ces toutes prochaines réalisations seront suivies par d'autres projets plus audacieux, notamment à Lognan, mais surtout en collaboration avec la commune des Houches sur le domaine de Carlaveyron, et plus tard vers le col des Dards. Chamonix redeviendrait ainsi une grande station de sports d'hiver. *Mais ne risque-t-elle pas alors* de dilapider un peu plus encore son « capital nature », qui constitue l'une de ses plus précieuses richesses... pour la saison estivale ?

CLAUDE FRANCILLON.

● Le nouveau catalogue de Jet Tours consacré à la chasse et à la pêche vient de paraître. Il comporte, pour cette saison, cinq nouveaux programmes de chasse à l'étranger : Bulgarie, Empire Centrafricain, Tanzanie, Tchad, Tunisie et quatre nouvelles destinations pour la pêche : Canaries, Norvège, Pays de Galles, Tahiti.

Ce catalogue abondamment illustré est disponible gratuitement dans toutes les agences de voyages. Toutefois, si l'on désire des renseignements complémentaires d'ordre technique, on peut s'adresser au responsable de ce secteur d'activité à Jet Tours, Michel Maes, téléphone : 602-07-64.

L'an prochain l'Inde, tant pour la pêche que pour la chasse, sera au programme.

D'UN PALACE A L'AUTRE

COPENHAGUE : l'Hôtel d'Angleterre avec des Anglais

L'HOTEL *d'Angleterre* que l'on peut, toutes proportions gardées, considérer comme le *Ritz* de Copenhague, vient, à l'exemple de son grand frère parisien, de changer de mains, en remontant pour ainsi dire à ses sources. C'est, en *effet*, une société britannique, la Grand Metropolitan Limited qui a acquis à la fois les bâtiments de l'hôtel et toutes les actions de la société qui le gérait, dont les détenteurs étaient les membres d'une famille danoise de grossistes en vins ainsi que d'un Fonds.

Le prix de la transaction n'a pas été révélé. L'*Hôtel d'Angleterre*, dont le budget n'avait jamais été en déficit durant ces dernières années, était évalué à 22 millions de couronnes (environ 17 millions de francs) et avait à son passif une dette représentant environ la moitié de cette somme.

La société Grand Metropolitan que préside Sir Maxwell Joseph, possède en Europe une importante chaîne d'hôtels (parmi lesquels notamment le *Carlton* de Cannes, et le *Savoy*, de Rome) et une centaine d'établissements au Royaume-Uni ; elle contrôle d'autre part différents casinos, usines de produits alimentaires, brasseries, etc. Ses *bénéfices nets ont été en 1978* de 115 millions de livres.

Depuis le début de ce siècle, l'*Hôtel d'Angleterre*, qui est situé sur l'une des plus belles places de la capitale danoise, et voisine avec le Théâtre royal et l'ambassade de France, a reçu régulièrement les chefs d'État et de nombreuses personnalités politiques et autres de passage au *Danemark. En 1972*, la Maison royale y avait fait retenir cent quarante-quatre suites et chambres pour les invités de marque venus aux obsèques du roi Frédérik IX.

CAMILLE OLSEN.

CABOURG : le Grand Hôtel sous la gestion du P. L. M.

BRUNO COQUATRIX vient juste de disparaître et déjà une partie de son œuvre prend une nouvelle orientation. Son œuvre cabourgeoise tout au moins. Dès son arrivée à la mairie de Cabourg, en 1971, le directeur de l'Olympia s'est efforcé de redonner à la plage chère à Marcel Proust un lustre perdu depuis longtemps. Pour ce faire il fallait que le Grand Hôtel retrouve un peu de son panache. La ville était propriétaire des murs de cette monumentale meringue de bord de mer. Mais le concessionnaire la laissait dans un état d'abandon préjudiciable à la *politique de prestige voulue par* le nouveau maire.

En 1972, Cabourg se décidait à sauter le pas et, imitant Biarritz et son palais, reprenait le Grand Hôtel en gestion directe. L'expérience fut à la fois heureuse et malheureuse. Heureuse parce que les quelque 9 millions investis (avec l'aide du département) permirent de le moderniser, *d'en faire* un véritable quatre étoiles et de multiplier par vingt le chiffre d'affaires en six ans. Malheureuse parce qu'il y eut un certain nombre d'abus. D'autre part, les strictes règles de la comptabilité publique ne sont guère conciliables avec *la gestion d'un tel hôtel*. Tant et si bien que la municipalité dut, en mai dernier, licencier le directeur qu'elle avait choisi, lui reprochant quelques irrégularités financières (*le Monde* du 31 mai 1978). Pour le remplacer au pied levé, on fit appel à la Société d'étude et de constructions hôtelières de l'Ouest de M. Lerai, qui gère, entre autres, l'hôtel Mercure du Vaudreuil. Le Grand Hôtel perdit du faste que lui donnait son précédent directeur, mais retrouva un peu de rigueur dans la direction.

Le conseil municipal de Cabourg a décidé, le 6 avril, de mettre fin à la gestion directe et de confier son enfant chéri, mais turbulent et coûteux, à un gestionnaire. Au groupe Lerai, il préféra le P.L.M. Pendant six mois celui-ci va diriger le Grand Hôtel pour en faire un check-up. Si celui-ci est convaincant, il en prendra la concession pour dix ans moyennant un loyer annuel de 100 000 F et le tiers du résultat net fiscal. Les élus municipaux espèrent de cette puissante société la venue de nombreux séminaires, seuls capables de remplir l'hôtel en dehors de la saison.

THIERRY BRÉHIER.

● **Nouveaux investissements du Club Méditerranée au Maroc.** — M. Gilbert Trigano, président-directeur général du Club Méditerranée, vient de rencontrer le ministre marocain du tourisme, avec lequel il s'est entretenu des projets d'extension des activités du Club au Maroc. La participation financière du Club Méditerranée aux projets de village de vacances et d'hôtels dans l'ancienne enclave espagnole de Sidi-Ifni (Sud marocain) a été confirmée.

● **Le patrimoine hôtelier français.** — 55 000 hôtels (de l'auberge au palace) sont répertoriés en France, représentant un total de 800 000 chambres. Les Français et les étrangers passent chaque année 200 millions de nuits hors de leur domicile.

Ces voyageurs sont-ils contents de notre infrastructure d'accueil ? Les résultats d'une enquête effectuée par le Crédit hôtelier commercial et industriel s'avèrent assez nuancés : 39 % des usagers se déclarent satisfaits de l'hôtellerie française, 34 % la trouvent moyenne et 27 % la trouvent mauvaise. Les mécontents mettent en cause, dans l'ordre, le manque de confort, la médiocrité de l'accueil, les prix...

● **Un troisième Hilton en Australie.** — Hilton International assure la gestion, depuis le 15 février, d'un nouvel hôtel en Australie, le « Parmelia », à Perth, dans la province occidentale du pays. Cet hôtel, le troisième de la chaîne situé en Australie, compte 322 chambres et appartements, plusieurs restaurants, piscine avec bar, et de nombreuses salles de réunion.

Plaisirs de la table

Kléber et son challenge

« *RESTAURANTS de province qui, malgré les modes fugitives ou les courants créés par l'actualité ont su raison garder...* » Cette définition du thème de cette année, au challenge Kléber-Colombes, je ne pensais pas que mes confrères l'appliqueraient à tant de maisons. N'est-ce pas bon signe ? Signe en tout cas de bonne santé de la cuisine, la vraie, celle qui ne se satisfait ni d'à-peu près, ni de copies, ni d'épates ?

J'ai souvent parlé ici du bon *Vanel* (le lauréat 1979 — 22, rue Fontvieille à Toulouse — téléphone 21-51-82) et le lecteur sait mon admiration pour la carte folklorique (dans le bon sens du terme) de l'*Hôtel de Paris* à *Moulins* (21, rue de Paris, tél. 44-00-58). Le troisième est le restaurant *Hiély* (5, rue de la République, en Avignon, tél. 81-15-05) au menu célèbre, où pour moins d'une centaine de francs on peut se régaler de savoureuses, originales et provençales entrées avant quelques plats fleurant bon le terroir (sauté d'agneau au basilic ou grillade de bœuf des mariniers), les petits banons et d'inépuisables desserts. Le tout arrosé du vin des Papes.

Il me plaît que viennent ensuite deux maisons que j'aime.

La première est l'*Auberge Jeanne de Laval* (aux Rosiers-sur-Loire, tél. 17) où le bon Albert Augereau a trouvé en son fils Michel un adjoint de sa trempe. En voilà qui savent « raison garder » ! On leur reprochera sans doute un classicisme ostentatoire. Mais leurs plats classiques, préparés avec bonheur et à partir de matériaux culinaires parfaits, sont un exemple. Que, par exemple, le foie gras frais de canard dans sa gelée blonde n'a nul besoin d'être mis en salade, que le beurre-blanc *(le symbolique et* merveilleux beurre blanc nantais ou angevin, ici angevin) n'a besoin que de poissons cuits à point, qu'ils soient saumons ou sandres de Loire, que la matelote d'anguille semble tout droit venue d'un chaland de marinier, sur le fleuve royal, etc. Et ce n'est pas parce que « papa » Augereau se souvenant de ses « *classes* » *propose* le filet de bœuf poêlé « Ciro's » où le rognon de veau en cocotte « chez soi » que le simple carré d'agneau rôti et sa bouquetière (tiens, à propos, une bouquetière, n'était-ce pas alors la forme poétique de ces petits légumes, panacée d'aujourd'hui ?) ne sont pas ce qu'ils doivent être : délicieusement simple et grand !

« Venez et respirez »

La seconde maison est le *Poste et Golf* de Luchon (et son restaurant la Rotonde — 29, allée d'Etigny — tél. 79-00-40). Renée Peyrafitte, au bon sourire cachant une main de fer, et son jeune excellent chef, ont su étudier *une carte habilement régionaliste* mais légère à ceux qui savent que le slogan : « Venez et respirez » n'est pas ici un vain mot. Luchon respire sous *la houlette de Jean Peyrafitte et* les touristes se régalant d'un feuilleté d'escargots au pineau et aux amandes, du rognon de veau sauté au genièvre, mais aussi de la tortilla montagnarde et du foie de canard frais aux raisins, de la sole braisée aux cerneaux de noix, mais aussi du sauté de lotte à l'ail et aux cèpes, du coq au madiran, mais aussi de la pistache *(cassoulet* luchonnais) et du pétéram (tripes). Belle carte de vins du Sud-Ouest.

Voilà donc pour les cinq premiers de ce classement dans la suite duquel je trouve bien quelques adresses inattendues et, pour mon goût, n'ayant ici rien à voir. Je m'étonnerais par contre de ne pas y trouver Vonnas. Georges Blanc qui a succédé à sa grand-mère (*La Mère Blanc* — tél. 50-00-10) s'épanouit en une carte qui n'oublie pas la Bresse (poularde à la crème, écrevisses à la nage, gâteau de foies blonds, pigeon au jus, et les fameuses crêpes vonnassiennes), mais propose aussi des goujonnettes de saint Jacques au pousse-pierre, une fondue de poularde *au pistou, ainsi jusqu'au grand* dessert. Eblouissante carte des vins.

LA REYNIÈRE.

LE DINER DE POT-BOUILLE

Opinions gourmandes *(B.P. 7, à Limeil-Brévannes 94450, tél. : 569-01-89) est ce qu'on appelle aujourd'hui une « lettre confidentielle » consacrée à tout ce qui touche la table et sa presse. M. Henry Viard, son animateur, pour fêter son dix-huitième numéro, vient de donner, chez* Prunier *(9, rue Duphot), un dîner éblouissant.*

Il a demandé, en effet, à M. Aldo Funaro (grâce à qui la vieille maison de la rue Duphot, rajeunie, redevient à la mode), de réaliser le fameux dîner que l'oncle Bachelard offre à quelques amis au Café Anglais (dans Pot-Bouille, *de* Zola, *et, ici, l'auteur de* Zola à table *l'en remercie grandement).*

L'intéressant était de retrouver des vins, non point les mêmes (où découvrir un château-filhot 1858, par exemple, et dans quel état serait-il ?), mais concordants. Un vieux madère de chez Hédiard accompagna le potage crème d'asperges, un filhot 1970 escorta les petites timbales Pompadour, et Viard a choisi un pichon-longueville, un lafite 1948 (extraordinaire sur le filet de bœuf à la Chateaubriand) et ainsi jusqu'au Roederer du dessert (après les fromages de la ferme Saint-Hubert).

Lorsque la littérature se met à table, elle doit avoir, n'est-ce pas, bonne... opinion gourmande! — L.R.

Hippisme

Les gants blancs de Philipperon

DEUX semaines après la réouverture de Longchamp, c'est-à-dire la rentrée des facultés, la situation commence à se clarifier chez les agrégatifs. *Irish River* paraît sans rival dans la discipline, hautement prisée en hippisme moderne, des mille six cents mètres ; *Le Marmot* est un sérieux candidat à la première place dans le concours des deux mille quatre cents mètres.

On guette toujours d'un œil aigu, et volontiers critique, la première apparition, dans le paddock de présentation de Longchamp, du poulain de trois ans qui a été le meilleur à deux. Comment a-t-il hiverné ? A-t-il grandi ? S'est-il étoffé, en passant de ce qui, à l'échelle humaine, pourrait être l'âge d'une quinzaine d'années à celui de dix-huit ou dix-neuf ans ? Pour *Irish River*, ce premier examen a été favorable. Le poulain a pris de la taille, a « éclaté » (en particulier dans le poitrail). En même temps, il paraît ne rien avoir perdu de sa juvénile innocence : il a tourné dans le paddock sans prêter la moindre *attention* aux autres chevaux ; manifestement, il n'a pas encore découvert qu'il peut y avoir d'autres joies que celle de galoper, ce qui laisse augurer qu'il s'exercera à celle-là de bon cœur.

L'examen, sur la piste, a été plus concluant encore. Dès l'instant où son jockey, Philipperon, lui a rendu la main, *Irish River* s'est envolé. Les jumelles donnaient une image insolite et significative de son aisance. Philipperon, dans un souci d'élégance et de considération pour ses partenaires, hérité des vieux jockeys anglais, porte des gants blancs pour monter en course. Or, voici l'image qu'offraient *ses gants,* au moment de l'envolée de *Irish River :* deux taches blanches posées sur l'encolure, absolument immobiles, alors que, dans le peloton, les mains, les bras et les épaules des autres jockeys s'agitaient pour ne pas trop laisser se creuser l'intervalle qui s'ouvrait. La grande classe prend ainsi, souvent, le détour d'un infime détail, pour s'exprimer. L'œil saisissait que *Blushing Groom* était meilleur que les autres à une certaine façon qu'avait sa crinière rouge d'ondoyer dans le vent de la course. La supériorité de *Irish River* passera désormais, dans la mémoire, par l'image des gants blancs immobiles de son jockey.

« *Il y avait trente ans que j'attendais un cheval comme celui-ci,* a dit John Cunnington. Irish River *représente pour moi un instant qui restera peut-être unique de ma carrière.* »

Mais l' « instant unique » ne sera-t-il pas encore plus court que ne le pense l'entraîneur ? D'insistantes rumeurs de vente du cheval en Amérique circulent. Elles sont confirmées en ce qui concerne son père : *Riverman.* Celui-ci, qui est, depuis le départ de *Lyphard,* le numéro 1 des étalons stationnés en France, est virtuellement vendu, au prix de 28 millions de francs, à un syndicat américain animé par l'éleveur Gaines. Sous réserve d'examens sanitaires satisfaisants, il partira pour les Etats-Unis l'automne prochain. Or, un autre groupe américain, devancé lors de cette transaction, aurait, dit-on, reporté ses visées (et son crédit bancaire) *sur* le fils.

Ainsi risque de se révéler, une fois encore, ce qui, sous des apparences brillantes, est la grande faillite de nos courses : l'incapacité où nous sommes — et à laquelle il faudra bien, un jour, appliquer des remèdes même amers — de garder nos meilleurs reproducteurs. L'exportation de *Riverman* peut encore *se justifier : le cheval, depuis* 1973 qu'il est entré dans un haras français, y a engendré deux cents fils et filles : l'exceptionnel capital génétique qu'il représente ne disparaîtra pas de chez nous avec lui. Le départ d'*Irish River,* dès la fin de sa carrière de « trois ans », peut-être même au milieu de cette carrière, serait, lui, inadmissible.

On comprend, quand on voit *Le Marmot,* pourquoi son éleveur, le marquis de Talhoüet-Roy, lui a donné ce nom, gentiment ironique : *Le Marmot* doit dépasser de peu 1,50 mètre au garrot. Mais, sous sa petite taille, ce *Marmot* est infiniment séduisant : la plus jolie tête qu'on puisse imaginer, avec de gros yeux ronds et un front large, deux traits auxquels, jadis, les Arabes attachaient le plus grand prix chez leurs pur-sang ; une impression générale d'équilibre, dans la silhouette et la répartition des masses musculaires, que confirment, aussitôt, l'aisance et la souplesse de l'action ; le calme débonnaire des vrais grands, ceux qui savent pouvoir l'être sur la piste, même s'ils ne le sont pas sous la toise.

Son entraîneur, François Boutin, l'avait acheté (200 000 F, aux ventes de Deauville 1977) en partie parce qu'il avait pour mère une fille de *Molvedo,* lui-même fils de *Ribot.* Les phénoménales qualités de celui-ci (*Ribot,* né en 1952, fut un des « chevaux du siècle ») ne se sont *pas transmises — ou fort mal —* à travers ses fils *ou* filles. Par contre, Boutin considère qu'elles resurgissent dans la production des filles de *Molvedo.*

« *Vous avez vu : il galope comme* Ribot », se réjouissait-il, dimanche, après la victoire de *Le Marmot* dans le « Greffulhe ».

Certes *Le Marmot* a encore quelques tours de piste à effectuer avant d'atteindre à la gloire de son arrière-grand-père ; mais il est, du moins, sur la bonne voie.

LOUIS DÉNIEL.

Philatélie

N° 1581

DEUX TIMBRES EN UN

Il est bien original et curieux ce timbre dédié aux abbayes normandes (1), et sans parti pris pour l'une ou l'autre, nous pensons que l'endroit vaudra l'envers.

En somme, on aurait presque pu — avec une perforation en son milieu — faire quelque chose d'encore plus original puisque les mots « FRANCE » et « lumière » figurent déjà deux fois.

En effet, il suffisait de faire figurer également, sur chaque moitié, la valeur de 0,50 F, ce qui pour l'ensemble donnerait toujours 1,00 F..

Dans l'état actuel des choses, quelques hypothèses se dessinent à l'horizon :

— Embarras des usagers et plus particulièrement des philatélistes avant de le coller sur l'enveloppe.

— Sans s'en douter, possibilité de sondage à partir du choix conscient ou non du public. Bernay en haut, Saint-Pierre-sur-Dives, en bas, ou vice versa.

— Et pourvu qu'on ne voit pas de timbre coupé en deux d'office par des partisans inconditionnels ou des combinards.

C'est pour éviter tout cela que la « lumière » nous est apparue sous forme d'une double valeur avec une perforation au milieu.

Ce qui aurait permis d'éviter la « guéguerre » et, de surcroît, aurait créé la joie des « fanas » de l'affranchissement.

Vous voyez d'ici, amis lecteurs philatélistes, l'avenir d'un tel timbre.

P.S. — L'essentiel, pour les oblitérations « P.J. », est de bien situer le lieu en mettant le timbre à l'endroit pour chaque abbaye.

(1) Emission prévue pour le 25 mai.

FRANCE : Série « Europa 1979 ».

Les sujets choisis cette année pour la série « Europa » concernent les méthodes d'acheminement du courrier. Les deux timbres seront traités en taille-douce. Ce procédé d'impression a — de très loin — la faveur du public et nous sommes satisfaits de le constater. Vente générale le 30 avril (16e et 17e/79). Retrait probable le 4 avril 1980.



1,20 F, bleu, bleu turquoise et vert ; « Aviation postale intérieure - Simoun ».



1,70 F, vert foncé, rouge et bleu turquoise ; « Boule de Moulins ».

Formats 36 × 22 mm. Dessins et gravures de Pierre Béquet. Tirages : 10 millions d'exemplaires de chaque. Impression taille-douce. Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

A PARIS

— Les 28 et 29 avril, de 9 h. à 18 h., au bureau de poste temporaire ouvert au Musée postal, 34, boulevard de Vaugirard, Paris-15e. Oblitération « P.J. » ;

— Le 28 avril, de 8 h. à 12 h., à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er. Boîte aux lettres spéciale pour « P.J. » ;

A STRASBOURG

— Le 28 avril, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., et le 29 avril, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h., au bureau de poste temporaire installé dans le hall du Palais du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Oblitération illustrée sans mention « P.J. »

Nouvelles brèves

● BELGIQUE : *25e anniversaire de l'érection du Monument national aux prisonniers politiques à Breendonk, 6 francs.*

● PHILIPPINES : *centenaire de la naissance de Rosa Sevilla de Alvaro, 30 sentimo.*

● PORTUGAL : *lutte contre la « pollution sonore », trois valeurs, 4, 5 et 14 escudos.*

Bureaux temporaires

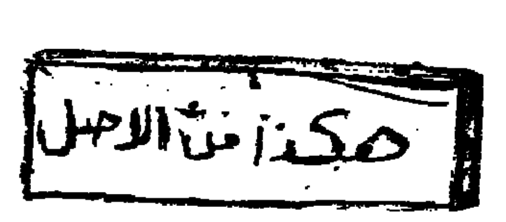
⊙ 36000 Châteauroux (salle des Cordeliers), les 28 et 29 avril. — Cinquième congrès régional Berry-Nivernais.

⊙ 59760 Grande-Synthe (Maison pour tous), les 28 et 29 avril. — Festival du jazz 1979.

⊙ 13400 Aubagne (quartier Viénot), les 30 avril et 1er mai. — Vingt-cinquième anniversaire de l'Institution des invalides de la légion étrangère.

⊙ 76120 Le Grand-Quevilly (parc des expositions de Rouen, Le Madrillet), le 2 mai. — Journée de l'armée française.

ADALBERT VITALYOS.



Jeux

échecs N° 809

SACRIFICE DE DÉGAGEMENT

(Spartakiades, Tbilissi 1979)
Blancs : N. GAPRINDACHVILI
Noirs : J. RAZUVAIEV
Défense française.

1. é4	é6	23. Ch3	Th7
2. d4	d5	24. g3	F×é5
3. Cç3	Fb4	25. D×é5	Cf7
4. é5	Dd7 (a)	26. Dé2	Fd7
5. Fd2 (b)	Cç6 (c)	27. Cg5	Th8 (i)
6. Cf3	b6	28. C×f7	R×f7
7. a3	Ff8	29. Fg5	Dé8
8. b4 !	Fb7	30. ç4 ! (j)	ç6 (k)
9. Fd3	Cg-é7	31. ç×d5	ç×d5 (l)
10. Cé2 (d)	a5	32. Ta-ç1 !	
11. 0-0	Cf5		F×b5 (m)
12. ç3	h5 (é)	33. Tç7+	Rg8 (n)
13. Cf4	Fé7	34. Dé5	Dg8 (o)
14. F×f5	é×f5	35. D×é6+ ! (p)	
15. é6 !! (f)	f×é6		D×é6
16. b5	Cd8	36. T×é6	Té8
17. Dé2	Ff6 (g)	37. T×b6	Fd3
18. Cg6	Th7	38. Tb-b7	Th7
19. Tf-é1	Df7	39. Ff4	a4 (q)
20. Cg-é5	Dé7	40. Fé5 (r)	Fé4
21. h4 (h)	Fç8	41. Rf1	abandon.
22. Cg5	Th6		

NOTES

a) Au lieu d'entrer immédiatement dans la variante classique 4..., ç5, les Noirs peuvent différer celle-ci par des suites intermédiaires comme 4..., Cé7 ou aussi 4..., b6 (avec l'idée d'échanger leur « mauvais F » via Fa6) ou 4..., Dd7.

b) Ou 5. Dg4, f5 ; 6. Dg3 (ou 6. Dh5+, Df7 ; 7. Df3, b6 ; 8. a3), b6 ; 7. a3, Ff8 ; 8. Cf3 ou 8. Ch3 ou 8. Fd3 ou également 5. h4, b6 ; 6. h5, *Fa6* ; 7. F×a6, C×a6 ; 8. Dg4 ou enfin 5. Cé2, b6 ; 6. Cf4, Cç6 ; 7. a3, Ff8 ; 8. Fb5, Fb7 ; 9. 0-0, 0-0-0 ; 10. Té1, Ch6.

c) Après 5..., F×ç3 ; 6. F×ç3, b6 ; 7. *Dg4*, f5 ; 8. é×f6, C×f6 ; 9. Dh4, Fa6 ; 10. F×a6, C×a6 ; 11. Cf3, 0-0 ; 12. 0-0, Cé4 ; 13. Cé5, Dd5 ; 14. Fé1, ç5 ; 15. f3, ç×d4 ; 16. Cd3 les Blancs ont un net avantage (Honfi-Maric, *Monte-Carlo, 1967*). Si 5..., b6 ; 6. Cf3, Fa6 ; 7. F×a6, C×a6 ; 8. Dé2, Cb8 ; 9. Cd1 ! (menaçant ç4), Ff8 ; 10. Cé3, Cé7 ; 11. Tç1, Cb-ç6 ; 12. 0-0, h6 ; 13. ç4, d×ç4 ; 14. D×ç4, 0-0-0 ; *15. b4 ! (Timman-Panno, 1978).*

d) Libère le pion ç tout en donnant au C-D passage sur l'aile — R.

é) Interdit 13. g4.

f) Un beau sacrifice de pion qui dégage la case é5, conquiert la case g6 et paralyse considérablement les Noirs dont le F-D reste enfermé derrière ses pions. À la fois dégagement et obstruction.

g) Et non 17..., g5 à cause de 18. Cg6.

h) Sans craindre 21..., F×h4 ? ; 22. Cg6.

i) Si 27..., C×g5 ; 28. F×g5, Df7 (28..., Dd6 ; 29. Ff4) ; 29. ç4 !

j) Ayant paralysé l'aile — R ennemie (et notamment la T-R), les Blancs se fraient un passage sur la colonne ç.

k) 30..., d×ç4 ; 31. D×ç4, F×b5 ; 32. D×ç7+, Dd7 ; 33. Ta-ç1, Tf-ç8 ; 34. D×b6 n'est pas meilleur pour les Noirs.

l) Si 31..., é×d5 ; 32. Dç2.

m) Ou 32..., Tç8 ; 33. T×ç8, D×ç8 ; 34. Tç1.

n) Si 33..., Fd7 ; 34. Db5 !

o) À noter le rôle misérable de la T-R.

p) Entrant en finale avec un avantage décisif.

q) Ou 39..., Té1+ ; 40. Rh2.

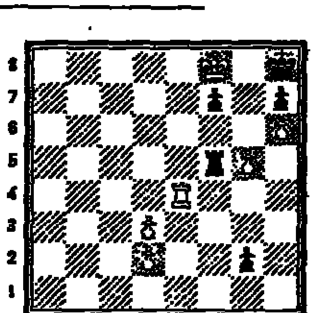
r) La triple attaque du pion g7 force pratiquement l'abandon. Toute résistance est sans espoir.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 808
S. LISSY
« Il Pacific Ocean Komsomolets Ty », 1968.

(Blancs : Rg5, Fh8, Ca6, Pb6. Noirs : Ré6, Td8, Pç5, d7, f7.)

1. Cç7+, Ré7 ; 2. Ff6+ !, Rf8 ; 3. Fg7+, Rg8 ; 4. b7, Tb6 ; 5. Cd5, T×b7 ; 6. Rh6, f5 ; 7. Rg6 et les Blancs gagnent.

ÉTUDE
A.O. HERBSTMAN
(1936)



BLANCS (6) : Rf8, Té4, Pd2, d3, g5, h6.

NOIRS (5) : Rh8, Tf5, Pf7, g2, h7.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 806

UN DES PLUS GRANDS

Cette donne a été publiée par l'Américain Howard Schenken qui vient de mourir à l'âge de soixante-quinze ans. Son palmarès était exceptionnel, car c'était un joueur complet, qui connaissait aussi bien *les annonces* que les secrets du jeu de la carte.

	♠ A 9 8 5 ♥ 8 7 ♦ A 7 6 3 2 ♣ D 10	
♠ 6 ♥ A V 3 2 ♦ V 10 9 ♣ A R 6 5 4	N O E S	♠ 7 ♥ D 10 9 5 ♦ R D 4 ♣ V 9 8 3 2
	♠ R D V 10 4 3 2 ♥ R 6 4 ♦ 8 5 ♣ 7	

Ann. : S. donn. E.-O. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
4 ♠	contre	passe	passe...

Ouest ayant attaqué le roi de trèfle, puis le valet de carreau, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner quatre piques contre toute défense ?

Réponse :

Comment faire dix levées si l'as de cœur est en Ouest ? Il n'y a qu'un moyen : affranchir les carreaux s'ils sont bien partagés. Mais, si le déclarant *donne* un coup à blanc à carreau, Est s'empressera de prendre la main et de contre-attaquer cœur.

Il existe cependant un moyen d'éviter qu'Est ne prenne la main : jouer *la dame de trèfle sur laquelle Sud défausse son dernier carreau !* Grâce à ce jeu de « perdante sur perdante », on ouvre la coupe à carreau sans risquer de donner la main à Est, puisque Ouest a forcément l'as *de trèfle* d'après *son entame.* Il ne reste plus ensuite qu'à espérer une répartition 3-3 des carreaux.

Voici le déroulement du coup : le déclarant prend avec l'as de carreau, puis il joue la dame de trèfle et jette son carreau. Ouest prend et contre-attaque atout pour le 8 de pique du mort. Sud coupe alors une première fois carreau, puis il remonte au mort à l'atout pour faire une seconde coupe à carreau. Il revient en Nord par un autre coup d'atout, et grâce à ce « *coup sans nom* », il peut *défausser deux cœurs sur le, quatrième et cinquième carreau affranchi.*

Si les carreaux n'avaient pas pu être libérés, le déclarant aurait eu encore la possibilité de trouver l'as de cœur bien placé.

La traversée de l'Atlantique

Il est exceptionnel qu'un livre de bridge *français soit édité en* Amérique. Après *Bridge à la Une* (édit. Fayard), *traduit par* Truscott, du *New York Times*, José Le Dentu a obtenu le même succès avec son dernier livre *Cent questions, cent réponses*, traduit par Amalya Kearse et édité par Hart Publishing Company. Quelle différence y a-t-il entre l'ouvrage français et l'américain ? Ils semblent identiques bien que le nombre de pages soit différent. Toutefois, la donne suivante ne figure pas dans l'édition française. Elle provient, en effet, du dernier championnat du monde qui a eu lieu aux Philippines. Il s'agit d'un *chelem* réussi par l'Américain Billy Eisenberg. Cachez les *mains d'Est-Ouest* pour vous mettre à sa place.

	♠ R 2 ♥ A 10 3 2 ♦ A 10 9 4 2 ♣ 10 7	
♠ 10 9 6 ♥ R V 9 5 4 ♦ V 6 5 3 ♣ 2	N O E S	♠ D 8 7 4 3 ♥ 7 6 ♦ R D ♣ V 6 5 3
	♠ A V 5 ♥ D 8 ♦ 8 7 ♣ A R D 9 8 4	

Ann. : E. don. Pers. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Passell	Kantar	*Hamilton*	*Eisenb.*
—	—	passe	1 ♣
passe	1 ♦	passe	3 ♣
passe	3 ♥	passe	3 SA
passe	4 ♠	passe	6 ♣...

Ouest ayant cru bon d'entamer le 5 de cœur, le déclarant mit le 2 de cœur du mort et il vit avec satisfaction Est fournir le 6 de cœur. Il prit avec la dame de cœur et il joua alors le roi, puis l'as de pique afin de couper le troisième pique, puis il tira l'as et le roi de trèfle. Mais, déception, Ouest défaussa un cœur au *second tour. Comment Eisenberg a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM À TRÈFLE contre toute défense ?

Note sur les enchères :

Sur la réponse de « 1 ♦ », Sud avait, au second tour, un délicat problème. Sa *main* était *trop* belle pour dire seulement « 2 ♣ » et un peu faible pour sauter à « 3 ♣ ». Ensuite, sur « 3 ♥ », il freina les enchères en disant « 3 SA », mais, quand Nord déclara « 4 ♠ » (pour montrer le contrôle de cette couleur et un désir d'aller au chelem), Eisenberg ne résista pas à la tentation.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 92

COURT MAIS BEL

Championnat de Minsk, novembre 1978.
Blancs : L. TSIPES
Noirs : G. BELMAN
Système Roozenburg.

1. 33-29 (a)	17-22	11. 42-37 (d)	
2. 38-33	11-17		18-22 ! (e)
3. 43-38	6-11	12. 29×27	28×29
4. 49-43	1-6	13. 34×23 (f)	
5. 31-27	22×31		25-30 ! (g)
6. 37×26	19-23	14. 35×24	13-19
7. 35-30	20-25	15. 24×13	9×29
8. 40-35	15-20	16. 33×24 (h)	17-21
9. 44-40	10-15	17. 26×17	
10. 30-24 (b)			11×35 !! (i)
	5-10 (c)		Abandon.

NOTES

a) Comme cela a été indiqué dans la chronique n° 74 (*le Monde* du 19 août 1978, partie B. Grasser-J. Verhaaf-Loen), l'ouverture Roozenburg (G.M.I. néerlandais, champion du monde en 1948) consiste à mobiliser rapidement les pions de l'aile droite, afin de préparer, si l'adversaire accepte cette ouverture, puis le système Roozenburg, une ruée latérale contre la grande diagonale adverse, avec installation d'un pion taquin à 24. L'occupation de cette case, vitale pour le dispositif défensif adverse, peut alors être suivie, dans d'innombrables applications, d'une attaque en règle contre son centre.

b) L'installation d'un pion taquin.

c) Tente la faute que les Blancs vont commettre.

d) Les coups les plus forts étaient 50-44 ou encore 41-37.

e) Le système Roozenburg, appliqué *ici* par *les Blancs* dans l'une de ses multiples variantes, procure fréquemment, même en début de partie, des occasions de gain spectaculaire, mais en général non pas en faveur des Blancs, mais au bénéfice des Noirs.

Aussi, si l'on désire, en partie de compétition contre un chevronné, adopter ce système de jeu, il faut en connaître par cœur les *principales* ramifications, impératif qui suppose, à lui seul, plusieurs centaines d'heures de pratique et d'étude.

Les Noirs vont, dès le onzième temps, prouver une nouvelle fois, par une combinaison en sept temps, originale et particulièrement *destructive*, combien ce type de partie est fertile en émotions et excitant pour le joueur de coups qui sait temporiser et placer un contre meurtrier.

f) Meilleur était 33×24 (17-21) 26×17 (11×44), etc., N +1, mais le combat aurait pu se poursuivre.

g) En vue d'ouvrir une brèche à 33.

h) La brèche est désormais ouverte : les Noirs peuvent maintenant *effectuer* une rafle de six pions !

i) Un court mais bel affrontement avec cette combinaison d'anéantissement. Il s'agit d'un coup composé sans dénomination, certes (pas de terme imagé, pas de nom du *damiste auquel la paternité de ce* mouvement tactique serait attribuée), mais qui doit inciter les joueurs de coups connaissant mal le système Roozenburg à ne pas l'appliquer et à tenter la faute, par un jeu d'attente, contre un adversaire qui s'engage dans la voie de cette stratégie périlleuse.

En d'autres termes, il est préférable, dans ce cas, de s'en tenir à un jeu défensif avec pour objectif d'exploiter une faute positionnelle de l'adversaire en l'exécutant par une combinaison.

Voici un autre exemple, tiré d'une étude du maître néerlandais F. Raman (champion des Pays-Bas en 1935), qui prouve que le système Roozenburg *est une arme à double* tranchant : position des Noirs : pions à 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 23, 25 et 26 — position des Blancs : pions à 24, 27, 29, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 42, 44, 45, 47, 48 et 49.

Au dix-huitième temps, les Blancs, ayant choisi l'une des innombrables variantes de la partie Roozenburg, poursuivent en jouant 31-27 ? menaçant évidemment du double coup sans appel *24-19 (13×24) 37-31* (26×28) 33×4 (24×33) 39×10 ! +

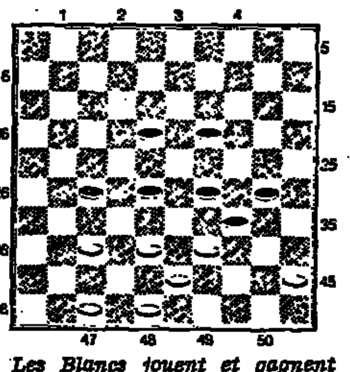
Mais 31-27 ? est fautif car il livre un magnifique gain en huit temps : 18... *(14-19 !!) [forcing préalable]* 19. 40-35* (19×30) 20. 35×24 (26-31 !) 21. 37×26 (25-30) 22. 34×14 (23×43) 23. 48×39 (9×29) 24. 33×24 (13-19) 25. 24×22 (17×48 !!) +

Dans le combat L. *Tsipes - G.* Belman et dans cet exemple, les parties furent courtes mais le spectacle de premier choix. Bref, là aussi, l'intensité du plaisir n'est *pas fonction de la longueur.*

SOLUTION DU PROBLÈME N° 90
(J.V.D. BOOGAARD)

[Noirs : pions à 2, 4, 8, 9, 11, 13, 17, 18 19 21, 23, 24 et 45 - Blancs : pions à 22, 28, 32, 33, 34, 36, 38, 39, 42, 44, 48, 49 et 50] : 42-37 !! [la clé] (18×27) 33-29 ! [une double trappe va surgir avec deux temps de repos pour les Blancs] (24×31) 44-40 ! [premier temps de repos] (27×38) 36×7 (2×11) 50-44 ! (mise à profit du second temps de repos] (23 × 32) 39-33 (38 × 29) 34 × 21 ! *(45×34) 21-17 [un second boulevard* pour les Blancs maintenant] (11×22) 44-39 (34 × 43) 49 × 9 !! (4 × 13) 48-43 ! [et non 48-42 ?, les Noirs annulant par (13-19)] etc. + par *opposition.*

PROBLÈME
PAUL DEVISME
1978



Les Blancs jouent et gagnent en neuf temps.

DÉBUT DE LA SOLUTION : 37-32 ! (28 × 37), 38-33 (29 × 49), 47-42 !, etc. (Solution complète dans la prochaine chronique.)

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

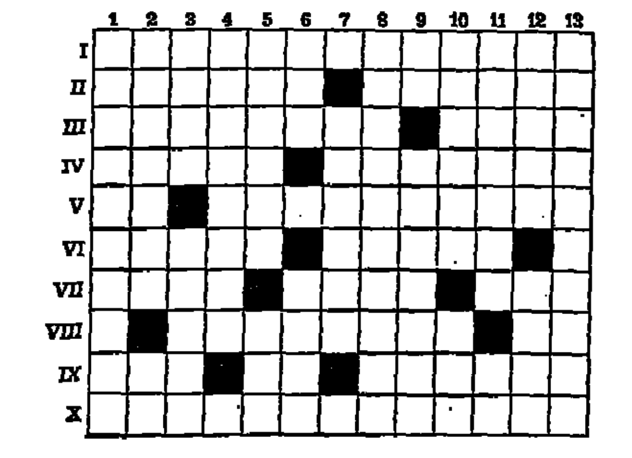
GRILLE N° 36

Horizontalement

I. Une moderne façon de baptiser la suppression des postes. — II. Sentiment ; Réclama autre chose que du sentiment. — III. Il est bien bas ; Porte ombrage. — IV. Où on le mène, où il vous mène ; Chevalets. — V. Moqué ; On y grouille ou rien n'y pousse. — VI. Toujours considérés comme très chaleureux ; Quand on détient un coupable. — VII. Souvent avant le ridicule; Frère; dans l'auxiliaire. — VIII. Passera au crible ; Pronom. — IX. Provoque soit les chutes soit les immobilisations ; Voyelles ; Un moment troublé. — X. Elles n'admettent que peu d'élus.

Verticalement

1. Pour faire appel des décisions des X. — 2. N'a guère besoin du précédent ; Article. — 3. Tiendra à s'exprimer ; La prairie du serment. — 4. Coupera en bas morceaux. — 5. Produits de facteurs ; Bientôt. — 6. D'un bord à l'autre ; Proche. — 7. Pouvaient attaquer la blonde en appartenant à la rousse. — 8. *On* peut *toujours* rêver. — 9. Note à l'envers ; Blesser. — 10. Venue à l'appel ; *On* peut *toujours* y rêver. — 11. Présente une ébréchure ; Pays. — 12. Chères aux poètes ; Un parmi d'autres chez le poète. — 13. Retombées, en quelque sorte.



SOLUTION DE LA GRILLE N° 35

Horizontalement

I. Haute fidélité. — II. Urbanisés, Ntn. — III. Riant ; Énoncer. — IV. Lecteurs ; Orna. — V. Un ; Innéiste. — VI. Anes, Tiédie. — VII. Erieb ; Des ; Ura. — VIII. Rentrée ; Melon. — IX. Lis ; Embrayent. — X. Universaliste.

Verticalement

1. Hurluberlu. — 2. Arien; Rein. — 3. Ubac ; Ainsi. — 4. Tantinet. — 5. Enténébrée. — 6. Fi ; Uns ; Emr. — 7. Isère ; Debs. — 8. Densité ; Ra. — 9. Eso ; Sismal. — 10. Note ; Eyl. — 11. Incrédules. — 12. Tien ; Iront. — 13. Enrageante.

FRANÇOIS DORLET.

GEORGES PÉREC CRUCIVERBISTE

Manier les mots prédispose à les croiser, surtout quand on a le tempérament bricoleur et joueur. C'est le cas de l'écrivain *Georges Perec, qui s'est amusé* naguère à écrire tout un livre *sans la lettre E — la Disparition* — et qui vient de remporter le prix Médicis pour avoir découpé un immeuble en véritables « grilles » — *la Vie mode d'emploi.* Chaque semaine, il régale de ses facéties les cruciverbistes du *Point*.

Les éditions Mazarine ont regroupé ses énigmes, précédées des recettes de l'auteur. Perec rappelle ces magiciens dont les tours s'obscurcissent, pour notre bonheur, à mesure qu'ils les *expliquent.*

Éditions Mazarine, 192 p., 29 F.

ANA-CROISÉS (*)

N° 36

Horizontalement

1. ACERTUU. — 2. CDEEIOS. — 3. AACEILM (+ 1). — 4. ACEIINT (+ 1). — 5. IINNOOP. — 6. AAAGNTY. — 7. EEERSST (+ 4). 8. AEEHNST (+ 2). — 9. EEEEGSX. — 10. AAIKPPR. — 11. EJORSSU. — 12. ACEISTV (+ 2). — 13. CEIJOST. — 14. AEORRSS (+ 1).

Verticalement

15. ABCORST. — 16. AFOPPRS (+ 1). — 17. AEINPTU (+ 1). — 18. CEIINTU. — 19. AAJPSTU. — 20. AEINRTU (+ 2). — 21. EEEIPSU (+ 1). — 22. ADEILSY. — 23. CEHILNO (+ 1). — 24. EIORRTU (+ 1). — 25. AACIMNS. — 26. AEIRSST (+ 11). — 27. AAGIIMNS (+ 1). — 28. ACEEFIN (+ 2).

SOLUTION DE L'ANA-CROISÉS N° 35

Horizontalement

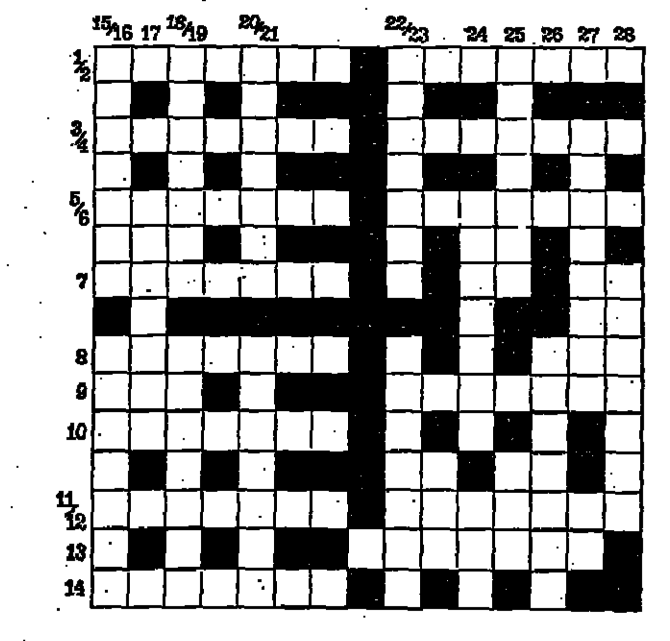
1. LUSTRAL. — 2. ROGATON. — 3. LISERON (LIERONS, RELIONS, NOLISER, NEROLIS, INSOLER, ELIRONS). — 4. SOUQUENT (QUEUTONS). — 5. SAPAJOU. — 6. RUPESTRE (PRETEURS, PRETURES). — 7. FIGURER. — 8. ŒUVRES (OUVREES). — 9. DESSOUS. — 10. RETIRAS (RATIERS, TIRERAS, TERRAIS, TARSIERS, SERRAIT, SERTIRA, STRIERA, TRIERAS). — 11. LESINES (ENLISES, SILENES, ENSILES, SENILES). — 12. CAPITON (PIONCAT, COPINAT, PONCAIT, COPIANT). — 13. TOURISME (MOUTIERS, MOITEURS). — 14. ECŒURE (ECROUEE). — 15. GOINFRE.

Verticalement

16. LASCIES. — 17. INOCULE. — 18. IODLERA (ORDALIE). — 19. SOULIGNE (LEGUIONS). — 20. SOUDIERE (IODUREES). — 21. ROUERENT (ENROURER, RETOURNE). — 22. APIVORE (OVIPARE). — 23. ASSAINI. — 24. GUETTEUR. — 25. PIERROTS (PORTIERS, RIPOSTE).

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.

(*) Jeu déposé.



Le Monde

culture

Danse

PAOLO BORTOLUZZI AU THÉATRE DE LA VILLE

Danseur classique, formé à l'école de la Scala de Milan, Paolo Bortoluzzi fut un des grands solistes de la troupe de Béjart. Il en est parti avec un ballet-fétiche, « Nomos Alpha », sorte de corps à corps burlesque, avec une musique diabolique pour violoncelles de Xénakis. Nommé étoile à la Scala, il a repris les grands rôles du répertoire dont il avait la nostalgie.

Mais on ne reste pas douze ans chez Béjart sans en être marqué. Dans une carrière menée avec réflexion et discernement, Paolo Bortoluzzi, travailleur acharné, a cherché à perfectionner, à épurer sa technique et à élargir son champ d'expression du côté de la danse contemporaine, allant jusqu'à demander un ballet à Carolyn Carlson. Danseur solitaire, il a adopté la formule du « one man show », qui lui permet de montrer au public la diversité de son inspiration.

Après une performance un peu narcissique à l'Espace Cardin, il prend aujourd'hui le risque de passer en soirée sur le vaste plateau du Théâtre de la Ville. Devant un millier de spectateurs, il présente d'abord une suite de courtes pièces, « Nomos Alpha », bien sûr, et un « Adagio », d'Eric Walter, où l'on peut apprécier ses qualités de danseur, avec une prédilection très italienne pour les pirouettes d'amples grands jetés, et beaucoup de lié et de fini dans le mouvement. Que manque-t-il à Bortoluzzi ? Plus d'élan vital peut-être. Chez lui, le mouvement est toujours contrôlé par la raison.

Dans la lumière surexposée d'un décor de Béni Montrésor, évoquant les vibrations d'une chaleur d'été, *on découvre la superbe* Luciana Savignano, danseuse étoile de la Scala, fluide, étrange, sur ses *pointes d'acier, et frémissante* comme une biche forcée. Tout cela ne suffit pas pour affirmer la *vocation chorégraphique* de Bortoluzzi. Un second programme comportant un hommage à Picasso, *sur la musique de Ragmar Grippe,* permettra peut-être de répondre à cette question.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 20 h. 30, *en alternance avec les Chemins de fer*, de Labiche.

Cinéma

« QUINTET », de Robert Altman

L'écran tout blanc. Puis, animant cette nudité, deux silhouettes minuscules qui surgissent de l'horizon. Un homme, une femme, vêtus de grosse laine, sorte de Bédouins des neiges. Une oie sauvage traverse le ciel. Des chiens noirs dévorent un cadavre. *L'homme annonce que la ville est* proche. C'est dans cette ville que se déroule *Quintet*, le nouveau film de *Robert Altman.*

Western métaphysique, fable pythagoricienne, ample métaphore à la *Kafka ou à la Borges, Quintet* appartient à ce qu'on pourrait appeler la face occulte de l'œuvre d'Altman, celle où se sont précédemment inscrits *Images* et, dans une certaine mesure, *Trois femmes*.

La terre s'est refroidie, les glaces la recouvrent, et la cité où pénètrent les deux voyageurs est le dernier refuge d'un groupe humain que la disparition de l'instinct sexuel voue à une proche extinction. Dans cette cité, trois catégories d'individus : les moribonds autour desquels rôdent les chiens ; les marchands encore attachés à des négoces dérisoires ; les « joueurs », enfin, qui constituent une aristocratie dont la principale occupation est de disputer d'interminables tournois de « quintet ». Ultime activité intellectuelle, cérémonie rituelle et divertissement meurtrier, ce jeu de vie et de mort obéit à des lois mystérieuses que modifie sans cesse en prétendant *les faire respecter* un arbitre démoniaque (Fernando Rey).

C'est à une de ces parties de « quintet » que se trouve mêlé Essex, le voyageur (Paul Newman), après qu'eurent été tués sa compagne (Brigitte Fossey) et l'enfant qu'elle portait. Son principal adversaire est un survivant du pouvoir clérical (Vittorio Gassman), Savonarole fanatique et cruel. Un moment, Essex se rapproche *de la douce Ambrosia* (Bibi Andersson) qui garde au fond de sa mémoire un souvenir de la tendresse *humaine. Mais ce répit est de courte* durée. Menacé, pourchassé, complice malgré lui du monde qui l'entoure, Essex *n'est finalement sauvé que par* son énergie et sa volonté de rester *libre. Il s'échappe de la ville et fuit vers le Grand Nord.*

Altman s'est plu à surcharger cette intrigue déjà passablement compliquée d'allusions à la mystique des nombres (le chiffre 5 évoqué dans le titre y revêt un caractère presque sacré), de considérations ésotériques sur les cinq stades de l'existence, les cinq côtés de l'univers et sur ce « sixième espace » que définit le néant, de discours également d'où il ressort que l'espoir est un mot périmé et la vie une récompense en soi, dont l'homme doit se satisfaire.

Dans ce labyrinthe intellectuel où se bousculent les symboles d'une quête initiatique et des formules que l'on croirait puisées dans de vieux grimoires d'alchimistes et de cabalistes, le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas facile d'avancer. Les ténèbres nous entourent, nous trébuchons à chaque pas, et, coincés entre l'implacable pessimisme existentiel que manifestent les habitants de la cité pétrifiée et le message d'espoir dont est porteur Essex, nous ne savons trop quelles portes ouvrir avec les multiples clés que l'auteur nous propose.

Avouons-le : on s'ennuie à décrypter *cette œuvre énigmatique* et glaciale. Mais notre erreur est peut-être justement de vouloir la décrypter. *Altman souhaite que l'on entre* dans *Quintet* en toute innocence, sans se poser de questions. « *Il s'agit, dit-il, d'un conte de fées pour adultes.* » On peut y voir également un pur objet cinématographique, un *superbe exercice de style* que suffit à justifier sa perfection formelle. De ces images baignées d'une lumière *glauque, où la seule couleur admise* est le rouge et dont le pouvoir onirique est accentué par le halo qui les cerne ; de ces architectures que le temps et le gel ont rongées (le film a été tourné sur les vestiges de l'exposition de 1967 à Montréal) ; de ces personnages qu'une mise en scène savante déplace comme les pièces d'un échiquier, bref de ce que Altman appelle son « style », naissent un trouble, une angoisse, qui indiscutablement envoûtent.

Il n'empêche qu'une frustration demeure. Qu'on s'irrite devant l'inutile complication du puzzle. Et que l'importance excessive de sa partie immergée enlève à ce film-iceberg beaucoup de son attrait.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Voir les films nouveaux.

● *Quatre nouveaux films* viennent d'être officiellement choisis pour participer au Festival de Cannes : *le Grand Embouteillage*, de Luigi Comencini, et *le Tambour*, de Volker Schlœndorff (en compétition) ; *Prova d'Orchestra*, *de Federico* Fellini, et *Eboli*, de Francesco Rosi (hors compétition).

Revoir « le Chagrin et la pitié »

(Suite de la première page.)

A part des déclarations favorables à la « Nouvelle Europe », d'Alphonse de Chateaubriand en 1941 à Chaillot, destinées à « éclairer le sens profond du mot collaboration », à part le nom d'« Edmond Giscard d'Estaing » associé au maréchal Pétain dans les souvenirs de M. Pierre Mendès France, il n'y a rien, en 1979, dans « le Chagrin et la pitié » qui puisse faire peur à quelque pouvoir que ce soit. Rien non plus qui surprenne. La démystification douloureuse que le film a entreprise, et réellement suscitée, est à présent assimilée. On le sait, la Résistance n'a pas été une évidence, une attitude tout à fait collective, on l'entend bien sûr à la télévision, qui reprend les thèses de l'œuvre qu'elle a prudemment écartée.

De toute façon, le contexte politique a changé. Et *c'est un autre film que l'on* voit aujourd'hui. En fait, une mystification exactement opposée à la démonstration est intervenue : le choc du « Chagrin et la pitié » (répercuté et entretenu par les polémiques) a été tellement violent qu'il a laissé une trace néfaste, entaché le film d'une mauvaise réputation. L'enquête de Marcel Ophüls et d'André Harris reste pour beaucoup la preuve d'une culpabilité générale : on nous a trompés, ont dit les jeunes ; il y avait donc plus de piètre collaboration que de glorieuse résistance, ont-ils semblé retenir.

Ce n'est pas ce renversement des perspectives qui apparaît lorsque l'on retrouve maintenant « le Chagrin et la pitié ». On est frappé *au contraire par la grandeur de* témoignages simples, quotidiens, recueillis avec sympathie. On perçoit *bien le soutien apporté à la* Résistance par une population silencieuse, mais sans laquelle rien *n'aurait pu être fait. On saisit* mieux enfin le ressort des attitudes les plus extrémistes, la *manière dont la disponibilité prête au* fanatisme de la jeunesse pouvait être sdétournée.

Avec *le recul*, les défauts du film se sont cependant accentués. Les auteurs proposaient une chronique de *Clermont-Ferrand*, entre 1939 et 1945, *mais ils ne s'y sont* pas tenus, *préférant* retrouver le *cheminement national de ces années-là,* et dénoncer la responsabilité des pouvoirs publics. Cela *prive le spectateur d'une continuité qui lui aurait permis de rester* plus près de la vie, de suivre le rôle, le développement de la Résistance et de la collaboration dans un endroit précis. *Cela conduit également les auteurs à évoquer des* pans d'histoire en des termes trop allusifs (la défaite, par exemple), à *ne pas distinguer assez pétainisme* et nazisme. A trop individualiser, finalement, le mouvement de résistance. *Mais si* « *le Chagrin et la pitié* » met bien en valeur les ambiguïté du film de montage (*notamment par quelques* gros plans nuisibles aux personnes interviewées, et par les juxtapositions faciles), *il est un élément essentiel* du patrimoine.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir les films nouveaux.

Expositions

Aquarelles mongoles contemporaines

Comment deviner que l'aquarelle était, en Mongolie, le « médium privilégié » destiné à traduire les impressions de tant d'artistes passés, après la révolution populaire de 1921, des « ténèbres de l'obscurantisme » à une « radieuse vision » ? Mais il est moins surprenant de trouver, au musée Cernuschi, cent quarante-huit œuvres échelonnées de 1954 à 1978 — à vrai dire datées surtout de 1978, — classées, à défaut de tendances locales bien définies, selon l'âge des auteurs : entre soixante-cinq et vingt-deux ans.

Le panorama des styles tient sa solide unité du fait que beaucoup de ces artistes ont été formés à Moscou, d'où l'influence très frappante de Guerassimov, et à Leningrad. L'ennui appliqué, l'écriture conventionnelle et lourde règne sur les portraits. En revanche, dans les paysages, les artistes ont assez souvent tiré parti de la vieille imprégnation du lavis, même si les papiers et la technique occidentaux engendrent des effets moins fluides. En somme, beaucoup d'entre eux ont choisi l'aquarelle parce qu'elle était moins éloignée que la peinture de la description spatiale propre à l'Extrême-Orient. La couleur donne parfois une robuste éloquence à ces vastes étendues de terres et de nuées, où seule la petite tache d'un troupeau équilibre l'immensité : il y a longtemps que des rythmes choisis du pinceau savent là-bas tenir tête aux distances infinies.

A l'entrée de l'exposition, sept bannières bouddhiques mongoles du dix-septième siècle au début du dix-neuvième siècle (venues du musée d'Oulanbator), aussi effrayantes, par leur iconographie que les bannières tibétaines, et pourtant quelque peu rassurantes par le jeu habile des couleurs, en font une préface inattendue.

PAULE-MARIE GRAND.

★ Musée Cernuschi, 7, avenue Vélasquez, jusqu'au 27 mai.

M. JEAN-PHILIPPE LECAT ANNONCE UNE SÉRIE DE MESURES POUR LA PROTECTION DES VITRAUX

M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, a annoncé le 12 avril, au cours d'une conférence de presse, les mesures qui doivent être prises prochainement pour mener à bien une nouvelle campagne de restauration des vitraux en France.

Ces mesures devraient permettre de sauver le matériau d'origine, et dans la plupart des cas de le garder *in situ*. L'accent sera mis sur le procédé « doux » — lavage et protection temporaire par un filtre de polyuréthane — susceptible de donner un répit de plusieurs années en attendant la mise au point de techniques nouvelles adaptées. Pour ce faire, M. Lecat a estimé *indispensable que la recherche se* poursuive activement en laboratoire.

A été annoncée la mise en place d'une commission du vitrail, chargée de recueillir les avis autorisés sur les problèmes posés par la conservation des vitraux anciens, et consultée sur une politique de création de vitraux nouveaux.

Le plan de conservation doit être mis en œuvre dès cette année, et des crédits de l'ordre de 100 millions de francs dégagés à cet effet par l'Etat et les collectivités locales.

SPORTS

RUGBY

L'opposition à la tournée en France des Springboks s'amplifie

Une mise en garde du Comité international olympique

Suite à la déclaration faite par M. Jean François-Poncet, ministre des affaires étrangères, à l'Assemblée nationale, le mercredi 11 avril, selon laquelle la tournée des équipes de rugby sud-africaines était inopportune en France (*le Monde* du 13 avril), M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, a convenu, pour la première fois, jeudi 12 avril, que la venue de Springboks était bien inopportune, « *parce que*, a-t-il dit, *l'Afrique du Sud pratique une politique de discrimination raciale que la France condamne* ». La position du ministre des sports, qui, jusqu'à présent, s'était abrité derrière la liberté du mouvement sportif et le droit qu'avaient les fédérations d'inviter qui bon leur semblait, tend donc, désormais, à condamner implicitement l'initiative de la Fédération française de rugby.

M. Soisson a d'ailleurs demandé au président du Comité national olympique et sportif français (C.N.O.S.F.) « *de bien vouloir étudier à nouveau le problème posé par l'éventuelle tournée de l'équipe des Springboks* », et il a souhaité « *que la position du C.N.S.O.F. soit conforme aux indications du président du Comité international olympique* ».

C'est en réalité une mise en garde que le Comité international olympique (C.I.O.) a adressée au C.N.O.S.F. et à laquelle M. Soisson fait référence. Dans une lettre à M. Claude Collard, président du C.N.O.S.F., lors Killanin, *le président du C.I.O.*, rappelle que son comité a exclu l'Afrique du Sud et la Rhodésie, en raison de leur politique d'apartheid, et que chaque comité olympique national a la charge, dans son pays, d'appliquer les règles du *C.I.O.* Lord Killanin rappelle aussi les causes du boycottage pour les pays africains des Jeux olympiques de Montréal (une tournée de l'équipe de rugby néo-zélandaise en Afrique du Sud), et il précise que le C.I.O. ne veut pas être l'objet de la part des paye africains, d'une action similaire en 1980 aux Jeux d'hiver de Lake-Placid et à ceux d'été de Moscou, pour des agissements qui ne sont pas de son ressort.

Le ton de la lettre de lord Killanin passe ensuite de la mise en garde à la menace à peine voilée, lorsqu'il met le C.N.O.S.F. en face de ses responsabilités. « *Si le C.N.O.S.F. persistait à donner son patronage actif ou passif à une tournée sud-africaine en France,* écrit lord Killanin, *le C.I.O. se verrait dans l'obligation d'appliquer les textes de la règle* 23. » Or la règle 23 stipule que le C.I.O. peut décider le retrait de reconnaissance à un comité national, si celui-ci ne respecte pas la charte olympique et, par voie de conséquence, exclure ledit pays des Jeux. Le libellé de la lettre de lord Killanin marque un net durcissement du C.I.O. par rapport aux déclarations qu'il avait faites il y a encore un mois à Lausanne. A l'époque, lord Killanin avait, certes, jugé inopportune la venue des Sud-Africains en France, mais il considérait qu'il n'avait pas à intervenir directement dans une affaire concernant exclusivement les Français.

La sérénité de M. Ferrasse

Dans sa réponse à lord Killanin, M. Claude Collard, président du C.N.O.S.F., s'il a fait savoir que son comité examinera la situation lors de la prochaine réunion du conseil d'administration, le 24 avril, continue de « *déplorer que cette question mette en cause la conception fondamentale française de l'éthique du sport* ».

Pour sa part, à Moscou, M. Vladimir Popov, vice-président du comité d'organisation des Jeux, a précisé que les propos tenus par M. Ignati Novikov, vice-président du conseil des ministres d'Union soviétique (*le Monde* du 12 avril), avaient donné lieu à un malentendu et qu'en aucune manière l'Union soviétique n'avait menacé la France d'exclusion des Jeux de 1980. Selon M. Popov, M. Novikov aurait simplement voulu indiquer que l'Union soviétique condamnait toutes les formes de racisme. Une telle exclusion, a encore dit M. Popov, relèverait d'ailleurs de la seule compétence du C.I.O.

Seul M. Albert Ferrasse, président de la Fédération française de rugby, et auteur de l'invitation aux Sud-Africains, reste serein. En visite à la Martinique, il a déclaré à Fort-de-France qu'il n'était « *pas au courant des récentes prises de position gouvernementales parce qu'il n'avait pas consulté sa fédération...* ». Il continue de penser que la tournée sud-africaine pourra avoir lieu comme prévu.

M. Ferrasse a cru qu'une comparaison pouvait être établie entre un match auquel il a assisté en Martinique — match réunissant une forte proportion de joueurs noirs — et l'équipe des Springboks, qui doit théoriquement être composée d'éléments multiraciaux. M. Ferrasse, qui a trouvé « *cela très beau* », et qui a « *éprouvé un très grand plaisir à ce spectacle* », ne doit pas toujours bien saisir les nuances. Par exemple, celles qui concernent la pratique du sport en Afrique du Sud et dans les Antilles françaises et, naturellement, la façon de vivre ici et là.

FRANÇOIS JANIN.

TENNIS

Vilas éliminé à Monte-Carlo

De notre envoyé spécial

Monte-Carlo. — Magnifique journée de soleil, grande affluence en ce jeudi 12 avril sur les terrasses du Country-Club, où toute la gentry monégasque s'était donné rendez-vous pour le premier tournoi sur terre battue de la saison.

De très jolies femmes, des *jeunes filles en fleur*, des pères nobles au poil grison, d'anciens champions au teint brique composaient ce public de connaisseurs aimant le délicieux étourdissement de vivre dans un cadre béni par les dieux du tennis, et d'autant plus idéal aujourd'hui, face à la baie, que la voie de chemin de fer a été enterrée (ô les sifflets des trains jadis, invariablement sur la balle de match !)

La *surprise de l'après-midi* a été la défaite de Guillermo Vilas, tête de série n° 2, des mains de l'Australien John Alexander. Celui-ci enleva le match après trois heures d'horloge et trois balles de match contre lui par 4-6, 7-6, 7-6. Deux fois vainqueur d'Adriano Panatta, finaliste du tournoi de Nice l'autre jour, Alexander semble enfin prendre confiance dans ses exceptionnels moyens athlétiques. Avec son physique de jeune premier tourmenté, *Alexander, à vingt-huit ans,* est encore un grand modeste qui s'intitule lui-même le « champion du jeudi », expliquant par là qu'il est régulièrement éliminé à mi-tournoi chaque semaine. Cette fois, il va lui falloir passer le cap du vendredi 13 (contre Nastase en plus !) Quant à Vilas, il besogna ferme en rémoulant revers *et coups droits à la force des* bras ; mais qu'il n'ait pas bouclé la partie sur l'une de ses trois *balles de match ne lui convient* guère. Attendons la suite : sa défaite de l'an dernier (par Ramirez) n'avait pas empêché le champion argentin de rallier la finale de Roland-Garros. A son crédit, une sportivité toute nouvelle sur les courts et même, qui l'eut cru ? une façon gentille de courir serrer la main de son vainqueur.

Un phénomène du tennis toutes surfaces, nous avons nommé le Suédois Bjorn Borg, champion du *monde en titre*, ci-devant résident milliardaire « en Principauté », vit pendant le tournoi, loin des prélèvements du fisc et des menaces de mort, ses rares moments de béatitude. Ce bonheur sans contrainte s'exprima éloquemment au cours du match qu'il emporta au train par 6-4, 6-4 sur son faire-valoir espagnol José Higueras.

Excellent comportement de Yannick Noah, vainqueur aussi par 6-4, 6-4 du Yougoslave Franulovic, et défense aussi opiniâtre que méritoire de François Jauffret devant l'Américain à chevelure d'archange Vitas Gerulaitis, gagnant le débat en trois sets (6-7, 6-3, 7-5). C'est ce même Gerulaitis que nous vîmes sans façon sur un court secondaire, à 20 heures, à l'heure où la froideur règne sur les terrasses, croiser la raquette avec l'obscur Zirngibl, lequel lui avait proposé de faire des balles *just for fun*, pour le plaisir ! Le jeune Allemand ne pouvait mieux tomber : Gerulaitis est le seul joueur du circus à profiter du tennis pour *mener la vie à grandes guides et* s'amuser. Un « flambeur », quelle curiosité...

OLIVIER MERLIN.

Notes

Cinéma

« Je te tiens, tu me tiens par la barbichette » de Jean Yanne

La récente diffusion à la télévision de « Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil », premier film de Jean Yanne, permet de mesurer le chemin parcouru jusqu'à ce « Je te tiens, tu me tiens... » et de constater qu'il n'y a pas eu, depuis 1972, progression de l'œuvre. Jean Yanne a mis au point ses propres poncifs, opté pour le mauvais goût et cherché ses effets comiques dans la description enlaidie de certains milieux.

La radio (« Tout le monde il est beau... »), le spectacle (« Chobizeness ») et maintenant la télévision des variétés : Jean Yanne entend souvent dénoncer ce qu'il connaît (et se mêle également parfois avec bonheur de sujets divers : « les Chinois à Paris » et « Moi y en a vouloir des sous »). Cela lui permet ici de tourner en dérision le disco, les présentateurs, la vie des studios, sans se fatiguer à construire une satire ni un récit solide. Dans son univers, le directeur est par nature aux ordres d'un quelconque président, et si l'un est benêt, l'autre est malhonnête. Face à la corruption, à la lâcheté et à la médiocrité, Jean Yanne en personne joue les gêneurs, les types plutôt braves et plutôt désabusés, honnête envers et surtout contre tous. Cela sans être vraiment sympathique, ce qui est peut-être la seule invention intéressante. Dans « Je te tiens, tu me tiens... », il est un commissaire de police qui en prend pour son grade.

Le mauvais goût de Coluche peut arracher les rires par sa violence. Mais à quoi pense Jean Yanne en racontant l'enlèvement d'un animateur à qui on coupe un bout de doigt ? Ce bout de doigt n'ajoute rien à l'histoire. Dans sa grossièreté, Coluche n'a pas de mépris. Jean Yanne, quand il dénonce les jeux télévisés qui « abrutissent le populo », ne traite pas très bien son public. — Cl. D.

★ Voir les exclusivités.

■ Le prix Suzanne-Bianchetti a été décerné le 12 avril à Dominique Laffin, comédienne de cinéma, que l'on voit actuellement dans « La femme qui pleure », de Jacques Doillon.

Photo

Michel Delaborde

Rapportant des petites photos couleur de ses déplacements dans les campagnes françaises, et aussi de Venise, de Tokyo, ou de New-York, Michel Delaborde les assemble et compose, par collages imperceptibles, des paysages imaginaires, apocryphes, à peine décalés du paysage initial, dont il détache des lambeaux rouillés. Delaborde est un amoureux des choses vécues, usées, lourdes d'histoires oubliées, résistantes à une mort qui n'en finit pas. Dans la Beauce, il s'attache aux pierres détrempées, aux planches de bois, aux fenêtres murées des granges abandonnées. En Grèce, il prend les escaliers, les poutres, les portes des maisons reblanchies. A Venise, les tentures plissées des cafés sur la place Saint-Marc, des vitrines de magasin, des détails dans le marbre, des fontaines et des statues. Au Japon, les signes des feuillages, des mousses, des tissus brodés et, comme Alain Resnais dans « Hiroshima, mon amour », les enseignes lumineuses dans la nuit chaude. A New-York, il mêle les plans horizontaux et verticaux des façades, la description devient plus abstraite, des taches de couleur seulement, des chiffons laminés aux grilles d'aération.

A partir d'images simples, touristiques, Delaborde se crée de toutes pièces un univers personnel. « Rêve-Mémoire », s'intitule cette exposition, sans doute parce que la mémoire décompose ainsi des fragments de réalité pour les réassembler, la nuit, dans un paysage global, mouvant et trompeur.

HERVÉ GUIBERT.

★ FNAC-Montparnasse. Jusqu'au 5 mai.

Variétés

John Denver

Auteur-compositeur de folk-song depuis le milieu des années 60, John Denver, qui n'a jamais eu ni le mordant ni la puissance d'un Neil Young, a acquis, aux Etats-Unis, un large et divers public en chantant des ballades romantiques, des chansons plus ou moins écologiques, de la musique country classique, voire de temps à autre des titres de rock.

Spécialiste des records de vente chez les disquaires américains, John Denver, est un bon fabricant de chansons impressionnistes jouées et chantées agréablement mais sans la dimension de l'âme humaine. Denver donnait un concert à l'Olympia, jeudi soir. Mais on voit mal comment ce chanteur sans couleur particulière peut s'implanter dans le marché français. — C. F.

★ Albums R.C.A.

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : la Bohème.
Petit Odéon, 21 h. 30 : Tohu-Bohu.
TEP, 20 h. 30 : Maître Puntila et son valet Matti.
Centre Pompidou, 16 h. et 20 h. 30 : Atelier Murray Louis ; 17 h. 30 : Films américains sur la danse.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Rose de Noël.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Ballet-Théâtre français de Nancy ; 20 h. 30 : Paolo Bortoluzzi.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h. : Madame le Rabbin.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : la Culotte.
Athénée, I. 20 h. 30 : Les papas naissent dans les armoires — II. 20 h. 30 : Avec ou sans arbres.
Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Bouffes-Parisiens, 21 h. : le Charlatan.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de la Tempête, 20 h. 30 : Disparitions.
Centre culturel du XVIIe, 20 h. 45 : le Cadeau.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Daunou, 21 h. : Remarie-moi.
Edouard-VII, 20 h. 30 : le Navire Night.
Essaïon, 20 h. 30 : le Rachat. — II. 18 h. 30 : le Contre-Pitre ; 20 h. 30 : Autour de Mortin ; 22 h. : le Silence et puis la nuit.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 15 : Toutes les mêmes, sauf maman.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : les Folles du samedi soir.
Lucernaire, Théâtre noir, 18 h. 30 : le Manteau à coudre ; 20 h. 30 : Bonsoir, Rrose Sélavy ; 22 h. 15 : A la recherche du temps perdu — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec F. Garcia Lorca ; 20 h. 30 : la Baignoire ; 22 h. 15 : l'Homme de cuir.
Madeleine, 20 h. 30 : le Préféré.
Mathurins, 20 h. 30 : Danse toujours, tu m'intéresses.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case de vide.
Mogador, 20 h. 30 : l'Opéra de quat' sous.
Montparnasse, 21 h. : l'Etoile du Nord.
Nouveautés, 21 h. : le Grand Orchestre du Splendid.
Œuvre, 21 h. : les Aiguilleurs.
Orsay, I. 20 h. 30 : Diderot à corps perdu. — II, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 20 h. 30 : le Tout pour le tout.
Plaine, 20 h. 30 : Albert et son pont.
Poche-Montparnasse, 20 h. 30 : le Premier.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la Fugue.
Présent, 20 h. 45 : Spectacle Labiche.
Renaissance, 20 h. 45 : la Perle des Antilles.
Saint-Georges, 20 h. 45 : Attention ! fragile.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Grand' peur et misère du IIIe Reich.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 45 : Bertrand ; En pleine mer.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : le Fer à cheval irlandais.
Théâtre du Marais, 20 h. 10 : Arlequin superstar ; 22 h. 15 : le Pompier de mes rêves.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Linceul.
Théâtre 347, 21 h. : le Jeu de l'amour et du hasard.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Changement à vue.
Troglodyte, 20 h. : J'aurais tant voulu parler d'amour.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Le 28-Rue-Dunois, 21 h. : les Morosophes.

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : P.-J. Vaillard, Garcimore.
Deux-Anes, 21 h. : A.-M. Carrière, M. Horgues.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Chris et Laure ; 21 h. 45 : Spectacle Prévert ; 23 h. : 20, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, I. 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : A. Brice ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I. 20 h. 30 : Popeck ; 22 h. : Tempo Riou-Pouchain — II, 22 h. 30 : le Roi de Sodome.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. 15 : la Dame au slip rouge.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : G. Bertil ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 20 h. : D. Lavanant ; 21 h. : P. Piche ; 22 h. : Tu brodes ? Ouais.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Adieu ! papa ; 22 h. : P. Font et P. Val.
Fanal, 21 h. 15 : le Président.
Nouveau Chic parisien, 21 h. 30 : l'Objet de mes hommages.
Les Petits-Pavés, 21 h. 30 : D. Val ; 22 h. : J.-P. Réginal.
Le Plateau, 18 h. 30 : Apollinaire ; 20 h. 30 : les Crapoussins ; 22 h. : Chorus débile.
Point-Virgule, 21 h. 30 : Alors, heureuse ? ; 22 h. : Magnifique.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : Bye, bye, baby ; 22 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba.
Le Sélénite, I. 20 h. 30 : D. Denis ; 22 h. : Y a d' la joie — II. 21 h. : la Raison des raisons ; 22 h. 30 : Salut Paname.
La Soupap, 20 h. : Chansons de femmes ; 21 h. 15 : Bonjour ça va ?
La Tanière, 20 h. 45 : Cotillard ; 22 h. 30 : Sonate pour une vision.

Les concerts

Café d'Edgar, 18 h. 30 : Trio Tricoire-Fages-Lauc (Prokofiev, Honegger).
Lucernaire, 19 h. : E. Quoy, clavecin ; J.-N. Duhot, flûte (Bach, Haendel, Krebbs, Loeillet) ; 21 h. : R. Dyens, Y. Le Goff, P. Mindy (musique du Brésil et contemporaine).
Eglise des Billettes, 21 h. : Ensemble 12, sol. P. Bride (Haydn).

Vendredi 13 avril

Troglodyte, 22 h. : A.-Cécile Gruell, E. Lestringant (luth et chansons de la Renaissance).
Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 21 h. 15 : Chorale grégorienne d'étudiants d'Utrecht.

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle des Lombards, 20 h. 30 : Duo Burnett-Gresham ; 22 h. 30 : Sugar Blue.
Campagne-Première, 22 h. : The Gardner Berman Quartet.
Gibus, 22 h. : Reporter, rock.
Patio, 22 h. : Cat Anderson.
Stadium, Bar Totem, 21 h. : J. Newton, A. Davis Duo.
Riverbop, 21 h. 30 : D. Humair, F. Jeanneau.
La Tanière, 24 h. : M. Lobko.

Les théâtres de banlieue

Montreuil, Conservatoire, 21 h. : Théâtre de pantomime d'Angoulême.
Vincennes, 21 h. : C'est l'an 2000, c'est merveilleux.
Yerres, 21 h. : G. Lestouches, P. Lenfant (musique contemporaine).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

Chaillot, 16 h., Cinéma et aventure : Prince Vaillant, de H. Hathaway ; 18 h. : Cinéma et science-fiction : Rodan, d'I. Honda ; 20 h., Hommage à R. Clément : la Maison sous les arbres ; 22 h. : l'Evangile selon saint Matthieu, de P.P. Pasolini.
Beaubourg, 15 h. et 17 h. : Napoléon, d'A. Gance ; 19 h. : Seven Cities of Gold, de R. D. Webb ; 21 h. : la Vallée de l'or noir, de R. Thomas.

Les exclusivités

L'ADOLESCENTE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
ALLEGRO NON TROPPO (It., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) ; v. f. : Calypso, 17e (754-10-68).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).
BARBE-BLEUE (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
LE BLEU DES ORIGINES (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LE CANDIDAT COCO-LA-FLEUR (Ant.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; Cin'Ac, 2e (742-72-19).
LE CAVALEUR (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LE CHAT QUI VIENT DE L'ESPACE (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Murat, 16e (651-99-15).
LES CHIENS (Fr.) (*) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).
LE CHOC DES ETOILES (A., v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CIBLE ETOILEE (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am., v.a.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
COMME LES ANGES DECHUS DE LA PLANETE SAINT-MICHEL (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
COUP DE TETE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; 14-Juillet-Bastille, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
DOUX, DUR ET DINGUE (A., v.o.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
ECOUTE VOIR... (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LES EGOUTS DU PARADIS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
ET LA TENDRESSE ?... BORDEL ! (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LA FEMME QUI PLEURE (Fr.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
FIDELIO (Fr., v.o.) : Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82).
LA FILLE DE PRAGUE AVEC UN SAC TRES LOURD (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Français, 9e (770-33-88) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE GENDARME ET LES EXTRA-TERRESTRES (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98).
LES GIVRES (Fr.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
GOLDORAK (Jap., v.f.) : Marignan, 8e (359-92-82). Madeleine, 8e (073-56-03). Lord Byron, 8e (225-04-22). Lumière, 9e (770-84-64). Le Hollywood, 9e (770-10-41). Diderot, 12e (343-19-29). Fauvette, 13e (331-56-86). Gaumont-Sud, 14e (331-51-16). Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23). Cambronne, 15e (734-42-96). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41). Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32). Omnia, 2e (233-39-36). U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08). Biarritz, 8e (723-69-23). Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : les Templiers, 3e (272-94-56).
ILS SONT GRANDS CES PETITS (Fr.) : Mercury, 8e (225-75-90). Paramount-Opéra, 9e (073-34-37). Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47). Paramount-Odéon, 6e (325-71-08). Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
HOORAY FOR HOLLYWOOD (A., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
JE TE TIENS, TU ME TIENS PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54). Berlitz, 2e (742-60-33). Quintette, 5e (033-35-40). Montparnasse 83, 6e (544-14-27). France-Elysées, 8e (723-71-11). Colisée, 8e (359-29-46). Nation, 12e (343-04-67). Gaumont-Sud, 14e (331-51-16). Cambronne, 15e (734-42-96). Mayfair, 16e (525-27-06). Wepler, 18e (387-50-70).
L'HOMME EN COLERE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33). Richelieu, 2e (233-56-70). Marignan, 8e (359-92-82). Athéna, 12e (343-07-48). Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23). Cambronne, 15e (734-42-96). Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13). La Clef, 5e (337-90-90). U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). Studio Raspail, 14e (320-38-98).
MAGIC (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
MAIS OU EST DONC ORNICAR (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18). Epée de Bois, 5e (337-57-47). 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19).
MARTIN ET LEA (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
MESSIDOR (Suis.) : Quintette, 5e (033-35-40). 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).
LA MOUETTE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).
LE NAVIRE NIGHT (Fr.) : La Pagode, 7e (705-12-15).
NOSFERATU FANTOME DE LA NUIT (all., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LA NUIT DES MASQUES (A., v.o.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

SPECTACLES

PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (Fr.-It.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75).
LA RIPOSTE DE L'HOMME-ARAIGNEE (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
ROBERTE (Fr.) : La Seine, 5e (325-99-75).
SALSA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LE SKIEUR DE L'EVEREST (Can.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
SUPERMAN (A., v.o., v.f.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN ACCIDENT DE CHASSE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
UN BALCON EN FORET (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42).
UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).
UN MARIAGE (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
UN SI JOLI VILLAGE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

Les films nouveaux

QUINTET, film américain de Robert Altman. — V.o. : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Gaumont rive gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
REBECCA, film américain d'Alfred Hitchcock. — V. o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LES MACHOIRES INFERNALES, film américain de William Greffe. — V.f. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES EVADES DE L'ESPACE, film japonais de Kinji Fukasaku. — V.o. : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Napoléon, 17e (380-41-46), en soirée ; Images, 18e (522-47-94) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
DANS LA CHALEUR DES NUITS D'ETE, film franco-allemand de Siggi Götz. — V.f. (*) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).

UTOPIA (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
LE VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

Les séances spéciales

ADIEU JE RESTE (A., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mar., 21 h.
ACCIDENT (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 20 h. 30.
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES (A., v.f.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 15.
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86), 14 h.
BONNIE AND CLYDE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
LE CHANTEUR DE JAZZ (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
DES PRISONS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) 18 h. (sf S., D.).
DOSSIER 51 (Fr.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), sam. 17 h.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20.
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
MASCULIN-FEMININ (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 12 h.
LA MEPRISE (It., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) mar., 21 h.
LA MARQUISE D'O (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04), 12 h. (sf D.).
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 15.
NEW-YORK, NEW-YORK (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.)
LE PETIT CHEVAL BOSSU (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-62-25)
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE PRIVE (A., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
LA TERRE DE NOS ANCETRES (Finl., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), 22 h.
UN TAXI MAUVE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.

Les grandes reprises

L'ANGE ET LA FEMME (Can.) : La Clef, 5e (337-90-90).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
LA BALLADE DE BRUNO (All., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97)
BAMBI (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-41) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46)
BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
CENDRILLON (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85)
C'EST JEUNE ET ÇA SAIT TOUT (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86), en soirée.
LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97)
LE CHEIK BLANC (It., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
CŒUR DE VERRE (All., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
DOCTEUR JIVAGO (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
FRENZY (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Royal-Rivoli, 4e (272-81-44).
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Champollion, 5e (033-51-60).
IF (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE JARDIN DES FINZI-CONTINI (It., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97)
JEUNE ET INNOCENT (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59)
JEUX INTERDITS (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LE JOUEUR DE FLUTE DE HAMELIN (Ang., v. o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
KING CREOLE (A., v. f.) : Eldorado, 10e (208-18-76)
LAWRENCE D'ARABIE (A., v. o.) : Broadway, 16e (527-41-16).
MACADAM COW-BOY (A., v. o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LE MASQUE DU REMORDS (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
MARIE POUR MEMOIRE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LA MELODIE DU BONHEUR (A., v. f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
MONTY PYTHON (Ang., v. o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
NOSFERATU (All., v. o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
NETWORK (A., v. o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
ORANGE MECANIQUE (A., v. o.) (**) : Escurial, 13e (707-28-04). — V. f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
QUOI DE NEUF PUSSY CAT ? (A., v. f.) (**) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85)
RASHOMON (Jap., v. o.) : Action Christine, 6e (325-85-78)
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v. o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LES SORCIERS DE LA GUERRE (A., v. o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
SWEET MOVIES (A., v. o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
TEX AVERY FOLLIES (A., v. o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16)
LE TOUR DU MONDE EN QUATRE-VINGTS JOURS (A., v. f.) : Maillot-Palace, 17e (574-10-40).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v. o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)
LES VACANCES DE M. HULOT (Fr.) : Dominique, 7e (705-04-55)
VIRIDIANA (Esp., v. o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). — V. f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32)
ZORBA LE GREC (v. f.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

Les festivals

QUATRE GRANDS FILMS AMERICAINS (v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. 30 : The Missouri Breaks ; 16 h. 30 : Une étoile est née ; 19 h., 23 h : The Rocky Horror Picture Show ; 21 h. : Portier de nuit.
JACQUES ROZIER, Olympic, 14e (542-67-42) : l'Assassin musicien.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : la Soupe au canard.
FILMS SERIE NOIRE (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78) : Je suis un évadé. — Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : le Fauve en liberté.
STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71) (v.o.), 13 h. 40 : les Damnés ; 16 h. 10 : Jonas qui aura vingt-cinq ans... ; 18 h. 10 : Un été 42 ; 20 h. : Un tramway nommé Désir ; 22 h. 15 : Salo ; ven., sam., 24 h. : The Rocky Horror Picture Show.
BOITE A FILMS, 17e (754-51-50) (v.o.), I, 12 h. 50 : la Fureur de vivre ; 14 h. 40 : le Lauréat ; 16 h. 30 : Jeremiah Johnson ; 18 h. 15 : Taxi Driver ; 20 h. 10 : Mort à Venise ; 22 h. 15 : Phantom of the Paradise ; ven., sam., dim., 23 h. 50 : Panique à Needle Park. II, 13 h. : Easy Rider ; 14 h. 30 : Quatre garçons dans le vent ; 16 h. : Let it be ; 17 h. 30 : Au-delà du bien et du mal ; 19 h. 45 : Bonnie and Clyde ; 22 h. : Midnight Express ; ven., sam., dim., 24 h. : Orange mécanique.
CYCLE RELEVE AMERICAINE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : Klute.
HITCHCOCK (v.o.), New-Yorker, 9e (770-63-40) : Une femme disparaît.
CHATELET-VICTORIA, 1er (508-94-14), V.o. : I. 13 h. : le Pont de la rivière Kwaï ; 16 h. : le Dernier Tango à Paris ; 18 h. 10 : Hôtel du Nord ; 20 h. (+ Sam. 24 h. 30) : Cabaret ; 22 h. 15 (+ V. 24 h. 30) : Orange mécanique. — II. 14 h. : Alexandre Nevski ; 16 h. 10 : l'Enigme de Kaspar Hauser ; 18 h. 5 : Casque d'or ; 20 h. : Pourquoi pas ; 22 h. (+ S. 24 h. 10) : Midnight Express ; V., 24 h. 10 : l'Œuf du serpent.
STUDIO 28, 18e (606-36-07) : Un accident de chasse.
CYCLE PASOLINI, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04) (v. o.) : l'Evangile selon saint Matthieu.
COMEDIES MUSICALES, Action-Ecoles, 5e (325-72-07) (v. o.) : Born to dance.
LES GRANDS ROMANTIQUES (v.o.), Action La Fayette 9e (878-80-50) : Marqué par la haine.
FESTIVAL DU TIERS-MONDE (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

— VU —

Prouesse contre poésie

Etait-il absolument nécessaire que l'admirable légende du Grand Inquisiteur ce poème raconté par Ivan Karamazov à Allocha cette méditation profonde sur le détournement par l'Eglise du message du Christ cette parabole ô combien actuelle sur le pouvoir temporel autant que spirituel qui prétend non sans raison hélas que l'homme préfère la paix et même la mort à la liberté et qu'il n'y a pour l'homme demeuré libre de souci plus constant plus cuisant que de chercher un être devant qui s'incliner en dépit d'une mise en scène originale tournée pour Antenne 2 au château de Buzenbure près de Cosne-sur-Loire avec comme figurants les habitants du village soit filmée en un plan unique et continu c'est-à-dire pendant soixante-quatre minutes dix-sept secondes par une caméra qui sur un kilomètre de course a suivi les personnages sans rupture des unités de temps de lieu d'espace mais d'un mouvement irrégulier instable qui provoquait à la longue le mal de mer ou tout au moins une certaine lassitude ainsi que la difficulté de suivre le long monologue du Grand Inquisiteur joué par Michel Robin devant un Christ muet joué par Alain Claessens si puissant sous la plume de Dostoievski mais rendu fastidieux dans la réalisation de Raoul Sangla qui en récidivant par l'utilisation d'un procédé déjà exploité à fond l'année dernière pour sa Passion tournée sur un terrain vague risque de se voir taxer de maniérisme en subordonnant la puissance et la profondeur du texte à la prouesse technique d'avoir réalisé le plus long plan-séquence jamais tourné comme si l'idée saugrenue venait à un journaliste d'écrire un article d'un seul trait sans ponctuation

ALAIN WOODROW.

Tribunes et débats

VENDREDI 13 AVRIL

— *M. Michel Rocard*, membre du secrétariat du P.S., participe au « Forum » de R.M.-C., à 18 h. 45.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	125 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	225 F	435 F	645 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	205 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 13 AVRIL

CHAINE I : TF 1

18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Document de création : LA PASSION SELON LE PEUPLE MEXICAIN, de F. Reichenbach et J. Lefèvre avec P. Schreier et A. Ude, ténors : T. Adam, basse : S. Lorenz, baryton.

Ce film est une des plus puissantes synthèses qui aient été réalisées entre la musique et l'image.

22 h., Dramatique : les Acteurs de bonne foi, de Marivaux, mise en scène J.-L. Boutte, réal. F. Chatel, avec D. Rozan, A. Feydeau, R. Berry, G. Giroudon...

22 h. 50, Sports : Sélections (tennis à Monte-Carlo, patinage artistique).

23 h. 50, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Georges Brassens) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Une fille seule, d'après l'œuvre de R. Andry, adapt. M. André, réal. R. Lucot.

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Au service de Dieu).

Avec Mmes C. Baker (les Contemplatives), *A. Kaltnowska* (pour, le Signe de contradiction, *par le cardinal Wojtyla*), *E. Schmidt* (Quand Dieu appelle les femmes) : *l'abbé Pierre* (Emmaüs ou venger l'homme), *le Père L. Guissard* (Histoire d'une migration).

22 h. 45, Journal.

22 h. 55, Document : Le chemin de croix du pape à Rome.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : *Conseil national du patronat français* (C.N.P.F.) ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 — Le nouveau vendredi : Des enfants du divorce, par R. Delourme.

Patricia, Max, Andréa, trois « enfants du divorce » témoignent.

21 h. 30, Série : Par-devant notaire : Succession veuve Bernier, de J. Laviron.

23 h. 25, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., « la Dimension d'amour », avec C. Coccioli ; 21 h. 30, Black and blue ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : Rat-onnades.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ; 20 h., Des notes sur la guitare : aperçu de la guitare en Tchécoslovaquie ; 21 h. 20, *Cycles d'échanges franco-allemands* ; « Concerto pour violoncelle en la mineur » (Schumann) ; « Requiem pour soli, chœur et orchestre » (Schumann), par *l'Orchestre national de France*. Dir. G. Chmura, solistes : Yo-Yo Ma, violoncelle ; J. Norman, soprano ; G. Wenkel, alto ; H. Winkler, ténor ; S. Nimsgern, basse ; 23 h. 15, Ouvert la nuit : Janacek ; 1 h. 15, Douces musiques : « Tout à l'Est ».

SAMEDI 14 AVRIL

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, La vie en vert ; 12 h. 45, Jeune pratique ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 45, Toujours le samedi ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 40, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, *Variétés : Numéro un* (Marie-Paule Belle).

Avec Julien Clerc, Maxime Le Forestier, Françoise Hardy...

21 h. 35, Série : Les héritiers ; 22 h. 30, *Sports : Télé-foot 1*.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Tonnerre ; 12 h. 45, Samedi et demi ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Les jeux du stade ; 17 h. 5, Salle des fêtes ; 18 h., Fenêtre sur... la route du roi ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Georges Brassens) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Les héritiers : Silencio, de J.-P. Gallo.

Avec la musique extraite de « Silencio », de Carlos Gardel, le Pera, Pettorossi.

22 h. 15, Variétés.

23 h., Musique : « Gloria », de Vivaldi, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. R. Leppard, sol. Y. Hayashi et N. Denize, avec la chorale d'E. Brasseur.

23 h. 30, Journal.

CHAINE III : FR 3

12 h. 30, Magazine de la Mutualité sociale *agricole : Les pieds sur terre*.

18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Variétés : Kaléidoscope du cirque russe, de Renate Bahr.

Quelques-uns des plus grands talents du cirque russe : le jongleur Boris Anochin, le clown Yuri Marcheski, le dresseur d'ours, Edwina Podacherikowa, les clowns Abedaschon et d'autres.

21 h. 30, Documentaire : Juillet à Tahiti, réal. D. Costelle.

Les fêtes de juillet durent quinze jours à Tahiti, et, en dehors de l'étonnant défilé du 14 Juillet, on assiste aux courses de pirogues, de porteurs de fruits, à des danses et à l'élection de miss Tahiti.

21 h. 55, Journal.

22 h. 15, Cinéma : Autour de l'argent, de J. Dréville.

En avant-première du cycle sur le cinéma muet français qui commence le dimanche 15, à 22 h. 30 sur cette même chaîne, est présenté un court métrage de Jean Dréville, premier reportage filmé sur le tournage d'un grand film. Muet à l'origine, Autour de l'argent, *réalisé en 1928, a été récemment sonorisé et commenté par Jean Dréville. C'est cette version qui est diffusée sur FR 3.*

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Entretiens de carême : les miracles de Jésus, par *le pasteur P. Soullier* ; 19 h. 30, Pour mémoire : la France minérale (rediffusion) ;

20 h., « Au nom de la mère, du fils et de l'éternité », de L. Kobrinski ; 21 h. 55, Ad lib., par M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, *Concours international de guitare* ; 20 h. 30, Récital de piano Krystian Zimerman : « Mazurka, opus 6, n° 2 » ; « Mazurka, opus 41, n° 1 » ; « Mazurka, opus 63, n° 3 » ; « Scherzo en si bémol mineur, opus 31 » ; « Ballade en fa mineur, opus 52 » ; « Andante spianato et grande polonaise en mi bémol majeur, opus 22 » ; « Sonate en si mineur, opus 58 », de Chopin ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : A vos flûtes... Angleterre ; 23 h., Jazz vivant ; 0 h. 5, Concert de minuit.

DIMANCHE 15 AVRIL

CHAINE I : TF 1

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h., Bénédiction papale « urbi » et « orbi » et journal ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous *du dimanche* ; *15 h. 35*, Série : L'homme qui venait de l'Atlantide ; 16 h. 28, Sports première.

17 h. 50, FILM : NOUS IRONS A PARIS, de J. Boyer (1949), avec P. Lemaire, F. Arnoul, C. Duvaleix, H. Genès, M. Elloy, Pasquali, R. Ventura et son orchestre (N. Rediffusion.)

Une comédie plaisamment enlevée, avec chansons, attractions, l'entrain de l'orchestre Ray Ventura et des vedettes, « invités d'honneur ».

19 h. 25, Les animaux du monde ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : LA VIEILLE FILLE, de J.-P. Blanc (1971), avec A. Girardot, P. Noiret, M. Keller, J.-P. Darras, J.-P. Lonsdale, E. Scob. (Rediffusion.)

22 h., Concert donné par l'Orchestre national à l'opéra de Monte-Carlo.

Le Concerto n° 2 pour violon et orchestre, de J.-S. Bach (dir. Y. Menuhin) la Symphonie en ut, *de Bizet.*

23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

15 h., Feuilleton : Heidi ; 15 h. 50, Le cirque du monde ; 16 h. 50, Petit théâtre du dimanche : « le Passe-Temps » ; 17 h. 25, Monsieur Cinéma ; 18 h. 5, Le monde merveilleux de Walt Disney ; 18 h. 55, Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Opéra : « Lulu », d'A. Berg, direction musicale P. Boulez, mise en scène P. Chéreau, avec T. Stratas (Lulu), Y. Minton (Gr. Geschwitz), T. Blankenheim (Schigolch), F. Mazura (Dr Schön), K. Riegel (Alwa), réal. Y. Gérault, B. Sobel, retransmission simultanée sur France-Musique.

Le double intérêt d'un opéra superbe offert à des millions de spectateurs, et d'une réalisation parfaitement adaptée à la télévision.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images de l'Algérie ; 10 h. 30, Mosaïque : avec un reportage sur les travailleurs de la nuit à Saint-Etienne.

16 h. 40, Prélude à l'après-midi : Roméo et Juliette, de Berlioz ; 17 h. 35, Un comédien, Jean Carmet, lit Antoine Blondin ; 18 h. 30, L'invité de FR 3 : Les modes ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., La grande parade du jazz : *Illinois Jacket and his friends* interprete.

20 h. 30, Documentaire : L'Antarctique à la voile, de P. Van God, W. Farr et A. Saderman.

Tourné en 1975 et 1976, ce film raconte l'exploit réalisé par un couple, Patrick Van God et sa femme Wendy, qui ont gagné l'Antarctique avec un voilier. Une première sportive et un documentaire sur un continent peu connu.

21 h. 20, Journal.

21 h. 30, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Jean Grémillon, ou l'opéra intime.

22 h. 10, Ciné-regards : Panorama du film d'humour au Festival de Chamrousse.

22 h. 30, FILM (cinéma de minuit, cycle du *cinéma muet français*) : L'ARGENT, de M. L'Herbier (1928), avec P. Alcover, B. Helm, A. Abel, H. Victor, M. Glory, P. Juvenet, A. Artaud, J. Berry, Y. Guilbert, M. Pradot (muet, N.)

Première partie : Poussé au bord de la ruine par le banquier Gunderman, le financier Saccard organise, sur un coup de bluff, une énorme spéculation autour des brevets et du raid d'un aviateur dont il convoite la femme.

Adaptation modernisée du roman de Zola. Une étonnante écriture « moderne » dans le découpage et la mise en scène. Le chef-d'œuvre de Marcel L'Herbier. Un des très grands films du cinéma français.

FRANCE-CULTURE

20 h., Albatros : Stéphane Mallarmé ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : « A chaque porc, sa Saint-Martin » ; 23 h., Musique de chambre : Bartok, Ohana, Jolas, Wolf-Ferrari.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. Equivalences : Bach, Leguay ; 20 h. 30, Spectacle donné à l'Opéra de Paris et transmis en collaboration avec Antenne 2 : « Lulu » d'A. Berg, dir. musicale P. Boulez ; mise en scène P. Chéreau ; avec : T. Stratas (Lulu), Y. Minton (Gr. Geschwitz), *T. Blankenheim (Schigolch), F. Mazura (Dr Schön)*, K. Riegel (Alwa) ;

23 h. 30, Ouvert la nuit... nouveaux talents, premiers sillons ; 0 h. 5, Filiations.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69



emplois régionaux

MICHELIN

RECHERCHE

JEUNES CADRES COMMERCIAUX

(HEC, ESSEC, ESC...)

Qui désirent développer une carrière alliant l'action à la maîtrise de données techniques et économiques souvent complexes.

Après une période de formation de plusieurs mois leur permettant de s'intégrer progressivement à la **Force de vente**, ils se verront confier en France, puis à l'Etranger, **d'importantes responsabilités** nécessitant le goût de l'action, l'aptitude à comprendre et à animer les hommes.

Les dimensions du groupe (120000 personnes, 50 usines), le dynamisme qui lui a permis de se hisser au 2e rang mondial, son rayonnement international, offrent à des hommes de caractère la chance de s'exprimer pleinement dans une carrière à leur dimension.

Ecrire en joignant C.V. à MICHELIN
Service du Personnel - SP.33/9793 C
63040 CLERMONT-FERRAND CEDEX.



L'Organisation Mondiale de la Santé cherche à pourvoir un poste de

TRADUCTEUR-ÉDITEUR

dans son Bureau des Publications (Service de Législation sanitaire) à Genève. Les fonctions comprennent la recherche, dans les journaux officiels et collections de lois en différentes langues, de textes de législation sanitaire; la sélection, la traduction en français des textes pertinents ainsi que la rédaction de résumés; la préparation rédactionnelle des textes choisis pour publication.

Formation universitaire ou équivalente, de préférence en médecine, sciences, droit ou langues. Langue maternelle française ou une connaissance parfaite de la langue française indispensable, très bonne connaissance de l'anglais et lecture courante du plus grand nombre possibles d'autres langues. Expérience approfondie de la traduction et, si possible, de la rédaction, de préférence dans le domaine de la médecine, de la science ou du droit.

Les candidats intéressés possédant les qualifications requises sont priés d'adresser leur curriculum vitae à l'adresse suivante, au plus tard le 30 avril 1979, en mentionnant la référence VN/HLE P79/19 :

Organisation Mondiale de la Santé
Personnel
1211 Genève 27
Suisse.

Il ne sera répondu qu'aux demandes susceptibles d'être prises en considération.

Centre de rech. pharmaceutiques, 100 km Ouest Paris, recrute Pharmacien Biologiste expérimenté (ée). Ecr. SEP no 251, B.P. 72, 27002 EVREUX, qui tr.

représent. offre

Importante Société de meubles rustiques située en VENDEE recherche pour les départements suivants : 25, 27, 39, 52, 60, 77, 90, 93, 95

REPRESENTANT EXCLUSIF

Salaire fixe + commissions et remboursements frais de route. Prière d'envoyer C.V. et photo récente à H.A.P., no 933.024, B.P. 143, 85006 La Roche-sur-Yon

offres d'emploi

Sté Expert-Comptable recherche Collaborateur titulaire ou niveau D.E.C.S. si possible 1 ou 2 ans expér. Résid. région Meaux ou Lagny. Ecr. : Havas Meaux 77100, no 1399, qui tr.

Partic. garderait enfants dans villa close, prox. mer, Les Salins-d'Hyères 83410, juin, juillet, août, septembre, 1.500 F mens. Rens. : tél. : 373-06-48, de 9 h. 30 à 13 heures.

S.I.I. INTERIX
TECHNICIEN LABO
Niveau BAC TECHNIQUE
Essai freins et connaissances mécanique hydraulique.
94, rue de Maubeuge, PARIS-10e 526-96-51
131, av. Anatole-France, (92) LEVALLOIS - 757-53-09

ASSOCIATION recherche pour séjour 3e âge Mai/Juin
ANIMATEURS (TRICES)
604-91-78, P. 32/94 Mme Chartier

SOCIETE DE REGIE DE PUBLICITE spécialisée dans Presse Agricole recherche :
UN CHEF DE PUBLICITÉ
Des connaissances en agriculture seraient appréciées.
Adresser C.V. à PROSPECTA, 67, av. des Champs-Elysées, 75008 PARIS

La Comité Central d'Entreprise de la Société Générale recherche
UN DIRECTEUR
pour sa colonie de vacances de Montcabrier, du 16 août au 8 septembre.
Adresser les candidatures au C.C.E. de la Société Générale 18, rue Caumartin, 75009 Paris



emplois internationaux

DIAMANT
Cherchons
PERSONNES
- Diplômées « Graduate Gemologist GIA »,
- Avant expérience travail dans laboratoire de gémologie.

Ecrire avec C.V. et référ. sous le no 1/4191, à HAVAS, 3, Carnotstraat, 2000 Anvers Belgique, qui transmettra.

ANNONCES CLASSEES TÉLÉPHONEES
296-15-01

enseignem.

APPRENEZ l'ALLEMAND en ALLEMAGNE
Fremdsprachen-Institut MAWRIZKI
Cours intensifs même pendant les vacances
Prospectus sur demande :
MAWRIZKI
Wilhelm-Blum-Strasse 12/14
D-6900 Heidelberg

L'immobilier

locations ventes

ETRETAT

la mer, un parc, une petite résidence ..
LES BOSQUETS D'ETRETAT
appartements du studio au 3 pièces

VENTE OU LOCATION-VENTE

renseignements sur place tous les jours
rue Guy de Maupassant, Etretat. Tel. : (35) 27.10.37

constructions neuves

DANS LE CADRE PRIVILÉGIÉ DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE

A Dampierre, en bordure de l'Yvette, 8 maisons de *155 à 226 m2 habitables, dble garage sur terrain* privatif de 2 500 à 4 500 m2, à partir de 865 000 F.

Renseignements et visite sur place :
samedi et dim., de 14 à 18 h., ou sur rendez-vous.
Réalisation : CONSTRUCTION HORIZONTALE,
181, rue St-Charles, 75015 Paris - 558-08-51/901-23-02

appartem. vente

7e arrdt.

VERNEUIL
140 m2 de grenier à aménager, 5e étage, ascenseur - 535-86-37.

11e arrdt.

11e Imm. excellent standing *Double living + 3 chbres*, 112 m2, très belle cuisine, box. 520.000 F. - GIERI : 373-85-81.

12e arrdt.

5 P. 10e étage, imm. neuf, standing. 14 h - 19 h : 78, rue de WATTIGNIES

286, AV. DAUMESNIL
près place - Bel imm. ancien, 3 pièces, grande entrée, cuis., wc, s. bains, ch. centr., balcon, 285.000 F. Sur place : jeudi, vendredi, samedi, mardi.

13e arrdt.

RUE PHILIBERT-LUCOT
2 pièces, cuisine, wc.
Px : 132.000 F - Tél. : 642-63-93

17e arrdt.

St-Ferdinand, près Gde-Armée, propr. vd appt style 38m2, tt cft, ét. élevé, bel imm., asc., soleil. 574-02-53 soir, WE, 574-11-33 bur.

19e arrdt.

Me Crimée, 28, r. de l'Ourcq
Propriétaire vend dans bon imm. pierre, appts 2-4-6 pièces, 90.000 à 300.000 F. Soleil. Calme. *520-13-57. Sur place* : 13 h. à 15 h., samedi, dimanche, lundi.

Région parisienne

60 - Oise

CHANTILLY-GOUVIEUX
Lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 minutes Paris-Nord. INVESTISS. SUR ET SOLIDE petit immeuble à la Mansart, construction haute qualité, appartements de 1 à 6 pièces, quelques duplex, 4.500 F le m2 Piscine prévue et tennis sur le domaine. *PARC DES AIGLES*. TELEPH. : (4) 457-32-62.

Province

PORT-DEAUVILLE
3 Pièces, tout confort, loggia sud, vue Marina et mer, parking couvert. Prix : 310.000 F Téléphone, soir : (31) 88-48-57 ou (37) 22-61-69, heures bureau

PRÈS TROUVILLE
Prox. plage, imm. de caractère, 3 p., vue sur parc et rues commerçantes. Parking couvert, 310.000 F. Tél. : (31) 87-22-50.

ST-TROPEZ près PORT et PLAGE
Résidence av. jardin et gde piscine, 2 pces cft, 48 m2 + balc.-terrasse *34 m2*. Park. en s/sol. Prix 270.000 F. créd. 80 %. Voir gardien Résidence Les PATIOS face Hôtel de la Pinède

appartem. achat

Sté recherche appts même à rénover, secteurs 11e, 12e, 19e, 7e. Pour RV : Gieri au 373-85-81.

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e - 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

locations non meublées Offre

Paris

Beaubourg. Studio et dupl. neuf, tt cft ds imm. 17e restauré av. asc. 149, r. St-Martin, 11 à 19 h. tous les jours ou 878-41-65

locations non meublées Demande

Région parisienne

Pr. Stés européennes cherche : villas, pavillons, pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. - 283-57-02.

bureaux

Domicil. Artis. et Commerç., siege S.A.R.L., rédaction d'actes statuts. Informations juridiques, Secrét., Tél., Télex, Bur. - A partir de 100 F par mois. PARIS 10e, 11, 15e, 17e. *355-70-80 - 229-18-04.*

fonds de commerce

A COIGNIÈRES
Emplacement premier choix à vendre ou à louer, fonds tous commerces avec construction. - Ecr. à 4.241 L.T.P., 31, bd Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS cédex 02, qui transmettra.

hôtels-partic.

HAMEAU BOILEAU PARIS 16e
Propriétaire terrain planté orienté plein sud
Superficie 1.562 m2
Constructible pour 2 hôtels particuliers et parkings ensous-sol
Recherche partenaire intéressé par un *des hôtels particuliers*
Réalisation à prix coûtant soit environ 10.000 F le m2
S'adresser AUBERTON
13, rue Duvivier, 75007 Paris
Tél. 551-73-64, en semaine, et pendant le week-end : *(94) 56-05-01 Villa*
La Capitana à Gassin (Var)

terrains

LOIRET - 15 km Sud Montargis, part. vd terrain à bâtir 1.833 m2. Façade 24 m. Prix : 24 F le M2. Tél. : 946-52-77, après 18 heures

viagers

Société spécialiste Viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie 266-19-00
Prix, indexation et garanties
Etude gratuite, discrète

fermettes

SUR 4.800 M2
FERMETTE de pays indép., longue et basse, bonne situation, gros-œuvre, parfait état, 5 P., cuis., E., El., SITUATION exceptionnelle. Prix 250.000 F.
IMMOBILIERE DU PONT
6, quai Couesnon
02400 CHATEAU-THIERRY.
Tél. (16) 23-83-06-67.

villas

COYE-LA-FORET (60)
20 min. Paris Nord, part. vd ds site boisé villa, séj. triple, chem. 6 chb., 2 bs, cuis. éq., cellier, gar. dble, s/jd. pays. et ss-bois, 680.000 F. Tél. (4) 458-65-92.

Particulier vd à Saint-Pair (50) terrain 650 m2, 200 m. de la mer, vue sur port Granville, permis construire, villa 100 m2 + combles aménageables, villa + terrain - 350.000 F. Tél. : 959-78-56 H.B.

RECEVEZ VOS AMIS
devant la cheminée de ce beau séjour de 45 m2 ouvrant sur un jdin clos de hautes haies. Très belle maison de 217 m2, 8 pces. Au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, cuisine, 2 chbres, bs, cellier, garage. - A l'étage : 4 chambres, 2 bains.
GIF-SUR-YVETTE - 700.000 F.

VERRIERES-LE-BUISSON, près LAC, dans quartier calme et *résidentiel, villa classique en* meulière. Séjour, 4 chambres, cheminées, caves, garage indépendant, jardin clos, 700.000 F.

CPH IMMOBILIER
Agence de Chevry 2
Tél. 012.12.12

83 Côte varoise. Carqueiranne, entre Toulon et Hyères, mas ré*cent, situation except., quartier* résidentiel, grand confort, 240m2 habitables, beau terrain 1.560m2, vue impren. mer et campagne. Prix justifié 1.500.000 F à déb. Ecr. HAVAS HYERES 30.752

CHANTILLY-GOUVIEUX
Lisière forêt, proche golf et chevaux, 28 mn Paris-Nord
RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE
Maison à la française, architecture élégante, choix de modèles, *grands terrains*, de 520 000 F à 760.000 F.
Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC des AIGLES, Téléphone : (4) 457-32-62

ESPAGNE
RÉGION CASTELLON
Dans magnifique pinède bord Méditerranée, SUPERBE
VILLA NEUVE
av. son terrain, séj., cheminée, cuisine équipée, 2 chbres, salle de bains mosaïque. A partir de
105.000 F
Crédit personnalisé possible
AVIS 68, boul. de Sébastopol, Paris 3e - 274-24-45

pavillons

CHATOU, 15 min. R.E.R., anc. corps de ferme à rénover, 9 P., 164,5 m2 en 2 niv. sur 500 m2 terrain, arbres fruitiers, petit potager, pelouse, expos. sud, tél. Px 465.000 F - Tél. : 071-13-18.

propriétés

Domaine de LYS-CHANTILLY dans la forêt, belle demeure type nordique. Px : 1.250.000 F. Vis. les 14, 15 et 16, de 14-18 h. no 41 de la 5e AVENUE, - Pasteur. S/pl. : (16-4) 421-42-25.

NORMANDIE
120 km de Paris, près Beaumont-le-Roger, maison de caractère, nombr. colombages, 5 chbres, *2 s. de bs, cuis., dble livg*, cheminée, 6.000 m2 terrain divisible. - Prix à débattre. Le soir : 266-00-08

TOURAINE
Très beau moulin PARFAIT ETAT, parc amenagé 2.500 m2, Prix 1.110.000 F. TEL. : (16) 47-52-58-87.

60 km de Saint-Tropez - Splendide propriété très originale : 1.000.000 F - T. : (94) 70-64-47.

(60) GREZ - *Maison de campag. de caract.* 100 km Paris Basse-*Normandie, proxim.* BEAUVAIS. Rez-chauss. : salle séj. 85 m2, *poutres apparentes, gde cheminée pierre* + cuisine, 4 chbres, *2 s. d'eau, wc, tél. 1er ét. : 5* chbres desservies par long couloir, *poutres apparentes*, chff. central. Sur terrain de 5.000 m2 avec arbres fruitiers + dépend. S'adr. : Me Claude DE VIDEL, (60) Froissy - T. (16-4) 488-70-22

130 KM PARIS (EURE)
REGION BEAUMONT-LE-ROGER
TRES BELLES
4 PROPRIÉTÉS
LUXE ET GRAND CONFORT.
Prix : 600.000 F à 2.500.000 F.
Renseignements :
M. BOUTEL
Tél. 16 (32) 44-20-12

maisons de campagne

Vds maison cévenole, intérieur soigné, bon état, indépendante, cheminée, mezzanine, jdin, vue, près ST-PONS. Prix 180.000 F. Tél. (67) 57-83-48.

LOZÈRE
Ski de fond, pêche, champignons GDE FERME TYPIQ. EN « L » avec belle cour intérieure, très belles pierre de pays, indépendante, habitable, grandes dépendances, avec 2.400 m2 environ de terrain (possibilité d'achat de terrain supplémentaire). Prix : 250.000 F. Crédit possible 80 %. CATRY, tél. H. R. pour R.-vs au 16 (71) 08-33-27.

A vendre, dans l'Yonne, 100 km. de Paris, belle maison de campagne, chauffage par accumulateurs, granges, dépendances, tr. belle cave, jardin 250 m2. Prix : 190 000 F. Téléphone : 011-84-74.

l'agenda du Monde

Artisans

ENTREPRISE de CHAUFFAGE mazout, gaz, sérieuses références, effectue rapidement installations, assure montage, dépannage, entretien région parisienne (spécialiste Oil-o-Matic) et brûleurs toutes marques. Devis gratuits. Treccani, 5, avenue Louise-Eugénie, 95120 Ermont. - Téléphone : 959-20-50 et 416-26-63.

Pour tous travaux d'imprimerie OFFSET - TYPO TRAVAIL SOIGNE DELAIS RAPIDES Téléphone : 780-58-18.

CUISINE
STANDARD ET SUR MESURE
ARTISAN ÉBÉNISTE
M. HERAIL : 680-77-37.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Cours

Cours toutes matières, tous niveaux, par diplômés grandes écoles. — *IEPC. Tél. 224-17-95.*

APPRENDRE L'AMÉRICAIN
A
L'AMERICAN CENTER
261, bd Raspail, 75014 PARIS, Téléphone : 633-67-28.

Cours de conversation, le soir. Inscriptions immédiates. Début : 23 avril. Cours privés. Sessions intensives. Cours de préparation au TOEFL. Cours pour lycéens.

Matériaux anciens

POUR RESTAURATION
maison ancienne et château vends vieilles poutres, chêne et pitchpin, toutes dimensions, toutes sections.
Tél. : (49) 63-71-25, de 8 à 9 h.

Photo

Jeune photographe professionnel se met à votre disposition pour vos photos d'enfants, objets d'art. Tél. studio 273-33-08.

Matériel de bureau

Nouveau les Fixo-Tip : tapis antidérapant pour notation téléphonique ou rédactionnelle. Documentat. sur dem. à Planax PX, B.P. 501. 75066 Paris Cédex 02.

Moquette

SUPER SOLDES
30 A 60 %
moquette synthétique et laine, stock 30.000 m2. Téléphone : 757-19-19.

Philosophie

LE CENTRE GURDJIEFF OUSPENSKY est ouvert. Téléphone : 416-14-85.

Stages

Prochain stage de plomberie du 30 avril-18 mai. Renseignements et inscriptions APMA : 883-17-82.

Stage musical voc., 5 au 25 août pr enfts instrumentistes 8-12 a. Région Nantes. - Tél. 296-34-36.

Psychologie

BILANS - ORIENTATION D'ENFANTS (problèmes scolaires et autres) REORIENTATION PROFESSIONNELLE soutien, conseils, par psychologue diplômée d'État. - 281-13-44.

Tapis

Cause départ étranger, collectionneur vend tapis persans anciens, tout laine. Téléphone : 955-16-85.

Rencontres

faire se rencontrer
aider à se connaître - laisser se choisir

Entre gens du monde, on se cotoie, on se parle... et l'on s'ignore.

A. RUCKEBUSCH
Expert en Sociologie

a l'art de provoquer la croisée des chemins de ces hommes et de ces femmes brillants dans leur profession et isolés dans leur vie personnelle.

Sur rendez-vous
Présentations personnalisées
5, rue du Cirque - 75008 PARIS
Tél. : 720.82.78 / 720.82.97
4 et 6, rue Jean-Bart 59000 LILLE
Tél. : 54.66.71/54.77.42



VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

A LOUER
30-GARD juill. 4000, août 5000, Grande Villa à ST-SIFFRET. 4 km UZES, 3 chbres à couch., 2 w.-c., 2 sall. de bns, très gd séj., salle à manger, 2 terrass., tt conft, mach. à lav. linge et vaisselle, frigo, 4.000m2 de garrigue. Ecr. : FRAMENT, SAINT-SIFFRET, 30700 UZES.

Part. vd 4 sem. multipropr., à inter-résid., à Tignes, sépar. ou groupé, 4e sem. mars et 3 prem. sem avril. — Tél. : 973-33-85.

A louer, conv. à 4 pers., maison av. gde terrasse, ds domaine de Maure-vieil, prox. Cannes, piscine, tennis, juillet, 4.000 ; août, 5.000 F. Téléphone (77) 23-80-44.

A louer, Vosges, prox. Alsace : mai, juin, juillet, sept., appt, tt confort. Téléphone 16-96 33-18-58.

Gîte rural, conft, chff. électr., 2 chambres, séj., jard., location semaine, lib. mai, sept., octob. Rémy Lacroix (Laverdes-Vegennes), 19120 Beaulieu-sous-Dordogne - *Téléphone : (55) 91-18-98.*

Loue mobil., 2 pers., 1 ch., cuis., bs, wc, juill. ou août. Ecr. Van Wilk, 81 bis, 67140 Le Hohwald.

MEDITERRANEE ORIENTALE
vous rêvez de vraies vacances sur un vrai yacht ketch 17 m., suréquipé, très grand confort, ski nautique, planche à voile, repas, boisson et superflu compris. P. Desvignes, 2, allée des Cèdres. — 92410 Ville-d'Avray. H.I.N.A., Sté de crois. rég. loi du 1-7-1901.

07520 LALOUVESC
hôtel Le Monarque**, découvrir l'Ardèche verte. Possib. forfait 1 sem. /53 à 1.000 F, promenades et veillées compr. (bns, wc).

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

demandes d'emploi

Homme 31 ans. Technicien pièces détachées, dans chariot élévateur ou tracteur agricole, service après-vente, cherche place, déplacement étranger court ou long terme.
Ecr. : M. FRANÇOIS, 146, rue du Château, 92100 BOULOGNE

Tous vos plans 2 cm par m Chalet, pavillon, villa, résid., copropriété, lotissement. GNM, dessinateur (16-1) 015-51-12.

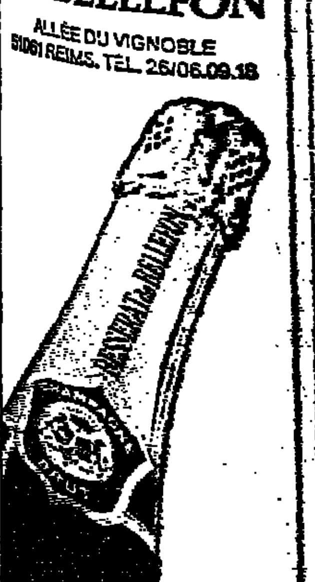
CADRE, 37 ans, libre de suite, *connaiss. compo, impress. typo-offset, façon., photo-trait*, maq., exécution, montage et copie, ch poste à resp. imprimerie labeur Paris Est et banl. Est. Polge J., 14, rue des Amandiers, 93460 Gournay-s/Marne. Tél. 303-55-06

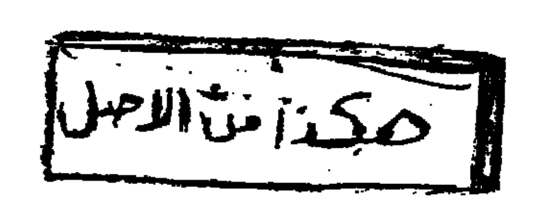
automobiles

vente

8 à 11 C.V.

Part. vend 504 GLD, 9 mois, 15.000 km, beige métall. Ecrire : P. MANIGUET 45, av. d'Helvetie, 25200 MONTBELIARD





PRESSE

PRÉVUE POUR LE 17 AVRIL

La reparution du « Times » sera probablement retardée

De notre correspondant

Londres. — A moins d'un improbable changement d'attitude de la part du Syndicat des ouvriers de la composition (N.G.A.), le « Times » ne reparaîtra pas à la date initialement prévue du mardi 17 avril. Les négociations achoppent toujours sur le problème fondamental de l'introduction de la nouvelle technologie.

La direction avait accepté que les membres du N.G.A. aient *l'exclusivité de l'emploi des ordinateurs* ; mais le syndicat s'était engagé à revoir la question dans quelques années. Apparemment, la direction insiste pour que ce délai soit précisé, et que le principe d'utilisation partielle des ordinateurs par les journalistes et le personnel administratif des petites annonces soit reconnu par le syndicat.

Aucun accord n'ayant pu être obtenu au cours de la dernière réunion, la direction a annoncé jeudi 12 avril qu'elle était prête à accepter l'arbitrage des services de conciliation du ministère du travail. Mais le N.G.A. ainsi que les syndicats représentant d'autres catégories du personnel restent réservés à l'égard du service de conciliation, qu'ils soupçonnent de vouloir appuyer la thèse patronale.

Néanmoins, on conserve l'espoir de voir aboutir ces négociations, qui n'ont pas été officiellement rompues et qui, sur d'autres points, sont fortement avancées. La reparution du *Times* et de ses suppléments littéraire et éducatif, ainsi que du *Sunday Times*, serait ainsi retardée de quelques jours ou de quelques semaines. Telle est, du moins, l'interprétation optimiste des milieux de la presse, interprétation qui n'est pas acceptée par tous. Si l'impasse se prolongeait, le groupe Times devrait licencier de nouveau le personnel qu'il avait réembauché, à l'exclusion des journalistes et des catégories d'employés ayant signé un accord les assurant de garder leur emploi pour une durée indéterminée.

En attendant, la direction a ajourné la grande campagne de publicité (placards dans la presse et annonces sur les ondes de diverses radios locales) qui devait accompagner la reparution des publications. Les pertes du groupe Times depuis la suspension du 30 novembre 1978 sont évaluées à *12 millions de livres* (1). Contrairement à certaines rumeurs, les représentants de lord Thomson, patron d'un consortium d'affaires pétrolières, d'organisations de *tourisme et de diverses publications*, ont démenti qu'il envisageait de vendre les titres du groupe Times, représentant en fait une faible partie de ses intérêts.

HENRI PIERRE.

(1) Soit environ 109 millions de francs.

CARNET

Réceptions

— *A l'occasion du lancement dans* l'espace du premier cosmonaute bulgare, l'ambassadeur à Paris, M. Constantin Athanassov, a donné une réception le jeudi 12 avril.

Naissances

— Nicole et Bernard JAVAULT, Cédric et Cyrille ont la joie d'annoncer la naissance de

Aurélie,

le 11 avril 1979.
38, avenue Galilée,
94100 Saint-Maur.

— *M. et Mme Edouard Secretan* ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Cécile,

le 12 février, chez M. et Mme Etienne de LARCLAUSE,
et de leur petit-fils,

Antoine,

le 20 mars, chez M. et Mme Philippe SECRETAN.

— M. Maurice POUZOULET et Mme, née Danièle Pleimpont, ont la joie d'annoncer la naissance de

Anne-Laure,

le 7 avril 1979, à Paris.
3-9, rue Xaintrailles, 75013 Paris.

Décès

— Mme Fabienne Baumont, son épouse, et sa fille Sophie,
M. et Mme Gérard Baumont, ses parents,
Mme le docteur Joële Baumont-Gabison, sa sœur, et le docteur Paul Gabison, son beau-frère,
M. Stéphane Baumont, son frère, et Mlle Dominique de Masquard de Laval, sa fiancée,
M. et Mme Denis Baumont, son frère et sa belle-sœur,
Et toute sa famille,
ont *l'immense douleur de faire* part du décès tragique de

Richard BAUMONT,

instituteur en Haute-Savoie,
alpiniste auteur de neuf premières dans le massif du Mont-Blanc,
ancien chasseur alpin du 7e B.C.A.,
mort en montagne à la Dent du géant, le 8 avril 1979, dans sa vingt-neuvième année.

Il repose au cimetière de Chamonix, dans le carré des alpinistes.
Groupe scolaire J.-Balmat-les-Pèlerins, 74400 Chamonix.
97, rue de Courcelles, 75017 Paris.

— L'Amicale des anciens volontaires français en Espagne républicaine fait part du décès de

M. Boris GUIMPEL,

architecte,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
rosette de la Résistance,
lieutenant-colonel,
membre de l'état-major national des Forces françaises de l'intérieur,
chef d'état-major de la 45e division de l'armée républicaine espagnole,
survenu le 10 avril 1979, à l'âge de soixante-huit ans, en son domicile, 17, rue d'Ormesson, 93800 Epinay-sur-Seine.

Les obsèques ont lieu le vendredi 13 avril, à 14 h. 45 précises au cimetière du Père-Lachaise, entrée place Gambetta.

— *La Fédération nationale des* déportés et internés résistants et patriotes (F.N.D.I.R.P.),
L'Amicale de Ravensbruck,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de leur présidente,

Me Renée MIRANDE-LAVAL,

avocat honoraire,
déportée de la Résistance,
survenu le 10 avril à Paris.

Les obsèques auront lieu le mercredi 18 avril, à 15 h. 15, au cimetière du Père-Lachaise (entrée rue des Rondeaux, place Gambetta).

On se réunira dans la cour du bâtiment du crématoire.

[Née en 1908 à Paris, Me Renée Mirande-Laval participe à la Résistance (Front national des juristes). Elle assure la défense de nombreux patriotes tombés aux mains des hitlériens et de leurs complices. Arrêtée le 9 mars 1943, emprisonnée à la prison de Fresnes, puis déportée à Ravensbruck et à Mauthausen, elle fut libérée le 22 avril 1945. *Elle était présidente* de la F.N.D.I.R.P., de l'Amicale française et du Comité internationaux de Ravensbruck. Elle était *décorée de la médaille de la Résistance.*]

Nous apprenons le décès, à Paris, de

Bernard SALMON,

maire de la commune libre de Montmartre.

[*Né en 1915, fonctionnaire à la S.N.C.F.*, Bernard Salmon fut en 1975 élu quatrième maire de la commune libre de *Montmartre. Poète, écrivain* — son livre le plus connu est consacré à Jean-Baptiste Clément, l'auteur du « Temps des cerises », — *il fut l'animateur jovial et* dévoué des fêtes organisées sur la Butte.]

Anniversaires

— A l'occasion du trente-sixième anniversaire du soulèvement du *ghetto de Varsovie, une manifestation* du souvenir est organisée le dimanche 22 avril, à 15 heures, au *Palais des arts*, 325, rue Saint-Martin (75003). La chorale populaire juive de Paris et les comédiens du spectacle « *le Chant profond juif* » participeront à cette commémoration. Les billets sont à retirer 14, rue de Paradis (75010). Tél. : 770-62-16.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 13-04-79 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 14-IV-79 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas — dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 13 avril à 0 heure et le samedi 14 avril à 24 heures.

Une perturbation venant de l'Atlantique atteindra l'Europe occidentale. *Son déplacement vers l'est* sera toutefois plus rapide dans sa partie méridionale, à travers l'Espagne et la Méditerranée, que dans sa partie septentrionale, à travers les îles Britanniques. L'aggravation qu'elle apportera sur la France sera ainsi plus tardive sur le nord-est du pays. Samedi 14 avril, un temps très nuageux avec des pluies éparses ou des averses parfois orageuses concernera dès le matin les régions s'étendant de la Manche occidentale aux Pyrénées, ainsi que les *Cévennes et le Bas-Languedoc*. Cette aggravation, progressant ensuite à travers le Bassin parisien, le Massif-Central et les régions méditerranéennes, épargnera encore en fin de journée nos régions du Nord, du Nord-Est et de l'Est, où des périodes ensoleillées demeureront assez belles. Des précipitations abondantes sont à craindre sur l'Aquitaine, les Pyrénées et le sud du Massif-Central, puis sur le Midi méditerranéen. Les vents, qui souffleront du sud ou du sud-est, deviendront modérés ou assez *forts en général*, localement forts de la Corse à la Provence. Les températures seront en légère baisse.

Vendredi 13 avril, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 015,7 millibars, soit 761,8 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 avril ; le second, le minimum de la nuit du 12 au 13) : Ajaccio, 17 et 5 degrés ; Biarritz, 20 et 8 ; Bordeaux, 19 et 8 ; *Brest, 12 et 10 ; Caen, 15 et 8 ; Cherbourg*, 13 et 8 ; Clermont-Ferrand, 19 et 3 ; Dijon, 17 et 5 ; Grenoble, *20 et 3 ; Lille, 17 et 7 ; Lyon, 17 et 3* ; Marseille, 19 et 5 ; Nancy, 17 et 2 ; Nantes, 15 et 7 ; Nice, 16 et 10 ; Paris-Le Bourget, 18 et 5 ; Pau, 20 et 5 ; Perpignan, 18 et 4 ; Rennes, 15 et 8 ; Strasbourg, 16 et 2 ; Tours, 17 et 6 ; Toulouse, 20 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 25 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 13 degrés ; Amsterdam, 16 et 7 ; Athènes, 17 et 11 ; Berlin, 18 et 9 ; Bonn, 18 et 4 ; Bruxelles, 8 ; îles Canaries, 21 et 14 ; Copenhague, 11 et 7 ; Genève, 15 et 1 ; Lisbonne, 16 et 11 ; Londres, 13 et 8 ; Madrid, 15 et 6 ; Moscou, 5 et —2 ; New-York, 17 et 7 ; Palma-de-Majorque, 20 et 3 ; Rome, 15 et 7 ; Stockholm, 17 et 3.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 13 avril 1979 :

DES DECRETS

- Portant application des articles L. 531-3 et R. 531-1 du code de l'organisation judiciaire relatifs aux juridictions des mineurs ;
- Complétant le code de la construction et de l'habitation.

DES ARRETES

- *Modifiant des précédents* arrêtés relatifs à la durée de carrière et aux échelles de rémunération des sapeurs-pompiers professionnels.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 358

HORIZONTALEMENT

I. Qualifie un fourgon où l'on met tout ce qui est emballé ; Lieu de travail pour les garçons. — II. Le passage de la pierre taillée à la pierre polie ; Est noir quand il vient des champs. — III. N'est jamais instruit quand il est parfait ; Très utile *pour avoir* une bonne position. — IV. Répété plusieurs fois quand il y a des éclats ; *Pronom* ; Peut se rincer sur la plage ; Fait un bon sujet. — V. Doivent s'attraper à la main ; Beaux draps. — VI. Donnons un nom ; Note ; Peut s'enfoncer dans les côtes. — VII. Deuxième d'une série ; Utile pour avoir un échantillon. — VIII. Nom qu'on donne à des chaînes ; Durée de silence ; Circule en Bulgarie. — IX. *D'un* auxiliaire ; Gros tas ; Avalé comme de la blanquette ; Reste vert. — X. Circulait en Espagne ; Début d'empoisonnement ; Quand on arrive au bout, il faut faire le point. — XI. Ce qu'il y a à côté de l'entrée. — XII. Cité aux Pays-Bas ; S'en va parfois de la poitrine ; Qui s'est donc fait pincer. — XIII. Des endroits très froids ; Peut s'opposer à la masse. — XIV. Difficiles à avaler ; Les légumes n'en font pas partie. — XV. Utile pour faire un projet ; Cri qui permet d'obtenir un autre morceau ; Peut gémir quand la caisse est pleine.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

I II III IV V VI VII VIII IX X XI XII XIII XIV XV

VERTICALEMENT

1. Garde toujours quelque chose pour lui ; Bon quand il n'y a rien de cassé. — 2. Donna de bonnes cartes ; *Pas acquittée* ; C'est parfois un comble. — 3. Peut être martiale ; Nom qu'on peut donner à un petit tour. — 4. Est toujours prise à la source ; Donné par le chef ; Moitié d'enfant. — 5. Son nom évoque de belles perspectives ; Possessif ; Ont généralement plusieurs coins. — 6. Mesure en Chine ; Les meilleurs sont gardés pour la fin. — 7. Roi de Juda ; Peut tout emporter ; Grecque. — 8. Certain Darios y fut vaincu ; Véhicule ; Vert pour flamber. — 9. Quand elle se dilate, il y a des éclats ; Très suffisant ; Peut avoir beaucoup de panache. — 10. Donne plus d'éclat à la rose ; N'a pas un beau profil quand elle est plate. — 11. Evoque un grand *souffle* ; Nom qu'on donne à celui qui vient d'arriver dans le quartier ; Circulaient à Rome. — 12. Brillait sur le Nil ; Pronom ; Peuvent être fêtés quand on a *de la* galette. — 13. On déménage quand elle est au plafond ; Bon quand on adhère ; Tête de liste. — 14. Nom qu'on peut donner à toutes les inventions ; S'achète rarement à la pièce ; Se jette dans l'Oubangui. — 15. Pourri quand il y a trop d'eau ; Est bon à conserver ; Utilisés pour un croisement ; Roulé.

Solution du problème n° 2 357

Horizontalement

I. Revanche. — II. Eloi ; Ta. — III. Numéroter. — IV. Oui. — V. Acquittés. — VI. Ur ; Orne. — VII. Nues ; Nets. — VIII. Es ; Il. — IX. Soudure. — X. Et. Ier. — XI. Osés ; Sûre.

Verticalement

1. Rengaines. — 2. Elu ; Usons. — 3. Vomique. — 4. Aïe ; Usuidés. — 5. Roi ; Lut. — 6. Crofton ; Ras. — 7. Titre ; Elu. — 8. Eté ; Ente ; Er. — 9. Arasés ; Pré.

GUY BROUTY.



TIRAGE N° 15
DU 11 AVRIL 1979

2 — 7 — 12 — 28 — 34 — 48

NUMERO COMPLEMENTAIRE 35

	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	1 211 453,50 F
5 BONS NUMEROS + numéro complémentaire	139 783,10 F
5 BONS NUMEROS	3 773,90 F
4 BONS NUMEROS	81,80 F
3 BONS NUMEROS	7,50 F

PROCHAIN TIRAGE LE 19 AVRIL 1979

VALIDATION JUSQU'AU 18 AVRIL 1979 APRES-MIDI

Visites, conférences

SAMEDI 14 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Legregois : « Le château de Vaux-le-Vicomte ».

15 h., vestibule, 47, rue des Ecoles, Mme Oswald : « Chapelle, amphis et salons du rectorat de la Sorbonne ».

15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Puchal : « Hôtel de Sully ».

15 h., entrée du château, bus 158 A depuis la Défense, Mme Zujovic : « La Malmaison ».

15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, train par gare Saint-Lazare, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h., 2, rue de Sévigné, M. Teurnier : « Ruelles et caves inconnues du vieux Marais, l'abbaye Maubuisson ».

15 h., 23 quai d'Anjou, Mme Ferrand : « Promenade dans l'île Saint-Louis ».

15 h., 63, rue de Monceau, M. Boulo : « L'ancienne France évoquée au musée Camondo ».

15 h., 23, rue Pavée, M. de la Roche : « Hôtels Sévigné, Lamoignon, de Marle, de Châtillon ».

15 h. 15, rue Visconti, Mme Barbier : « De la rue Visconti au palais de la reine Margot ».

15 h., métro Saint-Paul, M. C. Guasca : « Les hôtels célèbres du Marais ».

18 h., métro Saint-Paul, M. C. Guasca : « Les hôtels célèbres du Marais ».

CONFERENCES, 16 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Le plein épanouissement de la vie » (Méditation transcendantale).

DIMANCHE 15 AVRIL

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 8 h., place de la Concorde, côté grille des Tuileries, Mme Oswald : « En Normandie, le château de Carrouges et la cathédrale de Sées ».

15 h., 6, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « L'hôtel des ducs de Sully ».

15 h., métro Abbesses, Mme Zujovic : « Montmartre ».

15 h. 30, entrée hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h. 15, Mme Barbier : « Coins ignorés du village de Saint-Germain-des-Prés et leur histoire ».

15 h., 3, rue Mahler, M. Teunier : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers, le couvent des Blancs-Manteaux ».

15 h., 24, quai de Conti, Mme Ferrand : « Le collège des Quatre-Nations et l'Académie française ».

15 h., 93, rue de Rivoli, M. de la Roche : « Les fastueux salons du ministère des finances et l'histoire des Tuileries », places limitées.

15 h. 30, métro Lamarck-Caulaincourt, Mme Camus : « Vieux village de Montmartre ».

équipement

CONSTRUCTION NAVALE

La relance du groupe Terrin

Une partie des activités seront abandonnées

De notre correspondant régional

Marseille. — Les Ateliers et Chantiers du Havre (A.C.H.) et le groupe AMREP (1) *ont* annoncé le jeudi 12 avril, dans un communiqué commun, qu'un accord avait été signé entre les deux sociétés pour la relance de l'activité de réparation navale du groupe Terrin à Marseille.

Cet accord prévoit une prise de *participation* AMREP *dans* le capital de la société que les A.C.H. se proposent de créer. De son côté, l'AMREP a précisé qu'il avait levé l'option qu'il détenait sur six des treize sociétés du groupe Terrin en vue d'une exploitation directe, sauf *pour les Ateliers marseillais* et l'une de ses sociétés, la Société des ateliers de la Méditerranée (SAM) qui seront probablement fermées à la fin du mois. Cette fermeture entraînerait environ *cent cinquante* licenciements.

Le syndicat C.G.T. de la SAM a vivement protesté dans un communiqué contre ce qu'il appelle *« un plan de liquidation »*. De leur côté, les communistes de l'entreprise estiment eux aussi qu'il s'agit d' *« une casse programmée par petites doses »*. *« Ensemble*, ajoutent-ils, *les A.C.M. et l'AMREP continuent d'appliquer les plans de Bruxelles (réduction de 50 % des effectifs de la navale) avec l'aide financière du gouvernement. »*

Les communistes, comme la C.G.T., soulignent que la société nouvelle des Ateliers de la Méditerranée, qui exploitaient notamment jusqu'ici la SAM et deux autres sociétés, *« avait des commandes en perspective pour l'industrie nucléaire »*.

Il apparaît, de fait, que cette *relance* des anciennes sociétés de Terrin se fera timidement et unique*ment* pour les activités les plus *ren*tables. Les « branches mortes » seront impitoyablement coupées.

G. P.

(1) L'AMREP résulte de la fusion, en 1970, de la Société nationale de matériel pour la recherche et l'exploitation pétrolière (S.N.M.A.R.E.P.) et de la société André Miller Corporation (AMCO).

La commande de quatre navires polonais en France

Apres discussions pour la fourniture des équipements

Un accord de principe a, on le sait, été passé le 25 janvier dernier pour la construction par les chantiers français de quatre navires rouliers de 23 000 tonnes destinés aux lignes polonaises. Le gouvernement français a, pour permettre d'emporter le marché, accordé une subvention de l'ordre de 400 millions de francs.

Le ministre des transports, répondant à une question écrite de M. Joseph-Henri Maujoüan du Gasset, député U.D.F. de Loire-Atlantique, indique qu'il reste maintenant aux négociateurs polonais et français (chantiers navals, *fabricants de conteneurs* et de groupes frigorifiques) à préciser le contenu de l'accord.

« Le gouvernement français, explique le ministre, *a notamment obtenu que les groupes frigorifiques destinés à équiper les conteneurs réfrigérés soient fournis par un industriel français et non par des sociétés américaines comme le demandait la partie polonaise. Pour ce qui concerne la part d'équipements polonais destinés à équiper les navires, il convient de préciser qu'il s'agit là d'une exigence de la partie polonaise qui en faisait une question de principe pour la passation de la commande en France, et qui a pu être ramenée de 20 % initialement à 15 %. Il est prévu enfin que les chantiers polonais commanderont des matériels français en proportion comparable sur les navires qu'ils pourraient être amenés à construire pour certains armateurs français. »*

URBANISME

POINT DE VUE — L'État peut donner l'exemple de la bonne architecture

par BERNARD TRICOT (*)

De ce qui a été construit et de ce qui se construit encore, l'Etat est pour une large part le promoteur, que ce soit directement ou par la voie des modèles recommandés ou imposés, des normes et des conditions relatives aux subventions, des délégations de maîtrise d'ouvrage consenties par les communes à *l'administration.* Dès lors qu'il entend contribuer à créer les conditions d'une « nouvelle architecture française », comme l'a souhaité le président de la République au colloque de l'UNESCO, le 20 octobre 1977, c'est d'abord sur la qualité des constructions publiques, et en premier lieu de celles dont il est immédiatement responsable, qu'il doit agir. Cette obligation est d'autant plus impérieuse pour lui que ce qu'il accomplit a vertu *d'exemple, et qu'un* édifice public est non seulement la chose de tout le monde, mais aussi plus qu'une chose : la *manifestation* d'une activité collective et une expression de l'esprit public. Rendre aux collectivités locales ce qui doit relever d'elles, améliorer la formation des architectes à l'école, puis, au cours de leurs premières années d'activité, valoriser le rôle des entreprises et celui de leur main-d'œuvre, susciter l'intérêt de l'opinion et, notamment, des jeunes pour la façon dont sont conçus et réalisés écoles, universités, centres culturels, etc., tout cela est bon et nécessaire, mais ce n'est pas, s'agissant des constructions de l'Etat, le cœur du problème.

Le cœur du problème, il est dans l'Etat lui-même, en tant que maître d'ouvrage.

Quel beau titre que celui-ci ! La réalité administrative, hélas ! y répond d'une façon ambiguë. L'ouvrage est d'ordinaire à l'image de son maître, c'est-à-dire, pour ce qui est de l'Etat, impersonnel. Il n'en va guère autrement que lorsque, par exception, un gouvernant ou un grand commis a le goût, le pouvoir, les moyens et le temps de prendre lui-même une construction en main. Le monde bureaucratique sécrète son architecture, comme lui teintée de grisaille.

Que faire ? D'abord, agir en sorte que la maîtrise d'ouvrage publique existe vraiment. La réponse juridique — elle existe toujours nécessairement — ne vaut guère. Ce qu'il faut, ce ne sont pas des fictions à base de personnes morales, mais des réalités bien vivantes, des esprits et des volontés, des hommes, en un mot. Ceci implique que pour chaque *construction publique soit désigné* un responsable, choisi d'abord pour sa connaissance des besoins à satisfaire, son caractère et sa culture. *Il lui faut aussi l'expérience de la* construction, mais ce critère est à retenir surtout pour sélectionner, *parmi les agents publics qui auront eu d'abord* la charge d'opérations faciles, ceux à qui seront confiées des tâches plus redoutables. Ils seront choisis soit dans la hiérarchie du service constructeur, au niveau le plus proche possible du chantier, *soit désignés hors hiérarchie, parmi,* par exemple, des inspecteurs généraux, ou au sein d'autres corps ou ministères, voire parmi des non-fonctionnaires qu'un contrat unira à l'Etat. Ces commissaires à la construction seront, pour l'opération dont ils auront la charge, les représentants, en principe plénipotentiaires, de l'Etat. Leurs missions et leurs objectifs auront été définis par leurs supérieurs. Ils n'agiront pas seuls : ils consulteront les utilisateurs, tels que *médecins*, enseignants, techniciens des P.T.T., etc., les usagers et les municipalités dans les communes où les constructions s'édifieront. Ensuite, ils trancheront ou, *si* l'affaire le justifie, ils feront à leurs ministres des propositions permettant de *décider.*

La mémoire de l'administration

Plus que par des règlements qui *lui sont imposés de l'extérieur, l'action* du maître d'ouvrage délégué doit être guidée par la méthode, celle que lui suggère l'expérience des autres et celle qu'il élabore lui-même. Il s'agit de l'y inciter, tout en respectant au maximum sa liberté et en mettant en valeur sa responsabilité. Deux moyens, parmi d'autres : exiger de lui qu'il tienne un livre de bord, où seront consignés les intentions primitives, les hésitations et les choix, les partis adoptés et les raisons qui les ont dictés, ainsi que les incidents de parcours ; la construction une fois achevée, en dresser, *comme le font les Suisses*, le bilan. Ce n'est pas seulement d'états financiers qu'il doit s'agir, mais du rapprochement entre les intentions et les réalités, d'une réflexion sur les succès et les échecs, d'un examen critique des conditions d'entretien et *de fonctionnement de l'ouvrage.*

N'est-il pas étrange que l'administration, dont on dit qu'elle ne sous-estime pas la valeur du précédent, ait en fait peu de mémoire ? Des masses de recherches et d'expériences s'engloutissent en peu d'an*nées du fait du particularisme* des services et des changements de personnes. Le domaine de la construction est de ceux où il sera *particulièrement utile d'organiser* et d'exploiter les souvenirs.

Mais ne chargeons pas trop la *barque du maître d'ouvrage délégué.* Si l'Etat l'a choisi, il doit lui faire confiance (moins de contrôles *a priori*, quitte à mieux apprécier les résultats) et lui faciliter la tâche. Pousser en avant un dossier de construction, pour ne parler ici que de ceux qui concernent *l'Etat lui-*même, est une longue épreuve, faite d'attentes, d'exigences subies, d'obligations perfectionnistes imposées par divers services et commissions. Chaque organisme, qui donne ainsi son avis ou son agrément, défend un intérêt légitime, que ce soit la protection des monuments historiques ou la sécurité des personnes, mais le parcours administratif est mal organisé et les compromis boiteux sont plus fréquents que les bonnes synthèses. Une seule commission dans chaque département, regroupant toutes les instances qui ont leur mot à dire, présidée et animée par le préfet ou son représentant ayant plein pouvoir pour arbitrer, voilà l'objectif vers lequel il faut *tendre.*

Nous savons bien que tous les architectes ne sont pas des Mansart et que tous les délégués de l'Etat ne seront pas des Louis XIV. Mais il importe de restaurer le dialogue entre les uns et les autres et de faire que ces *hommes coopèrent* pleinement. De ce qu'ils ont chacun leur responsabilité dominante, il ne découle pas qu'ils doivent s'abstenir de jeter les yeux et de tendre la main par-dessus la haie qui délimite leur pré carré. Une œuvre commune exige que chacun, à certains *moments*, s'avance un peu au-delà de son domaine propre, sans quoi les jonctions ne se font pas. Des maîtres d'ouvrage, délégués personnellement et durablement désignés, *auront* avec les architectes *des relations* parfois peut-être tendues, voire orageuses, mais des relations humaines, et c'est l'essentiel.

(*) Président de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques.

TRANSPORTS

DES AUTOBUS ALLEMANDS POUR BREST

Les communistes protestent

Le maire-adjoint communiste de Brest (Finistère), M. Aminot, a critiqué, le 12 avril, M. Gourmelon, président de la communauté urbaine de Brest (CUB), pour avoir pris *« une décision contraire aux intérêts des Brestois »* en décidant l'achat de 25 autobus allemands.

Dans un communiqué, M. Aminot *rappelle que le groupe* communiste de la CUB avait proposé le report du dossier et estimé *qu' « un accord était possible avec Renault - Véhicules industriels »* qui se trouvait sur les rangs. Selon lui, la firme française avait proposé *« un rabais considérable »*, et il était nécessaire, compte tenu des menaces de licenciements, d' *« acheter français »*.

L'élu communiste indique, d'autre part, que ces investissements *« sont couverts par des emprunts »*, ce qui ne risquerait *donc pas, selon lui, d' « augmenter la pression fiscale locale ». « Les élus socialistes et de la droite,* conclut M. Aminot, *se sont empressés d'offrir un marché de 13,5 millions de francs à une firme allemande, parce que le parti socialiste milite pour l'intégration européenne et l'élargissement de la C.E.E. »*

ENVIRONNEMENT

UN NOUVEAU LABORATOIRE D'ESSAI ANTI-POLLUTION A NANTES

(De notre correspondant.)

Nantes. — Depuis le début du mois, Nantes dispose d'un nouveau laboratoire spécialisé dans la lutte contre la pollution. Il s'agit du centre d'essai et de recherche sur les équipements de dépollution des eaux (CEREDE). On va y tester tous les matériels équipant les stations d'épuration : pompes, filtres, vis d'Archimède, aérateurs, grilles, etc. Ces matériels proposés aux industriels et aux collectivités locales par différents constructeurs ont besoin d'être comparés et testés pour s'assurer que leurs performances correspondent à ce qui est annoncé.

Grâce à un hangar et à un bassin-laboratoire édifiés à *côté de la station d'épuration* de Nantes, les techniciens du CEREDE (1) pourront effectuer leur travail et amener les constructeurs à améliorer leurs appareils. Ils pourront également leur indiquer les « créneaux » encore libres puisque, actuellement, près des deux tiers des équipements des stations d'épuration sont importés. Six contrats ont déjà été signés avec des firmes, notamment avec la société des pompes Guinard et l'Air liquide.

Le centre, dont la construction a coûté 3 millions de francs, résulte des actions conjuguées de l'université, de la chambre de commerce, de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'établissement public régional et des collectivités locales de Loire-Atlantique. Il sera géré par l'Ecole supérieure de mécanique de Nantes. Plusieurs laboratoires d'essai du même genre existent déjà en France, notamment à Colombes (Hauts-de-Seine) et Limoges (Haute-Vienne). Mais, comme l'a indiqué M. Thierry Chambolle, *directeur de la prévention des* pollutions au ministère de l'environnement et du cadre de vie, le laboratoire de Nantes a la chance d'avoir comme parrains l'ensemble des organismes et sociétés concernés par la lutte anti-pollution. *« Le CEREDE est un terrain neutre où se rencontreront techniciens, scientifiques, constructeurs, acheteurs et responsables élus du cadre de vie. »*

JEAN-CLAUDE MURGALÉ.

(1) *CEREDE : Usine de traitement* des eaux de la Petite-Californie, zone industrielle, *44400, Rezé-les-*Nantes.

Faits et projets

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

● *Succès de la Foire de Marseille.* — A la Foire de Marseille, qui était organisée du 23 mars au 2 avril, on a enregistré 225 000 entrées, ce qui représente un record absolu depuis la naissance de la Foire. *Pour la première fois,* la manifestation a groupé six salons spécialisés : 30 % des visiteurs sont venus de départements autres que les Bouches-du-Rhône.

● *Roubaix aide les industriels.* — Le conseil municipal de Roubaix vient d'approuver la création d'une société d'économie mixte dont l'objet sera d'acquérir des bâtiments industriels abandonnés et de les rétrocéder, après les avoir aménagés, à des entreprises désirant s'agrandir ou s'installer dans la ville ou dans sa banlieue. Le capital de *cette* société est de 1 million de francs. Il est réparti de la façon suivante : ville de Roubaix 42 %, chambre de commerce 42 %, Caisse d'épargne de Roubaix 10 % et Caisse des dépôts et consignations 6 %. — *(Corresp.)*

P.T.T.

● *Grève au centre de tri postal de Rouen.* — Le mouvement de grève déclenché au centre de tri de Rouen pour obtenir la création de cinquante emplois se poursuivant, ce vendredi 13 avril. Selon la C.G.T., 3,5 millions d'objets y seraient actuellement en souffrance. La direction du centre évalue à 50 % la proportion des agents suivant les consignes d'arrêt de travail. D'autre part, la chambre de commerce et d'industrie de Rouen, l'Union territoriale des petites et moyennes entreprises et la fédération des syndicats patronaux de Rouen et de Dieppe ont protesté *« contre les retards intolérables constatés »* et demandé aux P.T.T. *« de prendre toutes les dispositions pour mettre un terme à cette situation scandaleuse »*.

TRANSPORTS

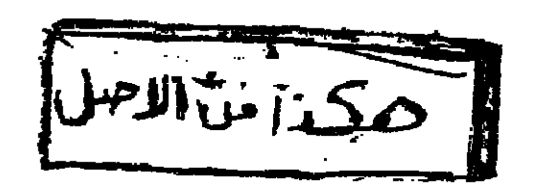
● *Limoges-Lyon par air.* — Un Fokker F-27 comportant quarante-huit places a été mis en service le 11 avril sur la ligne Limoges-Lyon-Limoges. A l'issue de ce vol inaugural qui a duré une heure, M. Philippe Boyer, président d'Air Alpes, a souligné la progression constante de la clientèle sur la ligne : 9 632 passagers en 1976, 13 363 en 1978. — *(Corresp.)*

● *Métro de Lyon : bilan satisfaisant.* — Près de 150 000 voyageurs utilisent chaque jour en moyenne le métro de Lyon qui a été mis en service le 2 mai 1978. Ce chiffre est considéré comme *« très satisfaisant »* par les responsables de la société lyonnaise de transports en commun (T.C.L.).

● *Tarifs aériens aux Etats-Unis : + 4 %.* — Le conseil de l'aéronautique civile (CAB) a annoncé le 12 avril qu'il autoriserait une augmentation générale de 4 % des tarifs aériens aux Etats-Unis. Ces augmentations entreront en vigueur le 15 mai prochain sur l'ensemble du réseau intérieur. — *(A.F.P.)*

● *La Pan Am et la Chine.* — Un vice-premier ministre chinois et le directeur général de l'administration de l'aviation civile chinoise (CAAC) ont rencontré le 12 avril une *délégation de* la compagnie américaine PanAm, dirigée par son président, M. William Sewell. La rencontre a porté sur un élargissement de la coopération entre les deux compagnies. — *(A.F.P.)*

● *Aerolinas Argentinas sous le contrôle de l'Etat.* — La compagnie aérienne Aerolinas Argentinas est désormais passée sous le contrôle de l'Etat argentin qui a récemment renforcé sa participation dans plusieurs entreprises d'intérêt public du pays, comme les exploitations de pétrole et les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité. — *(A.F.P.)*



Le Monde

économie

PARAPHÉS A GENÈVE

Les nouveaux accords douaniers et commerciaux devront être ratifiés par les Parlements nationaux

Exorcisme

Ouvertes juste avant le début de la crise énergétique, en septembre 1973, dans la capitale du Japon, les négociations commerciales multilatérales qui prirent alors le nom de « Tokyo round » *s'achèvent, alors qu'à nouveau le poids du pétrole se fait sentir sur l'économie mondiale. L'initiative en revenait aux Etats-Unis, dès février 1972 ; ils avaient subi, l'année précédente leur premier déficit commercial du siècle. Le but de Washington était, en facilitant les échanges mondiaux, de favoriser les intérêts américains ; les négociations furent d'ailleurs appelées à l'époque « Nixon Round ».*

Soixante-sept mois après l'ouverture, le final des septièmes négociations du GATT (1) (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) s'est joué pratiquement à trois. Les représentants des Etats-Unis, du Japon et de la Communauté européenne, qui composent ce triangle, ont d'ailleurs compensé par la solennité de leurs déclarations la relative minceur des résultats, qui contraste sur l'ampleur des ambitions autrefois affichées. « Une réunion historique », *selon le chef de la délégation américaine, M. Alonzo Mac Donald.* « Un succès notable » *pour le directeur des relations extérieures de la Commission européenne, Sir Roy Denman.*

Les termes de la diplomatie cachent mal le terne du paraphe. Car il s'agit bien d'un paraphe qui authentifie les résultats actuels de la négociation, et non d'une conclusion globale et définitive. Face aux menaces que constituent un chômage qui persiste et un protectionnisme qui rôde sournoisement, les pays industriels ont, pourrait-on dire, procédé à un exorcisme.

En eux-mêmes, les résultats sont flous et susceptibles d'ajustements. Ils ne valent que parce que ce sont des résultats. Les experts du F.M.I. estiment que les accords conclus pourront contribuer « à enrayer ou renverser le récent retour en force du protectionnisme », *alors que, selon eux, les grandes puissances* « s'écartent progressivement des principes du libéralisme » *et que certains gouvernements ont pris des mesures* « particulièrement préoccupantes ». « Tout ce que l'on peut désormais attendre, *ajoutent-ils,* n'est rien de mieux qu'un *statu quo.* »

Les codes de bonne conduite

L'abaissement des droits de douane décidé apparaît, dans une certaine mesure, symbolique. Les tarifs ont, au fil des ans, été déjà fortement abaissés, même si aux Etats-Unis et au Japon leur niveau est plus élevé que dans la C.E.E. Etalée sur huit ans, la réduction tarifaire d'un tiers n'affecterait, selon le secrétariat du GATT, qu'un dixième du commerce mondial. Surtout, les variations des taux de change, très fortes depuis la dislocation du système monétaire mondial, escamotent les réductions tarifaires. Enfin, la concurrence internationale se joue maintenant plus sur la spécialisation que sur les prix, ce qui ôte du poids au rôle des droits de douane.

Dès lors, compte tenu du nouveau décor qui domine depuis 1973 les échanges extérieurs, les pays ont eu davantage recours aux obtacles autres que tarifaires. Pour lutter contre ces nouvelles barrières, des codes de bonne conduite ont été paraphés à Genève. Toutefois, faute d'une « cour suprême » *du commerce international, ces codes risquent fort de rester lettre morte.*

De toute façon, l'ensemble des accords doit être soumis à ratification dans différents pays, notamment par le Congrès américain. Or celui-ci avait lors du Kennedy round, repoussé l'abolition de l' « American Selling Price », *adoptée pourtant par les négociateurs américains. Les accords ratifiés, il restera encore à les appliquer. Dans un monde régi par les rapport de force, où les firmes transnationales manipulent les règles du jeu, les acteurs observent souvent un rituel qui n'a plus de réelle signification.*

A Genève, en tout cas, les pays en développement ont fait de la figuration. Alors que les rôles ont peut-être été quelque peu redistribués au sein de la Trilatérale — les Américains ne se trouvant plus dans une position aussi favorable qu'autrefois, le tiers-monde a, lui, été oublié, en dépit des beaux discours sur la nécessité d'un « dialogue nord-sud ». *Ayant associé croissance et commerce, dont l'accroissement s'est effectué de façon parallèle, aussi bien pendant les* « belles années » *que durant la crise (2), les dirigeants des pays industriels cherchent à retrouver des paradis perdus, dans une sorte de* « fuite en avant » *plus que dans la prise en compte d'une solidarité mondiale.*

MICHEL BOYER.

(1) Le sigle GATT est issu de l'anglais General Agreement on Tarifs and Trade. Il désigne l'accord multilatéral conclu à Genève en 1947 dans le but de faciliter les échanges internationaux et qui a été signé par une centaine de pays. Ni l'U.R.S.S. ni la Chine ne font partie de l'organisation issue de cet accord. Après Genève, les négociations se sont déroulées à Annecy (1949), Torquay (1950), Genève, de nouveau (1954). Vinrent ensuite le « Dillon round » (1960) et le « Kennedy round » (1964-1967).

(2) De 1962 à 1973, le P.N.B. des pays industriels a augmenté en moyenne de 4,7 % par an et le commerce mondial de 9,4 %. De 1973 à 1977, les taux respectifs ont été de 2 % et 3,8 %.

● *Les prix internationaux des matières premières* importées par la France ont augmenté de 0,9 % en mars, indique l'INSEE. Exprimés en francs, ces mêmes prix ont augmenté de plus de 2 % en un mois. Ils avaient baissé de 12 % en 1978 par rapport à 1977. La forte hausse de mars s'explique par l'augmentation des matières premières industrielles : 2 %.

Genève. — Un premier bilan des négociations du « Tokyo round », dont la phase principale s'est achevée jeudi 12 avril par le paraphe de treize accords, peut être *dressé maintenant. Même si* plusieurs questions n'ont pas été traitées, comme c'est le cas des fort gênantes restrictions quantitatives aux importations, les quotas. Les principaux pays signataires se montrent d'autant *plus satisfaits des résultats* obtenus que l'échec a été évité, malgré des affrontements violents. Toutefois, il faut maintenant obtenir des Parlements nationaux la ratification des accords conclus.

De notre envoyée spéciale

Ainsi, l'effort de libération du commerce international, amorcé après la guerre, se poursuit-il officiellement en dépit des *circonstances économiques plus difficiles. Dans l'ensemble, on constate* une évolution nouvelle du GATT vers une ouverture plus grande aux pays en voie de développement (ce qui ne retire rien à leurs critiques de fond sur les négociations qui ont eu lieu) et une prise en compte plus réaliste des pratiques du *commerce international. Ainsi, certains* des principes de base du GATT se *trouvent-ils remis en question,* comme c'est le cas de la « *clause de la nation* la plus favorisée » et de la « règle de réciprocité ». De même, alors que l'on affirme depuis 1948 que « les droits de douane sont le seul moyen de protection admis », on se rend à l'évidence que le contrôle des « *mesures non tarifaires* » devient primordial.

La volonté de presque tous les pays de maintenir aux échanges un cadre libéral est en contradiction avec leur besoin d'en assurer une certaine régulation. Ceci semble aboutir, en cette période de « négociations globales », à la confirmation — pour ne pas dire l'institution — du GATT comme organisme de surveillance du commerce international. On lira ci-dessous l'analyse des *accords conclus.*

Réduction des droits de douane

Quatorze délégations ont offert des « *concessions* » visant à la réduction de leurs tarifs douaniers : les Etats-Unis, le Japon, la Communauté européenne, l'Australie, l'Autriche, la Bulgarie, le Canada, la Finlande, la Hongrie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Suède, la Suisse et la Tchécoslovaquie. *D'ici au 30 juin,* l'état récapitulatif de leurs offres sera dressé. De nouvelles concessions pourront être négociées d'ici là et une vingtaine d'autres pays, notamment en voie de développement, pourraient apporter des contributions supplémentaires.

Les réductions s'échelonneront *en principe sur une période* de huit ans à partir du 1ᵉʳ janvier 1980. La Communauté européenne a obtenu qu'après une première étape de cinq ans la poursuite du « *désarmement douanier* » soit examinée en fonction des réductions qui auront *été réellement pratiquées* par les différents partenaires. Bien que toutes ces concessions aient été négociées « bilatéralement », les avantages qui en découlent seront étendues à tous les pays membres du GATT, notamment les pays en voie de développement, en *vertu de* la clause de la nation la plus favorisée.

Selon des estimations provisoires calculées sur une dizaine de pays, la baisse du niveau des *droits de douane industriels* serait d'un tiers (35 à 38 % si l'on prend comme base le taux moyen simple). Dans l'ensemble, les abaissements obtenus par le « Tokyo round » seraient ainsi à peine inférieurs à ceux du « Kennedy round » (35 %). La valeur *des échanges affectés* correspondrait à 110 milliards de dollars d'après les statistiques de 1976. Les réductions les plus importantes se concentrent sur les machines autres qu'électriques, les produits du bois, les produits chimiques et le matériel de transport, tandis que dans les secteurs des textiles et du cuivre elles se situent en dessous de la moyenne.

Pour les pays en voie de développement, la réduction moyenne des droits serait d'un quart seulement au lieu d'un tiers, en raison de l'importance pour ces pays des produits auxquels la formule générale n'a pas été appliquée (le textile par exemple) et des *faibles taux d'abaissement* consentis sur leurs principales productions. Pour les produits tropicaux, les taux régis par la clause de la nation la plus favorisée n'ont été diminués que d'un dixième environ.

En outre, des concessions tarifaires *ont été échangées sur* un certain nombre de produits agricoles. Elles touchent quelque *12 milliards de dollars* sur un total d'importations agricoles de 48 milliards en 1976.

Cadre juridique pour le commerce international

Bien qu'il ait été modifié à diverses reprises depuis son entrée en vigueur en 1948, l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) appelait manifestement certains changements pour tenir compte des mutations qui *sont intervenues ces dernières* années dans la pratique des échanges internationaux. Ces changements figurent dans cinq accords particulièrement importants aux yeux du directeur général du GATT, M. Olivier Long.

● *TRAITEMENT DIFFERENCIE* EN FAVEUR DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT ET NON-RECIPROCITE DES CONCESSIONS. — Il est admis, par une clause dite d'« habilitation », qu'un traitement préférentiel peut être appliqué à *certains pays,* contrairement à la règle « de la nation la plus favorisée ». Alors que cette *clause était précédemment conçue* comme un moyen de protéger les pays les moins puissants en leur assurant au moins un traitement égalitaire, le traitement préférentiel apparaît maintenant comme un moyen d'accélération de leur développement. En outre, il est admis que les pays en voie de développement (P.V.D.) peuvent bénéficier de concessions sans *avoir à en faire réciproquement,* leur participation au système général étant toutefois recommandée au fur et à mesure que progresse leur économie.

● MESURES COMMERCIALES VISANT A REDUIRE UN DESEQUILIBRE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS. — Les pays membres du GATT ont exprimé *leur conviction que, si* les mesures commerciales restrictives sont en général un moyen inefficace de maintenir ou de rétablir l'équilibre des balances de paiement, les pays en voie de développement peuvent avoir besoin de mettre en œuvre de telles mesures. Si eux-mêmes sont obligés de recourir à de telles mesures, ils tiendront compte des intérêts du commerce d'exportation des pays en voie de développement. En tout état de cause, les mesures prises devront être soumises à l'examen du « comité des restrictions à l'importation » du GATT.

● MESURES DE SAUVEGARDE. — *Alors que les dispositions* actuelles n'autorisent les P.V.D. à prendre des mesures de protection qu'en vue de la création d'une branche de production déterminée, ces pays pourront maintenant prendre de telles mesures pour atteindre des objectifs de développement plus larges. Dans certaines circonstances, ils seront autorisés à les introduire *avant d'avoir mené à bien* les consultations ou les négociations prescrites.

En revanche, la question de l'application des mesures de sauvegarde par les pays industrialisés n'a pas été traitée. Elle devrait faire l'objet d'un accord d'ici à la mi-juillet.

● REGLEMENT DES DIFFERENDS ET SURVEILLANCE DE L'APPLICATION DES ACCORDS DANS LE CADRE DU GATT. — *Il s'agit de codifier* la pratique suivie dans le passé afin de rendre aussi claire et aussi transparente que possible l'application des dispositions de l'accord général en matière de règlement des différends. Les droits et obligations de chaque pays seront définis avec plus de précision.

● MEMORANDUM CONCERNANT LES RESTRICTIONS ET IMPOSITIONS A L'EXPORTATION. — Alors que les négociations commerciales portent essentiellement sur la libéralisation de l'accès au marché, il est envisagé *de s'intéresser à l'accès aux* approvisionnements. Le mémorandum recommande aux « parties contractantes » d'entreprendre cette tâche en la considérant comme prioritaire après l'achèvement du « Tokyo round ».

Mesures non tarifaires

● EVALUATION DE LA VALEUR EN DOUANE. — Le code énonce cinq méthodes d'évaluation dans l'ordre où elles peuvent successivement être appliquées par les fonctionnaires des douanes de tous les pays signataires. La première, et la principale, *consiste* à retenir comme valeur en douane la valeur transactionnelle représentée par le prix de facture. Ainsi devrait se trouver éliminée la pratique aux Etats-Unis de l'*American selling price,* qui permet de pénaliser les importations en calculant l'assiette des droits de douane sur la valeur des mêmes produits à l'intérieur du marché américain. La C.E.E. a demandé à s'assurer que ce code sera réellement appliqué outre-Atlantique, faute de quoi elle considérerait la réciprocité des concessions comme insuffisante pour qu'elle reste valable. Le code entrant en vigueur le 1ᵉʳ janvier 1981, les pays en voie de développement disposeront d'un délai de huit ans avant de devoir l'appliquer intégralement.

● *PROCEDURES* DE LICENCES D'IMPORTATION. — *Les gouvernements* délivrent des licences d'importation pour être informés de la nature et du volume de celles-ci, et aussi pour administrer différents types de restriction aux échanges. L'accord fixe des règles précises pour que *ces procédures n'aient pas d'effet* restrictif comme cela arrive actuellement.

● OUVERTURE DE MARCHES PUBLICS. — Des règles détaillées fixent les procédures d'appels d'offre, de soumission et d'adjudication visant à rendre plus transparentes la réglementation et les pratiques des *marchés publics. Elles devraient* porter sur des marchés représentant environ 195 000 dollars, des *listes* d'organismes visés ayant été échangées. Les transports et les télécommunications sont, par exemple, exclus dans la C.E.E.

● PRATIQUE DES SUBVENTIONS ET DROITS COMPENSATEURS. — C'est l'un des dossiers les plus délicats qui aient été abordés au cours de ces négociations. Les gouvernements signataires se sont engagés à ne pas subventionner les exportations des produits manufacturés et des produits minéraux et à limiter les subventions qu'ils accordent à *l'exportation des produits* primaires (c'est-à-dire des produits de l'agriculture, des pêches et des forêts). Ils se sont engagés aussi à ne pas accorder de subventions intérieures à la *production* d'une *façon* qui porterait atteinte aux intérêts commerciaux des autres pays signataires.

Pour l'application des droits compensateurs, il devra être démontré que les importations subventionnées visées sont effectivement la *cause d'un* « préjudice » pour la branche de production nationale, au nom de laquelle la plainte a été déposée (cette disposition est une concession américaine). Le règlement des différends est prévu dans le cadre d'un comité des signataires. Les pays en voie de développement bénéficient de possibilités plus larges d'utiliser les subventions.

● OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE. — Le code de la normalisation a pour objectif de faire en *sorte que,* lorsque les gouvernements ou d'autres organismes adoptent des règles techniques *ou des normes (que ce soit* pour des raisons de sécurité, de santé, de protection du consommateur ou de l'environnement), ceux-ci ne créent pas d'obstacles inutiles au commerce. Il s'applique aux produits agricoles comme aux produits industriels.

Agriculture

● VIANDE BOVINE. — L'arrangement vise à promouvoir l'expansion, la libéralisation et la stabilisation du commerce international de la viande et des animaux sur pied, et à améliorer la coopération internationale dans ce secteur. Un conseil international de la viande surveillera l'application de l'arrangement et offrira la possibilité de consultations régulières.

● LES PRODUITS LAITIERS. — Le marché mondial des produits laitiers n'est pas moins instable que celui de la viande, auquel il est étroitement lié. *L'arrangement* conclut à des objectifs comparables au précédent. *Il fait l'objet* toutefois de réserves de la part de plusieurs pays.

Autres accords

● SUR LE COMMERCE DES AERONEFS CIVILS. — Le Canada, la C.E.E., les Etats-Unis et la Suède s'engagent à éliminer d'ici au 1ᵉʳ janvier 1980 tous les droits de douane et toutes les impositions similaires perçus sur les aéronefs civils, les pièces d'aéronefs et leur réparation. L'accord est accompagné d'une annexe qui contient la liste de *tous les produits visés, depuis* les avions de ligne pour le transport des personnes jusqu'aux hélicoptères, les planeurs et les simulateurs de vol au sol, en passant par les appareils à chauffer les aliments et les masques à oxygène. Le Japon a toutefois réservé sa position sur cet accord.

● *AMENDEMENTS* AU CODE ANTI-DUMPING. — Dix des participants aux négociations sont convenus d'un texte révisé pour le code anti-dumping du GATT qui a été négocié par un groupe de pays industrialisés lors des négociations Kennedy (1967). Plusieurs pays en voie de développement ont cependant présenté un *texte qui* réclame de nouveaux amendements à ce code.

JACQUELINE GRAPIN.

LES ETATS-UNIS ET LE JAPON SATISFAITS

Le président Carter s'est félicité des résultats *des négociations* de Genève. Ces accords « *éloignent le spectre du protectionnisme destructeur* » et « *ouvrent de plus grandes perspectives pour les exportations, avec pour corollaire la création de nouveaux emplois, une meilleure productivité et un accroissement des productions industrielle et agricole* », a précisé le président dans une déclaration diffusée le 12 avril à la Maison Blanche.

Même satisfaction à Tokyo, où le ministre du commerce international et de l'industrie a estimé que *la signature des accords* était « *extrêmement significative (...) dans un environnement dominé par la montée du protectionnisme* ». M. Rosuke Tanaka, secrétaire du premier ministre nippon, a assuré que le gouvernement chercherait des solutions rapides pour les problèmes en suspens et tenterait d'assurer le succès des mesures décidées.

En France, en revanche, M. André Lajoinie, membre du bureau politique du parti communiste, a dénoncé les accords signés, qui « *rendront plus vulnérables certaines productions industrielles françaises* ». Déplorant que le Parlement n'ait été informé à aucun moment du contenu de ces négociations, M. Lajoinie a ajouté que « *les productions agricoles françaises, notamment laitières et céréalières, sont fortement menacées par de massives exportations américaines* ».

ÉTRANGER

L'ITALIE ANNULE LES DETTES DE DIX PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Rome *(A.F.P.).* — Le Comité interministériel italien pour la politique économique extérieure (CIPES) a décidé, au cours d'une réunion presidée par M. Giulio Andreotti, l'annulation des dettes, pour un total de 20 milliards de lires (100 millions de francs), contractées par certains des pays les plus pauvres du tiers-monde. *Cette décision concerne* le Bénin, l'Ethiopie, la Guinée, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie, le Cameroun, le Kenya, Madagascar et le Sri-Lanka.

Neuf pays industriels *ont,* en 1978, annulé leurs créances envers quarante-cinq nations démunies *pour un montant global de 6 milliards* de dollars (15 % de la dette des Etats les plus pauvres). Ni les Etats-Unis ni la France n'en faisaient partie. Il ne semble pas toutefois exclus que Paris prenne une initiative en ce sens à l'occasion de la cinquième session de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement) qui doit se tenir à Manille du 7 mai au 1ᵉʳ juin.

● *Le coût de la vie en Italie* a augmenté de 1,2 % en mars. Au cours des douze derniers mois, la hausse a été de 13,7 %. Depuis le début de 1979, la hausse de l'indice mensuel a toujours été supérieur à 1 %.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CRÉDIT INDUSTRIEL DE L'OUEST (C.I.O.)

Le 12 avril 1979, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires du Crédit industriel de l'Ouest s'est tenue au siège social, à Nantes, sous la présidence de M. Christian de Lavarène, président du conseil d'administration, et elle a adopté tous les projets de résolution présentés par le conseil.

Elle a notamment approuvé, dans leur nouvelle présentation prescrite par la commission de contrôle des banques, les comptes de l'exercice 1978 et entériné, dans le cadre des lois du 28 décembre 1976 et du 30 décembre 1977, la réévaluation du bilan qui fait apparaître, après les amortissements effectués au titre des exercices 1977 et 1978, un écart de réévaluation totale de 33 398 409,74 F.

Compte tenu de l'affectation de la somme de 2 350 105,61 F au fonds de participation du personnel aux fruits de l'expansion — ce qui porte à 24 796 903,17 F l'ensemble des sommes ainsi prélevées depuis l'origine, c'est-à-dire onze ans — le bénéfice net ressort à 17 189 373,35 F contre 15 203 854,72 F l'an dernier.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende porté de 7 F à 7,50 F par action de 50 F lequel, assorti d'un avoir fiscal de 3,75 F, sera payable à partir du 23 avril 1979 contre remise du coupon n° 34 aux caisses du Crédit industriel de l'Ouest, du Crédit industriel et commercial et des banques du groupe.

Elle a ensuite renouvelé pour une période de six ans les mandats d'administrateur de MM. Georges Chavanes, Lionel Cosse et Philippe Giffard, ainsi que celui du Crédit industriel et commercial et elle a ratifié la cooptation par le conseil d'administration de M. Christian-Georges Vieljeux pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire jusqu'au jour de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1982.

Une revue économique détaillée concernant la région est jointe, comme les années précédentes, au compte rendu de l'assemblée.

Le conseil d'administration tenu à l'issue de celle-ci a reconduit M. Christian de Lavarène dans ses fonctions de président et M. Philippe Giffard, directeur général, dans celles de vice-président; M. Jean-Pierre Nussbaumer, administrateur, a été confirmé dans ses fonctions de directeur général adjoint.

Le conseil d'administration a en outre décidé de porter le capital social de 60 millions à 80 millions :

— 10 millions, par l'émission d'actions nouvelles de 50 F nominal à souscrire en numéraire, du 14 mai au 14 juin 1979 inclus, à raison d'une pour six, au prix de 100 F, c'est-à-dire avec une prime d'émission de 50 F par action ;

— 10 millions, par l'incorporation au capital d'une somme équivalente prélevée sur la réserve libre sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital contre espèces mentionnées ci-dessus.

USINOR

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Usinor invitée à approuver la fusion de cette société avec Châtillon Neuves-Maisons se tiendra le vendredi 27 avril, à 10 heures, dans la salle des ingénieurs civils, 19, rue Blanche, à Paris-9e.

Pour assister à l'assemblée, quel que soit le nombre de leurs actions, les actionnaires devront adresser à la société (14, rue d'Athènes, 75426 Paris Cedex 09) avant le 20 avril une demande de carte d'admission qui leur sera délivrée :

— Pour les titulaires d'actions nominatives, sans aucune formalité ;

— Pour les actionnaires au porteur, sur justification que leurs actions sont déposées et immobilisées *dans une banque ou chez un agent* de change jusqu'au lendemain de la date de l'assemblée.

CHARGEURS RÉUNIS

Le conseil d'administration, réuni le 11 avril 1979 sous la présidence de M. Francis C. Fabre, a arrêté les comptes de l'exercice 1978.

Le bénéfice net s'établit à 33 millions 183 167 F au lieu de 29 320 144 F en 1977.

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires, qui sera convoquée pour le mardi 26 juin 1979 afin de statuer sur ces comptes, de répartir un dividende de 12,50 F par action (11,70 F pour l'exercice 1977) et de 252,26 F par part de fondateur *(233,36 F pour l'exercice 1977)*. Ces dividendes seront assortis d'un avoir fiscal de 6,25 F par action et de 126,13 F par part de fondateur.

Le montant de la répartition proposée représentant une somme de 27 358 250 F, il sera reporté à nouveau *une somme de 35 502 800 F* (au lieu d'un report à nouveau de 29 677 884 F l'an dernier).

PIPER-HEIDSIECK

Ancienne maison Heidsieck fondée en 1785

Les comptes de l'exercice 1978 ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Ils marquent une nouvelle amélioration des conditions d'exploitation et, parallèlement, un allégement sensible des engagements du groupe.

1) Les expéditions ont atteint 4 301 000 bouteilles et le chiffre d'affaires s'est élevé à 111 533 000 francs (+ 13 %).

Les ventes à l'exportation représentent, en 1978, 60 % des expéditions contre 54 % en 1977 ;

2) Le résultat d'exploitation, avant amortissements et provisions, s'établit à 11 251 000 francs, contre 3 millions 631 000 francs en 1977 ;

3) Le bénéfice net ajusté (par réintégration du mouvement sur les provisions pour hausse de prix, nettes d'impôt) s'élève à 1 740 000 francs contre un résultat nul en 1977, après notamment :

— La constitution de 2 398 000 francs d'amortissements et 298 000 francs de provisions diverses ;

— La constatation d'une moins-value de 1 000 000 de francs sur la *cession de la participation* Canard Duchêne, et de 550 000 francs sur pertes de change ;

— La constatation d'une perte de 3 450 000 francs, conséquence d'un abandon de créance, lié aux frais de cessation d'activité industrielle de la *sous-filiale Vivency* ;

— La constitution d'une provision pour hausse de prix de 4 830 000 francs au titre de l'exercice 1978 ;

— La réintégration partielle de la provision pour hausse de prix 1974 pour 1 500 000 francs ;

— La constatation de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 1978, d'un montant de 702 000 francs.

Outre l'amélioration des conditions d'exploitation, *l'exercice 1978 a été* marqué, pour l'essentiel, par la cession de la participation de la société dans le capital du champagne Canard Duchêne, la restructuration de la sous-filiale Vivency, dont l'exploitation est à présent équilibrée, la constitution, à égalité de part avec la société Cognac Martell, d'une société de distribution sur le marché français dont l'activité a débuté le 1er janvier 1979.

Par ailleurs, l'importance des stocks de vins de champagne de la maison Piper Heidsieck, en dépit d'une vendange 1978 très largement déficitaire, lui permet d'envisager un niveau d'activité satisfaisant pour l'exercice en cours.

La société prévoit pour 1979 une nouvelle amélioration de ses résultats.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale de fixer un dividende d'un montant de 3 francs par action, auquel s'ajoutera l'avance d'impôt de 1,50 franc.

RATIER-FOREST/G.S.P.

Compte tenu du dépôt de bilan de sa principale filiale Forest S.A., la société Ratier-Forest/G.S.P. a dû cesser ses paiements et a été admise au bénéfice du règlement judiciaire en date du 5 avril 1979, avec l'assistance des syndics suivants : Maîtres Garnier, Chevrier et Guillemonat.

PRIX

Libéralisation des tarifs pour les opérations courantes effectuées sur les automobiles

Les automobilistes français risquent désormais de payer un peu plus cher les opérations courantes effectuées dans les stations-services (vidange, graissage, lavage, travaux de peinture). En raison de la très vive concurrence qui règne dans ce secteur d'activité, M. Monory, ministre de l'économie, a décidé de laisser à ces petites entreprises le soin de fixer elles-mêmes les tarifs relatifs à ces différents travaux.

M. *Monory* a, d'autre part, agréé l'engagement de modération pris par les sociétés spécialisées dans la réparation automobile (ateliers, garages, entreprises de dépannage et de remorquage, *stations-services*) de ne pas relever de plus de 4,5 % jusqu'au 31 juillet prochain le prix de l'heure de travail facturée.

Les automobilistes ne seront toutefois pas oubliés, et, dans un but d'unification et de moralisation, les organisations professionnelles de la réparation automobile vont engager des négociations avec les associations de consommateurs en vue d'établir d'ici au 31 juillet 1979 les règles garantissant pleinement l'information et la protection des usagers.

Dès à présent, leurs adhérents seront tenus de délivrer des factures détaillées, d'afficher les taux horaires de façon lisible à l'extérieur et de participer aux réunions des organismes de conciliation mis en place au niveau départemental avec les associations de consommateurs. Un panonceau devra être apposé par lesdites entreprises pour aviser la clientèle de leur adhésion à ces engagements. Dans la mesure où les discussions engagées avec les associations de consommateurs aboutiront à des solutions satisfaisantes, la libération des tarifs de la réparation automobile pourra être envisagée par la suite.

En tout état de cause, la profession s'est engagée à ce que l'évolution de ses tarifs ne soit pas supérieure à *l'évolution* générale des prix pour 1979.

● *M. André Bergeron*, secrétaire général de F.O., vient d'adresser une lettre à M. Raymond Barre, dans laquelle il lui demande de renforcer les services de la concurrence et de la consommation.

Dans cette lettre, rendue publique mercredi 11 avril, M. Bergeron souligne le « *rôle indispensable* » de la direction générale de la concurrence et de la consommation, qui, depuis le retour à la liberté des prix, est amené à redéfinir ses missions et notamment surveiller les règles de la concurrence.

● *Les prix à la consommation dans la zone O.C.D.E. ont augmenté en moyenne de 0,8 % en février*, ce taux, identique à celui de janvier (contre 0,4 % en décembre et en novembre) confirme l'aggravation de l'inflation constatée depuis le début de 1979 dans la plupart des pays industriels. Pour les douze mois se terminant en février, la hausse moyenne des prix s'établit à 8,5 %, contre 7,9 % pour l'année 1978. L'O.C.D.E. explique cette situation par « *des facteurs saisonniers défavorables, aggravés par l'évolution peu favorable des prix alimentaires et du prix du pétrole* ».

Depuis la libération des prix

LA BAGUETTE DE PAIN A AUGMENTÉ DE 11,2 %

Le tableau des prix de vente au détail dans l'agglomération parisienne, publié par l'INSEE, indique que la baguette de pain a augmenté de 11,2 % depuis que les prix ont été libérés.

En sept mois, de juillet 1978 à février 1979, le pain parisien de 400 grammes a augmenté de 7,5 %, le pain de campagne de 6,7 %, le croissant de 14,5 % et les biscottes de 8,7 %. De février 78 à février 79, les augmentations ont été respectivement de 13,7 % pour le pain parisien, de 20,9 % pour la baguette, de 14,9 % pour le pain de campagne, de 15,8 % pour le croissant et 13,3 % pour les biscottes.

ÉNERGIE

En 1978

LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN FRANCE A AUGMENTÉ DE 2,2 %

La France a consommé en 1978 182,3 millions de tonnes d'équivalent pétrole, contre 178,4 en 1977. Cette progression de 2,2 %, d'une année sur l'autre, est inférieure à celle du P.N.B. (3 %) précise la dernière lettre d'information du ministère de l'industrie. Dans l'industrie, la consommation d'énergie est restée pratiquement stable. Dans le secteur tertiaire et résidentiel, la progression de la consommation a été de 4,5 % et de 2,2 % *dans les transports*.

Le ministère de l'industrie précise encore qu'« *en mesurant l'écart total entre les consommations théoriques qui auraient résulté de la prolongation des conditions d'utilisation de l'énergie avant 1973, et la consommation réelle, on constate une économie annuelle de l'ordre de 16 M.T.E.P., soit une économie de devises d'environ 7 milliards de francs* ». C'est dans le secteur résidentiel et tertiaire que les économies ont été les plus importantes (8,5 à 9 millions de M.T.E.P.). Viennent ensuite l'industrie (3 millions M.T.E.P.) et les transports (2 à 2,5 millions M.T.E.P.).

MONNAIES

LE S.M.E. PERTURBÉ

La hausse récente de la livre sterling a provoqué une certaine perturbation dans le système monétaire européen (S.M.E.). On sait en effet que la livre, tout en ne faisant pas partie du S.M.E. — qui limite à 2,25 % les marges de fluctuation entre les devises qui le composent, — figure dans le « panier » de monnaies qui permet de calculer la valeur de l'ECU. Or les règles de fonctionnement du S.M.E. prévoient — c'est la raison d'être du fameux « indicateur de divergence » — que, dès que le cours d'une devise aura varié de trois quarts de la marge maximale *autorisée (soit environ 1,70 %)* par rapport à l'ensemble du système, c'est-à-dire à l'ECU, les autorités du pays concerné devront prendre (en principe) des mesures adéquates pour corriger cette évolution. Si l'on s'en *était tenu à cette règle, la Belgique*, dont la monnaie est actuellement la plus faible du S.M.E., aurait été placée dans une telle situation, alors même que la valeur de l'ECU est tirée vers le haut par une devise qui ne participe pas au système.

Conscients de ce paradoxe, les responsables du fonctionnement du S.M.E. ont donc décidé de corriger l'effet de l'ascension de la livre sur la valeur de l'ECU en ne prenant en compte qu'une partie (en fait 2,25 %) de cette hausse pour fixer les « seuils de divergence » qui permettent de mesurer la dérive des monnaies par rapport à l'ensemble du système, ce qui revient en fait à « réajuster » la valeur officielle de l'ECU.

AGRICULTURE

Le gouvernement espère créer 30 000 emplois en renforçant la « filière bois »

Un déficit de 6,3 milliards, dont 1,2 pour la seule production forestière : tel est le handicap que doit surmonter l'ensemble de la filière du bois qui concerne plus de trois cent cinquante mille salariés. A la suite du rapport de M. Bertrand de Jouvenel et de celui confié à MM. Méo et Betolaud, le gouvernement a arrêté, au cours d'un comité interministériel présidé par le premier ministre, qui s'est tenu jeudi 12 avril, une série de mesures.

Elles tendent à accorder une priorité à la production de bois d'œuvre, à porter, grâce à d'importants efforts de productivité, de 28 à 40 millions de mètres cubes le volume annuel de bois commercialisable d'ici à cinq ans (dont deux tiers de grumes et un tiers de petit bois de trituration), et enfin à renforcer les solidarités entre les membres de la filière. L'ensemble de ces dispositions devrait permettre de créer trente mille emplois.

Ces mesures ont été présentées au cours d'une conférence de presse tenue conjointement par M. Giraud, ministre de l'industrie, et M. Méhaignerie, ministre de l'agriculture, ce qui constitue déjà *en soi* un symbole de la solidarité souhaitée. En premier lieu, seront nommés des délégués de massif, pour le Sud-Est, l'Aquitaine et le Nord-Est. Ils seront chargés d'organiser la concertation entre les partenaires de la filière. Ils présideront des commissions de la ressource, qui évalueront le potentiel de production de chaque massif et élaboreront un programme d'investissement par massif.

Les résultats de cette action seront examinés d'ici à un an, et d'autres délégués pourraient alors être nommés, notamment pour le Massif central. Sur le plan national, il sera créé un fonds de développement des industries du bois, doté au départ d'« *un minimum de crédits directs* », mais qui devra être le catalyseur des *modes de financement de diverse* nature déjà existants. Ce fonds sera géré par un comité interministériel qui coordonnera l'action des délégués de massif.

Outre ceux des ministères de *l'industrie, de l'agriculture*, de l'économie et du budget, ce comité comprendra également les représentants du secrétariat d'Etat au logement, « *car la construction en France*, a dit M. Giraud, *a pris beaucoup de retard dans l'utilisation du bois* ». Les scieries, point stratégique de la filière, seront modernisées. Des aides devraient faciliter les investissements nécessaires pour la valorisation des bois de petit diamètre. Pour mobiliser les ressources en bois, les actions de vulgarisation et de développement seront renforcées. Il s'agit notamment de contraindre, par des mesures fiscales encore à l'étude, mais qui pourraient être présentées au Parlement en juin prochain, les quelque 1,6 million de propriétaires privés à entretenir leur patrimoine forestier, dans l'intérêt général. Sur 10 millions d'hectares de forêt privée, 3 millions sont improductifs parce qu'ils ne sont pas exploitables et 4 millions parce qu'ils *ne sont pas entretenus. Pour faciliter* encore l'exploitation des bois, les voies de desserte seront multipliées. Le zonage, qui définit l'affectation à long terme des terres, sera accéléré afin de réconcilier, dans certaines régions, l'agriculture avec la forêt.

Aucun crédit nouveau

L'utilisation du bois, comme combustible ou source d'énergie, sera encouragée. Les études sur les transformations de la biomasse végétale en éthanol, méthane ou hydrogène seront intensifiées. « *D'ici une quinzaine d'années*, a précisé M. Méhaignerie, *la production végétale peut être une source d'énergie.* » L'industrie du meuble, de son *côté, bénéficiera, dans le cadre* de contrats de croissance, d'apports conjoints de l'Etat, de l'Institut de développement industriel et du Crédit agricole, d'un montant égal à 50 millions de francs. *Un* programme d'innovation technologique sera également lancé pour développer les matériels et les procédés de la filière bois et notamment des techniques papetières. Les crédits, qui y sont affectés, d'un montant de 20 millions, seront pris sur ceux du ministère de l'industrie.

Enfin, un autre projet de loi devrait autoriser l'Office national des forêts, qui gère 1,5 million d'hectares de forêts domaniales et 2,5 millions d'hectares appartenant aux collectivités locales, de modifier le régime des ventes aux enchères annuelles de bois sur pied, au profit d'un système de contrat pluriannuel plus apte à assurer la sécurité d'approvisionnement et de prix nécessaire aux industries utilisatrices. Au total, les décisions des pouvoirs publics s'apparentent surtout à la définition d'objectifs et de méthodes, afin de mieux utiliser les crédits existants. Aucun crédit nouveau n'a, en effet, été mobilisé. « *Toutefois*, a précisé M. Méhaignerie, *à condition de remettre en question certains automatismes, des moyens seront dégagés pour les secteurs de faiblesse de l'agriculture, à savoir le porc, les légumes et les fruits, le bois et la forêt enfin, ce dernier secteur ayant l'avantage de concilier des objectifs sociaux, économiques et écologiques.* »

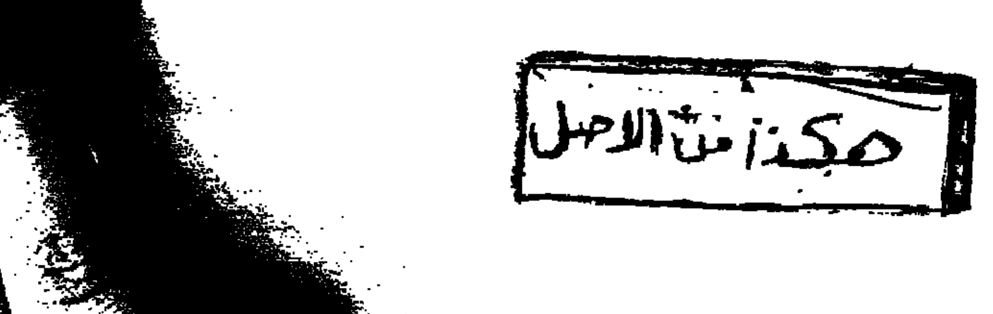
AFFAIRES

LES INVESTISSEMENTS DU GROUPE PHILIPS DÉPASSERONT 4 MILLIARDS DE FRANCS EN 1979

Le taux de croissance du groupe Philips devrait être en 1979 voisin de celui enregistré en 1978, où les ventes avaient progressé de 8 % en volume et de 5 % en valeur, atteignant un chiffre d'affaires de 32,6 *milliards* de florins, ont indiqué le 11 avril les dirigeants du groupe néerlandais au cours d'une conférence de presse. En 1978, le résultat d'exploitation s'est élevé à 2,26 milliards de florins, soit 6,9 % du chiffre d'affaires, marquant ainsi une légère détérioration de la rentabilité par rapport à 1977 (7,1 %) et 1976 (7,3 %).

En 1979, le groupe néerlandais entend consacrer une large part de ses investissements — près de 2 milliards de florins au total (4,2 milliards de francs) — à la rationalisation de son outil de production. Philips va également construire une usine de magnétoscopes à Vienne, en Autriche, et agrandir plusieurs unités de production de téléviseurs, au Brésil, à Singapour et en Espagne. Pour l'avenir, le groupe mise sur le vidéo-disque.

Afin de tester ce nouveau produit et d'étudier les réactions du public, Magnavox, filiale américaine du groupe, a mis sur le marché des vidéo-disques à 3 000 F environ dans la ville *d'Atlanta aux Etats-Unis*. Selon les dirigeants du groupe, le succès a été plus important que prévu, et l'expérience sera étendue en avril à une seconde ville des Etats-Unis. Il est d'ores et déjà *décidé de lancer, à la fin de 1981*, le vidéo-disque sur le marché britannique. Enfin, les dirigeants de Philips ont indiqué qu'ils avaient vendu en 1978 certaines de leurs participations en Europe dans le domaine de *la chimie* et de la pharmacie.



SOCIAL

Un entretien avec le directeur de l'A.N.P.E.

(Suite de la première page.)

Si, d'autre part, l'action de de l'Agence a pu parfois être compromise par une propension excessive à l'expérimentation, à *l'improvisation*, voire même à la dispersion, c'est que la multiplication des charges administratives qui pèsent sur ses activités, de même que l'alourdissement *massif* des interventions qu'exige l'évolution de la situation du marché du travail, ont progressivement détourné l'A.N.P.E. de sa mission première, qui consiste à assurer une bonne collecte des offres pour pouvoir effectuer davantage de placements.

» Je souscris donc aux conclusions et propositions principales du rapport Farge tendant à ce que l'Agence nationale pour l'emploi soit déchargée des tâches de pointage et de constitution de dossiers pour le compte d'organismes tiers afin d'être mieux en mesure de remplir son office essentiel, même si je me sépare du rapporteur sur d'autres points et si je considère, en particulier, que la « déconnexion » qu'il préconise entre l'Agence et ces mêmes organismes ne doit pas être totale ou encore que les critiques émises à l'encontre du rôle que jouent les conseillers professionnels et les chargés d'information *auraient gagné à être plus nuancées*.

» Grâce à un personnel en très grande majorité dévoué et de qualité, l'Agence a su, en effet, s'adapter aux conditions matérielles et morales souvent très difficiles dans lesquelles elle est actuellement appelée à travailler.

— Comment et avec quels moyens comptez-vous mettre en œuvre la réforme que vous êtes chargé d'appliquer ? Quelles en seront les principales étapes ?

— Il est prématuré de parler de l'application de la réforme de l'A.N.P.E. puisque celle-ci n'est pas encore intervenue et que les textes qui fixeront ses modalités n'ont pas fait l'objet des consultations prévues et en particulier de celle des représentants du personnel.

» La loi du 16 janvier 1979 qui va se traduire par la séparation entre les activités de placement prises au sens large, et qui reviennent *en propre* à l'Agence et les procédures relatives à la garantie des droits sociaux et à l'attribution des aides au chômage qui vont relever des ASSEDIC n'en présente pas moins — quelles que puissent être les formes que revêtira la future réforme de l'Agence — une importance capitale pour l'établissement puisqu'elle implique que, dans les missions assignées à l'Agence, la priorité appartienne désormais, comme il se doit, à la collecte des offres qui est la seule garantie d'un taux convenable de placements.

» Pour accroître cette collecte, je compte sur plusieurs facteurs. D'abord sur les effets de l'allègement des tâches administratives *déjà mentionnées*, ensuite sur le concours de mille cadres sélectionnés en fonction de leurs expériences dans les entreprises privées et dont le recrutement est en cours, également sur une déconcentration destinée à associer, aux différents niveaux, des représentants des activités économiques et sociales au développement des relations entre les usagers et l'Agence, et enfin sur un certain nombre d'actions qui seront menées à l'échelon national et régional sous l'égide d'une nouvelle direction créée à l'agence : la direction des relations avec les entreprises et des interventions sectorielles. Je me rendrai d'ailleurs moi-même dans les régions et départements pour développer ces actions qui, j'en suis assuré, trouveront auprès du ministre de tutelle, M. Boulin, un appui bienveillant.

» Quant aux placements opérés par l'Agence, l'augmentation de *leur nombre dépend à la fois de* l'établissement d'un climat de confiance entre les entreprises et les services de l'Agence et de la qualité du service rendu, c'est-*à-dire, notamment*, de la rapidité et de l'efficacité des modes de diffusion des offres d'emploi. Indépendamment des mesures à prendre pour améliorer, de ce point de vue, l'image de marque de l'Agence, la mise à la disposition des usagers de services performants passe par le développement des moyens informatiques.

» Ceux qui fonctionnent actuel*lement en Ile-de-France et dans* les principaux bassins d'emploi seront, dans une première étape, étendus géographiquement. Parallèlement va être expérimenté un système plus évolué assurant la diffusion, en temps réel et non plus en temps différé, de la gestion des demandes aussi bien que celle des offres d'emploi. Le développement de ce nouveau programme durera deux années et *se décomposera*, en une période d'analyse des besoins, une période d'expérimentation pratique limitée à une douzaine d'agences et une période d'évaluation des données et des résultats de l'expérience pilote. C'est en tenant compte de ce bilan que le système sera ensuite généralisé dans les principaux bassins d'emploi, et, en tout premier lieu, dans la région parisienne. Il ne s'agit pas là de projets hypothétiques puisque le premier ordinateur nécessaire à la mise en œuvre de ce programme ambitieux vient d'être livré à l'Agence et qu'il entrera *en fonctionnement* dès *juillet* prochain.

Méconnaissance des réalités du monde du travail

— Le principal grief formulé à l'encontre de l'ANPE réside dans son manque d'efficacité en matière de placement alors que c'était là sa vocation première. Quelles dispositions prendrez-vous pour améliorer les relations de l'Agence avec les entreprises et quels objectifs vous fixez-vous dans ce domaine ?

— Améliorer l'état des rapports existants entre l'Agence et les entreprises constitue une nécessité impérieuse puisque l'importance du champ d'action et l'efficacité même de l'établissement en dépendent directement. Aussi des efforts soutenus vont-ils être déployés en vue de mieux faire connaître les services que l'Agence peut mettre à la disposition de ses usagers. J'ai déjà évoqué les stages de mise à niveau qui permettent de compenser rapidement et efficacement les inadéquations entre les aptitudes de certains demandeurs et les profils professionnels des candidats recherchés. L'Agence va s'efforcer d'en accroître le nombre et la diversité.

» Débarrassé des tâches administratives astreignantes qui pèsent *sur lui*, le personnel pourra consacrer plus de temps aux opérations de présélection des candidats que l'établissement présente aux employeurs. D'ailleurs *les fichiers seront allégés* de la partie des demandeurs qui s'inscrivaient jusqu'ici plus pour préserver des droits sociaux que pour chercher un emploi, ce qui *facilitera d'autant les travaux de* présélection.

» D'un autre côté, un programme tendant à généraliser l'utilisation dans les entreprises du répertoire *opérationnel des* métiers, afin de resserrer les liens établis avec elles, va être lancé, tandis que des formules de passages périodiques de camions de l'Agence, dans certaines localités jusqu'ici mal desservies, sont mises à l'étude pour pouvoir être expérimentées en 1980.

» Parmi les services qu'il importe de mieux utiliser figurent aussi ceux que l'Agence a mis en place pour l'aide au recrutement des personnels d'encadrement. Il est en tout cas de bon augure de constater qu'en février 1979, et en dépit de la conjoncture, l'Agence a recueilli plus d'offres d'emploi (+ 5,2 %) que par rapport à février 1978 et que, corrélativement, le nombre des placements durables s'est accru de 15 %.

— L'A.N.P.E. ayant été créée l'année précédant les événements de mai 1968, son personnel a la réputation d'être « politisé ». Cette appréciation vous paraît-elle fondée ?

— L'Agence ne constitue pas une exception. Toutes les administrations qui ont recruté beaucoup d'agents au cours des dix dernières années se trouvent placées *dans le même cas*. Toutefois, même pour les personnels de l'Agence qui font montre d'un engagement politique marqué, rares sont ceux qui font passer *cet engagement militant avant* l'intérêt du service. Je n'hésiterais d'ailleurs pas, si besoin était, à *faire* preuve de fermeté afin de préserver la neutralité et l'objectivité qui doivent caractériser l'exercice d'une mission de service public.

» *En fait, nombre des errements* constatés sont dus à une méconnaissance des réalités du monde du travail. Il est vraisemblable que, confrontés aux aspects *concrets de la vie professionnelle*, les personnels en cause adopteront des vues plus pragmatiques et plus nuancées ; j'espère que les excès qui ont pu être constatés *dans le passé auront* tendance à s'atténuer et à disparaître.

Nul ne songe à démanteler l'Agence

— Il règne aujourd'hui un réel malaise au sein de ce personnel, d'autant plus inquiet pour son statut et son emploi que le rapport Farge préconise de transformer juridiquement l'organisme d'Issy-les-Moulineaux en un établissement à caractère industriel et commercial. Quel est votre avis sur ce point et comment expliquez-vous que ce fort mécontentement ne se traduise pas dans les grèves déclenchées par les syndicats, généralement très peu suivies ? »

— Il est naturel que la publi*cation du rapport Farge* et l'annonce des mesures de « déconnexion » envisagées dans le rapport, et qui font l'objet d'une réflexion collective poursuivie depuis quelques mois, conduise le personnel de l'A.N.P.E. à s'interroger sur l'avenir de l'établissement et sur son propre devenir.

» Le programme de large développement des activités de l'Agence, dont j'ai esquissé les grandes lignes, et le fait qu'un crédit de 98 millions de francs ait, à l'initiative du ministre du travail et de la participation, M. Boulin, été dégagé par l'État, *au budget de 1979, pour permettre* le recrutement de 1 000 cadres supplémentaires, montrent à l'évidence que nul ne songe — contrairement à certaines allégations *tendancieuses* — à démanteler l'A.N.P.E. ou à licencier son personnel.

» Le recentrage des missions de l'Agence exigera certes des efforts d'adaptation et de reconversion de la part de certains agents, mais *toutes dispositions seront prises*, notamment par l'organisation de stages internes de formation, pour que la redistribution des effectifs s'opère avec les aménagements, *les facilités et les transitions* souhaitables.

» La situation ne comporte ainsi aucune menace potentielle touchant à la garantie de l'emploi, et l'instauration d'un *climat* d'inquiétude et d'incertitude ne pourrait provenir que de manœuvres destinées à semer le doute et à entretenir le trouble dans les esprits.

» Souvent présentée comme un épouvantail, la transformation de l'A.N.P.E. en un établissement public à caractère industriel et *commercial traduirait* simplement, en réalité, si elle devait être *décidée*, la volonté des pouvoirs publics de dégager l'institution de certaines contraintes administratives afin de la rendre plus libre de ses mouvements, donc plus efficace tout en lui permettant d'associer à sa gestion, au sein de son conseil d'administration, les représentants des usagers, c'est-à-dire des organisations syndicales les plus représentatives des employeurs et des travailleurs.

» Assorti de dispositions expresses qui, d'une part, consacreraient le caractère de service public que revêtent les missions assignées à l'Agence et qui, d'autre part, garantiraient à son personnel permanent l'application d'un statut de droit public, et le maintien des droits acquis, le recours à cette nouvelle formule juridique me paraît personnellement présenter plus d'avantages que d'inconvénients, mais la décision appartient au gouvernement qui, en tout état de cause, n'arrêtera sa position qu'après avoir été pleinement éclairé, au vu des résultats d'une large concertation avec les partenaires sociaux.

» En tout cas, s'il existe sur tous ces points, comme vous le prétendez, « un fort mécontentement » du personnel, il ne s'est *exprimé jusqu'ici* qu'avec une remarquable discrétion. Le taux de participation du personnel aux derniers mouvements de grève n'a été en effet que de 2,94 % le 23 mars et de 0,79 % le 29 mars. Ces chiffres se passent de commentaires.

— Avant votre arrivée, les relations entre l'A.N.P.E. et le ministère du travail — plus précisément la délégation à l'emploi — étaient loin d'être au beau fixe. Quels doivent être, selon vous, les rapports entre les diverses administrations chargées de l'emploi ? »

— Vous évoquez une situation antérieure à mon arrivée à l'Agence, et je ne suis pas qualifié pour l'apprécier. J'entretiens en tout cas les meilleures relations personnelles et de travail avec le délégué à l'emploi, M. Oheix, que je connais de longue date. De manière générale, le rôle de l'Agence et celui de la délégation à l'emploi se situent sur des plans différents.

» Pour remplir efficacement leurs missions respectives, l'Agence et la *délégation* n'en doivent pas moins, même si leur perception des problèmes ne coïncide pas toujours nécessairement, travailler en constante et confiante *coopération sous l'autorité du ministre*. L'action de l'Agence se trouve ainsi circonscrite par le cadre institutionnel dans lequel elle s'insère et je n'aperçois, pour ma part, aucun motif pour que cette insertion ne s'effectue pas de façon harmonieuse à l'égard de toutes les instances concernées.

Les premiers résultats dès 1980

— La polémique rebondit régulièrement dans la distinction entre « vrais » et « faux chômeurs », la France refusant de s'aligner sur les définitions du Bureau international du travail. Quelle est votre position sur ce sujet ?

— Il ne m'appartient pas de prendre parti sur les problèmes de méthodologie statistique que pose le dénombrement des *« vrais chômeurs »*, car l'ANPE n'a reçu compétence que pour établir les statistiques relatives aux *« demandeurs d'emploi inscrits dans ses fichiers »*.

» Les deux notions qui ne se recouvrent que partiellement doivent être soigneusement distinguées. Certains chômeurs ne s'inscrivent pas — ou pas immédiatement — à l'ANPE. Inversement, certains salariés qui souhaitent changer de profession ou améliorer leur situation s'y inscrivent, bien qu'ils soient déjà titulaires d'un emploi. Enfin — et c'est ici que le bât blesse — certaines personnes sont inscrites à l'Agence pour bénéficier de droits sociaux réels ou potentiels sans pour autant être réellement à la recherche d'un emploi.

» Aux procédures auxquelles l'attribution de droits est attachée correspondent malheureusement, inévitablement, certains abus. Pour tenter d'en limiter le nombre *et* d'en réduire la portée, l'Agence a créé, en son sein, un corps d'enquêteurs dont l'action est loin d'être négligeable. Mais la déconnexion projetée entre la recherche d'un *emploi* par le truchement de l'ANPE et de l'allocation des aides et garanties sociales devrait, si elle intervenait, changer les données du problème.

» À cet égard, plusieurs hypothèses de travail peuvent être envisagées, *dont* l'examen est actuellement poursuivi par le ministère du travail en liaison avec l'UNEDIC. Dans le cas où l'inscription à l'Agence ne constituerait plus la condition préalable à l'ouverture des droits à indemnité, *seules* les personnes réellement désireuses de travailler devraient *normalement* figurer dans les fichiers de l'Agence : *le dénombrement statistique* des demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence serait alors plus proche de la vérité qu'actuellement.

» Quelle que soit la solution *retenue*, la question de savoir comment (à partir des chiffres portant sur les demandeurs d'emploi inscrits à l'Agence et de ceux que pourraient fournir les autres *organismes intéressés*, telles l'UNEDIC ou les directions départementales du travail, sur les bénéficiaires des indemnités de chômage) pourront être établies *les statistiques* relatives au taux de chômage en France, ne relève pas de l'Agence. C'est l'affaire du ministère du travail et de la participation, seul compé*tent* pour la trancher.

— Dernière question, plus personnelle : votre carrière, très diversifiée, est déjà bien remplie. Pourquoi avoir délaissé la quiétude du Conseil d'État pour une tâche qui paraît rude, quels délais vous fixez-vous pour réussir et que doit-on penser de la réputation d'autorité qui vous est faite ?

— Diriger l'ANPE dans les circonstances actuelles constitue certes une tâche lourde et délicate. Mais lorsque l'on se veut au service de l'État et que le gouvernement vous accorde sa confiance en vous demandant de remplir une mission d'importance nationale et dont la finalité sociale et humaine n'échappe à personne, comment se dérober ?

» Pour porter ses fruits, toute mission de direction ne doit durer ni trop longtemps ni trop peu. J'espère en tout cas que les premiers résultats des actions entreprises seront perceptibles dès 1980. Quant à savoir si j'assumerai mes responsabilités avec l'autorité que d'aucuns me prêtent, je répondrai que je réprouve tout autoritarisme et que la fermeté du commandement ne dispense ni de la nécessité de la *concertation* ni d'un effort de compréhension humaine et sociale, dont j'entends ne pas me départir. »

Propos recueillis par
MICHEL CASTAING.

LA CRISE DE LA SIDÉRURGIE

L'épreuve de force est engagée à la Solmer

Les hauts fourneaux de l'usine Solmer de Fos étaient toujours occupés, vendredi matin 13 avril, par les ouvriers et une partie des techniciens de ce secteur de l'entreprise qui s'opposent à l'arrêt des installations décidé par la direction (« le Monde » du 13 avril). Le tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence devait se prononcer sur deux référés introduits l'un par la direction pour occupation illégale de la salle des hauts fourneaux contre quatre délégués syndicaux C.F.D.T. et quatre délégués syndicaux C.G.T., l'autre par l'intersyndicale C.F.D.T.-C.G.T. demandant l'annulation des mesures de chômage technique. Une assemblée générale du personnel était prévue pour ce vendredi à 13 heures.

De notre correspondant régional

Marseille. — *La situation la* plus confuse règne en fait dans l'entreprise. D'un côté, la direction poursuit l'application des mesures de chômage technique qu'elle a décidées et *qui* doivent toucher 5 000 salariés sur 7 000. De l'autre, des débrayages ont été observés dans les secteurs encore en activité, notamment le magasin central et le finissage.

Lors d'une conférence de presse, les représentants syndicaux C.F.D.T. et C.G.T. de l'entreprise ont rejeté la responsabilité du conflit sur la direction, laquelle se refuse, selon eux, à toute négociation sur les revendications modérées qui lui ont été présentées. Selon les syndicats, le pouvoir d'achat des salariés de l'entreprise s'est sensiblement dégradé au cours des deux dernières années, de 2 % à 3 % en 1977 et de plus de 4 % en 1978, d'où une demande de rattrapage, en particulier sous la *forme* d'une *augmentation* uniforme de salaires de 300 F par mois.

« *La direction*, a ajouté M. Luc Beisser, délégué C.F.D.T., *fait, de plus, régner un très mauvais climat au sein de l'entreprise, en multipliant les injustices et en faisant pleuvoir les sanctions.* » Selon les syndicats, les responsables de l'usine *« discutent mais ne négocient pas »*, alors que, du fait de la fermeture de l'aciérie, Solmer perd plus de 3 millions de francs par jour, somme sans commune mesure avec les incidences financières des revendications actuelles.

Le directeur général du directoire de Solmer, M. Claude Ink, n'a pas contesté le jeudi 12 avril, en répondant aux questions d'un *groupe de journalistes* visitant le site de Fos, les chiffres de perte de pouvoir d'achat avancés par les syndicats. *« L'usine est devenue compétitive*, a déclaré M. Ink. *Nous avons désormais le prix de fonte le meilleur en Europe et nous soutenons même honorablement la comparaison avec le Japon. Environ 65 % de notre production sont exportés, notamment vers les États-Unis, où Solmer est le premier importateur européen de coils, et nous avons cessé de peser négativement sur les résultats de nos deux adhérents, Usinor et Sacilor-Sollac.* »

« *Mais*, a-t-il ajouté, *nous sommes obligés moralement et financièrement, tant à l'égard de la collectivité nationale, qui consent actuellement des efforts considérables en faveur de la sidérurgie, que des entreprises lorraines et nordistes, d'avoir une politique salariale plus serrée que les années précédentes. Nous acceptons cependant de négocier sur les autres revendications.* »

G. P.

● *Une centaine de sidérurgistes d'Usinor* ont interrompu jeudi 12 avril, de 15 h. 45 à 17 h. 45, le trafic ferroviaire entre Dunkerque et Lille en bloquant la voie à Capelle-la-Grande (Nord).

LES ÉVÊQUES NORMANDS INVITENT LES CHRÉTIENS A LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LE CHOMAGE

Dans leur message pascal, diffusé mercredi 11 avril, NN. SS. André Pailler, archevêque de Rouen, Joseph Duval, archevêque co-adjuteur de Rouen, et Michel Sudreau, évêque du Havre, écrivent, en évoquant la montée du chômage, notamment en Haute-Normandie : *« Un jeune sans emploi se voit comme sans avenir. Un homme ou une femme privés de travail se sentent presque toujours dévalorisés à leurs propres yeux comme aux yeux des autres. Le chômage blesse profondément l'homme et détruit trop souvent la vie familiale et sociale. »*

Pour combattre *« un tel état de fait, que nous ne pouvons accepter »*, les trois prélats invitent les chrétiens *« à ne pas agir seuls, mais à participer à des actions collectives, en particulier dans le cadre des organisations professionnelles, syndicales ou politiques »*. « C'est là, poursuivent-ils, *que s'élaborent et sont mises en œuvre les mesures efficaces pour bâtir une société où le droit au travail ainsi qu'une répartition équitable des richesses seront effectifs pour tous.* »

● *A Saint-Brieuc*, un millier d'ouvriers ont manifesté, jeudi 12 avril, dans les rues de la ville pour protester contre la teneur d'un communiqué de l'Union patronale interprofessionnelle d'Armor (U.P.I.A.) dénonçant *« les désordres sociaux suscités par certains syndicats et le parti communiste »*.

BOURSE

NEW-YORK

Nouvel effritement

Les cours se sont encore effrités sur un large front jeudi à Wall Street. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a subi un nouveau, mais léger, repli à 870,49 (— 1,21).

A la veille du long week-end pascal, les opérateurs ne se sont guère rués sur les actions, et le volume des transactions est revenu de 33,05 millions à 27,57 millions de titres seulement.

Woolworth, qui a rejeté l'offre de rachat lancée par Brascan, a terminé au même niveau que la veille, après l'échange de 70 000 titres.

VALEURS	COURS 11 4	COURS 12 4
Alcoa	54 3/8	54 1/2
A.T.T.	61 5/8	61 5/8
Boeing	64 5/8	65
Chase Manhattan Bank	33	34 1/4
Du Pont de Nemours	142 7/8	139
Eastman Kodak	64 1/2	64 1/4
Exxon	52 5/8	53 3/8
Ford	43 5/8	44 5/8
General Electric	47 7/8	48 1/2
General Foods	32 3/8	32 5/8
General Motors	58 1/4	57 1/2
Goodyear	17 1/8	17 3/4
I.B.M.	318 1/2	311 1/2
I.T.T.	28 7/8	28 1/2
Kennecott	23 5/8	23 7/8
Mobil Oil	76 5/8	77 1/2
Pfizer	32 1/8	32 1/8
Schlumberger	106 1/2	106 1/8
Texaco	26 5/8	26 3/8
U.A.L. Inc.	25 7/8	25 3/4
Union Carbide	38 3/8	38
U.S. Steel	24 1/4	24 3/8
Westinghouse	18 5/8	18
Xerox	57 1/2	56

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	11 avril	12 avril
Valeurs françaises	103,9	105,1
Valeurs étrangères	118,5	117,4
Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)		
Indice général	89,9	89,8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	12 4	13 4
1 dollar (en yens)	213 90	216 40

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

Compte tenu de la fermeture de plusieurs marchés de devises, il n'y aura pas de cotations ce jour.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 13 avril 1979 a été tiré à 552 235 exemplaires.

Les départs et les retours pour les vacances de Pâques

• Embouteillages sur les routes
• Quelques difficultés sur les aéroports

La fin de cette semaine et le début de la prochaine présenteront plusieurs difficultés pour tous ceux, très nombreux et de plus en plus nombreux, qui se déplacent pour prendre des vacances.

● *Sur les routes*, le week-end pascal est considéré comme un des plus meurtriers : cent cinq tués et deux mille huit cent quatre-vingt-onze blessés en 1978. Ce vendredi soir et le samedi matin seront les jours où la circulation sera la plus dense, notamment à la sortie des grandes villes et sur les routes traditionnelles des vacances. Itinéraires de délestage, forces supplémentaire de police, dans le cadre du plan Primevère, ont été mis en place.

● *Sur les aéroports.* — Deux conflits risquent de gêner les passagers des compagnies aériennes au retour des vacances.

A Air Inter, les syndicats de pilotes et de mécaniciens ont annoncé qu'ils suspendaient le mot d'ordre de grève lancé pour le mercredi 18, mais ils maintiennent la possibilité de cesser le travail le jeudi 19. La question de l'affrètement d'un avion polonais pour remplacer un Fokker endommagé qui avait motivé leur mouvement doit en effet être évoqué au cours de la réunion du comité d'entreprise de la compagnie prévue pour le 18 au matin.

A Air France, la direction qui, d'autre part, annonce une augmentation de 5 à 7 % du prix de ses billets à partir du 1er mai indique que, en raison de l'ordre de grève lancé par deux syndicats auprès du personnel au sol pour le mercredi 18 avril, la compagnie assurera ce jour-là la plupart de ses vols long-courriers et la moitié environ de ses vols moyen-courriers. Elle recommande à ses passagers de se renseigner, à partir du vendredi 13 avril, auprès des centres de réservation et, pour la région parisienne, d'appeler au téléphone le 320-15-55 ou le 535-61-61.

● RECTIFICATIF. — L'un des trois syndicats qui ont lancé un ordre de grève à Air Inter est le S.N.P.N.A.C. Il s'agit du Syndicat national du personnel navigant de l'aviation civile et non du Syndicat national du personnel navigant commercial comme nous l'avons indiqué par erreur dans *le Monde* du 13 avril, page 24. Hôtesses et stewards de la compagnie intérieure ne participent pas en effet au mouvement, qui affecte seulement quelque cinq cents pilotes ou mécaniciens.

AFFLUENCE RECORD CHEZ LES MARCHANDS DE VOYAGES

Les marchands de tourisme sont unanimes : jamais les Français n'ont autant que pour ces week-ends de printemps acheté de voyages à l'étranger. Sur les destinations moyen-courrier, toutes les prévisions ont été dépassées ; il n'y a plus une place d'avion régulier, plus une place de charter, plus une chambre d'hôtel libre sur le pourtour du Bassin méditerranéen. La Grèce semble être la coqueluche de ce printemps, suivie par l'Egypte, la Tunisie et le Maroc.

Sur les voyages long-courrier, plus onéreux, on enregistre aussi actuellement une très forte demande sans qu'il soit possible de dire si un pays attire plus que l'autre, mais on cite souvent, au guichet des agences, Bangkok, les îles Seychelles, les Etats-Unis.

NOUVELLES BRÈVES

● *La Société automobiles Peugeot* annonce dans un communiqué le lancement d'un nouveau modèle de voiture. Cette berline, présentée en différentes versions, pourra être équipée de moteurs essence (carburateur ou injection) et diesel. Elle s'ajoutera à la gamme actuelle de Peugeot et prendra place entre la 504 et la 604. La commercialisation de cette nouvelle voiture est prévue en France avant le début de l'été prochain. Les premières livraisons à l'exportation interviendront quelques mois plus tard.

● *Augmentation de 8 % du taux des bourses universitaires. — Une circulaire, parue au Bulletin officiel de l'éducation* du 12 avril, rappelle que les dossiers de demande de bourses de l'enseignement supérieur, pour l'année universitaire 1979-1980, doivent être déposés avant le 30 avril 1979. Les taux des bourses seront majorés en moyenne de 8 % à compter du 1er octobre 1979. Le montant annuel sera de 4 338 F pour le premier échelon et de 8 154 F pour les bourses de licence. Les bourses attribuées aux étudiants qui reprennent leurs études après le service national se monteront de 6 516 F à 11 034 F. Les plafonds de ressources (de 1977, déclarées en 1978) permettant de déterminer le droit à la bourse sont relevés de 15 % par rapport à l'année précédente.

● *Deux attentats à l'explosif à Ajaccio.* — Deux attentats à l'explosif ont été commis à Ajaccio dans la nuit du 12 au 13 avril. Le premier visait une pharmacie, le deuxième une succursale de la Caisse d'épargne. Les dégâts matériels sont importants.

● *Football.* — En huitièmes de finale, matches « aller », de la Coupe de France, Nantes a battu Nice par 2 buts à 1, et Marseille a battu Angers par 4 buts à 2. Les six autres matches devaient avoir lieu vendredi 13 avril.

● *Les incidents du centre commercial de Boissy-Saint-Léger.* — La dix-septième chambre correctionnelle du tribunal de Créteil vient de relaxer M. Amar Mihouri, poursuivi pour « bris de clôture » après les incidents qui se sont produits le 20 février au centre commercial de Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne) entre les travailleurs immigrés du foyer Sonacotra et les vigiles de la société Budo-Brothers (*le Monde* du 24 février et daté 18-19 mars). Le tribunal a reconnu que M. Mihouri se trouvait en état de légitime défense. Parmi les cinq autres personnes poursuivies pour « port d'arme prohibée », seul M. Mokthar Shergui a été relaxé. Trois autres ont été condamnés à 300 francs d'amende avec sursis, et le dernier, M. Mohamed Mestha, à 100 francs d'amende. Ils sont en outre condamnés à payer le quart des dépens.

CONCLU A GENÈVE

Un projet d'accord devrait permettre de stabiliser les cours du caoutchouc

De notre correspondante

Genève. — C'est dans un climat plutôt optimiste que la conférence de l'ONU sur le caoutchouc naturel s'est terminée le jeudi 12 avril. Après trois semaines de discussions, les représentants de cinquante-cinq pays exportateurs et importateurs sont en effet parvenus à un projet d'accord — fruit d'un compromis — qui prévoit notamment la constitution d'un stock régulateur de 550 000 tonnes de caoutchouc, permettant de « défendre » les prix de cette matière première dans une fourchette comprise entre 2,70 et 1,50 dollar malaisien (1) le kilo. Le responsable de ce stock sera nommé par un conseil international du caoutchouc naturel. Les termes de ce projet d'accord seront précisés lors d'une prochaine conférence qui se tiendra avant le mois d'août.

Les négociations sur le caoutchouc avaient débuté en janvier 1977 et s'étaient heurtées à des difficultés que certains observateurs avaient jugé insurmontables.

Le pas le plus important semble avoir été franchi par les Etats-Unis, principal pays importateur de caoutchouc naturel, qui ont été suivis dans cette voie par la Communauté européenne. M. Léopold Guinti, se prononçant au nom de cette dernière, a estimé qu'« *une étape importante avait été franchie sur la voie d'un accord international, la marge des divergences ayant été réduite et le domaine du consensus ayant été élargi* ». La France, qui s'est toujours montrée favorable aux accords de produits de base, a également fait preuve d'une grande souplesse au cours de cette réunion.

Notons encore que l'« Arlésienne » de cette réunion n'a cessé d'être le caoutchouc synthétique qui coûte deux fois moins cher que le caoutchouc naturel et dont les Etats-Unis et l'U.R.S.S. sont les principaux producteurs...

ISABELLE VICHNIAC.

(1) Le dollar malaisien vaut environ 2 francs français.

De février à mars

LE NOMBRE DES CHOMEURS SECOURUS A AUGMENTÉ DE 2 %

M. André Bergeron, secrétaire général de F.O. et président de l'UNEDIC, indique, ce vendredi 13 avril, que le nombre des chômeurs indemnisés par les ASSEDIC, toutes catégories réunies, est passé de 768 596 fin février à 782 702 fin mars, soit une augmentation de 2 %. L'accroissement du nombre des chômeurs secourus avait été de 5 % en janvier et de 3 % en février.

En revanche, constate M. Bergeron, le nombre des nouvelles demandes d'allocations déposées aux guichets des ASSEDIC et celui des dossiers en instance de liquidation diminuent respectivement de 5,6 % et de 11,5 %. « *On peut espérer*, dit le président de l'UNEDIC, *que cette tendance se répercutera au niveau du nombre des chômeurs indemnisés fin avril et fin mai, à moins que l'allongement de la durée moyenne du chômage ne contrarie cette tendance.* »

L'énergie nucléaire sera au cœur de la campagne d'Europe-Écologie

Les porte-parole de la liste Europe-Ecologie, MM. Jean-Pierre Mortreux (Amis de la Terre), Antoine Waechter (Ecologie et Survie) et Michel Lansard (comités Quart-Monde-Europe), ont indiqué, jeudi 12 avril, que la question de l'énergie nucléaire sera au cœur de la campagne des écologistes pour le scrutin du 10 juin. Ils ont dénoncé « *le matraquage en faveur du nucléaire et contre les écologistes auquel on a assisté, en France, après l'accident de Three-Mile-Island, alors que d'autres pays ont saisi cette occasion pour ouvrir un large débat* ». « *Pour le gouvernement*, a dit M. Waechter, *le nucléaire n'est pas un problème. Le problème c'est l'existence des écologistes.* »

L'hostilité à l'énergie nucléaire est le principal point de convergence entre Europe-Ecologie et les autres listes écologistes européennes : Die Grünen (Allemagne fédérale), Europe-Ecologie et Vivre autrement (Belgique), les partis radicaux italien et néerlandais, et Ecology-Party (Grande-Bretagne). Ces mouvements seront représentés à une réunion organisée par les animateurs d'Europe-Ecologie, les 21 et 22 avril, à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), pour mettre au point les modalités de leur campagne. A la même époque se tiendra le congrès du réseau des Amis de la Terre, dont les responsables d'Europe-Ecologie espèrent qu'ils rejoindront leur liste. Celle-ci, qui comprend actuellement soixante-quinze noms et à la tête de laquelle se trouve Mme Solange Fernex (*le Monde* du 3 avril), ne sera close qu'après la rencontre de Saint-Germain.

Europe-Ecologie maintient, *d'autre part, l'objectif d'une révision* de la loi de juillet 1977, qui fixe les conditions du scrutin du 10 juin, et selon laquelle les listes qui n'auront pas atteint 5 % des suffrages seront exclues de la répartition des sièges et du remboursement du cautionnement et des frais de campagne. Europe-Ecologie va soumettre aux présidents des groupes parlementaires une proposition de loi tendant à supprimer cette « barre », qui n'existe pas dans les autres pays européens, et à instaurer le remboursement des frais pour les listes qui auront obtenu un député (1,23 % des voix). En attendant, Europe-Ecologie a ouvert une souscription pour assurer l'impression de ses bulletins de vote et de ses professions de foi.

★ Compte Europe-Ecologie, n° 204 696-82, Recette générale des finances, 4, rue Lobau, 75004 Paris. C.C.P. 9008-02 Paris.

Selon le « New York Times »

UNE CENTAINE DE CONSEILLERS MILITAIRES SOVIÉTIQUES AURAIENT ÉTÉ TUÉS, EN MARS, EN AFGHANISTAN.

Une centaine de conseillers militaires soviétiques auraient été tués en mars en Afghanistan où l'armée fait face à une rebellion islamique, écrit le *New-York Times*, de ce vendredi 13 avril, citant des responsables des services de renseignements américains. Selon ceux-ci, il y aurait trois mille conseillers soviétiques dans ce pays, dont un millier exerçant des fonctions militaires. — *(A.F.P.)*

DEUX NOMINATIONS

— M. GILLES CURIEN, ambassadeur en Suisse.
— M. DOMINIQUE CHARPY, directeur du personnel et de l'administration générale au Quai d'Orsay.

Le *Journal officiel* du vendredi 13 avril publie la nomination de M. Gilles Curien comme ambassadeur en Suisse en remplacement de M. Claude Lebel.

[Né en 1922, M. Curien est licencié en droit et diplômé de l'Ecole des sciences politiques. Entré en 1945 au Commissariat aux affaires allemandes et autrichiennes, il a été en poste à Rome, Bonn et Brazzaville. Il était depuis 1970 à l'administration centrale et, depuis 1974, directeur du personnel et de l'administration générale.]

Le *Journal officiel* du vendredi 13 avril publie également la nomination de M. Dominique Charpy à la direction du personnel et de l'administration générale du ministère des affaires étrangères.

[Né en 1930, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, M. Charpy a été en poste à Bonn, Washington et Rabat. Il a été sous-directeur des affaires économiques et financières à l'administration centrale, puis chef de service à la Coopération culturelle et technique, et enfin directeur général adjoint des relations culturelles, scientifiques et techniques. M. Charpy était depuis 1975 ambassadeur à Amman.]

● *Une centrale thermique à Zwentendorf.* — L'Autriche a décidé de modifier la centrale nucléaire de Zwentendorf, fermée à la suite du référendum du 5 novembre dernier, pour la transformer en centrale thermique classique d'une puissance de 400 mégawatts (au lieu de 750). — *(A.P.)*



